

[RETOUR SOMMAIRE](#)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>10</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>10</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>10</i>
REVUE DE PROJET DE CLÔTURE ET ÉTAT DES LIEUX DE L'AGENDA 21 NIORTAIS 2012-2018	13
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>15</i>
<i>Annexe 1 – Délibération D-2019-400 - Présentation</i>	<i>15</i>
<i>Monique JOHNSON</i>	<i>16</i>
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>17</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>17</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>20</i>
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>20</i>
PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2019.....	21
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 2 – Délibération D-2019-401 - Présentation</i>	<i>22</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>23</i>
<i>Jacques TAPIN :</i>	<i>23</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>25</i>
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>26</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>27</i>
<i>Alain BAUDIN :</i>	<i>27</i>
<i>Rose-Marie NIETO :</i>	<i>28</i>
<i>Romain DUPEYROU :</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>28</i>
RAPPORT DE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	29
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>31</i>
<i>Annexe 3 – Délibération D-2019-402 - Présentation</i>	<i>31</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>32</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>34</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>34</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>34</i>
PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITÉ 2019 - 2024	36
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>38</i>
<i>Annexe 4 – Délibération D-2019-403 - Présentation</i>	<i>38</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>39</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>40</i>
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>41</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>41</i>
NIORT DURABLE 2030 - ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE NIORTAISE VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	42
<i>Michel PAILLEY :</i>	<i>45</i>
<i>Annexe 5 - Délibération D-2019-404 - Présentation</i>	<i>45</i>
<i>Jacques TAPIN :</i>	<i>45</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>46</i>
<i>Éric PERSAIS :</i>	<i>47</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>48</i>
<i>Monique JOHNSON :</i>	<i>48</i>
<i>Elmano MARTINS :</i>	<i>49</i>
<i>Alain BAUDIN :</i>	<i>49</i>
<i>Christelle CHASSAGNE :</i>	<i>50</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>50</i>
DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	52

<i>Monsieur le Maire</i> :	53
<i>Dominique DESQUINS</i> :	54
<i>Annexe 6 – Délibération D-2019-405 - Présentation</i>	
<i>Elmano MARTINS</i> :	54
<i>Monique JOHNSON</i> :	54
<i>Monsieur le Maire</i> :	54
<i>Jacques TAPIN</i> :	54
<i>Monsieur le Maire</i> :	56
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> :	56
<i>Alain BAUDIN</i> :	57
<i>Rose Marie NIETO</i> :	58
<i>Marc THEBAULT</i> :	59
<i>Dominique DESQUINS</i> :	60
<i>Monsieur le Maire</i> :	60
DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES	61
<i>Dominique DESQUINS</i> :	62
<i>Annexe 7 – Délibération D-2019-406 - Présentation</i>	
BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES	63
BUDGET ANNEXE PARC DE NORON - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES	65
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (EXERCICE 2019) - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	66
<i>Dominique DESQUINS</i> :	67
<i>Annexe 8 – Délibération D-2019-409 - Présentation</i>	
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (EXERCICE 2019) - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES	68
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	69
BUDGET ANNEXE PARC DE NORON - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	70
AUTORISATION DE PROGRAMME /CRÉDIT DE PAIEMENT PORT BOINOT - AJUSTEMENTS	71
AUTORISATION DE PROGRAMME /CRÉDIT DE PAIEMENT AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE - AJUSTEMENTS	73
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 23 SEPTEMBRE 2019	75
RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	76
SEMIE - MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT	78
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	80
CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE CHARGÉ DE MISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU PÔLE CADRE DE VIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN	81
CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE RESPONSABLE DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES À LA DIRECTION DE LA GESTION URBAINE ET RÉGLEMENTAIRE	82
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION À LA DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES	83
RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE L'ANNÉE 2020	84
RÉSEAU DE CHALEUR DES BRIZEAUX - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'OUVERTURE DES PLIS	85
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> :	87
<i>Monsieur le Maire</i> :	87
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANT VRAC - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°5	88

ACCORD-CADRE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE POUR LES GROUPES SCOLAIRES - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT POUR LA PÉRIODE JANVIER 2020-DÉCEMBRE 2021	90
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ - APPROBATION DU MARCHÉ.....	92
SERVICES D'ACHEMINEMENT DE COURRIERS ET DE PRESTATIONS CONNEXES - AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT EXISTANT - AUTORISATION DE SOUSCRIPTION ET DE SIGNATURE DU FUTUR MARCHÉ.....	93
TRANSFERT DES APPAREILS DE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE DE BOISSONS ET D'EN-CAS DU COMPLEXE PATINOIRE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	95
PORT BOINOT - MARCHÉS DE TRAVAUX - DIVERS LOTS - DIVERS AVENANTS.....	96
GROUPE SCOLAIRE JACQUES PRÉVERT - EXTENSION - AVENANTS.....	99
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À LA CHARTE "VILLES ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ"	101
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PÉRIODE 2019-2022	103
"PETITS DÉJEUNERS" DANS LES ÉCOLES NIORTAISES DU PÉRIMÈTRE CONTRAT VILLE - CONVENTION AVEC L'ETAT	105
<i>Rose-Marie NIETO :.....</i>	<i>106</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU :</i>	<i>106</i>
<i>Rose-Marie NIETO :</i>	<i>106</i>
<i>Monsieur le Maire :</i>	<i>106</i>
DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LES ASSOCIATIONS CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD, CENTRE SOCIOCULTUREL CENTRE-VILLE, CENTRE SOCIOCULTUREL CHAMPCLAIROT CHAMPOMMIER, LE CENTRE SOCIOCULTUREL LES CHEMINS BLANCS ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL DE PART ET D'AUTRE	107
ACTIVITÉS ANIOS - SAISON SPORTIVE 2019-2020 - CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION OU LE PARTENAIRE SPORTIF	109
UTILISATION DES GYMNASES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES - LYCÉES - CONVENTION RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	111
SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE - ENTENTE NIORTAISE DES CLUBS DE PÉTANQUE.....	112
CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION - REMISE GRACIEUSE SUR LA LOCATION AU PROFIT DE LA FNACA	113
PARC DES EXPOSITIONS - MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE LA VIDÉO PROJECTION DE LA HALLE DES PEUPLIERS AU PROFIT DU LIONS CLUB NIORT DOYEN.....	114
FESTIVAL REGARDS NOIRS - DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE DENFERT ROCHEREAU DE SAINT MAIXENT L'ÉCOLE.....	115
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE	116
SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DES DEUX-SÈVRES.....	118
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCÈNE POUR LA GESTION DU CHAPITEAU - AVENANT N°1.....	119
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.....	120
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS CITÉ ET VENT D'OUEST - ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	122
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION CLASSIFIÉE DANS LA SOLIDARITÉ - IDEFF 79.....	124
HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER RIBRAY-GAVACHERIE - RÉSILIATION DE LA	

CONVENTION OPÉRATIONNELLE MULTI-PARTENARIALE PASSÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER, LA VILLE DE NIORT ET DEUX-SÈVRES HABITAT	125
CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA GALERIE HUGO AU CENTRE-VILLE DE NIORT - AVENANT N°2.....	127
OPAH RU NIORT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.....	128
PASSAGE DU COMMERCE - RECONSTRUCTION DE LA VERRIÈRE - APPROBATION DU MARCHÉ	129
PORT BOINOT - RÉHABILITATION DES PATRIMOINES MAISON PATRONALE ET FABRIQUE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) POUR LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D-2019-343 DU 16 SEPTEMBRE 2019	131
DIVERS SITES - DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS.....	132
DIVERS SITES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC	134
RUE PLUVIAULT - REVENTE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS D'UN IMMEUBLE PRÉEMPTÉ.....	135
RUE INKERMANN - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE DK 381.....	137
RUE DU GROS GUÉRIN - CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AD 356	138
RATIFICATION DE LA CHARTE ' VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS '.....	139
<i>Michel PAILLEY</i> :	141
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> :	141
<i>Monsieur le Maire</i> :	141
<i>Elmano MARTINS</i> :	141
<i>Monsieur le Maire</i> :	141
CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT RELATIVE À LA GESTION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE.....	142
HAUTS DE BRÈCHE - CESSIION DE VOLUMES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS....	143
<i>Michel PAILLEY</i> :	145
<i>Monsieur le Maire</i> :	145
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> :	145
<i>Monsieur le Maire</i> :	145
AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT.....	146
MÉDIATHÈQUES DE SAINT FLORENT ET SAINTE PEZENNE - MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - APPROBATION DES CONVENTIONS	148
DIVERS SITES - MARCHÉ DE RÉFECTION DES TOITURES TERRASSES-ÉTANCHÉITÉ - AVENANT N°1	149
STADE PISSARDANT - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	150
CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - INFORMATION SUR LA VENTE RÉALISÉE	151
<i>Michel PAILLEY</i>	153
<i>Jacques TAPIN</i> :	153
<i>Monsieur le Maire</i> :	153
<i>Jacques TAPIN</i> :	153
<i>Monsieur le Maire</i> :	153
<i>Jacques TAPIN</i> :	153
<i>Monsieur le Maire</i> :	153
GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS ET OUVRAGES - APPROBATION DU MARCHÉ.....	154
EGLISE NOTRE-DAME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR LA RÉNOVATION DU SOL ET DES MURS DE L'EMPRISE DU RETABLE.....	155

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 novembre 2019

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Recueil-décisions n° Rc-2019-8

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code général
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2019-405	CULTURE Contrat de compagnonnage avec Marin LEDUN – Projet "Ouvrez la voix"	10 850,00 € net	8
2.	L-2019-429	CULTURE Soirée Nitro 2019 - Marché avec WART et le CAMJI - Concert ATOEM	1 400,00 € HT soit 1 477,00 € TTC	10
3.	L-2019-431	CULTURE Soirée Nitro 2019 - Marché avec WART et le CAMJI - Concert MADBEN	1 200,00 € HT soit 1 266,00 € TTC	11
4.	L-2019-436	CULTURE Soirée Nitro 2019 - Marché avec MY FAVOURITE THINGS - Concert UVB76	1 000,00 € HT soit 1 055,00 € TTC	12
5.	L-2019-430	CULTURE Soirée Nitro 2019 - Marché avec LMC Entreprise et le CAMJI - Concert AZF	1 650,00 € HT soit 1 740,75 € TTC	13
6.	L-2019-411	CULTURE Contrat d'exposition au Pilori avec WINTERLONG GALERIE pour l'exposition de Will BARRAS "Tour de France"	1 800,00 € net	14
7.	L-2019-469	CULTURE Le 4e Mur 2019 - Contrat d'interventions et de création artistiques avec WINTERLONG GALERIE	9 600,00 € net	16
8.	L-2019-458	CULTURE Regards Noirs - 4ème trimestre 2019 - Contrat avec Antoni CARRILLO BOSCH (Toni CARBOS)	873,00 € net	18
9.	L-2019-460	CULTURE Regards Noirs - 4ème trimestre 2019 - Contrat avec Olivier TRUC	861,00 € net	20
10.	L-2019-428	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les origamines"	2 500,00 € HT soit 2 637,50 € TTC	22
11.	L-2019-441	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les Factrices de Noël"	1 705,00 € HT soit 1 798,78 € TTC	23

[RETOUR SOMMAIRE](#)

12.	L-2019-462	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2019 - Location d'automates avec décor extérieur	16 500,00 € HT soit 19 800,00 € TTC	24
13.	L-2019-474	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2019 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Fanfare le cri du chapeau"	2 125,00 € net	25
14.	L-2019-466	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre de "Niort en Forme"	2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC	27
15.	L-2019-439	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux de mise en conformité et dans le cadre de l'AD'AP de la salle omnisports	Montant estimatif du marché maximum 71 668,00 € HT	29
16.	L-2019-465	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Accord-cadre "Fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels" - Marché subséquent n°4 - SCOP SAS SADEL	Montant estimatif du marché maximum 49 594,05 € HT soit 59 512,86 € TTC	31
17.	L-2019-494	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Festivités de Noël 2019 - Création d'un spectacle de lumières et projections sur le Donjon de NIORT	Montant estimatif du marché maximum 59 310,00 € HT soit 71 172,00 € TTC	33
18.	L-2019-442	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Fourniture de combustible bois énergie - Attribution de marché - SARL LES BOIS DU POITOU	Montant estimatif du marché maximum 7 247,50 € HT soit 7 972,25 € TTC pour 1 an	35
19.	L-2019-393	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE Location d'un groupe électrogène - Contrat avec l'association Cholet Evènements	Recettes : 81,00 € net / démarrage	37
20.	L-2019-489	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES Exposition d'œuvres à l'école maternelle Jules Michelet - Artiste Brigitte FRAIGNEAU	150,00 € net	38
21.	L-2019-398	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Taekwondo club niortais - Atelier Taekwondo	780,00 € net	39
22.	L-2019-399	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Madame SARGSYAN Silva - Atelier créatif : réemploi du textile	780,00 € net	40
23.	L-2019-400	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Volley Ball Pexinois Niort - Atelier Volley ball	750,00 € net	41

RETOUR SOMMAIRE 24.	L-2019-401	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Dividus - Atelier Moyen âge	780,00 € net	42
25.	L-2019-402	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Amicale sportive niortaise - Atelier Basket-Tous jeux de ballons	780,00 € net	43
26.	L-2019-404	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Ecole de tennis de Niort - Atelier Tennis	270,00 € net	44
27.	L-2019-407	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Stade Niortais Rugby - Atelier Rugby	540,00 € net	45
28.	L-2019-408	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Madame PIGEAU Karine - Atelier Massage bien-être	540,00 € net	46
29.	L-2019-412	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Union des gymnastes niortais - Atelier gymnastique	270,00 € net	47
30.	L-2019-413	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Centre d'études musicales - Atelier Eveil musical/guitare/chorale	1 830,00 € net	48
31.	L-2019-414	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association SA Souché Niort & Marais - Atelier Arts martiaux	240,00 € net	49
32.	L-2019-421	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Niort handball Souchéen - Atelier Handball	270,00 € net	50
33.	L-2019-424	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association Union athlétique Niort Saint-Florent - Atelier fitness/sports alternatifs	2 340,00 € net	51
34.	L-2019-426	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association NiortGorod - Atelier Initiation à la langue et à la culture russe	270,00 € net	52
35.	L-2019-427	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2019-2020 - 1er trimestre - Association USEP - Atelier Multisports	810,00 € net	53

36.	L-2019-425	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Parcours Accessibilité - Marché avec l'Association des Paralysés de France	12 533,00 € net	54
37.	L-2019-449	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'Association Régionale de Prévention du suicide et de promotion de la santé mentale (l'ARP) - Participation des agents du service Intervention Sociale et Accompagnement (ISA)	1 200,00 € net	55
38.	L-2019-450	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ESRI France - Participation de deux agents	780,00 € net par agent soit 1 560,00 € net au total	56
39.	L-2019-470	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Coaching Reliance - Participation de deux agents	2 150,00 € HT soit 2 580,00 € TTC	57
40.	L-2019-455	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ESRI France - Participation de deux agents	450,00 € HT par agent soit 900,00 € HT au total	58
41.	L-2019-416	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le CNAM - Participation d'un agent à la formation "Introduction à la psychologie sociale du travail et des organisations"	1 855,00 € net	59
42.	L-2019-403	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec AFOMETRA - Participation d'un agent à la formation "Connaissances médicales indispensables en santé au travail"	891,00 € HT soit 1 069,20 € TTC	60
43.	L-2019-488	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CEMEA Nouvelle Aquitaine - Participation d'un agent à la formation BAFD - Session de Perfectionnement	384,00 € TTC	61
44.	L-2019-423	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'ADIAJ - Participation d'un agent à la formation "Initiation à la gestion statutaire dans la Fonction Publique Territoriale"	2 030,00 € net	62
45.	L-2019-456	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ACTION FIRST - Participation d'un agent	1 360,00 € HT soit 1 632,00 € TTC	63

46.	L-2019-457	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'ECF - Participation de neuf agents	2 464,00 € net	64
47.	L-2019-468	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'université de Poitiers - Participation d'un agent à la formation "Diplôme universitaire : les fondamentaux des archives et métiers des archives"	600,00 € net	65
48.	L-2019-138	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation à titre précaire et révocable avec la société EARL DE BOUSSENTIN	Recettes : redevance d'occupation annuelle 158,39 € TTC	66
49.	L-2019-463	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation à titre précaire et révocable avec la société EARL DE BOUSSENTIN	Recettes : redevance d'occupation annuelle 158,39 € TTC	68
50.	L-2019-464	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE Parcelle DE n°545 - Convention d'occupation précaire et révocable	/	70
51.	L-2019-447	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC Fourniture et pose d'un trampoline sur l'aire de jeux de la Brèche - Attribution du marché	4 386,00 HT soit 5 263,20 € TTC	71
52.	L-2019-478	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Groupe scolaire Agrippa d'Aubigné - Mise en place définitive d'un modulaire pour les besoins de la création d'une classe supplémentaire à la rentrée 2020	14 941,00 € HT soit 17 929,20 € TTC	72
53.	L-2019-477	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Groupe scolaire Jacques Prévert - Déplacement d'un modulaire existant dans le cadre des travaux de rénovation	13 296,24 € HT soit 15 955,49 € TTC	73
54.	L-2019-193	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Stade de Cholette - Construction de vestiaires sportifs/sanitaires - Raccordement au réseau d'assainissement	4 524,21 € net	74
55.	L-2019-440	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Centre technique des espaces verts naturels - Acquisition d'un modulaire sanitaire et déplacement de modulaires existants	19 785,00 € HT soit 23 742,00 € TTC	75
56.	L-2019-473	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Hôtel de Ville - Restauration de luminaires - Avenant n°1	1 238,40 € HT soit 1 486,08 € TTC	77

57.	L-2019-476	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Eglise de Sainte-Pezenne - Diagnostic général de l'édifice - Attribution du marché	5 500,00 € HT soit 6 600,00 € TTC	78
58.	L-2019-406	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex-presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Le Corps et l'Esprit - Avenant n°1	/	79
59.	L-2019-419	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Kevrenn Bro Glaz - Avenant n°1	/	80
60.	L-2019-434	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Cercle des Nageurs de Niort	Recettes : participation aux charges de fonctionnement conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	82
61.	L-2019-451	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Plaisir de Coudre" - Avenant n°1	/	83
62.	L-2019-454	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition partagée d'une partie de l'immeuble sis 48 rue Rouget de Lisle à Niort entre la Ville de Niort et l'Association Départementale de Protection Civile des Deux-Sèvres (ADPC 79) - Antenne de Niort	Recettes : Redevance d'occupation conformément à la tarification votée chaque année par le Conseil municipal	84
63.	L-2019-459	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association Just Dance Niort - Avenant n°1	/	86
64.	L-2019-395	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE 24-26 rue Porte Saint Jean - Contrat de location entre la Société "2S CONSEIL" et la Ville de Niort - Avenant n°1	/	87
65.	L-2019-420	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et le Comité d'entreprise Sopra Steria	Recettes : participation aux charges de fonctionnement conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	88

RETOUR SOMMAIRE

66.	L-2019-444	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et la SAS le Bocal Gourmand	Recettes : loyer mensuel: 490,00€ net	90
67.	L-2019-354	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe Scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Atelier d'artiste n° 2 - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et un artiste	Recettes : Participation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	91
68.	L-2019-438	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartements 1er étage Porte 2 et rez-de-chaussée – 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire de deux logements d'urgence - Avenant n°1	/	93
69.	L-2019-453	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 3ème étage - Porte 4 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence avec la Ville de Niort - Avenant n°2	/	94
70.	L-2019-446	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguair - 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : Redevance d'occupation 90,00 € (sous réserve des nouveaux tarifs applicables en 2020)	95
71.	L-2019-422	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du "Grand Hangar" avec la Ville de Niort - Avenant n°2	/	96
72.	L-2019-481	SERVICE PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX CITOYENS Création d'un mur au chemin des Brouettes	17 500,00 € net	97
73.	L-2019-483	POLICE MUNICIPALE Achat d'équipement vestimentaire pour les agents de la Police Municipale pour l'utilisation des motos	4 806,68 € HT soit 5 768,01 € TTC	98
74.	L-2019-484	POLICE MUNICIPALE Achat de casques de motos pour cinq agents de la Police Municipale	7 200,00 € TTC	99
75.	L-2019-475	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Animation fêtes de fin d'année 2019 - sonorisation - marché avec la société JPL AUDIO	19 910,00 € HT soit 23 892,00 € TTC	100

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire :**Ouverture de la séance à 18h00 ; perturbation de la séance par des manifestants dans le public.**

Il y a un point sur lequel nous serons tous d'accord. Aujourd'hui est la Journée Nationale contre les violences faites aux femmes et le Conseil municipal a souhaité faire une minute de silence. Croyez-moi, rien n'empêchera que cette minute de silence ait lieu donc je vous demande d'y participer....

Mesdames, Messieurs les élus, je vous demande de vous lever en silence. Je vous demande une minute....

Hommage aux 137 femmes victimes des coups.

La séance du Conseil municipal est suspendue.

Reprise de la séance 19h00.**Monsieur le Maire :**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous connaissez ma conviction profonde, une Assemblée délibérative ne doit pas être troublée et la démocratie doit se poursuivre. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai été choqué par le fait que le silence n'ait pu être fait au moment de l'hommage que je souhaitais que nous puissions rendre en cette Journée Nationale contre les violences faites aux femmes et je vous propose de débiter dans un vrai silence cet hommage nécessaire aux 137 femmes, au moins, qui sont décédées cette année sous les coups de leur compagnon. Je vous remercie.

Je vais vous donner lecture des pouvoirs de Fatima PEREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, de Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, d'Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, de Simon LAPLACE à Christelle CHASSAGNE, de Dominique JEUFFRAULT à Jeanine BARBOTIN et de Catherine HUVELIN à Florent SIMMONET.

Monsieur le Maire :

Je dois préalablement vous demander s'il y a un rapporteur ? Madame VACKER, merci beaucoup

Nous avons un recueil de décisions dont il convient de prendre acte, mais peut-être qu'un certain nombre de remarques et de questions se posent ? Non. Nous prenons donc acte de ce recueil de décisions.

Aujourd'hui, chers collègues, nous avons une succession de délibérations que Michel PAILLEY va présenter dans un instant. Certaines sont habituelles, d'autres sont nouvelles et particulièrement nouvelles.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous le savez, les délibérations qui suivent se rapportent à l'enjeu du Développement Durable et si le Rapport de Développement Durable est un exercice annuel, pas toujours facile, la présentation de l'Agenda 2030 ne l'est pas, pour plusieurs raisons.

La première c'est que nous avons, dans l'attente de la Feuille de route nationale sur les ODD 2030, demandé la prolongation de l'Agenda 21, ce que nous avons obtenu et fait. C'est en septembre 2019 que la Feuille de route nationale a été dévoilée. Cette Feuille de route dévoilée, notre collectivité est aujourd'hui la première à y répondre (par rapport aux autres collectivités de même taille) et à la soumettre au vote l'Agenda 2030.

A cette occasion, je me permets de vous informer que la Ville a reçu le Trophée d'Or de la performance publique du baromètre AFNOR, donc l'Agence Française de Normalisation, pour récompenser son engagement dans la démarche des ODD. Bruno PAULMIER est allé chercher ce Trophée qui, par là même, reconnaissait le travail de toute une collectivité : des élus bien sûr mais aussi de toute une administration et cela sur plusieurs mandatures. S'il est possible aujourd'hui d'avoir ce Trophée d'Or c'est parce que cet engagement est ancien, continu et n'a cessé d'être développé et renforcé. Au Congrès des Maires, où je me suis rendu, lors d'une conférence organisée par le Comité 21 avec l'Association des Maires de France qui présentait le Guide Pratique du Développement Durable qui est une nouveauté, la Ville de Niort a été particulièrement mise en exergue parmi sept collectivités. L'une des raisons c'est parce que nous sommes très engagés sur les ODD et que nous le sommes en particulier sur l'Agenda 2030 puisque nous sommes les premiers à délibérer ce soir. L'Agenda 2030 fixe 17 objectifs adoptés par les Nations Unies et déclinés nationalement et territorialement. Ce soir, nous sommes à cette déclinaison territoriale. Il est d'autant plus intéressant cet Agenda 2030 par rapport peut-être à l'Agenda 21 qu'il le précise, le renforce et met en place des indicateurs d'évaluation qui permettent de situer notre collectivité mais aussi d'évaluer notre contribution, celle de notre territoire aux Objectifs de Développement Durable. Je le dis très fortement parce que quand l'on parle d'ODD c'est quelque chose qui parfois paraît un peu lointain et il nous revient de le traduire, ce qui n'est pas toujours évident. 17 ODD c'est dire à quel point cela touche l'ensemble, en tout cas une très grande partie, de l'action publique locale d'une commune comme celle de Niort. Et donc c'est à mon sens un véritable moyen de gouvernance, cet Agenda 2030, de suivi de nos politiques publiques, pour les qualifier, les évaluer, les faire connaître de nos concitoyens à travers ces évaluations et ces critères de performance.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nous avons souhaité aussi, dans cet Agenda 2030, mettre en avant en particulier (et peut-être plus que dans l'Agenda 21), dans les tous premiers défis, sans pour autant les hiérarchiser, les enjeux environnementaux et peut-être celui sur lequel, sous cette mandature, nous sommes particulièrement engagés à savoir la végétalisation et la partie verte de nos espaces publics. Vous y retrouverez toute une continuité de la politique qui a été menée.

Ce soir je tiens à remercier (d'autant que je m'en suis fortement rendu compte au Congrès des Maires) les équipes administratives, je pense à Bruno PAULMIER, je pense à toutes vos équipes Développement Durable, à Madame Sophie BROC qui s'y est particulièrement impliquée aussi et bien sûr aussi les élus, Michel. C'est une vraie satisfaction de saluer ce travail efficace et cette performance à l'usage de notre action publique, donc très sincèrement merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-400

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Revue de projet de clôture et état des lieux de
l'Agenda 21 niortais 2012-2018**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis une dizaine d'années, sous deux mandats municipaux successifs, la Ville de Niort a engagé, élaboré, adopté et mis en œuvre une politique ambitieuse de développement durable, traduite par son Agenda 21.

Celui-ci comportait un plan d'actions de grande ampleur structuré autour de 5 orientations stratégiques :

- être solidaire à Niort ;
- cultiver la qualité du cadre de vie ;
- vivre éco-responsable ;
- rendre Niort rayonnante et épanouissante ;
- favoriser l'ouverture et la coopération.

Cette politique a nécessité l'engagement non seulement des élus et des services municipaux mais également celui du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) et d'autres acteurs locaux. Elle a reçu le soutien constant de l'État, tant au niveau du Ministère chargé du développement durable, que localement des services déconcentrés, à savoir la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Poitou-Charentes devenue Nouvelle-Aquitaine) et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Engagée sur un temps long, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en 2011 (Stratégie niortaise de développement durable), en 2012 (plan d'actions de l'Agenda 21), et, à la veille d'une nouvelle orientation autour des Objectifs de Développement Durable, cette politique locale et partenariale nécessitait une revue de projet de clôture et un état des lieux. Elle a été réalisée par les services municipaux, fortement mobilisés dès l'origine sur cette ambition publique, en privilégiant l'autodiagnostic des actions par les pilotes eux-mêmes.

Avec l'objectif d'un état des lieux lucide, sans complaisance, tourné vers l'avenir, ce rapport traduit un niveau d'exigence de la collectivité vis-à-vis d'elle-même qui lui permettra de poursuivre les actions qui ont été engagées mais qui nécessitent d'être renforcées ou amplifiées ; grâce à ce travail préalable, le dispositif à venir sera complété par des actions nouvelles qu'exige une situation planétaire, nationale et locale qui s'est aggravée tant sur le plan climatique qu'au regard de la biodiversité, de la pollution ou des inégalités.

Ce bilan produit par les services met en lumière des avancées, des réussites mais pointe aussi des carences et des évolutions à apporter.

Sur 262 actions, il est notable que 86% d'entre elles sont considérées comme satisfaisantes ou plutôt satisfaisantes par les pilotes d'actions.

L'Agenda 21 niortais qui a bénéficié de la reconnaissance ministérielle Agenda local France, a incontestablement permis à la Ville de progresser en donnant du sens à ses actions, en décroissant, en s'interrogeant non seulement sur ses engagements mais également sur ses pratiques, en produisant des diagnostics et des revues de projet stimulant la mise en cohérence et l'efficacité des actions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport de revue de projet de clôture et d'état des lieux de l'Agenda 21 niortais 2012-2018.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

Michel PAILLEY :

Annexe 1 – Délibération D-2019-400 - Présentation

L'Agenda 21 est une démarche globale et volontaire de Développement Durable pour un territoire. Il a été porté par la Ville qui s'est engagée depuis une dizaine d'années dans une politique ambitieuse sur le sujet. Celui-ci comportait un plan d'action de grande ampleur, structuré autour de 262 actions réparties en 27 objectifs stratégiques et 5 orientations. Pour mémoire, il a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal en 2012.

L'Agenda 21 de Niort a été le fruit d'un travail de mobilisation important, avec une démarche partenariale entre Ville, CCAS, Agglo, SEV ainsi que d'autres acteurs locaux. Il a eu un soutien constant de l'Etat tant au niveau du Ministère que de la DREAL ou de la DDT. S'il s'agit bien d'une démarche d'évaluation du dispositif, son intérêt réside dans la mesure de l'efficacité, fait / pas fait. C'est ce que l'on pouvait voir dans le bilan.

Quelques éléments issus du bilan :

- 78 % des actions en cours de mise en œuvre ou terminées.
- 86 % d'entre elles sont considérées comme « satisfaisantes » ou « plutôt satisfaisantes » par les pilotes d'actions.

Quelques exemples d'actions :

- L'élaboration et le suivi du Plan Climat Air Energie territorial
- Mise en œuvre du Plan d'action biodiversité, que nous allons renouveler aujourd'hui
- Réhabilitation des logements sociaux dans le cadre du PRUS
- Elaboration d'une politique relative au handicap
- Optimisation de la consommation énergétique de l'éclairage public, via le SDAL.

Je n'ai pris que quelques exemples mais j'aurais pu en prendre 150. Globalement c'est un bilan plutôt positif, notamment au regard des éléments de la démarche. On peut noter positivement la dimension globale, les nouvelles méthodes de travail et la transversalité, la structuration des actions autour d'une stratégie lisible donnant du sens et la forte capacité à mobiliser. Bien sûr on peut également parfois regretter certaines actions qui n'ont pas été portées ou insuffisamment animées, voire le fait que certaines se sont essouffées. Il y a pu y avoir des difficultés dans la superposition de plusieurs démarches, au niveau des services. Le plan d'action, malgré tout, avec ses 262 actions, était peut-être trop dense et trop complexe.

RETOUR SOMMAIRE

Pour conclure, l'Agenda 21 niortais qui a bénéficié de la reconnaissance ministérielle Agenda Local France, a incontestablement permis à la Ville de progresser en donnant du sens à ses actions, en décloisonnant, en s'interrogeant non seulement sur ses engagements mais également sur ses pratiques. Il vous est demandé d'acter ce bilan.

Monique JOHNSON

Nous reprenons ce Conseil avec cinq dossiers concernant le Développement Durable. On pourrait s'en féliciter si la teneur de ces dossiers (surtout les trois premiers) n'était pas de façon flagrante qu'un exercice de greenwashing de grande envergure. Vous avez sorti les gros canons à peinture verte ! Je suis contente que l'on commence avec le document sur l'Agenda 21 car ce dossier montre bien la vacuité de l'action de votre majorité depuis 2014 dans ce domaine. Petit rappel : l'Agenda 21 de Niort a été, comme vous l'avez dit, lancé en mai 2012 et a bénéficié à votre demande d'une prolongation par l'Etat jusqu'en 2017. Je rappelle que ce projet devait faire l'objet d'une revue de projet annuelle. Depuis 2014, aucune revue de projet n'a été présentée. Aujourd'hui, vous nous présentez une revue de projet de clôture et un état des lieux. Juste le titre laisse vraiment très perplexe.

Ensuite, on peut se demander pourquoi ce rapport de clôture de projet nous est présenté aujourd'hui ? L'Agenda 21 était un plan de 2012 à 2017 et, en effet, page 2 du rapport, il est écrit : « la revue de projet consiste à réaliser l'état d'avancement de l'Agenda 21, l'édition 2018 rend compte de l'état d'avancement du projet global au 31 décembre 2017 ». C'est donc un rapport de 2018 qui nous est présenté fin 2019, curieux.

Ce que je comprends de ce rapport de clôture c'est que vous avez abandonné le projet Agenda 21 dès 2014. J'en veux pour preuve, page 4 : « la revue de projet 2018 est une revue de projet simplifiée car, entre autres, il y a une absence d'équipe de projet ». Vous le mettez vous-mêmes. En effet, page 5, vous admettiez volontiers que vous n'avez pris en compte ni les difficultés rencontrées, ni les recommandations, ni les éléments relatifs à la conduite de projet que ce soit pilotage, stratégie, ressources, suivi ou évaluation, ni le respect du planning. Ce sont les fondamentaux d'une conduite de projet, donc pas de projet. C'est confirmé à la page 11 où vous expliquez qu'il y a eu une baisse progressive des moyens humains et que l'animation de l'Agenda 21 et la réalisation des revues de projet ont nettement ralenti. Ils n'ont pas ralenti, on est passé à zéro. Et ce n'est, de toute évidence, pas une priorité depuis 2014.

RETOUR SOMMAIRE

Il y avait 262 actions avec des fiches action détaillées et des indicateurs chiffrés précis à suivre. Là, on est sur une évaluation à la buchette : réalisé : oui / non. Il manque les chiffres, un suivi depuis 2014 et une évaluation digne de ce nom.

Vous mettez en avant des difficultés financières, mais il s'agit surtout d'un choix politique désastreux. Les actions que vous mettez en avant dans le rapport DD, qui se ressemblent et se succèdent depuis 2015, ne sauraient combler le désert en termes de démarche Développement Durable que vous avez installé. Donc 6 ans perdus. Et on aura l'occasion de parler du PCAET, on ne sait pas où il est d'ailleurs, par la suite. Merci.

Michel PAILLEY :

Je ne vais pas relever la contradiction qui parfois vous anime en nous demandant d'agir et quand on agit en disant que c'est du greenwashing. Quand j'affiche : 78 % des actions en cours de mise en œuvre sur un plan de 262 actions, dire que rien n'a été fait, là je trouve que vous abusez. Alors il y a peut-être eu un petit problème de mise en page, ce bilan a été fait en interne je transmettrai votre remarque. Il est quand même difficile d'entendre ce que vous venez de dire.

Monique JOHNSON :

Si seulement c'était juste un problème de pagination, je ne l'aurais même pas mentionné. Le problème est bien sur le fond du dossier mais est-ce que vous l'avez tous lu honnêtement ? Quand on parle d'évaluation de la démarche, on se réfère à un bilan partiel des impressions sur le nombre des démarches globales et son efficacité auprès des pilotes qui sont au nombre de 16, cela laisse un peu dubitatif. On ne peut pas mener un projet sans conduite de projet et il n'y en a pas, d'où le terme « vacuité » et je pèse mes mots.

Monsieur le Maire :

Ce qui est certain, et ce sont des chiffres Madame JOHNSON puisque vous les aimez tant, en effet sur 262 actions, 86 % ont été réalisées. Donc je pense que cela mérite d'être bien considéré. Alors que le rapport avoue qu'ici ou là il y a eu des difficultés, je pense que c'est la moindre des honnêtetés et des transparences que de le dire. Evidemment les bonnes intentions d'hier ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui et à partir de là il y a des corrections. Sur l'évaluation, je partage votre avis, d'abord parce que quand j'étais à votre place je l'ai souvent dit à mon tour.

RETOUR SOMMAIRE

L'Agenda 21 est très bien, ce sont de bonnes intentions, mais il ne nous permet pas d'avoir des critères d'évaluation aussi efficaces que l'Agenda 2030. Ce que j'ai apprécié au Congrès des Maires, et dans les discussions que j'ai eues avec le Comité 21, mais dont vous pouvez délégitimer l'action si cela vous chante, c'est qu'au contraire on met en place de vrais critères d'évaluation, autant que cela est possible. Imaginez par exemple, la place de la Brèche qui n'est pas de mon fait, en tant que Maire, mais de celui de mes trois prédécesseurs. Je prends donc un exemple qui est totalement connexe de notre action et je le reconnais. La place de la Brèche, on a souhaité la faire évaluer. Nous avons été les premiers à la faire évaluer parce qu'il n'y avait pas d'objectifs d'évaluation au départ, donc nous avons été un peu cobayes volontaires sur la place de la Brèche. Nous avons eu un rapport d'évaluation et aujourd'hui il est mis en exemple sur un certain nombre de sujets. Imaginez bien, et je veux croire que vous le savez autant que moi si ce n'est plus que moi, que les critères d'évaluation sont tous évidents et progressivement se développent. Nous avons fait partie, sur les enjeux de végétalisation, des premiers à favoriser l'évaluation de ces critères. Aujourd'hui, dans l'Agenda 2030, on a enfin des grilles d'évaluation beaucoup plus efficaces qu'auparavant. C'est pour ça que j'évoquais tous à l'heure un enjeu de performances, c'est-à-dire d'efficacité de l'action publique, ce n'est pas une performance d'un autre secteur que l'action publique, on est bien là-dedans, et l'Agenda 2030 avec ses 17 ODD nous donne des orientations intéressantes et nous permet de nous situer et de nous évaluer. C'est cela qui va changer. Cette frustration que vous évoquez à chaque fois, je la comprends, même si je trouve que vous êtes excessive. Par ailleurs je n'aime pas le terme greenwashing, j'ai moi-même dans mon préambule souligné l'importance de la continuité de l'action publique de mandature en mandature, la précédente mais aussi celle d'avant et peut-être même celle d'avant encore parce que quand Bernard BELLEC a l'idée d'une place de la Brèche avec une pelouse, c'est une très belle intuition même s'il a fallu attendre 2015 pour que l'on se dise : comment est-ce que l'on reconnaît les îlots de fraîcheur et les îlots de chaleur ? Comment est-ce qu'on les sectorise ? Comment est-ce qu'on crée un urbanisme qui soit lié à la végétalisation. Et ça on l'a fait aussi parce qu'on a eu cette évaluation avec la place de la Brèche, qu'on l'a voulue, et qu'on était très lié à certaines structures et organisations environnementales, parce qu'on voulait l'inscrire fortement dans nos plans de développement. C'est un des ODD, ce ne sont pas tous les ODD mais c'est un exemple parmi d'autres. C'est très important, on va voir le Plan de Biodiversité qui a été porté par l'ancienne mandature.

RETOUR SOMMAIRE

On l'a fortement porté nous aussi parce que cela nous a paru quelque chose de plus fort que des enjeux d'échéance électorale ou de mandature. La Biodiversité nous concerne tous. Il ne s'agit pas de faire plus vert que vert, nous avons été dans la continuité de ce qui a été décidé par la précédente mandature, on l'a même renforcé. On s'est un peu moqué de nous car nous venions en défense des loutres. Quand j'étais jeune, la loutre était en voie de disparition aux confins du Marais. Aujourd'hui la loutre circule en Ville.

C'est un bel exemple de ce qui a été fait en matière de Biodiversité. L'autre jour je voyais un rapace en ville, ce sont des choses qu'on ne voyait plus forcément et qui reviennent parce que des nichoirs ont été installés. Nous sommes dans une continuité et un renforcement de cette continuité. Nous avançons. Si nous n'avancions pas, nous ne serions pas aujourd'hui une des premières Villes à faire un Agenda 2030. Je n'ai aucune carte qui puisse me permettre de justifier d'être plus vert que qui que ce soit ici mais en revanche j'ai une conviction forte sur l'évolution de l'environnement et ce qui m'entourne c'est autant ce qui vous entoure. Je sais que cet environnement nous le partageons ensemble, nous le défendons ensemble. Je ne veux pas entrer dans ce débat-là et je remercie Michel PAILLEY de ne pas rentrer dans ce débat, parce qu'il y a cette revue de projet qui précise que 86 % sur 262 actions sont considérées comme « satisfaisantes » ou « plutôt satisfaisantes ». Je pense que c'est pas mal. Le plan d'action Biodiversité 2019 – 2024 est un enjeu fort et surtout la Feuille de route des ODD 2030 nous permet de regarder vers l'avenir et c'est aussi cela qui compte.

Monique JOHNSON :

Je pense que personne ici ne peut m'accuser de prendre à mon compte l'Environnement et le Développement Durable aujourd'hui. En revanche, vous avez tort d'opposer Objectifs Développement Durable 2030 à l'ancien système, Agenda 21. Dans votre propos, c'est moi qui les opposerais et c'est faux. Le problème c'est que les Objectifs pour le Développement Durable, j'ai eu l'occasion de le dire dès 2017, ils n'étaient pas encore prêts à la mise en œuvre au niveau d'une collectivité comme la nôtre. Donc dès 2015 vous avez abandonné l'Agenda 21 au profit de quelque chose qui allait peut-être se mettre en place, du coup il n'y a pas de lien entre les deux systèmes. On trouve dans le rapport que l'Agenda 21 était compliqué, qu'il y avait trop d'actions, et qu'en plus l'Etat n'a pas agi assez rapidement pour les ODD 2030. Donc du coup il n'y a absolument aucun lien qui est fait entre ces deux méthodes. C'est presque un alibi : il a fallu qu'on attende la Feuille de route de l'Etat pour la mettre en place. C'est marqué dans le rapport.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

De la même façon que vous interprétez mes propos différemment de l'intention que j'avais en les disant, vous sur interprétez peut-être ce qui est écrit.

Michel PAILLEY :

Sur cette question-là, il y avait un plan avec un planning. Une fois qu'on est arrivé à ce planning on a demandé deux ans pour pouvoir continuer et on n'a pas pu relancer un autre Agenda 21, on était bien en attente, c'est ça que vous avez lu, ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire :

C'est une précision importante, je suis prêt à ce que l'on en parle dans un autre cadre mais cela a été une volonté de poursuivre justement alors même qu'il y avait une sorte de stand-by national. Aujourd'hui, ce n'est pas moi qui l'invente, on est la première Ville de notre taille à répondre ce soir à l'Agenda 2030, c'est dire qu'on n'a pas chômé pour le reste non plus. C'est la réalité et s'il vous plait on peut s'en réjouir. On prend acte de la revue.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-401

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Présentation du Rapport Développement Durable -
Année 2019**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-1-1 et D 2311-15 du Code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter chaque année un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires ;

La Ville présente le Rapport de Développement Durable 2019 qui constitue un état d'avancement de l'action municipale conduite sur le territoire et dans le fonctionnement de la collectivité. Sans exhaustivité, il fait également état des orientations et des programmes de nature à faire évoluer cette situation.

Le rapport annuel est un support au débat sur les orientations de développement durable dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux exigent une mobilisation de tous les acteurs.

La Ville de Niort porte une attention particulière à ces enjeux. Elle mène régulièrement, à travers le processus de labellisation Cit'ergie, une évaluation de sa politique énergétique et climatique. Par ailleurs, le renouvellement du plan d'actions biodiversité est présenté lors de cette même séance, l'objectif étant de renforcer les actions de la Ville dans ce domaine.

Concernant la démarche globale, le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 26 juin 2018, la participation de la Ville de Niort à la Démarche apprenante « Objectifs de Développement Durable (ODD) et territoires » et la sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine pour engager une prestation d'assistance afin de définir le nouveau projet territorial de développement durable de la Ville de Niort et de ses partenaires autour des ODD.

Depuis janvier 2019, ce projet territorial de développement durable a pris corps à travers la démarche NIORT DURABLE 2030 et la co-construction de la Feuille de route niortaise vers les ODD, qui est soumise à cette même séance. Il s'est agi de saisir l'opportunité offerte par l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, adopté par les Etats membres des Nations Unies en 2015, pour donner de nouvelles perspectives à l'action et continuer à mettre en œuvre concrètement les cinq finalités du développement durable, à travers un projet et un programme d'actions co-construit et partagé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la présentation du Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Ville de Niort pour l'année 2019 ;
- de la tenue du débat d'orientations développement durable.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY :

Annexe 2 – Délibération D-2019-401 - Présentation

En effet, comme chaque année, en amont du débat sur les orientations budgétaires, nous présentons le Rapport de Développement Durable. C'est un document obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Mais au-delà de l'aspect réglementaire, ce Rapport permet de rendre compte de l'action municipale sur le sujet et ce dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux exigent la mobilisation de tous. Il illustre la contribution de la Ville de Niort aux défis locaux, nationaux et internationaux. Il n'est pas exhaustif. Il présente des exemples concrets, structurés par les cinq finalités du Développement Durable qui sont obligatoires pour le Rapport et les 17 ODD. Le Rapport décrit les modalités de mise en œuvre de la démarche, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques, avec deux pages sur la Feuille de route.

Je vais donner quelques exemples importants pour 2019 :

- La co-construction de la Feuille de route niortaise
- Une étude sur la potentialité de l'énergie renouvelable avec l'assistance du CRER pour identifier le potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments municipaux
- La cartographie évolutive des lieux frais, cartographie qui est interactive, gratuite et accessible sur le site de la Ville
- L'extension des repas végétariens dans les restaurants scolaires, d'abord trois repas puis aujourd'hui un repas par semaine
- La quatrième étoile du label Ville Eco-propre
- 144 agents des écoles et 87 agents des restaurants formés aux nouvelles techniques de nettoyage

Le Rapport de Développement Durable 2019 sera consultable sur le site « vivre-à-niort » et sera disponible dans les accueils de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel administratif.

Je vais parler un peu de l'avenir même s'il s'agit du Rapport 2019. Je pense que dans les années à venir on pourra se servir du Rapport Développement Durable comme outil de reporting de la Feuille de route. Il vous est demandé d'acter la présentation de ce Rapport.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

C'est sûr qu'avec les feuilles de route 2030 on sera sur des critères qui seront encore plus objectivés par rapport aux 17 ODD.

Jacques TAPIN :

Ce document a un intérêt pour moi, qui est important, c'est de donner de la visibilité aux actions (et il y en a un certain nombre) relevant des politiques publiques en lien avec le Développement Durable. Il propose un classement d'actions menées, les plus significatives aux yeux des rédacteurs. Un classement qui a cependant quelques difficultés à éviter l'effet d'énumération, parfois préjudiciable justement à la vision globale et interactive qui est revendiquée par ailleurs mais qui à mon avis sera amélioré avec l'approche ODD. Je vous propose deux éléments d'analyse et trois observations. Premier élément d'analyse : deux domaines me paraissent relever un certain nombre d'avancées. Celui de l'action sociale et celui de la biodiversité. Dans le premier, l'action motrice du CCAS est mise en évidence, c'est un fait. Dans le second, les énergies au service de la préservation et de la protection des milieux est clairement valorisée. Là encore des pilotes efficaces existent, tant en interne de la collectivité qui peut mobiliser des savoirs faire propres, qu'en externe avec le recours au partenariat associatif.

Au chapitre des déceptions, deux domaines me semblent souffrir d'un certain nombre d'insuffisances, le changement climatique est évoqué, certes pris en compte dans l'action de végétalisation de manière assez forte d'ailleurs, de même que par l'effort de promotion de la mobilité cyclable. Mais reconnaissons, au vu de l'urgence du moment, qu'un plan d'action d'une toute autre ampleur s'impose pour réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre. Les taux de concentration de Gaz à Effet de Serre ont en effet globalement, en France et dans le monde, explosés en 2018. Les chiffres ne sont pas bons. L'Accord de Paris n'avance pas. Je ne dis pas que c'est la même chose à Niort mais je dis qu'on pourrait être exemplaire en la matière étant donné notre volontarisme dans le domaine. Je pense à la candidature pour les ODD. Dans ce domaine les changements en matière de mobilité automobile se font attendre, toujours de mon point de vue évidemment. Il eut été sans doute tout aussi nécessaire de communiquer sur le potentiel offert par le Bus gratuit, pour l'utilisateur, plutôt que de faire la promotion exclusive de l'attractivité des parkings publics et de leurs 6 600 places disponibles. Là je trouve qu'il y a un petit paradoxe. La production et la consommation responsables souffrent de la même difficulté.

RETOUR SOMMAIRE

S'il faut reconnaître la réalité de l'alimentation responsable dans les cantines, les écoles et ailleurs, il faut aussi déplorer que le traitement du sujet, à la source, c'est-à-dire au niveau de la production agricole locale, reste encore à mobiliser de manière plus convaincante pour que notre territoire gagne en autonomie alimentaire de proximité, en qualité et en quantité.

Au chapitre des observations, la première est à mettre en lien avec les autres dossiers environnementaux.

La participation des citoyens et des acteurs locaux : le temps semble venu pour mobiliser de manière bien plus large, en utilisant les structures participatives existantes et en les faisant évoluer, pour qu'elles deviennent des contributrices reconnues, écoutées, impliquées dans les politiques publiques dont les finalités sont forcément interrogées par cette idée que nous défendons tous un développement humain, solidaire et responsable.

Autre remarque : la question de l'évaluation. Certes les choses sont faites en quantité, 86 % de réalisé, vous l'avez signalé mais ce qui manque c'est l'évaluation des effets, des impacts. Où en est-on à ce niveau-là ? Alors vous allez me dire: les ODD vont nous permettre d'avoir un dispositif d'évaluation plus pertinent, plus facile à mettre en place. Ça me semble relativement urgent.

Dernière observation : c'est pour faire une allusion tranquille à l'actualité que nous avons vécu en début de Conseil Municipal. J'ai été tout à fait intéressé par une rubrique du Rapport Développement Durable, dans le chapitre notamment de l'objectif de réduction de la violence et le titre du chapitre s'intitule : rapprocher Police et population par la proximité. Le cœur de métier de la Police Municipale est la proximité avec la population. J'insiste sur cet élément, cela me paraît fondamental, au moins de voir cette actualité que nous vivons, aussi dure soit-elle, aussi avec ces yeux-là qui envisagent certes avec la répression mais à côté d'elle la prévention et l'éducation. Nous pouvons toujours faire mieux, nous allons faire beaucoup encore. Vous n'allez pas manquer de me répondre avec force arguments sur ce ton-là de manière à justifier les politiques telles que vous avez choisi de les mener. C'est le privilège du dernier mot, n'en abusez pas Monsieur le Maire. Je ne fais ici qu'exercer mon rôle de représentant d'une sensibilité minoritaire en ces lieux, qui demande tout simplement à être entendu et à participer aussi aux débats que vous menez en Conseil Municipal et pas simplement en démocratie directe, comme vous l'avez fait à l'instant, là-haut, avec les manifestants en début de ce Conseil municipal.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

La démocratie directe est essentielle, là-haut ou ailleurs, c'est le principe. Néanmoins je pense que l'Opposition depuis cette mandature est dans un collège municipal et a toujours beaucoup de place. Il y a d'autres assemblées, d'autres collectivités locales, où le temps de l'Opposition est beaucoup plus compté (l'Assemblée Nationale bien sûr, le Conseil Régional et d'autres encore). Donc je crois que vous avez un temps de parole qui est plus important même que votre représentation mais c'est très bien, je ne le remets pas en cause. Je ne crois pas, sauf quand il y a eu parfois des mots un peu trop hauts, que je vous ai coupé très souvent pendant cette mandature.

Quand bien même, je vous remercie de soulever le fait que dans nos ODD 2019 – 2030, il y a un enjeu aussi de sécurité et de proximité, c'est le rôle de la Police Municipale, je l'entends bien. Entendez bien aussi que cette Police Municipale pour assurer son rôle, dans certains cas extrêmes, doit tout simplement se défendre. Nous rappelons dans ces ODD que la sécurité, comme le social, comme la mobilité, comme l'environnement, sont des enjeux de service public et sont de notre mission. Ce n'est pas un gros mot de le dire, cela concourt à une société qui fonctionne bien. Je vous l'annonce aussi, puisque nous avançons bien désormais avec le Conseil Départemental, nous allons pouvoir mettre en place une équipe de prévention spécialisée de la délinquance et ce sont d'autres moyens que les quelques lanceurs dont on parle beaucoup trop pour la seule compétence d'une Police qui n'en fera pas l'usage que l'on voit par ailleurs, c'est clair. Donc nous en sommes là. Je te remercie d'évoquer aussi l'enjeu des mobilités, je partage, c'est toute la limite d'avoir un Rapport ODD qui est par collectivité. On est obligé de le faire séparément mais c'est vrai qu'on va voir l'Agenda 2030, Niort est en avance, mais à chaque fois sur ce sujet-là comme sur d'autres, ce qui a été fait de façon plutôt exemplaire à Niort, on sait le décliner avec l'Agglo, sous cette mandature comme sous d'autres d'ailleurs, ça a été le cas pour l'OPAH RU il y a un an, ce sera le cas dans la prochaine mandature pour l'Agenda 2030 j'en suis persuadé, parce qu'il faut raisonner territoire, on ne peut pas s'interdire de parler de mobilité et de Bus gratuit parce que c'est l'Agglo et que c'est son Rapport d'ODD et que ce n'est pas le nôtre. Donc ce sont des sujets qu'il faut que l'on apprenne à dépasser et il faut qu'on pense vraiment territoire. Je pense que l'on a fait des progrès mais on a, là aussi, et c'est ma force du dernier mot peut-être, des avancées à faire. Il y en aurait bien d'autres. Sur la performance des Gaz à Effet de Serre, il y aura un Rapport plus interne qui l'évoquera parce qu'on arrive à mieux compter.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Michel PAILLEY :**

C'est toute la limite du Rapport Développement Durable où on dit tout ce qui s'est passé sur l'année. J'aimerais quand même noter sur le changement climatique, que tu as fait un oubli dans ta lecture : la labellisation Cit'ergie que nous avons eue en 2019 est bien la preuve que cette dimension du réchauffement climatique a été prise en compte et ce sur la durée. Mais si on fait une action en 2018, elle n'apparaît pas en 2019, c'est la limite du rapport sur une année.

S'agissant de l'impact en effet la forme à la fois du Bilan de l'Agenda 21 et à la fois du Rapport de Développement Durable, ne permet pas d'être dans l'impact. On a fourni beaucoup de chiffres cette année dans le Rapport, plus que d'habitude, mais on est plutôt sur ce qui est fait ou pas fait.

Monique JOHNSON :

Je vais avoir les mêmes reproches à faire à ce Rapport que les années précédentes. Cela reste malheureusement des énumérations d'actions faites dans l'année mais il manque toujours ce regard : d'où partons-nous ? Où allons-nous ?

Je trouve l'aspect émission de Gaz à Effet de Serre, réchauffement climatique, un peu creux, on parlera de bilan carbone tout à l'heure. Par exemple pour le Cit'ergie, c'est une sorte de barème selon les leviers que met en place la Ville, ce sont des pourcentages, on passe de 55,01 à 56,3, d'accord mais qu'est-ce que cela représente en réduction des Gaz à Effet de Serre ? Donc qu'on actionne des leviers, c'est très bien, mais derrière quel est l'impact ? Quels sont les chiffres d'aujourd'hui et quels sont nos objectifs et où cela nous situe dans cette gamme-là ? C'est cela qui manque et ça manque chaque année.

Nous allons rester sur le Gaz à Effet de Serre et le réchauffement climatique, nous avons, par rapport à l'éclairage public, emmagasiné des certificats d'économies d'énergie. C'est super, mais derrière on les revend à qui ? A des obligés d'énergie fossile. Donc il n'y a pas trop de cohérence.

Toujours dans le même domaine, vous avez une cible ODD : la préservation du patrimoine par la connaissance de l'Histoire. En quoi est-ce que la préservation du patrimoine par la connaissance de l'Histoire mobilise dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ? Peut-être que ces éléments vont permettre une meilleure imbrication quand les Objectifs de Développement Durable 2030 seront bien définis mais pour le moment cela laisse des choses un peu curieuses. Je rejoins Jacques, il y a des éléments, surtout au niveau de l'aspect social, nous voyons les choses avancent bien.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Les ODD, on pense environnement, on pense Développement Durable, mais ce n'est pas que ça. C'est global.

Que les Rapports ne se rapportent pas assez aux Feuilles de route initiales, peut-être, encore que je trouve que le Rapport cette année tient plutôt la route dans son organisation. Il est clair, il y a de vrais efforts. Aujourd'hui il n'y a pas de normes sur ces Rapports. Le Guide Pratique sort aujourd'hui pour la première fois et concerne l'Agenda 2030. Il faut aussi lire tout cela. Alors je reçois toutes ces critiques de façon constructive, mais dès qu'il y a un chiffre vous n'êtes pas d'accord avec ce chiffre. Cit'ergie c'est l'ADEME. Je ne sais pas en France s'il y a mieux. Et dans les ODD il n'y pas que l'environnement qui importe mais également l'environnement social parce qu'il faut vivre en société, ce qui n'est pas toujours facile, il faut justement faire des efforts.

Alain BAUDIN :

Ce Rapport a une dimension globale et fait aujourd'hui aussi la part belle à un certain nombre d'actions qui pourraient paraître un peu éloignées du Développement Durable mais qui rentrent complètement, de mon point de vue en tous les cas, dans cette accroche d'intégration sociale pour favoriser l'inclusion de tous. Et de ce point de vue-là, je voulais citer le label Ville Active et Sportive avec trois lauriers que nous avons eu dès 2017 et reconduit en 2019 pour trois années qui, effectivement, favorise l'inclusion de tous et la promotion des concitoyens à travers le Sport. J'en profite pour préciser qu'il y a une erreur sur cette page : il n'y a pas 35 clubs mais 135 clubs sportifs et il y a plus de 21 000 pratiquants aujourd'hui dans 64 disciplines différentes. C'est une réalité.

S'agissant de la lutte contre les discriminations et le travail sur l'inclusion, dans le Sport, je précise que Niort a été une des premières Villes à mettre en place un club de Rugby Féminin, un Club de Foot Féminin et il y a bien sûr du Volley Féminin. L'an dernier sur les 162 sportifs qui ont été valorisés, il y a 74 femmes qui l'ont été.

Ensuite sur l'aspect handicap, il y a 16 disciplines qui sont aujourd'hui ouvertes aux personnes en situation de handicap physique. Il y a aussi le Sport Adapté. Tout cela participe et je crois que l'on est en plein dans cette logique globale du Développement Durable, je voulais le souligner car c'est aussi un aspect important des prochaines années qui permettra cette inclusion sociale.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Rose-Marie NIETO :**

Le Développement Durable ce ne sont pas que des chiffres. Vous vous attachez à des détails sans mettre en valeur tout ce qui est fait au niveau, par exemple, de l'Education. Je veux juste rappeler par exemple pour le nouveau projet éducatif de territoire, tout le travail de sensibilisation qui est fait auprès de nos jeunes sur le Développement Durable, c'est quand même notre avenir. Le travail sur le climat scolaire est aussi très important, en travaillant sur la médiation par les pairs et le harcèlement. Un renforcement éducatif important sur les petits déjeuners, l'hygiène buccale, le renforcement aussi pour aider les jeunes qui ont des problèmes scolaires, des difficultés, par la réussite éducative. Le travail qui est fait au niveau de la restauration collective, dans nos écoles, où vous savez que plus de 60 % des matières premières sont issues d'approvisionnements locaux. Il y a tout un travail fait avec le Bio, les producteurs locaux. Lorsque nous faisons des travaux dans les écoles, nous prenons également cette dimension en compte. Il faut donc parler de tous les points, c'est un tout.

Romain DUPEYROU :

Je voulais juste en profiter pour faire la part belle à la démocratie participative aussi dans notre Ville. Quand nous sommes arrivés aux Affaires, dans les Conseils de Quartier, nous avons tendance à le remarquer, beaucoup dossiers de cadre de vie étaient orientés route, bitume, places de parking, etc. Et on a vécu une véritable révolution citoyenne aussi bien au sein de cette Assemblée que dans la pensée de nos concitoyens. Aujourd'hui le budget de la Vie Participative, clairement, est devenu quasiment un budget dédié au Développement Durable. Aujourd'hui, on parle pistes cyclables, on parle de défense de la Biodiversité avec des nichoirs, des demandes de ruches, on nous parle de continuité piétonne, de la protection des piétons et de la capacité à leur proposer un cheminement à travers les quartiers et jusqu'au centre-ville parce que la volonté du citoyen niortais est aussi là. Honnêtement, c'est avec un vrai plaisir aujourd'hui que l'on voit que le budget de la Vie Participative porte sur des sujets qui sont dédiés aussi à cette politique-là et qu'on apporte aussi une pierre à l'édifice et c'est une pierre citoyenne.

Monsieur le Maire :

Merci Romain, cela fait partie des ODD aussi, en effet. Faut-il voter le Rapport ? Nous pouvons prendre acte de ce Rapport et passer au Rapport suivant ? Très bien. Nous prenons acte.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-402

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Rapport de bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 75 de la loi Grenelle oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à comptabiliser leurs émissions de Gaz à Effet de Serre, d'en publier un bilan et de mettre en œuvre des actions pour les réduire.

Le Bilan Carbone® désigne la méthode de comptabilisation des émissions de Gaz à Effet de Serre pour les organisations, développée par l'ADEME et l'Association Bilan Carbone.

C'est une démarche visant à comptabiliser toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) rejetées par les activités et services d'une collectivité. Cette méthode utilise les données brutes des activités et les convertit en une seule et même unité : le gramme de CO2 équivalent (gCO2eq)

Les émissions de Gaz à Effet de Serre prises en comptes sont liées aux compétences de la ville. Il s'agit notamment de toutes les consommations d'énergies issues des immobilisations (bâtiments, véhicules et divers matériels), les matériaux achetés, les services achetés, toutes les énergies consommées (chauffage, électricité, carburant...), les déplacements domicile/travail et les déplacements professionnels des agents, les déplacements des usagers, le fret amont, interne et aval, les déchets, quantifiés en flux annuels entrants et/ou sortants.

Le Bilan Carbone patrimoine et services s'inscrit dans plusieurs domaines d'interventions appelés périmètres :

- Administration générale : Regroupe l'ensemble des infrastructures et des personnes impliquées dans la fourniture des services administratifs rendus par la collectivité ou nécessaire à son fonctionnement propre ;
- Elus : Activités des élus (essentiellement les déplacements) ;
- Enseignement et périscolaire : Regroupe toutes les activités de toutes les écoles de la Ville ;
- Equipements sportifs : Regroupe l'ensemble des infrastructures et des personnes impliquées dans l'organisation d'activités sportives : salles de sport, stades, patinoire, piscines, tennis, golf et hippodrome... ;
- Equipements culturels : Regroupe l'ensemble des infrastructures et des personnes impliquées dans l'organisation d'activités d'ordre culturel : salles des fêtes, théâtre... ;
- Espaces verts : Regroupe la création et l'entretien des squares, parcs et jardins publics ;
- Voirie - propreté : Regroupe la construction, la rénovation et le nettoyage de la voirie communale et des ouvrages d'art, ainsi que l'éclairage public ;
- Marchés : Activité des marchés forains ;
- Crématorium et cimetières : Activité du crématorium et des cimetières ;
- Distribution d'eau : Activité du Syndicat des Eaux du Vivier ;
- R I A : Emission de GES au prorata du nombre d'agents ville y ayant déjeuné ;
- Aéroport : Activité de l'Aéroport de Niort ;
- Parc des expositions : Activité du Parc des expositions de Noron ;
- CCAS : ayant une autonomie vis-à-vis de la commune, son activité est segmentée en trois activités : petite enfance, personnes âgées et autres.

RETOUR SOMMAIRE

Chaque périmètre évoqué précédemment est divisé en divers postes :

- Fret : Il s'agit des émissions émises par le transport de marchandises ;
- Immobilisation : Il s'agit de tous les biens possédés. On comptabilise les émissions sur plusieurs années (5 ans pour les matériels informatiques, 10 ans pour les véhicules et le mobilier). Cela permet de prendre en compte le cycle de vie du produit ;
- Déplacement : Ce sont les émissions dues aux transports de personnes ;
- Energie : Il s'agit des émissions dues à la consommation énergétique des bâtiments ;
- Emission non énergétique : Il s'agit de toutes les émissions de Gaz à Effet de Serre. Par exemple, les gaz utilisés pour la climatisation, qui s'échappent dans l'atmosphère à cause de fuites ;
- Intrants : Il s'agit de tous les achats ;
- Déchets directs : Il s'agit des déchets générés.

Ces postes permettent par la suite de mieux cibler les secteurs les plus émissifs de Gaz à Effet de Serre et de trouver les moyens de les réduire, notamment par l'intermédiaire des plans d'actions des démarches Cit'ergie et ODD Niort Durable 2030.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du présent rapport de Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre « Patrimoine et services » portant sur l'année 2018.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY :

Annexe 3 – Délibération D-2019-402 - Présentation

La loi Grenelle rend obligatoire pour les Villes de plus de 50 000 habitants la comptabilisation, tous les trois ans, de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. Ces Villes doivent faire un bilan et mettre en œuvre des actions pour les réduire. C'est un outil destiné à répondre aux enjeux démocratiques de l'accès aux ressources et du développement avec leurs conséquences que sont le réchauffement climatique, la montée des eaux et l'effondrement de la Biodiversité. Il s'agit donc de comptabiliser toutes les émissions rejetées par les activités et les services de la collectivité. Le Bilan Carbone permet de convertir les données brutes des activités en une seule et même unité : la tonne de CO2 équivalent.

En 2018, ces émissions produites par la Ville ont été évaluées à 29 869 tonnes, équivalent CO2 d'émission totale, ce qui affiche une baisse de - 8, 8 % en trois ans, portant principalement sur les achats (- 8 %) et les déchets (- 2 %). C'est la première fois que le Bilan Carbone de la Ville affiche une baisse. Pour mémoire, il y a eu des Bilans en 2009, 2012, 2015. La baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité en matière d'énergie. Niort a reçu d'ailleurs la reconnaissance nationale du label Cit'ergie en 2019.

Les plus gros postes qui génèrent des Gaz à Effet de Serre sont les déplacements, puis les immobilisations. Je vais juste parler des déplacements : 43 % des émissions, soit 12 701 tonnes équivalent CO2. Quand on parle des déplacements il faut bien comprendre qu'il s'agit des déplacements également des usagers des services publics, c'est-à-dire toutes les personnes qui vont à la Mairie, au CCAS, aux salles de sport, aux crèches, ainsi que les déplacements des écoliers. Quelques chiffres :

- 44 465 visiteurs usagers de l'Hôtel Administratif
- 8 803 de l'Hôtel de Ville
- 27 923 des Mairies de Quartier.
- Les déplacements de 4 359 élèves et 200 enseignants.

L'Agenda 2030 et sa Feuille de route contribueront encore dans les années à venir à faire baisser les émissions de la Ville de Niort.

Quelques exemples d'actions qui ont permis de réduire ou qui permettront à l'avenir de réduire les émissions :

- La plantation d'arbres en nombre pour séquestrer le carbone et lutter contre les ilots de chaleur.
- Le recours aux énergies renouvelables

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- L'isolation des bâtiments
- L'éclairage public à LED
- Réduire la part carnée
- Privilégier les circuits courts, la saisonnalité dans les restaurants collectifs
- Systématiser l'approche du coût global et l'analyse du cycle de produits
- Encourager le transfert modal de la voiture vers le bus et les circulations douces
- Optimiser le tri des déchets
- Développer le réemploi de matériaux
- Favoriser les chantiers les moins émissifs
- Privilégier les approvisionnements les plus proches possibles.

Il vous est demandé de prendre acte de ce Rapport.

Monique JOHNSON :

Merci pour cette présentation. Vous mentionnez à juste titre par rapport à ce Bilan Carbone que l'article 75 de la loi Grenelle rend obligatoire une comptabilisation des Gaz à Effet de Serre. Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Mais il est aussi précisé, dans cette loi, que les bilans Carbone doivent être faits au moins tous les trois ans et doivent être rendus publics. Nous avons donc un problème. Niort a effectué deux Bilans Gaz à Effet de Serre. On en retrouve quelques éléments sur internet mais aussi sur le site de la Ville, l'un en 2019 avec les données 2018 et l'autre en 2012 avec les données de 2011. C'est ce dernier Bilan (données 2011) qui est notre année de référence, notre point 0. Sommes-nous d'accord là-dessus ? Oui. Aussi avec un Bilan Carbone obligatoire tous les trois ans vous auriez dû nous présenter un Bilan l'année dernière. Le Bilan Carbone de 2018 avec les données de 2017 pour être dans les clous par rapport à la loi. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi cette loi n'a pas été respectée sur ce point-là ? C'est la loi, je suis désolée. Il y a une amende pour absence de Bilan.

Il y a un troisième problème : vous deviez nous présenter aujourd'hui un Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre, pas juste un Bilan Carbone. En dehors des chiffres, on devrait retrouver des actions fortes que la Ville compte mettre en œuvre dans les années à venir, jusqu'à l'établissement du Bilan suivant.

RETOUR SOMMAIRE

Le volume global des réductions des Gaz à Effet de Serre attendu doit être indiqué pour chaque action. Il n'y a rien de tout cela ou si peu.

On trouve cette obligation légale dans le document « méthode pour la réalisation des Bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre » conformément à l'article L229-25 du Code de l'environnement qui est fourni par le Ministère. Donc non seulement vous avez une année de retard mais en fait le contenu même de ce document ne correspond pas à ce qui est attendu.

Pour votre Bilan Carbone, il y a aussi de grosses lacunes : il n'y a aucune analyse sur l'évolution des Gaz à Effet de Serre depuis 2011 qui est l'année de référence. Aucun regard sur les postes d'émission les plus émetteurs ni sur les actions qui ont été menées pour faire évoluer nos émissions dans le bon sens. A la page 7, vous faites une comparaison entre 2014 et 2018 en vous targuant d'une diminution de 8,8 en quatre ans. Vous précisez que les méthodes de calcul ont été modifiées, que le périmètre n'est plus le même et que les incertitudes ont évolué. Donc soit on peut faire une comparaison, soit on ne peut pas. Vous ne pouvez pas faire de comparaison entre 2014 et 2018 si vous avez changé le périmètre et si les données et les calculs ont changé. Mais plus grave encore, vous n'avez pas recalculé les bilans antérieurs, justement pour prendre en compte ces différences de périmètre et le calcul. Là aussi c'est pourtant une obligation, c'est le même document émis par le même Ministère qui dit : « le Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre, organisationnel et de changement de méthode. Comment voulez-vous qu'on se projette, qu'on puisse partir d'un Bilan partagé sans qu'on ait toutes les étapes de la démarche ?

Il aurait été beaucoup simple si on avait eu l'évaluation du PCET de Niort qui, lui, courrait de 2012 à 2017. Cela nous aurait aidé à évaluer les actions entreprises et pourtant lors du Conseil Municipal du 8 mai 2016 dans une délibération par rapport à Cit'ergie, outil de pilotage de la politique énergie, il était stipulé que : « la Ville de Niort s'engageait à élaborer un plan d'action Energie Climat, à le mettre en œuvre et à l'évaluer chaque année ». Or nous n'avons pas eu d'évaluation d'année en année. Il n'y a eu aucune évaluation entre les étapes. Où sont ces évaluations annuelles ? Nous devons réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre de 20 % dans le PCET pour 2020. Nous devons augmenter l'efficacité énergétique de 20 % pour 2020. Nous devons atteindre une part de 23 % des énergies renouvelables. Où en sommes-nous ? Qu'en est-il de tout cela ? C'étaient des plans de 2012 à 2017. Donc comme pour l'Agenda 21 et la Plan de la Biodiversité, sur le volet réduction du Gaz à Effet de Serre, la Ville n'est pas bonne et cela se traduit dans le Rapport Développement Durable que l'on vient de voir.

RETOUR SOMMAIRE

Je demande que le Bilan Carbone de 2015 soit rendu public parce qu'il ne l'est pas et nous ne sommes pas conformes à la réglementation sur ce point et, je suis désolée, mais il y a de gros problèmes dans les différents postes avec, sur certains postes, des baisses que l'on ne peut pas justifier par les mesures qui sont mises en place. Le poste numéro 1 est arrivé à 0,38 % alors qu'il était avant dans les 10 % donc il y a un vrai problème par rapport aux chiffres. Je suis désolée mais ce Bilan n'est pas fiable.

Monsieur le Maire :

Moi qui avais salué le travail des équipes...

Monique JOHNSON :

C'est un stagiaire qui a fait ce Bilan !

Monsieur le Maire :

Franchement Mme JOHNSON, vous avez le droit de vous en prendre à moi autant que vous voulez si cela vous fait plaisir, je suis là pour ça. Mais je n'accepterai pas que vous mésestimiez le travail formidable qui a été fait par les équipes et qui le font en permanence. Allez les rencontrer pour voir, partager, il y a certainement des choses sur lesquelles on peut faire mieux, je l'ai déjà dit, mais il y a quand même un très gros travail et si vous n'êtes pas capable de voir dans ce Rapport, et pas capable de dire publiquement, au-delà de toutes vos explications un peu confuses... parce que je ne sais pas trop où vous voulez nous emmener si ce n'est pour dire que ce n'est pas bien. On est sur une baisse en 2018 de 8,8 % en trois ans. Ecoutez, ça a été labelisé Cit'ergie en 2019. Il y a un moment on peut casser le thermomètre ou le faire chauffer pour dire qu'il fait plus chaud ou plus froid, ça ne marchera pas ! Si on n'est pas d'accord sur la façon de compter et de se retrouver, ça ne fonctionne pas. Donc arrêtons juste un peu et convenez qu'il y a un certain nombre de choses qui avancent. Je veux bien que l'on organise une réunion de travail si vous voulez, votre contribution sera certainement la bienvenue. Il y a eu une Commission Générale il n'y a pas longtemps, vous n'y étiez pas. Il y a eu des ateliers pour l'Agenda 2030, vous n'y étiez pas. Il y a eu plein de concertations sur différents sujets, vous y étiez ou vous n'y étiez pas, je n'en sais rien, peu importe.

RETOUR SOMMAIRE

La réalité c'est qu'il y a plein de moments pour s'ouvrir, discuter et avancer ensemble, si les gens n'y sont pas, c'est sûr qu'on loupe peut-être quelque chose mais en tout cas ce qui est sûr c'est qu'un travail est fait et ça, croyez-moi, ce n'est pas parce que c'est mon rôle de Maire et de Président de ce Conseil Municipal, c'est un travail important de l'administration en particulier et aussi des élus qui sont en délégation sur ce sujet-là.

Donc évidemment, cela peut toujours être présenté différemment. Evidemment, on peut toujours recompter comme on veut, mais la réalité c'est que c'est labelisé Cit'ergie, que c'est compté, estimé, évalué sur un certain nombre de critères et que sur les trois ans, la baisse a été de 8,8 %. C'est la seule réalité tangible qui compte et je vous prie de l'entendre.

Nous prenons acte de ce Rapport.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-403

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

Plan d'Actions Biodiversité 2019 - 2024

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La démarche volontaire de la Ville de Niort s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux. Elle s'engage résolument à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 objectifs de développement durable et notamment l'objectif n°15, visant à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Le dérèglement climatique, les agressions multiples que subit la biodiversité provoquent un déclin des espèces sauvages, animales et végétales. Il est parfaitement explicité dans le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité où il est évalué, pour exemple, que l'abondance des oiseaux communs de métropole inféodés aux milieux bâtis et agricoles a diminué respectivement de 30% et 33% entre 1989 et 2017.

La France a adopté en juillet 2018 son Plan National Biodiversité, décliné en 6 axes stratégiques. Mais il ne sera pas mis en œuvre avec efficacité sans la participation active des collectivités locales et de leurs partenaires, au plus proche du terrain. En raison de l'importance vitale de la biodiversité pour notre avenir à tous et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux, la Ville de Niort amplifie son engagement dans la continuité des actions engagées en 2013, au travers d'un premier plan d'actions comprenant notamment l'identification de la trame verte et bleue du territoire et des unités écologiques.

Depuis, elle a obtenu la reconnaissance nationale de Capitale française de la biodiversité en 2013. Concernant les problématiques de biodiversité, elle contribue à l'action de la Communauté d'agglomération et du Syndicat des Eaux du Vivier, et s'appuie sur les actions engagées avec la communauté scientifique. Elle agit en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle régionale et elle a adhéré à l'Agence régionale de Biodiversité.

La Ville de Niort souhaite donc poursuivre et amplifier sa démarche et s'engage, de façon volontariste, sur le renouvellement de son Plan d'Actions Biodiversité pour cinq ans, sur la période 2019 - 2024.

Pour ce faire, une phase de bilan et de réflexion sur les enjeux de biodiversité a été menée en 2018, à l'issue du Plan d'actions biodiversité 2013 – 2017.

La construction du nouveau plan s'est déroulée sur le premier semestre 2019, selon une méthodologie participative aussi bien interne, avec les services municipaux, qu'externe avec les partenaires institutionnels et associatifs du Comité Biodiversité, institué par la Ville de Niort début 2015.

Il ressort de cette démarche l'élaboration d'un Plan local de 60 actions en faveur de la biodiversité, dont 23 sont des actions issues du plan précédent devant être réalisées ou poursuivies, et 37 des actions nouvelles.

La collectivité reprend les axes adoptés par la France :

- reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
- construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- connaître, éduquer, former ;
- améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

En raison de l'urgence à agir pour éviter l'accélération de la perte de biodiversité, certaines actions ont été engagées dès le début de l'année, comme « faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe », en aménageant les ouvrages hydrauliques et des parcelles havres de paix, pour faciliter le passage et l'installation de l'animal dans la ville. La mise en œuvre de nichoirs à Faucons pèlerins en est un autre exemple. Cette action contribue à la réintroduction de populations d'espèces naturelles prédatrices qui vont équilibrer les populations animales en prolifération en ville.

Considérant que ce plan d'actions répond aux enjeux internationaux, nationaux et locaux et vise à assurer une meilleure préservation de la biodiversité, à travers notamment une meilleure fonctionnalité des trames écologiques du territoire et une meilleure connaissance du patrimoine naturel de Niort et du Marais poitevin,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan mené sur le Plan d'actions 2013 – 2017 ;
- adopter le Plan d'actions biodiversité 2019 - 2024, décliné en 5 axes, joint en annexe ;
- approuver la poursuite de la démarche participative conduisant à la définition précise des actions, avec leur pilote, leur priorisation, et leur évaluation.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Annexe 4 – Délibération D-2019-403 - Présentation

La démarche volontaire de la Ville de Niort de renouveler son Plan d'Actions Biodiversité s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux. Elle s'engage résolument à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 ODD et notamment l'objectif numéro 15 visant à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. Le constat est malheureusement simple : l'érosion de la Biodiversité et le déclin des espèces sauvages, animales et végétales, qui en découle se poursuit. Comme le mentionne le Rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité à propos des oiseaux communs, la Biodiversité revêt une importance pour notre avenir à tous et les Villes y occupent un rôle central.

Nous allons commencer par le Bilan du Plan d'Actions précédent, 2013 – 2017 :

Nous avons réalisé en 2018 le Bilan précédent de ce Plan dans lequel Niort avait pris un engagement fort en faveur de la Biodiversité et s'était engagée dans un Plan de 51 actions. Le recensement des données montre un taux de réalisation globalement satisfaisant au regard du nombre élevé des actions du programme (lorsque nous l'avons fait, à l'époque, c'était la première fois que nous faisons cela). Les actions réalisées ou en cours sont de 60 %. Vous avez le détail des actions dans le Rapport mais on peut noter une bonne uniformité dans le taux de réalisation, ce qui démontre l'investissement dans tous les champs du programme. On peut également retenir que des actions non référencées ont été mises en place comme la plantation de vergers, le cimetière naturel ou l'enherbement des autres cimetières. Ce Bilan a permis d'identifier les points forts et les points faibles et de produire des recommandations en vue de son renouvellement.

Quelques actions d'importance réalisées :

- La trame verte et bleue dans le PLU
- Le Plan de Gestion Simplifiée de l'aérodrome
- L'installation des poteaux à rapaces
- La Charte Jardins au naturel.

Ce Bilan étant fait, nous nous lançons dans un nouveau Plan d'Actions 2019 – 2024. Nous sommes dans une certaine continuité. Le nouveau Plan s'est construit autour d'une méthodologie participative aussi bien interne qu'externe. L'objectif est de poursuivre et d'amplifier la démarche en s'engageant de façon volontariste pour 5 ans.

RETOUR SOMMAIRE

En raison de l'urgence à agir, certaines actions ont été commencées en 2019, comme faire de Niort une Ville refuge pour la loutre d'Europe ou la mise en place de nichoirs à faucons pèlerins.

Pour sa construction, un groupe de travail interne constitué par les services municipaux a élaboré des propositions et, d'un point de vue externe, nous avons utilisé le Comité Biodiversité qui a été créé en 2015 avec 19 acteurs institutionnels et associatifs. Je tiens particulièrement à remercier DSNE pour sa participation. Il en ressort 60 actions dont 23 sont des actions reprises du précédent Plan et 37 sont de nouvelles actions coconstruites. La collectivité s'est attachée à s'appuyer sur le Plan Biodiversité National (donc il est un peu différent du Plan précédent), afin d'avoir une référence commune avec les autres acteurs. Sur ces 60 actions je retiendrai des actions emblématiques :

- Le classement des Marais de Galuchet, La Plante et la Boucle de Chey en réserve naturelle régionale.
- Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, le patrimoine arboré et les bandes enherbées.
- Acquisition et gestion des parcelles réservoirs pour la biodiversité
- Identification des zones écologiques à préserver dans le PLUI
- La prise en compte de l'intérêt écologique des friches urbaines et industrielles
- L'action sur l'éclairage public pour limiter l'impact sur la biodiversité
- La signature de la Charte des perturbateurs endocriniens.

A la fin de Rapport, nous avons intégré ce qu'il n'y avait pas dans le précédent Plan : une fiche action (nous avons pris la première que l'on avait faite sur le refuge de la loutre, cette fiche action sera généralisée pour l'ensemble des actions).

Pour conclure, au travers d'échanges, de rencontres, de partages de connaissances entre spécialistes et grand public, le nouveau Plan d'Actions Biodiversité a pour ambition d'amener le territoire vers des pratiques plus vertueuses et vers des développements équilibrés. Il vous est demandé de prendre acte du Bilan et d'adopter le nouveau Plan.

Monsieur le Maire :

C'est un Plan qui donne aussi des perspectives et qui s'inscrit dans un précédent.

Je remercie les équipes et notamment Katia HAMMOUTENE qui a particulièrement travaillé sur ce dossier et Marie BARRIBAUD. Je pense que ce travail est important, c'est un travail de tous les jours.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monique JOHNSON :**

Sur le Plan d'Actions Biodiversité 2019 – 2024, j'ai plutôt de bonnes choses à dire. Je pense qu'il y a des actions intéressantes, avec une approche conduite de projets, avec des fiches, avec des objectifs, etc. donc je ne peux qu'être satisfaite. En revanche, ce qui m'inquiète c'est par rapport au Bilan du Plan Biodiversité antérieur puisque là aussi le retour par rapport à ce Plan c'est assez creux mais vous le dites vous-mêmes : vous dites que c'est dommage parce que pour que ce Plan puisse être efficace il aurait fallu mesurer l'efficacité du Plan d'Actions, il aurait été nécessaire de mettre en œuvre des outils de mesure. Donc il n'y avait pas vraiment d'outils de mesure par rapport à cela. Donc il y avait les actions mais les fiches n'étaient pas développées et vous dites : c'est dommage ça n'a pas été prévu. Mais c'était à vous de les mettre en place ! Mais oui ! Le document Poitou-Charentes et Préfecture dit en 2014 que des indicateurs seront définis pour chaque action du Plan d'Actions Biodiversité. Du coup ça enlève toute la substance de ce qui s'est produit sur le Plan Biodiversité antérieur.

Autre élément, et là aussi vous allez lever mon inquiétude, pour la réussite de ce Plan, dans ce même document Poitou-Charentes et de la Préfecture, il est marqué qu'il y a trois conditions qui sont nécessaires :

- Une volonté politique de la Municipalité Niortaise d'intégrer la Biodiversité dans les différentes politiques publiques
- Un poste de chargé de mission Biodiversité au sein de la collectivité pour la coordination
- Une implication forte de toutes les Directions et des services.

Mais pour le précédent Plan, et vous le dites vous-mêmes, le temps dédié à l'animation du Plan d'Actions a été fortement réduit. Nous avons commencé avec un 60 % équivalent temps plein, ensuite la moitié de ce temps-là a été dédiée à la CAN donc forcément on en revient à la fin à une méthode buchettes, même si je ne dis pas que les actions n'étaient pas bonnes. Vous nous dites si cela a été fait, ou pas, mais sans préciser l'envergure, sans qu'on puisse faire une évaluation par rapport à des objectifs, des indicateurs et la réalité des choses.

Levez donc mon inquiétude : sur ce Plan d'Actions Biodiversité 2019 – 2024, allez-vous mettre les moyens humains et les possibilités de conduite de projet ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Michel PAILLEY :**

Le nouveau Plan a été vraiment coconstruit et c'est vrai que j'ai eu quelques bons retours sur le sujet avec les spécialistes. A l'heure actuelle au niveau du service il y a une personne à temps plein plus un mi-temps. Donc une personne et demie sur les Plans d'Actions donc on est bien dans vos critères, soyez-en rassurée.

Concernant le Plan précédent, j'ai trouvé un Plan qui avait été mis en place (et d'ailleurs je l'avais voté à l'époque), on l'a mis en œuvre, mais c'était la première fois que cela se faisait et c'est finalement avec le Bilan que l'on se rend compte qu'il manque une fiche action, notamment. Toutes ces critiques nous les avons intégrées dans le Plan futur, c'est normal, c'est ainsi que cela fonctionne.

Monsieur le Maire :

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-404

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

NIORT DURABLE 2030 - Adoption de la Feuille de route niortaise vers les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Notre planète fait face à de nombreux et importants défis en ce 21ème siècle : croissance démographique, creusement des inégalités sociales, écologiques, économiques, intensification des catastrophes naturelles, élévation du niveau des mers, appauvrissement drastique de la biodiversité, dont l'Homme fait partie, et des ressources, changement climatique...

Dès maintenant, et pour les générations futures, il faut agir à l'échelle globale et sur le terrain, collectivement et individuellement.

En septembre 2015, les Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030. Composé de 17 Objectifs de Développement Durable déclinés en 169 sous-objectifs, ce référentiel international pour la mise en œuvre du développement durable apparaît comme une boussole pour nous orienter vers une trajectoire plus durable :

- c'est un cap ambitieux pour agir à la hauteur des enjeux pour un monde durable et solidaire ;
- c'est un langage commun et partagé par tous les acteurs de la société : citoyens, entreprises, associations, collectivités locales et Etats ;
- ces 17 objectifs illustrent les bénéfices recherchés pour l'ensemble de la société. Ils traduisent aussi des champs d'action pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Engagée dans la « Démarche apprenante ODD et Territoires », pilotée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien avec la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine notamment, la Ville de Niort fait partie des sept collectivités pionnières sur la valorisation et la territorialisation des Objectifs de Développement Durable à travers sa démarche globale NIORT DURABLE 2030.

La qualité de vie est au cœur de l'action de la Ville de Niort : biodiversité et nature en ville, action sociale, aménagements urbains, équipements publics, mobilité... Ces actions sont menées par l'ensemble des services dans leur fonctionnement interne et dans les politiques déployées au bénéfice des habitants et des acteurs niortais. Elles vont dans le sens d'un développement durable.

En 2012, la Ville a adopté son Agenda 21 local à l'unanimité. Cet outil structurant répondait aux enjeux prioritaires de développement durable par une stratégie et un plan d'actions et a été déployé jusqu'en 2017. Depuis, la Ville de Niort a fait le choix de repenser sa démarche en adoptant le nouveau cadre international de l'Agenda 2030 et en le déclinant localement tout en s'appuyant sur les enjeux et opportunités locales.

Concrètement, il s'agit de se doter d'une Feuille de route Niortaise vers les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 :

- une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires de l'Agenda 2030 ;
- des objectifs clairs pour le territoire Niortais et pour la Ville de Niort, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales ;
- un plan d'action multi-acteurs avec des actions portées par la Ville ainsi que par des acteurs relais du territoire qui mobilisent in fine l'ensemble de la population.

Cette démarche permettra d'apporter un espace de dialogue entre la Ville et les acteurs relais du territoire pour une compréhension commune des enjeux, une plus grande lisibilité des priorités en matière de développement durable, mais également entre les acteurs pour un engagement local renforcé, cohérent avec la raison d'être de chaque organisation et vecteur de motivation pour leurs salariés, adhérents ou bénévoles. Le pari de cette démarche, basée sur l'expérimentation, repose sur le principe d'une impulsion, d'une mise en synergie des parties prenantes par la Ville de Niort afin que chacun prenne sa part. En ce sens, il est important de saluer la participation active, riche et fournie des parties prenantes qui nous encouragent à poursuivre cette aventure.

La démarche apportera aux services de la Ville une plus grande lisibilité des priorités en matière de développement durable, une structuration et une valorisation de la contribution de l'ensemble des actions et politiques existantes vers une Ville et un territoire plus durables. C'est un outil garant de transversalité et d'amélioration continue des pratiques dans un souci d'efficacité et d'efficience. L'objectif est également d'assurer des modalités de collaboration plus fluides avec les partenaires et bénéficiaires des politiques menées.

Il s'agit d'une démarche innovante avec la construction d'une démarche globale intégrant les ODD. Niort est une ville pionnière dans ce domaine. L'originalité de cette démarche par rapport à l'Agenda 21 est de partir du local pour entrer en cohérence avec les niveaux national et international. La Ville de Niort n'a pas attendu que la Feuille de route nationale soit adoptée pour la décliner dans NIORT DURABLE 2030 mais a vérifié leur cohérence. Ainsi, la démarche de Niort contribue à l'atteinte des ODD aux niveaux supra.

Grâce à un partenariat technique et financier de la DREAL Nouvelle Aquitaine, une mission d'accompagnement d'un an a démarré en janvier 2019 avec le Cabinet INTERACTIONS DURABLES, expert en stratégie de développement durable pour les territoires.

Un diagnostic technique a été mené jusqu'à fin mai permettant d'analyser au regard des ODD la situation actuelle du territoire niortais et d'évaluer les contributions actuelles de la Ville grâce au Baromètre AFNOR de la Performance Publique.

Par la suite, un travail de co-construction a permis d'associer la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Niort Agglo et les acteurs relais du territoire à travers :

- deux ateliers en juin pour partager les points de vue, définir les enjeux prioritaires et construire une stratégie pour y répondre ;
- deux ateliers en septembre et octobre pour traduire opérationnellement la stratégie, définir les actions les plus impactantes à mener par la Ville et par ses partenaires.

Un temps de mise en cohérence avec la Feuille de route nationale a été réalisé à la suite de sa présentation le 20 septembre 2019.

La Feuille de route Niortaise s'articule autour de 8 grands défis :

- une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité ;
- une ville durable, qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie ;
- une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité ;
- une ville sobre avec des modes de vie, de production et de consommation responsables ;
- une ville citoyenne, culturelle et sûre où chaque acteur est coresponsable du bien-être et du bien commun ;
- une ville épanouissante pour les jeunes, par l'éducation et la formation, pour un meilleur accès à l'emploi et de bonnes conditions de vie ;
- une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté ;
- une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous.

RETOUR SOMMAIRE

Ces 8 défis sont déclinés en objectifs stratégiques, accompagnés de cibles chiffrées, et en sous-objectifs permettant de traduire la stratégie de manière opérationnelle et partenariale.

Cette Feuille de route a été voulue additionnelle et complémentaire aux politiques existantes pour permettre une lisibilité des politiques tout en assurant leur cohérence et une amélioration continue sous l'angle du développement durable. Ceci sans faire de doublons mais avec un référencement.

Si la construction de la Feuille de route niortaise s'est appuyée sur les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 adoptés par les Nations Unies, elle répond aux enjeux locaux identifiés à travers le diagnostic territorial. La feuille de route fait également écho à Néo Terra, la Feuille de route de la transition environnementale et climatique de la Région Nouvelle-Aquitaine, adoptée en séance plénière le 9 juillet 2019. Son objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.

La Feuille de route Niortaise prend en compte les autres politiques existantes de la Ville et de l'Agglomération. La volonté est de rendre lisibles des plans et démarches existants. Les actions de la Feuille de route ne doivent pas venir en doublon d'actions déjà inscrites dans d'autres plans existants. Cependant, le référencement des actions de certains plans montrent comment, à différents niveaux et via plusieurs démarches, une réponse est apportée aux ODD sur le territoire de la Ville. Ainsi sont référencées en intégralité les actions du Plan d'actions Cit'ergie 2018-2022 et du Plan d'actions biodiversité 2020-2024, sous réserve de son adoption par le Conseil municipal lors de cette même séance. Les actions sont indiquées pour signifier qu'elles existent par ailleurs et un renvoi aux documents de référence est opéré pour leur mise en œuvre.

Concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2024, et sous couvert de son approbation définitive, les actions du PCAET déclinées dans la Feuille de route sont celles pour lesquelles une responsabilité particulière de la Ville en tant qu'organisation et commune centre a été identifiée. Il y est précisé comment la Ville de Niort prendra sa part pour contribuer au PCAET. Ces actions du PCAET ainsi que celles répondant à des enjeux identifiés dans les ateliers de co-constructions sont référencées dans la Feuille de route. Pour ces actions, l'objectif est de renvoyer à la démarche menée par Niort Agglo, cadre dans lequel seront traitées les actions partenariales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Feuille de route niortaise vers les Objectifs de Développement Durable.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY :

Annexe 5 - Délibération D-2019-404 - Présentation

Jacques TAPIN :

Cette Feuille de route a le mérite d'être une première, il faut le saluer. Elle a aussi le mérite d'être vue en perspective et elle a le mérite d'interroger les habitudes et les manières de faire. Je vais prendre quelques exemples :

Dans le défi numéro 1 nous n'échapperons pas un jour ou l'autre à préciser davantage notre cible en matière d'urbanisation. Dans la colonne cibles chiffrées, ce paramètre est absent et je vois par ailleurs : « lutter contre l'artificialisation et préserver la surface agricole utile », il va bien falloir définir un certain nombre de seuils. A mon avis, nous n'y échapperons pas.

Dans le défi numéro 2, même chose : « diminuer par deux les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'usage de la voiture, doubler la part modale de transports en commun et des modes doux », cela passe par des remises en cause. Il va falloir les conduire et les assumer.

Dans le défi numéro 3 : « tendre vers l'objectif régional de 80 % des exploitations certifiées bio hautes valeurs environnementales ou équivalent », je rajouterais : avec prise en compte de l'arrêt progressif mais l'arrêt radical des pesticides et autres intrants avec des impacts forts sur l'environnement et la santé. Là aussi, c'est un défi auquel il me paraît difficile d'échapper.

Enfin dans le défi numéro 6 : « viser zéro chômeur pour les 16 à 25 » pourquoi pas les 16 et au-delà ? Il y a des secteurs qui sont territoires zéro chômeur, prenons l'exemple. Le défi mérite aussi d'être relevé, du moins l'expérimentation mérite d'être tentée.

Enfin le dernier objectif qui me paraît tout aussi ambitieux mais que je partage, c'est le défi numéro 5 : « atteindre 25 % de participation citoyenne, avec une composition diversifiée ». Là il faudra s'y mettre, elle est là la révolution citoyenne dont parlait à l'instant Romain DUPEYROU. Elle est à venir. En fait il a été peut-être excessif lorsqu'il a parlé de révolution citoyenne tout à l'heure parce que ça a quand même été une révolution, si je garde ce terme, qui a été largement préparée ce qui explique que les personnes qui sont impliquées dans les Conseils Citoyens comme dans les Conseils de Quartier étaient déjà formées et sensibilisées à l'idée qu'il fallait absolument passer du trottoir privatisé à l'espace public partagé, ça c'est en route. Cela dit, je parlerais plus d'évolution que de révolution, et elle a été faite aussi à moindre frais, à moindre coût. Les budgets d'investissement participatif ont été divisés par quatre.

RETOUR SOMMAIRE

Certes, il faut ajuster les moyens mais avant de parler de révolution voyons les ingrédients à mettre en place pour qu'elle ait vraiment lieu car le mur est toujours devant nous et on continue à aller dedans. Ce qu'il faut négocier, c'est le virage. Ce document me paraît pertinent pour négocier le virage. Il faut s'en donner les moyens.

Monsieur le Maire :

Sur le dernier point, la volonté a été de mettre la participation dans pas mal de budgets et pas de n'avoir qu'un budget pour la participation. C'est vrai qu'il y a une inversion, qui d'une certaine façon est une révolution mais qui a montré aussi des choses. En matière de participation, l'état d'esprit bouge beaucoup, nous-mêmes nous voyons les choses d'une manière différente depuis quelques années et les gens aussi. Il y a des modes de participation qui ont changé parce que la société change et nous faisons partie de cette société. Il est donc évident qu'un document comme celui-ci interroge. Je ne sais pas s'il révolutionne mais il évolue énormément et il nous oblige, c'est aussi ce que j'ai voulu dire en introduction, il nous oblige. Il y a des éléments de participation qui sont assez fondamentaux, nous avons vu sur les questions environnementales que les Lycéens en particulier se mobilisent et participent alors qu'on sait traditionnellement que c'est une population qui participe peu. Là ils se sont mobilisés sur des sujets même s'il ne s'agit pas forcément d'une participation totale.

C'est une société qui bouge et qu'il faut prendre en compte et je pense que l'Agenda 2030, dans ses intentions, le prend en compte. Cela étant, 2030 c'est dans un peu plus de 10 ans donc il y aura aussi des évolutions de société dans ces 10 ans qui viennent et il faudra être assez agile pour s'adapter à cela. Il y a des choses qui sont des vérités aujourd'hui qui le seront peut-être un peu moins dans quelques années, il faudra aussi savoir se remettre en cause comme ça a pu être le cas d'ailleurs dans les Rapports d'ODD qu'on a eus sur le précédent agenda la végétalisation qu'on évoquait n'existait pas dans le Grenelle de l'environnement en 2007, ce n'était pas un sujet. Aujourd'hui c'est devenu un sujet surtout depuis l'été dernier. A Niort c'est depuis 2015 qu'on a fait des études sur les îlots de fraîcheur et les îlots de chaleur. Mais peu importe, les sujets évoluent et c'est très bien. Donc cette Feuille de route nationale, internationale puisque ce sont les Nations Unies qui l'ont actée, est majeure.

Sur la mobilité aussi, je ne vous cache pas que cette Feuille de route en particulier nous invite à aller plus loin. On a fait des choses non négligeables, sous cette mandature.

RETOUR SOMMAIRE

Il y a eu le transport gratuit, il y a eu les vélos à assistance électrique, il y a eu une DSP prévoyant plus de transport collectif mais prenant en compte un certain nombre d'items. Sur certains segments, bien sûr, il faut performer et aller plus loin.

Le Plan vélo c'est indubitable. Il y aura aux environs du mois de janvier 800 vélos à assistance électrique, c'est formidable. On pourrait là aussi se flatter qu'on est peut-être la première collectivité en nombre de vélos, néanmoins les infrastructures manquent encore. Dominique, des sas ont été faits, il y a des évolutions qui sont tangibles, on ne sait pas faire en trois ans ce que La Rochelle a fait en 40 ans. Soyons clair. Mais il faut rattraper une grande partie de ce temps perdu. Les infrastructures c'est toujours plus long, c'est coûteux et il faut se donner les moyens mais il faut peut-être penser intelligemment parce que si on est dans des ODD on pense durable donc on pense aussi économies de moyens. L'enjeu de cet Agenda, c'est aussi penser sobriété. Donc cela nous ramène à l'enjeu de finances publiques. Oui les finances publiques sont plus rares, elles existent néanmoins, oui il faut être économe et il ne faut pas les jeter par les fenêtres, oui il faut évoluer du coup dans ce domaine-là. C'est aussi je crois ce que l'on a commencé à faire mais il faut certainement aller encore plus loin. L'Agenda 2030, c'est à la fois un enjeu de performance dans l'action publique, c'est-à-dire d'efficacité de service public, (et ce n'est pas un gros mot, je suis heureux qu'on puisse le dire aussi fortement), c'est un enjeu de sobriété aussi à tous points de vue, c'est-à-dire pas d'économie pour l'économie mais savoir investir à bon escient.

Éric PERSAIS :

Je voulais dire que j'étais très heureux de voir que Niort est aujourd'hui distinguée au travers de ce Guide Pratique pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises. Je crois que c'est une très belle récompense, cela montre le travail que nous avons fait autour du Développement Durable et je tiens à féliciter Michel PAILLEY qui est l'élú en charge de cette politique et également l'ensemble de l'équipe municipale, parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de travail derrière et donc les critiques qui ont été formulées m'ont semblé extrêmement mal venues tout à l'heure.

Il y a deux défis qui me parlent c'est le défi numéro 6 au travers d'une Ville épanouissante pour les Jeunes par l'éducation et la formation et la Ville Solidaire et le défi numéro 7, aux pratiques inclusives. Je crois beaucoup au rôle de la Jeunesse, de l'éducation et également de la formation dans la mise en œuvre du Développement Durable et vous connaissez évidemment mon attachement pour les questions d'enseignement supérieur.

RETOUR SOMMAIRE

Je dois dire que dès à présent nous mettons en œuvre cette politique au travers des conventions et notamment la convention que nous avons signée avec l'Université de Poitiers pour le Pôle Universitaire de Niort, où est inscrit très clairement le défi de Développement Durable. L'objectif est de devenir un Campus Durable d'ici 2030.

Je rappelle également que nous soutenons financièrement le PUN au travers d'une subvention de 600 000 € et que cette subvention sert à financer un certain nombre de formations liées au Développement Durable, je pense en particulier aux formations de l'IRIAF autour de la prévention des risques, notamment écologiques. Il y a également un Master IPHD qui est une spécificité niortaise sur l'insertion et l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Nous avons également le DUT HSE, Hygiène, Sécurité et Environnement, qui a malheureusement perdu dernièrement un demi-groupe et je déplore que Monique JOHNSON qui est très prompte à nous critiquer sur un certain nombre d'actions ne nous ait pas soutenus quand la question du soutien à cette formation a été posée. Donc je crois que nous soutenons également un certain nombre d'autres manifestations et notamment autour du Sport et du Handicap ; nous soutenons également l'AURA qui œuvre pour l'insertion et l'inclusion des personnes notamment au travers de l'aide aux étudiants en situation difficile mais également l'accueil des étudiants étrangers. Nous avons également signé une convention avec la Fondation Université de Poitiers ; un des objectifs est l'amélioration de l'accès à l'Université pour tous et notamment pour les jeunes en situation de handicap.

Toutes ces actions que nous menons au jour le jour font que nous avons été sollicités dernièrement par l'Association des Villes Universitaires de France notamment pour lancer un travail autour de l'ESR et son rôle dans le PCAET. Donc je crois que c'est une très belle reconnaissance en dépit des critiques qui sont systématiquement formulées par Madame JOHNSON.

Monsieur le Maire :

La personnalisation n'est pas forcément à la hauteur de l'enjeu de la délibération.

Monique JOHNSON :

Cher collègue, je ne peux pas entendre dire, s'agissant de la fermeture des groupes à l'IUT, que nous n'avons rien fait au niveau universitaire. Cessez les accusations de bas étage.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Elmano MARTINS :**

Je suis satisfait, comme vous tous, de ce document, car il ne faut pas oublier que Niort est dans l'Agglomération. Or, s'agissant de l'objectif 3 qui concerne l'agriculture et de l'objectif 4 qui concerne la gestion durable de la ressource en eau et la réduction de la pollution des rivières et des nappes phréatiques, la Ville de Niort doit, par ce document, entraîner et orienter ses partenaires et les groupements de collectivités qui sont autour d'elle.

Il faut que l'on soit référent et, par le biais de ce document et de ces objectifs, il faut que nous transmettions notre vision des choses à d'autres acteurs. Je suis donc très content du message adressé par ce document que je trouve vraiment clair, précis et avec des finalités véritablement affichées.

Alain BAUDIN :

Je voulais moi aussi saluer ce document qui nous met en perspective et qui nous oblige, quelque part, mais qui est aussi plein de bon sens même s'il y a parfois peut-être un peu d'utopie, mais je crois qu'il en faut aussi. Je pense que c'est ça l'avenir. Il faut que notre démarche politique aille dans le sens de faire toujours mieux.

Je voulais revenir sur deux points. Le premier concerne la démocratie participative. On part de loin et dès 2002 alors qu'il n'y avait aucune obligation, une Ville moyenne, comme Niort, de 60 000 habitants, alors que le seuil était de 80 000 habitants, a fait ce pari qui à l'époque était audacieux et qui aujourd'hui est une réalité. Donc je voulais partir de là, voyez 2002, on est en 2019, là on parle d'une échéance 2030, je pense qu'il y a des choses qui peuvent être transposables.

Parler d'un rêve de zéro chômeur pour les 16 – 25 ans, je trouve qu'indépendamment de tout ce qui est mis en œuvre et en musique au niveau de l'enseignement, c'est aussi à travers des outils que nous avons mis en place dès 1989 avec une Mission Locale pour l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans et dernièrement, en 2014, avec la venue de l'Ecole de la Deuxième Chance, tous les jeunes n'ayant pas fait d'études supérieures, nous pouvons à ceux-ci aussi donner envie, donner de l'espoir et trouver des solutions d'insertion pérennes et définitives. Je pense que c'est une belle ambition que d'afficher ce genre de défis. J'avais d'autres éléments sur le Sport, la Vie associative, enfin tous les éléments y sont, c'est un vrai programme, ce sont deux mandatures qui sont déjà en jeu.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Christelle CHASSAGNE :**

Je reprends les propos de mon collègue Michel, c'est un projet sur lequel nous avons beaucoup travaillé à la Région, ce projet Néo Terra, et la Région était la première à décliner des enjeux planétaires en matière de climat et d'environnement donc on ne peut que se réjouir de voir que ce document vient compléter tout ce travail qui a été fait. En France et au niveau international, nous sommes face à des défis de mise en œuvre de ces objectifs donc c'est effectivement très important. Le point le plus important, à mon sens, et cela a déjà été évoqué, c'est l'implication du citoyen dans cette démarche. Son importance est montrée dans ce document, les actions vont être mises en place.

Tout à l'heure, Michel parlait de déploiement des actions et des outils collaboratifs, ce changement, ces actions, ne pourront pas être efficaces s'il n'y a pas cette prise de conscience et s'il n'y a pas l'emballement des citoyens là-dessus. Pour finir, on parlait d'utopie, d'accord, mais l'utopie reste peut-être le poumon de l'Humanité donc gardons cette utopie pour avancer dans cette démarche.

Monsieur le Maire :

Je souhaite qu'on soit vraiment dans la réalisation des objectifs. Pour terminer sur cet Agenda 2030 qui me semble essentiel, d'abord juste une remarque : c'est une déclinaison territoriale d'une Feuille de route nationale. Comme il fallait se fixer des objectifs, nous avons utilisé les débats de la Région Nouvelle-Aquitaine car si l'on veut que ce soit réalisable, il faut avancer ensemble. Néo Terra a donc nourri les objectifs, de même que le PCAET, le Plan Climat Air Energie Territoriale de l'Agglomération, de même que Cit'ergie et tous ces éléments sont repérés dans les objectifs. L'objectif était de ne pas partir dans tous les sens, ce qui était un risque. Il s'agit plutôt de créer quelque chose en cohérence et j'espère que les mandatures prochaines y travailleront aussi. Les ODD donnent du sens. J'ai parlé de performances, j'ai parlé de sobriété, je ne dois pas manquer de parler de sens parce que c'est bien l'objectif principal. Il y a évidemment une transparence, une information que l'on doit aux citoyens, une concertation sur ces sujets comme sur d'autres mais il y a aussi un sens que nous donnons à l'action d'une collectivité. Bien sûr nous avons le service public, et tous les ODD rejoignent ce service public mais cela donne aussi un sens, une direction.

RETOUR SOMMAIRE

J'ai dit à Bruno PAULMIER, Directeur Général des Services, que je souhaite que notre action publique se décline aussi, que ce soit une ligne conductrice mais qu'au-delà même de ce qu'on a pu faire jusqu'à présent sur les ODD, on soit très clairement en lecture, en appropriation, et que notre vision de l'action publique se décline et se lise aussi par rapport à cela, autant qu'elle puisse rentrer dans les ODD. Les ODD sont très larges, en termes d'action publique et, en même temps, très précis.

Nous sommes en fin de mandature, c'est un vœu pieu pour le moment mais j'espère que le document que nous allons voter oblige et obligera (comme les autres nous ont également obligés) et les uns et les autres. Nous faisons avancer un territoire et c'est une belle chose que de pouvoir y participer nous aussi.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Dommage Monsieur. CHARBONNEAU, ça aurait pu être unanime. C'est une abstention, ça l'est quand même.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-405

Direction des Finances**Débat et rapport d'orientations budgétaires 2020 -
budget principal et budgets annexes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire :

Nous arrivons à un autre volet non négligeable de ce Conseil Municipal que sont les orientations budgétaires. Je me permets une petite introduction, car les orientations budgétaires sont aussi des objectifs 2020 et préparent le budget prévisionnel 2020. J'ai souhaité que l'on puisse maintenir ces orientations et ce budget en décembre car cela me semble être important du point de vue de l'information de nos concitoyens et de la transparence que nous leur devons puisque ces orientations budgétaires sont les dernières de la mandature 2020 et elles prépareront le dernier budget prévisionnel de 2020 de la mandature.

Ces orientations budgétaires, je vous le dis, vous avez pu le voir, sont fidèles aux orientations qui ont été fixées depuis 2014. C'est-à-dire pas d'augmentation des taux de fiscalité locale qui nous échoient, la maîtrise de l'endettement, le maintien du niveau de dépenses sociales et une capacité d'autofinancement suffisante pour payer les annuités d'emprunts mais aussi pour participer et concourir à l'investissement. Sur ce dernier point en particulier, les orientations budgétaires marquent une évolution nouvelle et favorable avec un montant d'investissement conséquent à 22 millions. J'ai moi-même dans cette assemblée pu estimer un optimum de 25 millions, ce qu'une Ville comme Niort devrait investir chaque année, nous n'en sommes plus très loin. Bien sûr, il y a Port Boinot, le Parc Naturel Urbain, mais un effort sensible est porté sur plusieurs autres postes, ils seront déclinés dans le budget prévisionnel de façon plus précise : les écoles (réalisation en cours de travaux à Prévert, à Sand et notamment dans des restaurants scolaires). Cela concerne également le Sport avec la mise en place de différents équipements de proximité. Par ailleurs, l'Agglomération et la Culture sont investies sur des sujets plus structurants, avec l'évolution de la scène nationale ainsi que de l'artothèque de la Villa Pérochon.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à lire en prenant bien en compte les évolutions de périmètres entre Ville et Agglo, notamment le transfert de l'équipement Venise Verte, sportif, et l'évolution du contingent SDIS ce qui donne une moindre dépense mais aussi une moindre recette en AC. Donc le volume du budget a changé, il faut prendre en compte cet aspect-là. Les dépenses des personnels intègrent en année pleine l'effort conséquent qui a été fait pour la complémentaire santé et la prévoyance des agents, ce qui me semblait une nécessité. Les dépenses pour les associations évoluent, plutôt positivement de 1,5 %.

RETOUR SOMMAIRE

Pour finir au-delà de ces quelques mots, la vigilance continue de s'imposer. La Ville va mieux, après le CA 2019, les orientations budgétaires 2020 et le BP 2020 répondent à nos objectifs, c'est certain, fixés depuis 2014 mais affichent aussi des résultats confirmés année après année des efforts d'une bonne gestion des comptes publics, j'oserais dire une gestion sobre et durable de nos finances publiques.

Dominique DESQUINS :***Annexe 6 – Délibération D-2019-405 - Présentation******Elmano MARTINS :***

On a vu, concernant la Régie des Energies Renouvelables, ce SPIC, c'est véritablement la volonté de la commune qui se décline dans les Energies Renouvelables et le photovoltaïque. Le remboursement des 242 000 € prêtés par avance à la commune n'était pas une fin en soi. C'est parce qu'on a peiné quand même à trouver d'autres sites et d'autres projets. Ce qu'on a pu élaborer, notamment avec le CRER, ce sont quelques perspectives : notamment George Sand mais également d'autres sites qui sont en observation, qui sont en objectif. Je pense que cette Régie à Autonomie Financière des Energies Renouvelables va prendre une vitesse de croisière beaucoup plus importante. Elle a subi un peu les tergiversations de l'Etat concernant les Energies Renouvelables, sur le rachat notamment, sur les investissements qui pouvaient être faits ou pas par les collectivités. Aujourd'hui, sincèrement, on a une vision sur les sites de la commune qui peuvent être équipés, on a des prévisions financières qui nous permettent de le faire donc on va pouvoir accélérer le mouvement dans les prochaines années.

Monique JOHNSON :

Il y a une association qui s'appelle 1, 2, 3 Soleil, d'investissement citoyen, tu connais ? D'accord.

Monsieur le Maire :

Nous les soutenons.

Jacques TAPIN :

Je vais me limiter à la diapositive numéro 5 qui énumère les grandes orientations du Budget 2020. Je vais faire un constat ainsi que quelques remarques. Neuf orientations sont proposées. Je me suis posé la question du sens et de l'articulation entre les moyens et les fins. Des finalités, je n'en lis que deux directement, dans les neuf orientations.

RETOUR SOMMAIRE

S'agissant de l'orientation numéro 3, il est noté : « conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe de subventions ». Voilà une finalité. On sait pourquoi on met des moyens, au service de quoi et dans quel but. Je lis « maintien de l'enveloppe de subventions », j'ai entendu dans le commentaire tout à l'heure : « maintien, voire développement ». Je retiens bien cette idée que la porte reste toujours ouverte pour un développement.

La deuxième orientation qui contient clairement une finalité est la neuvième : « déterminer un nouveau Projet Territorial de Développement Durable à l'horizon 2030 ». Oui c'est en lien avec le débat précédent et cela me paraît intéressant et cohérent. Là on sait pourquoi on investit des moyens.

Pour le reste, je cherche les finalités. Dans la quatrième par exemple, je trouve, en fin de phrase : « pérennité d'un service public de qualité » et, pour la sixième il est question des « enjeux de transition énergétique et climatique ». Cependant le fait de mentionner auparavant « la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la faiblesse de l'autofinancement », apporte un bémol important qui laisse planer comme une incertitude quant à la volonté affichée. J'ai dit : « comme une incertitude », ce n'est pas forcément le cas puisqu'après on s'aperçoit que des mesures sont envisagées. Je ne suis pas en train de dire que cette maîtrise des dépenses et cette faiblesse de l'autofinancement ne sont pas un problème et qu'il ne faut pas en tenir compte. Je dis qu'à force de rappels réguliers de ce genre, elles peuvent devenir des raisons de ne pas faire ou de faire moins, le moyen devenant alors plus important que la fin.

Les cinq autres orientations sont toutes à mettre au chapitre des moyens : maintenir le stop fiscal, optimiser les recettes, maintenir la capacité de financement, assurer la soutenabilité de la dette, respecter les engagements avec l'Etat. Il n'est pas précisé de manière claire (même si c'est à moduler si c'est explicité par la suite) et explicite les politiques publiques qu'elles vont permettre de conduire. Donc je reste forcément un peu sur ma faim et je ne suis pas encore en mesure d'aller fouiller dans le document pour vraiment débattre et me positionner.

Enfin, permettez-moi une dernière observation sur un point récurrent de vocabulaire que vous aurez utilisé jusqu'au bout de votre mandature. Lorsque vous parlez de la dette vous ne pouvez pas vous empêcher de rajouter un qualificatif : « la dette héritée », la méchante dette et en amont les inconséquents élus qui vous ont précédés et qui ont contracté cette dette, comme si 2014 c'était encore aujourd'hui. Mais ils ont eu au moins le courage d'investir pour l'avenir dans la continuité des projets qui avaient été initiés par d'autres qu'eux.

RETOUR SOMMAIRE

Les Niortais, et il est heureux de le constater, n'ont pas attendu pour bénéficier des premières retombées et il y en aura d'autres parce que lorsque vous êtes dans la continuité, forcément il y en a d'autres.

Monsieur le Maire :

Tu en dis un peu plus que ce qui est écrit. Ce Budget, au contraire, montre par le volume d'investissements que l'un n'empêche pas l'autre. Après il ne faut pas demander à un Rapport annuel de donner autant de sens qu'un Agenda 2030. Evidemment, tout cela s'intègre, il y a un écho qui est fait très directement et puis les actions qui en découlent. Qui plus est, un rapport d'orientations budgétaires, on est sur des orientations budgétaires, on parle finances. C'est le nerf de la guerre et il faut en parler aussi. On voit bien que cela se décline, quand on voit les investissements sur Port Boinot, les écoles, etc. on est pleinement dans la déclinaison de ce qui a été mentionné tout à l'heure sur l'Agenda 2030, on est même en avance puisqu'on n'est pas encore dans cet horizon-là mais on s'y projette.

Lucien-Jean LAHOUSSE :

C'est peut-être une question de mots mais je ne partage pas tout à fait ton point de vue à propos des moyens et des finalités. « Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés », on peut dire que c'est un moyen mais c'est aussi une finalité pour la population, si on veut avoir une Ville qui soit attractive. Il y a des choses qui vont de soi ou alors après c'est qu'on joue sur les mots. Donc maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés cela a quand même une certaine importance pour les citoyens, en tout cas ceux qui paient des impôts, et ce n'est pas négligeable, c'est une vraie finalité. C'est ce qui permet d'être une Ville attractive et c'est peut-être aussi une des raisons pour lesquelles on a vu la population évoluer.

Ensuite, on parle d'un budget donc forcément on va parler d'économies, on va parler d'argent. « Optimiser les recettes de fonctionnement », je trouve que ce n'est pas idiot d'aller voir comment on pourrait récupérer un peu d'argent, pas pour se le mettre dans la poche mais pour justement travailler pour nos concitoyens. De la même façon, « maîtriser les dépenses de fonctionnement », c'est essayer aussi de se dire : on dépense de l'argent public, veillons à ne pas le gaspiller, c'est peut-être un grand mot gaspiller mais veillons à ce qu'il soit bien utilisé. C'est un moyen de satisfaire la population mais c'est aussi une finalité d'être raisonnable. Je pourrais le dire pour la plupart des autres éléments, qu'ils concernent l'autofinancement, la dette ou le volume des investissements.

RETOUR SOMMAIRE

On est là pour quoi nous Municipalité ? Nous tous autour de cette table ? On est là pour assurer à nos concitoyens des équipements et une vie peut-être un peu meilleure, ou en tout cas de bien les traiter, et cela a un impact économique et c'est celui que justement on essaie d'exposer là-dedans. Donc on joue sur les mots, peut-être, mais je trouve que ces orientations sont claires et indiquent ce que l'on veut faire pour la suite.

Alain BAUDIN :

Tout d'abord un point sur les propos tenus par rapport à la dette héritée. Je le revendique effectivement car les chiffres sont parlants. Vous prenez la dette en 2008 et vous prenez la dette en 2014, c'est un fait, avec des choix qui ont été faits. Je ne remets pas en cause tous les choix qui ont été faits mais certains auraient pu être financés différemment, par rapport à des investissements à l'époque, et je peux en apporter encore la preuve et le témoignage aujourd'hui.

Indépendamment de cela, si on est dans cette assemblée, c'est parce qu'on essaie de faire en sorte qu'il y ait des choses qui permettent, dans le cadre de l'intérêt général, de servir à tous nos concitoyens et si on apporte aussi des subsides à la Vie Associative c'est parce qu'il y a aussi un intérêt local. Je reprends la Vie Associative à dessein parce que je pense que cela fait partie des choses dont vous ne voyez pas forcément les perspectives. Je maintiens pour ma part qu'on a remis en marche toute une mécanique au niveau de la Vie Associative avec Niort-Associations en remettant sur les rails un Office du Sport Niortais, en faisant en sorte qu'indépendamment de l'enveloppe financière qui est apportée en monnaie sonnante et trébuchante, il y ait aussi tout un tas d'autres aides notamment indirectes et notamment : les tarifs associatifs (que ce soit l'utilisation de Noron ou l'Hôtel de la Vie Associative), les bureaux et installations proposés aux associations à des prix très attractifs, la mise à disposition de la Vie Associative de deux minibus, la mise à disposition, dans le cadre de conventions, de nombreux équipements. Je souhaite rappeler également le droit de tirage qu'ont les associations avec l'Acclameur et les conventions de partenariat que nous faisons. Nous nous appuyons sur des clubs pour les Semaines du Sport, pour le Pass'Sport séniors, pour les Saisons de la Forme, pour Niort Plage, pour les activités périscolaires, ce sont des choix d'avoir recours à la Vie Associative. Nous avons obtenu le label Terre de Jeux Paris 2024 et nous voulons faire vivre ce label. Aussi, le budget 2020 va proposer une ligne budgétaire d'appel à projets avec la Vie Associative pour mettre en place des actions dans ce cadre-là.

RETOUR SOMMAIRE

La politique qui est menée, c'est tout cela et elle se mène également de concert avec la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la politique de la Ville et notamment par rapport aux quartiers prioritaires ; nous mettons en place des actions avec les associations sportives et culturelles notamment. N'oublions pas que des actions sont faites avec des clubs qui vont dans les quartiers, je pense que c'est une très bonne chose. Nous soutenons à travers la CAN des manifestations sportives d'ampleur qui ont un impact sur la Ville, comme la Coulée Verte il y a encore peu de temps. Donc qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas de politique menée.

Vous voyez bien que cela va au-delà de l'aspect financier ; indépendamment de la subvention versée à la Vie Associative Sportive, il y a toute une mécanique qui va bien au-delà.

Enfin, au niveau de l'investissement, il y a effectivement beaucoup à faire mais nous avons cette année un projet de réhabilitation d'un certain nombre d'infrastructures sportives et je crois que collectivement nous ne pouvons que nous en réjouir. Il s'agit de travaux faits notamment par la Communauté d'Agglomération comme la réhabilitation globale de Pré-Leroy et la mise en synergie d'un skate-park totalement refait. Il s'agit également de la création d'un nouveau parcours santé, prévue pour l'année prochaine, qui n'est pas au départ sur le budget ligne sportive mais qui est pris en considération. Donc dans les orientations budgétaires, voilà des choses qui je crois sont de nature, à éclairer un peu pour l'avenir.

Je n'oublie pas non plus l'aide au sport scolaire, l'UNSS, dont une part est supportée par le budget de la collectivité Ville de Niort.

Rose Marie NIETO :

Au niveau du budget de fonctionnement, on augmente le budget de l'Education pour augmenter la part du Bio l'année prochaine. Cela faisait partie de nos objectifs donc nous allons le réaliser l'année prochaine.

On a une politique d'amélioration au niveau des écoles et donc nous avons prévu de faire des travaux à Buisson. Cette école avait été largement délaissée par la Municipalité précédente parce qu'il y avait un projet au niveau de la Vallée GUYOT que nous avons abandonné. Nous avons donc recommencé à faire des travaux dans cette école ; nous allons refaire la salle du périscolaire en janvier et les toilettes en maternelle au cours de l'été prochain.

RETOUR SOMMAIRE

En outre, nous faisons un travail sur les cours d'école pour répondre à nos Objectifs de Développement Durable concernant les îlots de chaleur. Nous allons changer le revêtement des cours d'école et nous souhaitons les végétaliser davantage. Nous procéderons par étape.

Par ailleurs, nous avons deux poulaillers jusqu'à présent, nous venons d'en installer deux autres et deux autres seront installés en 2020.

De plus, il y a un travail d'investissement au niveau du numérique. Il est important d'aider nos jeunes à avoir de meilleures conditions dans ce domaine-là. Nous avons refait les réseaux il y a trois ou quatre ans, nous avons équipé toutes les classes élémentaires de vidéoprojecteurs interactifs et maintenant nous allons passer au changement des ordinateurs des écoles élémentaires. Nous avons également une réflexion au niveau de la maternelle.

Marc THEBAULT :

A l'écoute, j'ai peut-être mal compris, mais j'ai eu le sentiment que derrière les chiffres et les orientations présentées dans ces orientations budgétaires, il y avait l'idée qu'on masquait quelque part le fait qu'on fasse moins pour Niort. J'espère que ce n'est pas comme ça que c'est vécu parce que je pense qu'il n'en est rien. Puisqu'on a évoqué 2014, si l'on reprend la situation depuis 2014 nous avons quand même réussi, dans un contexte non pas de gel des dotations de l'Etat comme c'était le cas dans la précédente mandature (et Dieu sait si dans cette salle régulièrement j'ai entendu des plaintes concernant le gel de ces dotations), nous avons eu des dotations qui ont baissé de moitié sur la mandature. Les dotations de l'Etat ont baissé de moitié ! On a néanmoins réussi à baisser très substantiellement la dette, parce qu'il y a un moment où la dette devient tellement importante qu'elle nous empêche d'agir. Nous avons donc réussi à baisser la dette. Nous avons réussi à maintenir le taux d'imposition sans jamais l'augmenter pendant la mandature. Nous avons réussi, à travers un autofinancement retrouvé, à augmenter sensiblement les investissements puisque nous sommes proches dans ces orientations 2020 d'atteindre les 25 millions souhaités par le Maire. Nous avons maintenu les emplois dans notre collectivité tout en améliorant les conditions sociales pour nos personnels à travers les contrats de complémentaire santé ou du RIFSEEP. Nous avons également maintenu une qualité de service aux Niortais, que ce soit dans les écoles, dans les associations, à travers des réalisations comme Action Cœur de Ville (qui nous a permis de reconquérir le centre-ville) que ce soit dans la politique de la Ville avec Denfert-Rochereau (vous avez assisté récemment au jury de concours pour sélectionner l'architecte qui va refaire cette place), que ce soit à travers le Parc Urbain, etc.

RETOUR SOMMAIRE

Je vous rappelle que l'on peut voir des grus (ce qui est encourageant en termes d'actions et de développement) sur Pré-Leroy, sur la médiathèque, sur le Conservatoire (maintenant terminé), sur la crèche. Nous pourrions prendre également l'exemple de Port Boinot, de la Villa Pérochon. Je considère, c'est un point de vue personnel, qu'aujourd'hui au regard des années écoulées depuis 2014, on peut être fier de notre bilan.

Dominique DESQUINS :

Monsieur le Maire, je voulais revenir sur la cohérence de ces orientations budgétaires. Il est important, si l'on veut pouvoir contribuer aux Objectifs de Développement Durable, d'avoir une dette qui soit soutenable et donc je pense que c'est ce que nous visons, c'est un véritable objectif absolument nécessaire pour nous permettre d'investir. Donc maintenir une dette qui puisse être remboursée en moins de huit ans, c'est un objectif fondamental.

Par ailleurs, il est tout aussi important d'améliorer le solde du compte de fonctionnement, c'est-à-dire d'augmenter la CAF nette pour se donner les moyens d'investir et de respecter les objectifs prévus pour le Développement Durable. Si l'on veut arriver aux 25 millions que souhaite notre Maire, à juste titre, il faudra encore faire quelques progrès dans notre organisation.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas d'autre prise de parole ? Nous votons. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Il est mieux de voter un DOB qui depuis le ROB fixe des orientations. Donc on les arrête et ensuite on votera le budget. Il vaut mieux être dans un excès de légalité que dans une insuffisance.

On vote maintenant le ROB sur les Energies Renouvelables. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-406

Direction des Finances**Débat et rapport d'orientations budgétaires 2020 -
Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	1
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Dominique DESQUINS :

Annexe 7 – Délibération D-2019-406 - Présentation

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-407

Direction des Finances

**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le comptable public concernent la période de 2001 à 2019 et correspondent essentiellement :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le comptable public sont les suivants :

- au budget principal, une somme de 88 864,90 € TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, les centres de loisirs, le droit de place dans une moindre mesure à l'ANIOS, l'occupation du domaine public, la taxe sur la publicité extérieure et la fourrière automobile et la fourrière animale.
- pour les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 119 304,74 € HT soit 125 866,46 € TTC avec une TVA à 5,5 %.

En conséquence, le comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public, selon la répartition suivante :
- concernant le budget principal :
 - 32 366,68 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541)
 - 56 498,22 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542)
- concernant le budget principal (ex régie de l'eau)
 - 117 825,98 € HT soit 124 306,40 € TTC avec une TVA à 5,5 % au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541)
 - 1 478,76 € HT soit 1 560,06 € TTC avec une TVA à 5,5 % au titre des créances éteintes (compte 6542).

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ces montants feront l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de la TVA, à l'attention du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des créances éteintes constatées, comme prévu par la convention liant les deux collectivités.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-408

Direction des Finances**Budget annexe Parc de Noron - Créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur et créances éteintes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget annexe Parc de Noron.

Les états présentés par le comptable public concernent la période de 2009 à 2018 et correspondent à :

- des petits reliquats très inférieurs au seuil de poursuite ;
- à un redevable qui a fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actifs prononcées par un tribunal de commerce ;
- à une créance dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les sommes présentées par le comptable public représentent un montant total de 3 505,51 € HT. Le montant TTC est de 4 206,30 € car 2 créances reposent sur une TVA à 19,60 % et deux autres sur une TVA à 20 %.

En conséquence, le comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses du budget annexe Parc de Noron les sommes proposées par le comptable public pour un montant global de 3 505,51 € HT, selon la répartition suivante :
- 79,71 € HT au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541). Le montant TTC est de 95,34 € car 2 créances reposent sur une TVA à 19,60 % et une sur une TVA à 20 % ;
- 3 425,80 € HT soit 4 110,96 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-409

Direction des Finances**Décision Modificative n°1 (exercice 2019) - Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2019, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2019, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Dominique DESQUINS :

Annexe 8 – Délibération D-2019-409 - Présentation

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-410

Direction des Finances**Décision Modificative n°1 (exercice 2019) - Budget de la régie à autonomie financière Energies renouvelables**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 22 novembre 2019.

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2019, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à un ajustement budgétaire concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2019, la décision modificative n°1 pour le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-411

Direction des Finances**Budget Annexe Stationnement - Subvention
exceptionnelle**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n°D-2009-115 en date du 30 mars 2009 créant le Budget Annexe Stationnement ;

Vu la délibération n°D-2015-396 en date du 23 novembre 2015 relative au transfert de la gestion des parkings aménagés et des parkings en concession vers ce budget ;

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation des parkings en ouvrage, ceux-ci ayant engendré un investissement important pour leur construction.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du Budget Annexe Stationnement qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le Budget Primitif 2019, voté par l'Assemblée municipale le 17 décembre 2018, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 150 000,00 € au profit du Budget Annexe Stationnement. Le montant de cette subvention a été modifié, dans un premier temps, lors du Budget Supplémentaire puis, dans un second temps, lors de la décision modificative n°1 pour être ramené à 781 274,98 €.

Considérant que tout transfert de crédits du Budget Principal à un Budget Annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention exceptionnelle, telle que prévue au Budget Principal, au profit du Budget Annexe Stationnement d'un montant de 781 274,98 € au titre de l'année 2019.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-412

Direction des Finances**Budget Annexe Parc de Noron - Subvention
exceptionnelle**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D-2004-489 du 17 décembre 2004 créant le Budget Annexe Parc de Noron ;

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation du Parc des Expositions.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du Budget Annexe Parc de Noron qui nécessite sa prise en charge par le budget principal à travers une subvention d'équilibre.

Dans le Budget Primitif 2019, voté par l'assemblée municipale le 17 décembre 2018, il a été procédé à l'inscription d'une subvention au titre de la prise en charge du déficit d'un montant de 1 000 000,00 € au profit du Budget Annexe Parc de Noron. Le montant de cette subvention d'équilibre a été modifié lors du Budget Supplémentaire puis de la décision modificative de novembre 2019 pour être ramenée à 727 609,52 €.

Considérant que tout versement de subvention du Budget Principal à un Budget Annexe lié à un service public administratif doit être précédé d'une délibération ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention au titre de la prise en charge du déficit telle que prévue au Budget Principal, au profit du Budget Annexe Parc de Noron d'un montant de 727 609,52 € au titre de l'année 2019.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-413

Direction des Finances

Autorisation de Programme /Crédit de Paiement Port Boinot - Ajustements

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu les délibérations D-2017-98 en date du 3 avril 2017, D-2018-169 en date du 4 juin 2018 et la D-2019-217 en date du 17 juin 2019 portant ajustement de l'Autorisation de Programme /Crédit de Paiement (AP/CP) Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraichissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maîtrise d'œuvre.

En 2019, certains travaux ont vu leur contenu évoluer, on retiendra notamment des modifications d'aménagements du Pont Main, et une évolution sur la charpente métallique entre autres choses. Il convient également de prendre en compte les révisions de prix liées aux avenants de marchés.

L'ajustement du projet a donc pour conséquence une adaptation de l'autorisation de programme avec l'augmentation du volume global des dépenses d'un montant de 364 666,67 € HT soit 437 600,00 € TTC et de celles des recettes pour un montant de 142 437,50 € HT soit 170 925,00 € TTC.

Prévue pour une durée de 7 ans, cette autorisation de programme portera désormais sur un montant

RETOUR SOMMAIRE

global de 14 418 833,33 € HT, soit 17 302 600,00 € TTC, en dépenses et de 3 819 679,17 € HT, soit 4 583 615,00 € TTC, en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de l'autorisation de programme « Port-Boinot » ;
- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (en € TTC)						
	En € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2019	2020	2021	2022
DEPENSES	14 418 833,33	17 302 600,00	710 588,43	501 852,87	1 429 965,55	8 279 072,00	3 615 000,00	1 097 664,24	1 668 456,91
Bâtiments et espaces publics	12 033 333,33	14 440 000,00	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	8 108 000,00	3 415 000,00	47 664,24	300 000,00
Etude modes de gestion	63 000,00	75 600,00			24 528,00	51 072,00			
Fabrique et Maison Patronale	2 322 500,00	2 787 000,00		0,00	48 543,09	120 000,00	200 000,00	1 050 000,00	1 368 456,91
RECETTES	3 819 679,17	4 583 615,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 632 507,00	1 763 401,00	0,00	0,00
Bâtiments et espaces publics	3 819 679,17	4 583 615,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 632 507,00	1 763 401,00	0,00	0,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-414

Direction des Finances

**Autorisation de Programme /Crédit de Paiement
Agenda D'Accessibilité Programmée - Ajustements**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017, D-2018-171 du 4 juin 2018 et D2019-215 du 17 juin 2019 portant ajustement de l'Autorisation de Programme /Crédit de Paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

C'est dans ce contexte qu'en juin 2019, le périmètre de l'AP/CP avait évolué.

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme porte donc sur un montant global de 7 924 379,17 €HT, soit 9 509 255,00 €TTC en dépenses, et de 54 000,00 € en recettes qu'il est désormais nécessaire de re-séquencer.

Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent, l'année 2018 confirme la progression des chantiers suivant le calendrier préétabli.

Ainsi des travaux ont notamment été réalisés dans les groupes scolaires (Ernest Pérochon, Jules Ferry et Jean Jaurès), d'autres concernent les équipements sportifs (stade Grand-Croix, Massujat, le golf), et enfin d'autres bâtiments (studio de répétition de St Florent, petit théâtre Jean Richard et salle des Trois Coigneaux).

Des financements du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement du prévisionnel des crédits de paiement en dépenses.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de périmètre de l'autorisation de programme Ad'AP ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en €HT	En €TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	7 924 379,17	9 509 255,00	144 124,60	316 522,70	327 606,83	380 634,66	605 000,00	620 000,00	1 549 020	1 549 020	4 017 326,21
Accessibilité des ERP	7 688 545,83	9 226 255,00	132 175,49	258 253,70	309 645,02	295 634,66	600 000,00	600 000,00	1 530 020	1 530 020	3 970 506,13
Accessibilité des IOP	235 833,33	283 000,00	11 949,11	58 269	17 961,81	85 000	5 000	20 000	19 000	19 000	26 820,08
Recettes totales	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0
PACT CAN II	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-415

Direction des Finances**Approbation du rapport de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23
septembre 2019**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération de la CAN n° C-71-07-2019 du 8 juillet 2019 reconnaissant l'intérêt communautaire de l'école de musique de Prahecq ;

Vu la décision approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 23 septembre 2019 ;

Le rapport de la CLECT, portant sur l'évaluation des charges liées au transfert de l'école de musique de Prahecq à la Communauté d'Agglomération du Niortais, a été adopté à l'unanimité le 23 septembre 2019.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 23 septembre 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-416

Direction du Secrétariat Général

**Révision des statuts de la Communauté
d'Agglomération du Niortais**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement ;

Vu la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1424-25, L.2224-37 et L.5216-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 8 février 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 23 septembre 2019 portant révision statutaire ;

Considérant que la loi NOTRe a engagé un processus de renforcement et de développement des compétences des communautés d'agglomération, au 1er janvier 2020, l'eau, l'assainissement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales figureront au titre des compétences obligatoires de la CAN ; la conséquence directe de l'intégration de la compétence assainissement dans le bloc des compétences dites "obligatoires" est qu'il convient d'adopter une nouvelle compétence optionnelle.

En effet, les communautés d'agglomération doivent en exercer trois sur cinq conformément à l'article L.5216-5 II du CGCT.

Considérant que la CAN exerce d'ores et déjà des compétences en matière de développement économique, de culture, d'habitat ou encore de transports sous l'angle des équipements et des services ; que la dimension relative aux « infrastructures » via l'adoption de la compétence « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire et création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » permettrait à la CAN de compléter son action pour œuvrer de façon globale et en cohérence avec ses politiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

Les contours de cette compétence peuvent être appréhendés à travers trois axes :

- la desserte des équipements communautaires maillant le territoire,
- la desserte routière du territoire par un réseau structurant,
- les infrastructures favorisant les mobilités douces, actives et alternatives à la voiture.

Considérant que l'intérêt communautaire de cette compétence sera déterminé par le conseil d'agglomération à la majorité des deux-tiers dès lors que l'arrêté préfectoral de modification statutaire sera intervenu ;

Considérant par ailleurs que les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours qui pèsent sur les communes, peuvent être transférées à l'EPCI, d'ailleurs la CAN représente actuellement 40% des contributions communales et intercommunales, elle est par conséquent en capacité d'exercer cette compétence ;

Cette prise de compétence facultative répond à plusieurs enjeux :

- des enjeux de répartition territoriale de l'organisation de la défense incendie,
- des enjeux d'organisation du secours à la personne : liens SDIS-SAMU-hôpital-médecine de ville.

Considérant enfin que la prise en compte et le développement des nouvelles mobilités moins

RETOUR SOMMAIRE

génératrices de Gaz à Effet de Serre (GES) et/ou plus économes en énergie, inscrit au PCAET, impose que le territoire de l'agglomération soit maillé par un réseau de bornes de recharge en complément des installations privées (individuelles ou entreprises...) ; cette prise de compétence par la CAN permettra donc de peser dans les décisions de déploiement d'un tel réseau en cohérence avec les orientations du SCoT et des divers schémas.

Il est donc proposé de doter la CAN de la compétence facultative suivante : la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que de points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires.

La révision statutaire sera entérinée par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les deux tiers des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au-moins des Conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité comprenant nécessairement la commune dont la population est la plus nombreuse.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-417

Direction du Secrétariat Général**SEMIE - Modification du nombre de représentants de la Ville de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 14 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé la cession à la Communauté d'Agglomération du Niortais de 5 900 actions du capital social de la SEMIE.

L'article 15 des statuts de la SEMIE relatif à la composition du Conseil d'administration prévoit que « *les collectivités territoriales et leurs groupements répartissent entre eux les sièges qui leur sont globalement attribués en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement* ».

Actuellement, la Ville de Niort dispose de 7 représentants au Conseil d'administration.

Dans le prolongement de la cession des actions, il apparaît opportun que la Ville de Niort renonce à un siège afin qu'un représentant de la CAN puisse intégrer le conseil d'administration.

La composition du Conseil d'administration serait ainsi la suivante :

Actionnaires		% du capital	Nombre de sièges
Actionnaires du 1 ^{er} groupe (devant détenir la majorité)	Ville de Niort	50,10	6
	CAN	8,70	1
Actionnaires du 2 nd groupe	Caisse des dépôts et consignations	7,85	1
	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	6,89	0
	MACIF Participations	5,12	1
	ACTION LOGEMENT IMMOBILIER	4,10	1
	MAIF	3,74	0
	MAAF	3,58	0
	Caisse Fédérale Crédit Mutuel Océan	2,74	1
	GROUPAMA Centre Atlantique	2,73	1
	Banque populaire Centre Atlantique	2,01	0
	DEXIA crédit local	0,96	0
	Chambre de Commerce et d'Industrie	0,80	1
	Centre Leclerc	0,68	0
	total	100	13

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le passage de 7 à 6 représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEMIE ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- retirer Monsieur Eric PERSAIS de la liste des représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEMIE.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-418

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le comité technique du 24 octobre 2019,

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTAGE GENERAL

Police Municipale

Création de poste :

- 4 postes de gardien-brigadier

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-419

Direction Ressources Humaines**Création d'un emploi temporaire de chargé de mission transition énergétique au Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Rattachée à la Directrice Générale des Services Techniques, l'unité « Transition Énergétique » a pour mission le suivi des flux et des consommations de la collectivité, mais également un rôle de conseil auprès de l'ensemble des services pour contribuer à l'amélioration énergétique dans les projets et démarches engagées. Par ailleurs, cette unité travaille en collaboration avec le chargé de mission enjeux climatiques dans le cadre de la labellisation Cit'ergie.

Dans ce cadre, il est nécessaire de renforcer l'équipe de cette unité par la création d'un emploi temporaire de chargé(e) de mission en transition énergétique, qui assurera notamment les missions suivantes :

- participer à la définition de la politique de l'énergie de la collectivité ;
- mettre en œuvre des orientations dans le cadre des programmes de rénovation ou de construction et en particulier la démarche Cit'ergie ;
- élaborer les prescriptions et contenus techniques des projets en lien avec les fluides ;
- conseiller les services sur les projets de travaux, les contrats d'exploitation, les contrats de performance énergétique ;
- évaluer la politique publique en matière de maîtrise de l'énergie ;
- assurer une veille scientifique dans le domaine des marchés de l'énergie.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un emploi temporaire de chargé(e) de mission en transition énergétique, rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de chargé(e) de mission en transition énergétique, sur la base de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-420

Direction Ressources Humaines**Création d'un emploi temporaire de responsable des activités réglementaires à la Direction de la Gestion Urbaine et Réglementaire**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Direction de la Gestion Urbaine et Réglementaire (DGUR) va devoir faire face à un accroissement temporaire d'activité et notamment en ce qui concerne les missions de pilotage de la direction et de la gestion des différentes missions liées aux activités réglementaires (accueil de l'urbanisme, établissement recevant du public, commerce).

Ce renfort permettra un appui juridique et la sécurisation des procédures auprès du Directeur.

Les missions concernées sont les suivantes :

- appui à l'animation et la coordination des activités des services de la DGUR et plus particulièrement des activités réglementaires ;
- appui technique et juridique de la direction et sécurisation des procédures ;
- suivi d'une délégation de service public ;
- mise en œuvre des procédures, outils, tableaux de bord d'activité de gestion ;
- participation aux réunions et commissions ;
- participation à la préparation du budget et aux opérations d'exécution des dépenses et recettes ;
- veille réglementaire.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un poste de responsable des activités réglementaires, rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de responsable des activités réglementaires, sur la base de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-421

Direction Ressources Humaines**Création d'emplois temporaires pour le recensement de la population à la Direction Accueil et Formalités Citoyennes**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnels temporaires composés de 15 agents recenseurs (maximum) et de 1 contrôleur chargé de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de trois mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le poste de contrôleur sera rémunéré sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux et les 15 postes d'agents recenseurs, sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 15 emplois temporaires d'agents recenseurs et d'un emploi temporaire de contrôleur, pour une durée de trois mois, selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-422

Direction Ressources Humaines**Recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2020**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Cirque, Jeudis Niortais, Regards Noirs,...) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

Types d'intervenants et modalités de rémunération :

Types d'intervenants	Modalités de rémunération
Directeur technique	23 € l'heure
Conseiller technique	23 € l'heure
Régisseur général	21 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2020 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-423

Direction Patrimoine et Moyens**Réseau de chaleur des Brizeaux - Délégation de service Public - Constitution de la commission chargée de l'ouverture des plis**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 14 octobre 2019, a approuvé le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux, et fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres de la commission.

Aussi, la Ville de Niort doit constituer une commission chargée de l'ouverture des plis, composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus par le Conseil municipal en son sein.

Une seule liste ayant été déposée :

Titulaires	Suppléants
Lucien-Jean LAHOUSSE	Marc THEBAULT
Elmano MARTINS	Dominique SIX
Rose-Marie NIETO	Michel PAILLEY
Romain DUPEYROU	Florent SIMMONET
Elodie TRUONG	Josiane METAYER

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à l'élection des membres de la commission chargée de l'ouverture des plis ;

En application de l'article L2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en a été donné lecture par Monsieur le Maire.

Les membres élus de la commission sont :

Titulaires	Suppléants
Lucien-Jean LAHOUSSE	Marc THEBAULT
Elmano MARTINS	Dominique SIX
Rose-Marie NIETO	Michel PAILLEY
Romain DUPEYROU	Florent SIMMONET
Elodie TRUONG	Josiane METAYER

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE :

Nous avons voté lors du dernier Conseil municipal une Délégation de service public pour le réseau de chaleur des Brizeaux et nous avons convenu de la constitution d'une commission chargée de l'ouverture des plis. C'était un scrutin par liste et je crois qu'une seule liste a été posée. Je ne l'ai pas sous les yeux.

Monsieur le Maire :

En titulaire : Lucien-Jean LAHOUSSE, Elmano MARTINS, Rose-Marie NIETO, Romain DUPEYROU, Elodie TRUONG.

En suppléant : Marc THEBAULT, Dominique SIX, Michel PAILLEY, Florent SIMMONET, Josiane METAYER.

Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-424

Direction de la Commande Publique et Logistique

Groupement de commandes pour l'achat de carburant vrac - Approbation du marché subséquent n°5

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 12 mai 2016, le Conseil municipal a :

- adhéré au groupement pour l'achat de carburant en vrac regroupant la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Départemental des Deux- Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, le Syndicat Intercommunal d'Echiré / Saint Gelais, un certain nombre de communes de la CAN
- approuvé la convention constitutive de ce groupement et autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.
- autorisé Monsieur le Maire de Niort ou l'Adjoint délégué, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement.

Le contrat objet de ce groupement est passé sous forme d'accord-cadre multi attributaires.

Le Conseil municipal en sa séance du 10 octobre 2016 a approuvé l'accord-cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres à Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) et à Pétrole Océdis SAS.

Le marché subséquent n°5 est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020, ou de sa date de notification si postérieure, jusqu'au 31 décembre 2020. Il prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il ne comprend ni minimum ni maximum en quantité ou en valeur.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué comme suit :
Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) SAS
44186 NANTES

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci-avant avec le titulaire :
Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) SAS
44186 NANTES

Pour un montant annuel pour l'ensemble du groupement évalué à 1 620 070.20 € TTC (valeur des carburants au moment de la remise des offres) ou 1305 m3 de carburant.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-425

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord-cadre fourniture et acheminement d'électricité à haute valeur environnementale pour les groupes scolaires - Approbation du marché subséquent pour la période janvier 2020-décembre 2021**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa démarche Cit'ergie, la Ville de Niort a choisi d'approvisionner ses groupes scolaires reliés au réseau ENEDIS en électricité à haute valeur environnementale, c'est-à-dire 100% issue de producteurs d'Energies renouvelables (ENR).

Un contrat prenant la forme d'un accord-cadre multi attributaires a été passé par délibération du 16 septembre 2019 avec EDF et ENERCOOP pour la période janvier 2020 à décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'accord-cadre une mise en concurrence des titulaires a été effectuée pour sélectionner l'opérateur du premier marché subséquent.

Le premier marché subséquent court à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée de deux ans.

Compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie et de l'évolution constante des taxes et contributions liées à l'énergie, le marché subséquent est établi sans montant minimum et maximum.

Le volume de ce marché subséquent représente une consommation annuelle d'environ 940 Gwh.

Après déroulement de la consultation, le marché subséquent a été attribué comme suit :

Attributaire du marché subséquent	Montants estimatifs en euros hors Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) avec TVA
ENERCOOP SCIC SA	199 971,69

Les dépenses sont prévues aux budgets pour les années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2020-2021).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué à :

Attributaire du marché subséquent	Montants estimatifs en euros hors TURPE avec TVA
ENERCOOP SCIC SA	199 971,69

- autoriser l'Adjoint délégué à le signer.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-426

Direction de la Commande Publique et Logistique**Entretien du patrimoine arboré - Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le patrimoine arboré de la Ville de Niort comprend entre 15 000 et 20 000 sujets, sur les espaces publics et 10 000 sujets sur les espaces naturels, selon le dernier inventaire.

Les prestations arboricoles s'étalent sur toute l'année civile, elles concernent des opérations d'abattage, d'élagage, de soins aux arbres et d'essouchages.

Ces prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire arrivé à échéance le 6 novembre 2019.

Un nouvel accord-cadre est passé pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans. Son montant minimum annuel est de 150 000 € HT.

Après le déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué à :

Attributaire : ELAQUITAINE (79000 NIORT)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre attribué à ELAQUITAINE (79000 NIORT)
Montant minimum annuel : 150 000 € HT
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-427

Direction de la Commande Publique et Logistique

Services d'acheminement de courriers et de prestations connexes - Avenant de prolongation du contrat existant - Autorisation de souscription et de signature du futur marché

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de répondre aux besoins de la Ville de Niort en matière d'acheminement de courriers et de prestations connexes, il convient de procéder à la passation d'un nouveau marché. Aussi, pour procéder à une nouvelle mise en concurrence dans des délais raisonnables, il apparaît nécessaire de prolonger l'actuel contrat d'acheminement de courriers et de prestations connexes avec le présent titulaire, la société LA POSTE.

La prolongation du contrat avec l'actuel titulaire, la société LA POSTE, est fixée à deux mois, à savoir du 1er janvier 2020 au 29 février 2020 pour un montant maximum de 29 000,00 € TTC.

Au terme de cette période de prolongation, il est prévu de mettre en place un marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande non-alloté sans minimum ni maximum.

Le marché pour les services d'acheminement de courriers et de prestations connexes sera d'une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Le montant estimatif annuel est de 130 000,00 € TTC.

Les caractéristiques essentielles du marché à passer sont les suivantes :

- collecte et dépôt de courrier ;
- affranchissement de courrier ;
- distribution des courriers sur le territoire national et à l'international ;
- mise à disposition d'une domiciliation ou boîtes postales ;
- services connexes (éditique, gestion de réponse, réponse prépayée – lettre T...) ;
- collecte et dépôt de colis ;
- affranchissement de colis ;
- distribution des colis sur le territoire national et à l'international.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de prolongation du contrat avec l'actuel titulaire, LA POSTE, pour une durée de deux mois ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- approuver les caractéristiques essentielles du marché à passer pour le service d'acheminement de courriers et prestations connexes ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-428

Direction de la Commande Publique et Logistique**Transfert des appareils de distribution automatique de boissons et d'en-cas du complexe patinoire à la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par une délibération du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a reconnu d'intérêt communautaire le complexe sportif de la Venise verte dans le cadre de sa compétence facultative pour une gestion effective en date du 1er mars 2018. Conformément à l'article L1321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal de la Ville de Niort en date du 5 février 2018 a approuvé le procès-verbal de mise à disposition de la CAN des équipements du complexe sportif de la Venise verte incluant la patinoire.

Les espaces détente du site de la patinoire sont équipés de distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas. Ces matériels font l'objet d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Niort et la société MERLING. Du fait du transfert des équipements de la patinoire, il convient de transférer à la CAN la partie de la convention régissant ces matériels. Ce transfert des matériels à la CAN ne modifie en rien les autres clauses de la convention avec la société MERLING, jusqu'à son terme à savoir le 1er novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert de l'occupation du domaine public de la convention passée avec la société MERLING sur la partie concernant les matériels équipant la patinoire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-429

Direction de l'Espace Public**Port Boinot - Marchés de travaux - Divers lots -
Divers avenants**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin et 19 octobre 2018 approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors des séances des 17 décembre 2018, 11 février, 11 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2019 les premiers avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été approuvés.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires :

Pour les lots travaux

- lot 2 : Eclairage, réseaux souples et eau potable - avenant n° 5

Mise en place d'un éclairage provisoire sur le pont Main.

Création de 2 chambres de tirage de câbles de part et d'autre de l'ouvrage sur le bief.

Montant de la plus-value : 3 180,00 € HT, soit 3 816,00 € TTC

- lot 3 : Maçonnerie - avenant n° 4

Modification des gradins du bief.

Montant de la moins-value : - 20 513,60 € HT, soit - 24 616,32 € TTC

- lot 5 : Ouvrages bois et mobilier – avenant n° 1

Adaptation du nombre et de la nature des mobiliers urbains.

Montant de la plus-value : 527,06 € HT, soit 632,47 € TTC

- lot 6 : Espaces verts et arrosage - Avenant n° 7

Pose de sous-compteurs.

Modifications du revêtement en périphérie des jeux d'eau pour éviter les ravinements.

Montant de la plus-value : 6 491,90 € HT, soit 7 790,28 € TTC

RETOUR SOMMAIRE

- Lot A02 : Gros œuvre – Avenant n° 4

Modification du diamètre des tirants inox supportant des planchers du séchoir afin de respecter une stabilité au feu 1/2h.

Montant de la plus-value : 3 898,17 € HT, soit 4 677,80 € TTC

- Lot B03 : Couverture – Avenant n° 3

Mise en place d'un habillage zinc sur un profilé métallique en bas de pente du bâtiment Hangar.

Ajout d'un larmier sur la toiture du château d'eau afin d'éviter des coulures et donc une dégradation de l'aspect de la structure.

Montant de la plus-value : 7 982,17 € HT, soit 9 578,60 € TTC

- Lot B04 : Menuiseries extérieures – Avenant n° 4

Adaptation des équipements de portes – Ajout de bâton de maréchal et de barres anti-panique.

Modification des systèmes d'arrêt de portes afin de ménager les vantaux et leurs paumelles.

Asservissements complémentaires de châssis de désenfumage, ajout d'une centrale de désenfumage, ajout d'une station météo pour manœuvrer ces châssis en cas d'intempéries.

Montant de la plus-value : 28 612,65 € HT, soit 34 335,18 € TTC

- Lot C04 : Revêtements de sols – Avenant n° 1

Fourniture et mise en place de trappes à carrelé dans les sanitaires du hangar pour accès aux nourrices du lot plomberie.

Montant de la plus-value : 646,40 € HT, soit 775,68 € TTC

- Lot C05 : Peinture – Avenant n° 3

Mise en place d'un produit isolant pour masquer le tanin des bois de charpente qui régurgite malgré l'application de nombre de couches de peinture prévues au marché.

Montant de la plus-value : 2 516,45 € HT, soit 3 019,74 € TTC

- Lot D02 – Electricité – Avenant n° 2

Mise en place d'une détection incendie dans le local technique de R+1 du Hangar.

Diverses mises au point techniques (ajout d'éclairages, ajout de prises RJ, ajout de BAES, ajout de tableaux d'allumage...)

Mise en place d'alimentation électrique pour les stores de l'atrium, des verrières et des lanterneaux ainsi que des ouvrants de désenfumage.

Montant de la plus-value : 34 958,91 € HT, soit 41 950,69 € TTC

L'incidence financière des avenants de travaux cités ci-avant est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
2	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	714 885,10	822 763,50	5	3 180,00	15,54	825 943,50	991 132,20
3	SOMEBAT	210 437,86	210 324,20	4	- 20 513,60	- 9,80	189 810,60	227 772,72

RETOUR SOMMAIRE

5	ID VERDE	534 778,19	534 778,19	1	527,06	0,10	535 305,25	642 366,30
6	POITOU PAYSAGE EIVE	713 258,12	740 923,54	7	6 491,90	4,79	747 415,44	896 898,53
A02	ALM ALLAIN	1 192 945,68	1 240 999,59	4	3 898,17	4,35	1 244 897,76	1 493 877,31
B03	COUVERTURE LOPEZ	451 090,76	512 943,80	3	7 982,17	15,48	520 925,97	625 111,16
B04	BGN	983 551,15	999 607,58	4	28 612,65	4,54	1 028 220,23	1 233 864,28
C04	NAUDON PENOT	61 676,68	61 676,68	1	646,40	1,05	62 323,08	74 787,70
C05	HARMONIE DECO	125 101,91	126 384,36	3	2 516,45	3,04	128 900,81	154 680,97
D02	INEO ATLANTIQUE	314 775,30	315 620,59	2	34 958,91	11,37	350 579,50	420 695,40

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux, comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-430

Direction Patrimoine et Moyens

**Groupe scolaire Jacques Prévert - Extension -
Avenants**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par décision n°2017-342, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet LBLF suite à une procédure adaptée, afin de réaliser une extension des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Prévert et réaménager la cuisine de l'office.

Par décision n°2018-585, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Par délibération du 16 février 2017, le Conseil municipal a approuvé le programme de réhabilitation. L'attribution des marchés de travaux de 15 des 16 lots a été décidée par délibération en date du 20 mai 2019, le lot 16 « nettoyage » n'ayant pas été pourvu. Enfin, par délibération en date du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé les premiers avenants aux marchés de travaux portant sur les index de révision de prix.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires :

- Lot 01A « Démolition » - Avenant n°1

L'escalier existant dans le prolongement de la rampe donnant dans la cour de l'école élémentaire qui devait être démolie, est conservé en partie.

Montant de la moins-value : 840,00 € HT, soit 1 008,00 € TTC

- Lot 03 « Charpente, parois ossature bois, bardage » - Avenant n°2

Compte tenu de l'espace exigu sur le chantier, il convient de modifier le mode opératoire initialement prévu par la maîtrise d'œuvre, concernant la mise en place d'une poutre au niveau de l'extension de la partie élémentaire.

Après validation du bureau d'études structure de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle technique, la poutre métallique de 9 mètres de long initialement prévue est remplacée par une poutre en lamellé collé.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière, les plus-values et moins-values s'équilibrant.

Lot 06 « Menuiseries intérieures » - Avenant n°2

Les travaux consistent à modifier le positionnement d'une porte à âme pleine et intégrer un oculus circulaire, afin de permettre au personnel situé dans la salle périscolaire de surveiller plus facilement les circulations du couloir.

Montant de la plus-value : 231,60 € HT, soit 277,92 € TTC

Lot 09 « Revêtements de sols et murs céramiques » - Avenant n°1

La réglementation impose, dans les pièces humides telles que les cuisines, la pose de carreaux antidérapants de type R12 (forte adhérence), afin de limiter les risques de chutes et de glissades.

Cependant, il est possible de déroger à cette obligation, en cas de port de chaussures antidérapantes.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Compte tenu que le Plan de Maîtrise Sanitaire de la Ville de Niort impose au personnel d'être équipé de chaussures anti-dérapantes et afin de répondre aux obligations en matière d'hygiène et faciliter le nettoyage des revêtements céramiques dans la partie cuisine de l'office, le carrelage de type R12 (forte adhérence) est remplacé par du R10 (adhérence moyenne).

Montant de la moins-value : 101,00 € HT, soit 121,20 € TTC

L'incidence financière des avenants de travaux cités ci-avant est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	N° avenant	Montant avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
01A	TROUBAT	43 508,75	1	- 840,00	-1,93%	42 668,75	51 202,50
03	CHARPENTE THOUARSAISE	153 000,00	2	0,00	0%	153 000,00	183 600,00
06	GUILLOIN BERGER	39 000,00	2	231,60	+0,59%	39 231,60	47 077,92
09	VINET	50 500,00	1	-101,00	-0,20%	50 399,00	60 478,80

Ces avenants sont sans incidence sur les délais d'exécution des travaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux, comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-431

Direction de l'Education

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à la charte "Villes actives du Programme National Nutrition Santé"

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), coordonné par le Ministère des Solidarités et de la Santé, a été mis en place en 2001. Son objectif général est d'améliorer la nutrition et la santé de la population en agissant principalement sur l'alimentation et l'activité physique.

Les municipalités, par leurs compétences et leurs liens avec les populations, sont des acteurs importants pour la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les stratégies du PNNS. Une charte Villes actives du PNNS a été ainsi créée et la Ville de Niort s'y est engagée depuis 2009.

Au terme d'une procédure de concertation incluant l'Association des Maires de France, la charte a évolué afin de la rendre plus lisible et plus efficace.

Sa durée de validité est désormais de cinq ans renouvelable. Le niveau d'engagement est différencié selon la taille de la collectivité territoriale et inclut une demande d'évaluation des actions menées.

Avec la signature de cette charte, la Ville de Niort s'engage donc à réaliser au moins trois actions dans au moins trois domaines parmi les quatre suivants : information-communication, éducation pour la santé, formation et aménagement du territoire.

La Ville de Niort, de par ses engagements de qualité au niveau de la restauration scolaire, s'inscrit totalement dans le cadre de cette charte.

De plus, cette politique en faveur de la nutrition et de la santé est déclinée par de nombreux services au sein de la Ville dans les actions menées tout au long de l'année. Les services concernés comme le CCAS, le service des sports, le service animation de la direction Education, les ressources humaines, les aides aux associations ... seront invités à les signaler au référent « actions municipales du PNNS » afin de les valoriser avec le logo « Villes actives du PNNS ».

La signature de la charte permet donc de formaliser l'engagement de la Ville de Niort concernant la nutrition et la santé et de donner de la lisibilité à cette ambition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la charte « Villes actives Programme National Nutrition Santé » ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-432

Direction Animation de la Cité**Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2015 a permis de renouveler les actions existantes et de continuer à renforcer l'offre existante au sein de la Ville.

L'année 2019 marque le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, qui s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2019-2022. Il prend en compte les évolutions d'organisation et de prestations proposés par la Ville et les différents opérateurs (CCAS et CSC).

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les axes de développement prioritaires dans le contrat enfance jeunesse 2019/2022 se poursuivent dans la continuité du contrat 2015/2018 :

Petite enfance

- Consolider la qualité des structures
- Renforcer la coordination, développer les passerelles avec les partenaires
- Développer l'accueil dans les structures nouvelles
- Développer les lieux d'accueil enfants-parents

Enfance

- Conforter les accueils de loisirs thématiques
- Optimiser les capacités d'accueil en centres de loisirs
- Consolider les animations périscolaires
- Renforcer le partenariat entre la Ville et les CSC

Jeunesse

- Séjours thématiques
- Accueils de loisirs ados
- Accueils de jeunes

La prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 étant arrivé à échéance et le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 étant en cours de renouvellement,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer toutes les pièces nécessaires à ce renouvellement ;

- percevoir les financements délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des actions inscrites dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-433

Direction de l'Education**"Petits déjeuners" dans les écoles niortaises du périmètre contrat ville - Convention avec l'Etat**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des enjeux de santé publique et afin de promouvoir l'accès à tous à une alimentation saine et équilibrée, la Ville de Niort propose depuis plusieurs années la semaine des petits déjeuners pour les enfants des écoles élémentaires des quartiers prioritaires de la Ville. Cette action qui porte le logo « Ville active du PNNS » (Programme National Nutrition Santé) est organisée par le service restauration sur le temps scolaire. Elle est encadrée par les enseignants, associe les parents et s'intègre dans un projet éducatif plus global autour de « l'éducation à l'alimentation » déployé sur les temps scolaires et périscolaires autour d'ateliers très divers.

Pour aller plus loin, et sur le même principe, la Ville propose d'étendre la fourniture des petits déjeuners aux écoles maternelles des cinq écoles publiques du contrat Ville (P. de Coubertin, J. Ferry, E. Pérochon, J. Zay et E. Zola) afin de sensibiliser les 1 225 enfants scolarisés à ce jour et les familles.

Parce que cette action s'inscrit parfaitement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, encourageant notamment la distribution de petits déjeuners sur les écoles primaires situées dans les territoires à fortes difficultés sociales (Réseaux d'Education Prioritaires « REP », « REP+ », quartiers prioritaires de la politique de la Ville), le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a souhaité s'associer à cette démarche.

Ce partenariat se traduit notamment par la participation de l'Etat à l'acquisition des denrées alimentaires nécessaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles niortaises du périmètre contrat ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ;
- autoriser le recouvrement de l'aide financière du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO :

Nous faisons chaque année une sensibilisation aux petits déjeuners équilibrés au sein des cinq écoles du contrat de Ville. Nous le faisons sur les écoles élémentaires. Il est proposé, cette année, de mettre cela en place aussi au niveau des écoles maternelles afin de sensibiliser les familles et les enfants. Il s'agit de 1 225 enfants qui sont scolarisés dans ces cinq groupes scolaires. Il vous est demandé également d'autoriser la signature avec l'Education Nationale.

Jean-Romée CHARBONNEAU :

Je ne vois pas le budget.

Rose-Marie NIETO :

Il n'y a pas le budget, c'est vrai. Ce n'est pas gratuit mais cela fait partie de notre budget alimentation pour les écoles. On n'a pas de séparation pour les petits déjeuners.

Monsieur le Maire :

On se rattache à une ligne budgétaire existante. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-434

Direction Animation de la Cité**Dispositif Appel à Projets en direction de la jeunesse avec les associations Centre socioculturel Grand Nord, Centre socioculturel Centre-Ville, Centre socioculturel Champclairot Champommier, le Centre socioculturel les Chemins blancs et le Centre socioculturel de Part et d'Autre**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville de Niort en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- le Centre socioculturel Grand Nord pour le projet « Quartiers en fête de Noël » programmé du 10 au 20 décembre 2019 ;
- le Centre socioculturel Centre-Ville pour le projet « Fête de fin d'année » programmé le 20 décembre 2019 ;
- le Centre socioculturel Champclairot Champommier pour le projet participatif / artistique du quartier « Les 2 champs en lumières 2019 » programmé le 14 décembre 2019 ;
- le Centre socioculturel les Chemins blancs pour le séjour montagne à Ancizan programmé du 1^{er} au 6 mars 2020 ;
- le Centre socioculturel De Part et d'Autre pour le séjour montagne programmé du 2 au 7 mars 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Centre socioculturel Grand Nord – Quartier en fête de Noël	1 000 €
Centre socioculturel Centre-Ville – Fête de fin d'année	1 000 €
Centre socioculturel Champclairot Champommier – Les 2 champs en lumières 2019	1 000 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Centre socioculturel Les Chemins blancs – Séjour montagne à Ancizan	1 750 €
Centre socioculturel De Part et d'Autre – Séjour montagne	1 750 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-435

Direction Animation de la Cité**Activités ANIOS - Saison sportive 2019-2020 -
convention cadre avec l'association ou le partenaire
sportif**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort développe une politique sportive dont elle entend faire profiter le plus largement possible les Niortais. Pour faciliter l'accès aux activités sportives, la Ville de Niort met en place chaque saison sportive le dispositif « ANIOS » (Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportive). Celui-ci a pour but de permettre aux jeunes niortais de s'initier à la pratique d'un sport dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement.

Dans ce contexte, la Ville de Niort sollicite des associations sportives et partenaires sportifs pour la mise en place d'une prestation de service. Une convention de partenariat est ainsi établie pour chaque association ou partenaire participant au dispositif et définit les conditions d'encadrement, de suivi administratif et de participation financière.

Ainsi, pour la saison ANIOS 2019/2020, une participation financière sera accordée aux associations et partenaires suivant les critères définis ci-après :

- association ou partenaire sportif proposant de 1 à 7 places : une somme de 150,00 € sera allouée ;
- association ou partenaire sportif proposant de 8 à 15 places : une somme de 300,00 € sera allouée ;
- association ou partenaire sportif proposant 16 places ou plus : une somme de 500,00 € sera allouée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre entre la Ville de Niort et l'association ou partenaire sportif pour la saison ANIOS 2019/2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention avec chaque structure et à verser les sommes ainsi définies :

Nom Association/Partenaire Sportif	Nombre de places proposées	Participation 2019/2020 (en Euros)
Aïkido Club Niortais	5	150
Stade Niortais Athlétisme	22	500
Baseball Club Niortais	12	300
Amicale Sportive Niortaise Section Basket	56	500
BMX Club Niortais	24	500
Le Poing de Rencontre Niortais	12	300
Canoë Kayak Niortais	5	150
Pédale Saint Florentaise - Niort	25	500
Compagnie E.GO	60	500
Echiquier Niortais	12	300
Club Hippique Niortais	32	500
Club Alpin Français	4	150
La Verticale	4	150
Cercle d'Escrime Duguesclin	28	500
ASPTT Niort Bessines	75	500
Olympique Léodgarien	20	500

[RETOUR SOMMAIRE](#)

SA Souché Section Football	20	500
UA Niort St Florent	20	500
Chamois Niortais F.C.	15	300
Niort Gaels	20	500
Golf de Niort-Romagné	8	150
UGN	5	150
ANGR NIORT	8	150
Niort Hand ball Souchéen	37	500
Niort Hockey Club	24	500
Judo Club Niortais	76	500
SA Souché Niort et Marais	80	500
Sporting Karaté Club Benet Niort	50	500
Kung fu Niort	15	300
Cercle des Nageurs de Niort	13	300
Niortglace	10	300
Mille Bulles	3	150
Roller Club Niortais	5	150
Stade Niortais Rugby	36	500
Niort Squash Club	15	300
Ecole Niortaise De Taekwondo	52	500
Taekwondo Club Niortais	38	500
Ecole de Tennis de Niort	40	500
Stade Niortais Tennis	6	150
Niort Tennis de Table	12	300
Compagnie des Archers Niortais	20	500
Club de Voile Niortais	10	300
Niort Volley Ball	6	150
Volley Ball Pexinois Niort	54	500

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-436

Direction Animation de la Cité**Utilisation des gymnases par les établissements scolaires secondaires - Lycées - Convention Région Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition des lycées niortais les équipements sportifs durant l'année scolaire en référence à la loi du 22 juillet 1983.

Cette mise à disposition est définie dans le cadre d'une convention entre le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Niort pour l'utilisation des gymnases.

Une autre convention sera approuvée ultérieurement avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Niort et les établissements scolaires pour l'utilisation des stades.

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine procède à l'actualisation et au renouvellement du partenariat avec la Ville de Niort pour une utilisation des équipements sportifs dont chacune des collectivités est gestionnaire, pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine relative à l'utilisation des gymnases pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2019/2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-437

Direction Animation de la Cité**Subvention à l'association sportive - Entente Niortaise des clubs de pétanque**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de la séance du 15 avril 2019, le Conseil municipal a accordé une subvention de 8 000 € à l'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque pour couvrir une partie des charges de fonctionnement sur la période du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018.

Un changement de modèle partenarial a été voté au Conseil municipal du 11 mars 2019, redéfinissant les conditions de mise à disposition pour la période du 1er avril 2019 au 30 juin 2021.

Ainsi, il reste à couvrir la période du 1er janvier au 31 mars 2019.

Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de 2 500 € à cette association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque au titre de la période du 1er janvier au 31 mars 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-438

Direction Animation de la Cité**Centre de Rencontre et de Communication - Remise gracieuse sur la location au profit de la FNACA**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Fédération Nationale des Anciens Combattants (FNACA), organise chaque année un déjeuner dansant au Centre de Rencontre et de Communication au Parc des Expositions.

En 2019, cet évènement est prévu le 30 novembre 2019.

La location de cette salle représente une charge importante pour cette association. Afin de maintenir cette manifestation au sein de la Ville de Niort, il est proposé d'accompagner la FNACA en accordant une remise de 1 886,57 €HT soit 2 263,88 €TTC sur le prix de la location du Centre de Rencontre et de Communication et de la main d'œuvre nécessaire à la mise en place de cet évènement estimé à 2 886,57 €HT soit 3 463,88 €TTC.

Cette mise à disposition est donc proposée à la somme de 1 000,00 €HT soit 1 200,00 €TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder une remise de 2 263,88 €TTC pour la location du Centre de Rencontre et de Communication et de la main d'œuvre nécessaire à la manifestation, pour l'organisation d'un déjeuner dansant le 30 novembre 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-439

Direction Animation de la Cité**Parc des Expositions - Mise à disposition gracieuse de la vidéo projection de la Halle des Peupliers au profit du Lions Club Niort Doyen**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Lions Club Niort Doyen organise, les 9 et 10 novembre 2019, le salon du chocolat et des saveurs dans la Halle des Peupliers au Parc des Expositions.

A l'occasion de cet évènement, il apparaît nécessaire que le Lions Club Niort Doyen puisse utiliser la vidéo projection avec écran pour ses différentes animations programmées à cette occasion.

Il est proposé d'accompagner cette manifestation en accordant, à titre exceptionnel, la gratuité de ce matériel dont le montant de location s'élève à la somme de 364,39 €HT soit 437,27 €TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité de la location de la vidéo projection avec écran installée dans la Halle des Peupliers au Parc des Expositions, lors du salon du chocolat et des saveurs, organisé les 9 et 10 novembre 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-440

Pôle Vie de la Cité**Festival Regards Noirs - Dispositif de
compagnonnage - Convention de partenariat avec le
collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En amont du prochain Festival Regards Noirs, dont le temps fort est prévu en février 2020, se développent plusieurs actions dont le compagnonnage avec l'auteur Marin LEDUN.

Le compagnonnage est une résidence intermittente qui se met en place avec l'aide de l'Etat - Ministère de la Culture, du Centre National du Livre et de la Région Nouvelle Aquitaine - Agence livre, cinéma et audiovisuel. Le service culture est l'opérateur du Compagnonnage. A ce titre, il organise les lectures et rencontres de l'auteur avec le public et les groupes constitués à Niort et hors des limites de la commune.

Dans ce cadre, le collège Denfert Rochereau de Saint Maixent L'Ecole et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des rencontres et lectures de l'auteur dans l'établissement scolaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec le collège Denfert Rochereau de Saint Maixent L'Ecole ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 220,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-441

Pôle Vie de la Cité**Subvention aux associations culturelles dans le cadre du Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal le 17 décembre 2018, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle ;
- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels ;
- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises ;
- aide au projet d'action culturelle ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Concernant l'association Ego, une convention attribuant une subvention d'un montant de 13 325,00 euros à l'association Ego a été approuvée par le Conseil municipal du 20 mai 2019. Toutefois, il est décidé d'attribuer, par voie d'avenant, une subvention supplémentaire de 1000,00 euros au titre de la non-prise en compte de dates de diffusion et d'actions culturelles lors de l'instruction de la demande de subvention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'association selon le tableau ci-dessous ;

	Subvention proposée 2019 En euros
Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Hors Champs	20 000

- approuver l'avenant n°1 à la convention avec l'association Ego relatif au versement d'une subvention de 1 000,00 euros ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-442

Pôle Vie de la Cité**Subvention à l'association Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- l'accompagnement des pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- le soutien également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, à des manifestations ou des événements qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

L'association Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres a déposé une demande de subvention exceptionnelle.

Cette subvention est destinée à financer la publication d'une étude historique et architecturale sur le Donjon de Niort.

Il vous est proposé que la Ville de Niort apporte un soutien financier d'un montant de 1 000 € pour la publication de cet ouvrage dont la sortie est prévue en décembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-443

Pôle Vie de la Cité**Convention entre la Ville de Niort et l'association
Cirque en Scène pour la gestion du chapiteau -
Avenant n°1**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par deux conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2018 à 2020. Elle précise en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

En 2019, la Ville a procédé à l'acquisition de nouveaux treuils, en remplacement de ceux obsolètes, pour un montant de 3 953 €.

Pour l'année 2019, au titre des charges mentionnées ci-dessus et au vu des justificatifs fournis par l'association, il est proposé une subvention de 2 000,00 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion du chapiteau avec l'association Cirque en Scène ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Cirque en Scène la subvention afférente d'un montant de 2 000,00 euros conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant n°1 à la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-444

Pôle Vie de la Cité

Convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, la Ville de Niort a confié au CCAS la mise en œuvre de la politique de solidarité à l'échelle communale qui se décline ainsi :

- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- décliner une offre d'accueil du jeune enfant adaptée aux besoins des familles ;
- accompagner les publics vulnérables ;
- renforcer le lien social par la médiation ;
- observer l'évolution des besoins sociaux de la population.

Pour mener à bien ces missions, la Ville de Niort octroie chaque année une subvention de fonctionnement au CCAS, votée par le Conseil municipal au moment du vote du budget primitif.

Mais pour fonctionner, le CCAS en plus de ses services spécifiques s'appuie également sur les services de la Ville qui lui apportent divers concours.

Aujourd'hui, différentes conventions de prestations existent entre la Ville et le CCAS :

- une convention cadre de 2007 définissant les différents concours apportés par la Ville au CCAS, aujourd'hui obsolète de par l'évolution des services et des prestations ;
- une convention de partenariat dans la gestion des ressources humaines depuis 2012, convention revue en 2016 et 2019 ;
- une convention de prestations informatiques et téléphoniques, arrivée à échéance le 31 mars 2019 et prolongée par avenant ;
- des conventions de mises à dispositions de personnels de la Ville au CCAS.

Force est de constater, que pour permettre une actualisation et une plus grande lisibilité des concours apportés au CCAS par la Ville de Niort, il est nécessaire de remettre à plat les différents modes de collaboration et d'échanges entre les deux entités.

Une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Niort et le CCAS est ainsi proposée. Elle englobera tous les concours, qu'ils soient financiers (subvention de fonctionnement) ou en nature, de la part des fonctions supports.

Chaque fonction support fera l'objet d'une annexe spécifique déterminant l'objet, la définition des prestations et les modalités de valorisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort et le CCAS ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-445

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Convention de partenariat avec Unis Cité et Vent
d'ouest - Animations en faveur des personnes en
situation de handicap**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la charte Handicaps de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale :

- axe 2 : « Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap » ;
- objectif 2 « Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap » ;
- objectif 3 « Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous » ;

Considérant le programme « Famille en Harmonie sur le territoire niortais, visant à soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles, porté par Unis Cité, association chargée d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans ;

Considérant l'objectif « Accès aux espaces jardins pour les personnes en situation de handicap » développé par l'association Vent d'Ouest porteuse du projet « Jardins solidaires et pluriels » ;

Il est envisagé de coopérer avec Unis Cité dans le cadre du projet Famille en harmonie et avec Vent d'Ouest pour l'éducation à l'environnement :

- pour une sensibilisation aux situations de handicap sur le temps périscolaire ;
- pour l'accompagnement des jeunes du Conseil municipal enfant au « parcours de sensibilisation à la différence » ;
- pour un accompagnement de personnes en situation de handicap sur une animation pédagogique d'éducation à l'environnement ;

La convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis cité et Vent d'Ouest présentant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis Cité et Vent d'Ouest ;
- autoriser le versement d'un montant de 8 500,00 € à l'association UNIS-CITE POITOU-CHARENTES en 2 fois : 5 500,00 € après signature de la convention pour participation aux frais de formation des jeunes et à l'achat de matériel pour les interventions, et 3 000,00 € à la remise du bilan final (juin 2020) ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-446

Direction Animation de la Cité**Subvention de fonctionnement - Association
classifiée dans la solidarité - IDEFF 79**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

A partir des éléments fournis par les associations classifiées dans la solidarité et sur la base de critères, le Conseil municipal lors de sa séance du 15 avril 2019 avait accordé les subventions de fonctionnement aux différentes associations.

Toutefois, l'association IDEFF 79 (Info, Droits, Egalité Femmes Familles) n'avait pas fourni tous les éléments, ne permettant pas ainsi le calcul de leur subvention.

Depuis la séance du 15 avril 2019, l'association IDEFF 79 a fourni les éléments permettant de calculer le montant de la subvention.

Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 d'un montant de 1 000,00 euros à l'association IDEFF79.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association IDEFF 79 une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000,00 euros.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Direction Action Coeur de Ville**Habitat - Renouveau urbain du quartier Ribray-Gavacherie - Résiliation de la convention opérationnelle multi-partenariale passée avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'Etablissement Public Foncier, la Ville de Niort et Deux-Sèvres Habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la Politique de la Ville, le secteur Ribray-Gavacherie fait l'objet d'une poursuite de la diversification de son parc de logement en faveur de la mixité sociale, d'une part, et du soutien à la redynamisation et à l'image de ce quartier, d'autre part.

C'est dans cet objectif que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a décidé d'engager une opération de recyclage foncier sur 2 secteurs (Max Linder et Dumont d'Urville) de près de 2 hectares appartenant à Deux-Sèvres Habitat et composés de 61 pavillons dont la vacance est effective depuis plusieurs mois.

Pour ce faire, une convention opérationnelle multi partenariale a été signée le 12 octobre 2018 entre la CAN, la Ville de Niort, Deux-Sèvres Habitat (DSH) et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) afin de charger l'EPF de :

- mener les études techniques et réaliser les travaux de dépollution et de démolition des constructions édifiées sur ces terrains ;
- acquérir à l'euro symbolique le foncier appartenant à DSH ;
- lancer l'appel à projets et assurer la cession des terrains aux opérateurs retenus.

Aujourd'hui, l'EPF a mené les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition.

Or, la possibilité de percevoir d'importantes subventions de l'Etat et d'Action Logement pour réaliser la démolition des pavillons du quartier Ribray-Gavacherie via un bailleur social a été récemment confirmée par la Direction Départementale des Territoires avec la garantie d'un financement à cet effet. La maîtrise d'ouvrage des travaux de dépollution et de démolition est donc confiée à DSH qui doit déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

La CAN, pilote de l'opération, s'engage ensuite à acquérir les terrains libérés de toute construction auprès de DSH et à prendre en charge le coût total des travaux, déduction faite des subventions effectivement perçues par DSH en vue d'y réaliser un projet d'habitat dont la programmation et les périmètres précis restent encore à déterminer. Les modalités d'acquisition par la CAN sont définies dans une promesse de vente avec clauses suspensives à signer avec DSH.

Dans cette logique et au vu de ce changement de contexte, il convient de résilier la convention opérationnelle passée avec la CAN, l'EPF, la Ville de Niort et DSH.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la résiliation de la convention opérationnelle multi partenariale N°79-18 d'action foncière pour le renouvellement urbain du quartier prioritaire Politique de la Ville Ribray-Gavacherie.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-448

Direction Action Coeur de Ville**Convention opérationnelle d'action foncière pour la
requalification de la galerie Hugo au centre-ville de
Niort - Avenant n°2**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par décision du Conseil municipal en date du 04 avril 2016, la Ville de Niort a approuvé une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour la requalification de la Galerie Hugo en centre-ville de Niort.

Cette convention ayant pour date d'achèvement le 31 décembre 2019, il est proposé dans le cadre de la fiche action n°2 Action Coeur de Ville, de prolonger le portage foncier du patrimoine de la Galerie Hugo, avec un engagement financier maximal de l'EPF, de 3 millions d'euros hors taxe (3 000 000 €HT) jusqu'au 31 décembre 2021. Il s'agit de disposer du temps nécessaire pour ajuster la programmation, le montage et l'équilibre financier de l'opération commerciale et résidentielle à la faveur d'une enseigne « locomotive » confirmant le renforcement de l'offre commerciale du centre-ville.

Par ailleurs, cet avenant n°2 permet d'intégrer dans le règlement d'intervention annexé à la convention les nouvelles conditions de tarification et de cession s'appliquant à compter du 17 janvier 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention opérationnelle d'action foncière EPFNA – Ville de Niort pour la requalification de la Galerie Hugo ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-449

Direction Action Coeur de Ville**OPAH RU Niort - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH RU, arrivée à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, 5 demandes de versement des subventions ont été déposées à la Ville de Niort. Elles concernent l'amélioration de deux logements de propriétaire occupant et de trois logements de propriétaire bailleur.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subvention ANAH	Subvention Ville de Niort	Total des subventions
Logement 1	11 148,00 €	2 358,00 €	13 506,00 €
Logement 2	2 141,30 €	611,80 €	2 753,10 €
Logement 3	30 827,60 €	15 140,40 €	45 968,00 €
Logement 4	19 829,41 €	7 426,89 €	27 256,30 €
Logement 5	12 973,51 €	19 335,91 €	32 309,42 €
Total	76 919,82 €	44 873,00 €	121 792,82 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 44 873,00 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGE
 L'Adjoint délégué**

Signé**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-450

Direction Patrimoine et Moyens

Passage du Commerce - Reconstruction de la Verrière - Approbation du marché

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Réalisé sur l'emplacement d'une ancienne auberge, le passage du commerce a été conçu dans l'esprit des passages couverts parisiens qui ont commencé à se développer à la fin du XVIIIème siècle. Long de 67,50 mètres et large de 4 mètres, il relie la rue Ricard à la rue Saint Marthe.

Après sa construction en 1821, la verrière a été peu entretenue et son état s'est rapidement dégradé. Malgré plusieurs interventions lourdes et une reconstruction dans les années 1960, elle a connu une nouvelle dégradation qui s'est accélérée en juin 2005 après un incendie qui s'est déclaré de nuit, dans un des commerces.

La Ville a alors mis en place des protections ainsi qu'un bâchage provisoire et l'ensemble des commerces a été équipé d'une alarme incendie, afin de permettre le redémarrage de l'activité commerciale dans des conditions de sécurité acceptables.

En janvier 2014, la Ville de Niort a réalisé un diagnostic de la structure, ainsi qu'une pré-étude des travaux à envisager.

Le Conseil municipal a validé le programme de l'opération lors de sa séance du 16 février 2017 et approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération lors de sa séance du 17 septembre 2018.

Par décision L 2122-22 notifiée en juin 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecture ABF-LAB.

Après le déroulement des études, une consultation pour le lot « travaux » a été lancée et s'est avérée infructueuse.

Une nouvelle consultation composée de deux lots a été lancée et, après réunion de la commission des marchés, seul le lot 1 a pu être attribué le lot 2 « maçonnerie, descentes eaux pluviales et collecteur, zinguerie (chéneaux) » ayant été déclaré infructueux.

Le lot 1 « démolition, échafaudage et verrière » a été attribué à l'Entreprise ACML SAS (L'Auxiliaire de Construction Métallique de la Loire), pour un montant de 757 052,00 € HT soit 908 462,40 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribuant le lot 1 « démolition, échafaudage et verrière » à l'Entreprise ACML (L'Auxiliaire de Construction Métallique de la Loire) de Saumur (49), pour un montant de 757 052,00 € HT soit 908 462,40 € TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-451

Direction de l'Espace Public**Port Boinot - Réhabilitation des patrimoines Maison Patronale et Fabrique - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour le marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1 - Modification de la délibération D-2019-343 du 16 septembre 2019**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet d'aménagement du site Port-Boinot, le Conseil municipal, en sa séance du 23 avril 2018, a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des patrimoines Fabrique et Maison Patronale attribué au groupement dont le mandataire est BEAUDOUIN & ENGEL Architectes.

Lors de sa séance en date du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a :

- approuvé l'avant-projet détaillé (APD) des bâtiments élaboré par l'équipe BEAUDOUIN & ENGEL Architectes pour la réhabilitation des patrimoines Fabrique et Maison Patronale dont un document est joint en annexe ;
- fixé le montant prévisionnel des travaux à 2 213 000,00 € HT soit 2 655 600,00 € TTC tel qu'il ressort de l'APD et tel qu'il figure dans l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre ci-annexé ;
- fixé le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ;
- autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

Aujourd'hui, il est constaté une erreur matérielle portant sur le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre exprimé en HT alors qu'il s'agit d'un montant TTC ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier, suite à une erreur matérielle, la délibération D-2019-343 concernant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre exprimé en HT alors qu'il s'agit d'un montant TTC ;
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 238 400,40 € TTC (missions de base et complémentaire), tel qu'il figure dans l'avenant n°1.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-452

Direction de l'Espace Public

Divers sites - Dénomination de voies et espaces publics

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort, ou celles qui sont en projet, impliquent la création de voies nouvelles ou le prolongement des rues existantes, qu'il convient de dénommer.

La Commission des noms de rues, réunie de 18 septembre 2019, a fait les propositions suivantes :

SECTEUR I – Secteur Sainte-Pezenne

Le « Hameau de Telouze », dont le permis d'aménager sous le n° 18X0008 a été accordé le 4 mars 2019 pour la réalisation de 39 lots de construction. Cette opération de Pierres et Territoires de France se situe rue de Telouze entre la rue de la Glaie et la rue Amilcar Cabral et comprend deux voies de desserte qui seront rétrocédées à la Commune avec les espaces communs du lotissement.

Ces nouvelles voies se nommeraient :

- la voie d'entrée : rue Sœur Emmanuelle - 1908-2008 - Enseignante, religieuse
- la voie intérieure : rue du Hameau de Telouze

SECTEUR II – Secteur Centre-Ville

Le « Clos de la Corderie », dont le permis d'aménager n° 16X0005 a été délivré le 24 février 2017 pour 9 lots. Cette opération se situe rue de la Corderie, côté Sèvre Niortaise et comprend deux voies de desserte dont une restera privée et l'autre actuellement privée pourra devenir communale après son prolongement éventuel.

Ces nouvelles voies se nommeraient :

- la voie d'entrée : rue Fred Gouin - 1889-1959 - Chanteur
- la voie intérieure : rue du Clos de la Corderie

SECTEUR III – Secteur Quartier Nord

- « La Petite Mirandelle », dont le permis d'aménager n° 18X0002 a été délivré le 20 août 2018 pour 15 lots. Cette opération d'Immobilier Concept se situe rue de la Mirandelle. Elle comprend une voie de desserte qui sera rétrocédée et éventuellement prolongée.

Cette nouvelle voie se nommerait : rue de la Petite Mirandelle.

- « Les Dormelles », opération de Villa Tradition, dont le permis d'aménager n° 19X0008 a été délivré le 26 juillet 2019 pour 16 lots, située rue de la Mirandelle et comprenant une voie de desserte.

Cette nouvelle voie porterait le nom de : rue des Dormelles

SECTEUR IV – Secteur Souché

« Le Clos de Souché », opération de AG Foncier, permis d'aménager n° 18X0005 délivré le 20 novembre 2018 pour 7 lots, avec possibilité d'engendrer la construction de 10 maisons individuelles, se situe Impasse de la Rapée.

Cette nouvelle voie en impasse qui restera privée porterait le nom de : rue Suzanne Missant - 1896-1999 – Résistante

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-453

Direction de l'Espace Public**Divers sites - Classement dans le domaine public**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville est propriétaire de diverses parcelles, listées dans le tableau ci-dessous, acquises au titre des alignements.

Aujourd'hui, il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Section cadastrale	N°	Superficie en m²	Rue ou lieudit
IM	121	7	Rue de la Mirandelle
IM	123	7	Rue de la Mirandelle
KL	162	29	13 rue de la Mineraie
KL	170	157	Rue de la Mirandelle
KL	172	108	34 rue de la Mirandelle
KL	173	65	Rue de la Mirandelle
KL	242	26	La Mineraie
KL	272	74	La Mineraie
KL	273	111	Rue de la Mirandelle
KL	274	260	Rue de la Mirandelle
KL	292	62	La Mineraie

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation dans le domaine public communal de l'ensemble des parcelles désignées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-454

Direction de l'Espace Public

**Rue Pluvialt - Revente à la Communauté
d'Agglomération du Niortais d'un immeuble
préempté**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la politique de la Ville et conformément à la convention Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le renouvellement urbain du quartier Pontreau/Colline Saint André, approuvée en Conseil d'agglomération du 8 juillet 2019, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) s'est engagée à mener une action foncière forte pour faire muter le foncier de la rue Pluvialt à visée économique, commerciale ou d'habitat et à accompagner l'installation d'un boulanger sur ce quartier.

Par déclaration d'intention d'aliéner en date du 10 juillet 2019, l'immeuble cadastré BY 120, situé 15 rue Pluvialt à Niort (et correspondant à l'immeuble dans lequel était exploitée l'ancienne boulangerie du quartier), a été mis à la vente.

Monsieur le Maire a préempté cet immeuble au prix de 78 500 € par décision, L 2122-22 du code général des collectivités territoriale, n° 2019-366 en date du 14 août 2019. A cela s'ajoute les frais d'agence, correspondant au montant de la commission due à l'Agence Pigeau Conseil Immobilier à hauteur de 4 500 € et la provision pour la rédaction de l'acte notarié d'un montant de 2 300 €. Le total de l'opération s'élève donc à 85 300 €.

En vue de la réalisation de l'opération de mutation économique et des travaux d'aménagement à intervenir en 2020-2021, la CAN s'est portée acquéreur de cette propriété afin d'accompagner l'installation d'un point de vente de boulangerie.

Après accord entre les deux parties, le coût d'acquisition s'élève au prix de 85 300 €, étant entendu que les frais de l'acte à réaliser au profit de la CAN seront à sa charge.

Considérant que la demande d'avis sur le montant de la cession a été adressée au service des domaines le 17 octobre 2019 et qu'aucune réponse n'a été reçue dans le délai d'un mois, autorisant ainsi la collectivité à délibérer aux conditions financières qu'elle estime fondées.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Commune d'une opération strictement patrimoniale et non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession, au profit de la CAN, de l'immeuble sis 15 rue Pluvialt, cadastré BY 120, de 120 m² au prix de 85 300 €;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte et toutes pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-455

Direction de l'Espace Public**Rue Inkermann - Acquisition de la parcelle cadastrée
DK 381**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un projet d'aménagement de nouveaux équipements de radiologie en lien avec la Clinique Inkermann et l'Hôpital de Niort, porté par une Société Civile Immobilière, est en cours de réalisation rue Inkermann.

Ce site entre la rue de Goise et la rue Inkermann est concerné côté rue Inkermann par un emplacement réservé pour élargissement de voirie.

Cette parcelle de terrain, cadastrée section DK 381, d'une superficie de 43 m², est constituée d'un mur en pierre.

Après négociation, la Société Civile Immobilière, propriétaire des parcelles objet de l'aménagement, a accepté de céder à la commune de Niort ladite parcelle au prix de QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE CENTS (4 526,60 €), décomposé comme suit :

- prix du terrain sur la base de 11 €/m ² , soit.....	473,00 €
- indemnité correspondant au coût de démolition du mur compris dans l'emprise, dont l'enlèvement restera à la charge de la SCI.....	<u>4 053,60 €</u>
	4 526,60 €

Une promesse de cession a été signée par le propriétaire en date du 3 octobre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée DK 381, d'une superficie de 43 m², au prix de 4 526,60 € incluant le prix du terrain ainsi que le coût de démolition du mur compris dans l'emprise ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique et toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé**Marc THEBAULT**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-456

Direction de l'Espace Public**Rue du Gros Guérin - Cession de la parcelle
cadastrée AD 356**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de plusieurs parcelles rue du Gros Guérin et situées en zone UM du Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de son projet de construction et des limites à respecter concernant l'implantation des bâtiments, le riverain de ces parcelles a demandé l'acquisition d'une partie à adjoindre à sa propriété.

Afin de permettre cette nouvelle construction, la partie de parcelle a été délimitée et cadastrée section AD 356 pour une superficie de 60 m².Après négociation, la vente a lieu moyennant le prix de 101 €/m² soit la somme de SIX MILLE SOIXANTE EUROS (6 060,00 €).

Considérant que la demande d'avis sur le montant de la cession a été adressée au service des domaines le 17 octobre 2019 et qu'aucune réponse n'a été reçue dans le délai d'un mois, autorisant ainsi la collectivité à délibérer aux conditions financières qu'elle estime fondées.

Une promesse d'acquisition a été rédigée et signée en date du 5 juin 2019.

Il est précisé que cette cession constitue pour la Ville de Niort une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle cadastrée AD 356, d'une superficie de 60 m², au prix de SIX MILLE SOIXANTE EUROS (6 060,00 €) au propriétaire riverain ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique et toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé**Marc THEBAULT**

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires **Ratification de la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors d'une assemblée générale de l'ONU en 2011, les perturbateurs endocriniens ont été qualifiés de « principal défi pour le développement durable ».

Les perturbateurs endocriniens sont partout autour de nous : alimentation, pesticides, ustensiles de cuisine, cosmétiques, produits d'entretien, contenants alimentaires, meubles, textiles, matériaux électronique, eau, dispositifs médicamenteux, additifs alimentaires, jeux, sols PVC...).

Ce sont des substances chimiques (bisphénol A, phtalates, parabènes, per-fluorés, pesticides) qui perturbent le système hormonal et affectent la santé humaine et l'environnement, les deux étant très liés. Les perturbateurs endocriniens sont à l'origine de nombreuses maladies chroniques telles qu'obésité, diabète, cancers, troubles de la reproduction, asthme, maladies neurocomportementales (autisme, hyperactivité, baisse du QI, anomalies thyroïdienne...). Il faut noter que leurs effets sont trans-générationnels et qu'ils peuvent avoir un impact sur la santé (études INSERM).

Les perturbateurs endocriniens sont intégrés dans une stratégie nationale qui vise à articuler recherche et information (en particulier le financement d'études sur des cohortes). Cette stratégie s'inscrit dans le 3ème plan Santé environnement.

Le Réseau Environnement Santé (RES), qui regroupe des ONG, des associations professionnelles de santé, des scientifiques et des malades, a lancé une charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Actuellement 200 villes, 3 régions dont la Région Nouvelle Aquitaine et 3 départements ont déjà signé la charte (Paris, Strasbourg, Saint-Jean, Tulle, Grande-Synthe, Fontenay-sous-Bois, Le Séquestre, Limoges, Douai, Marseille, Biarritz... et les communautés de communes du Douaisis et de Cœur d'Ostrevent). Il ne s'agit pas d'un label mais d'un engagement.

La charte engagera la collectivité sur 5 points :

- restreindre, puis à terme éliminer, l'usage des produits phytosanitaires et biocides ;
- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation et interdire l'usage de matériels de cuisine comportant des perturbateurs endocriniens ;
- favoriser l'information de la population, des personnels des collectivités, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques aux enjeux des perturbateurs endocriniens ;
- mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
- informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

La Ville de Niort agit depuis plusieurs années sur ces domaines : achat de produits/prestation de nettoyage, achats et utilisation de matériaux et produits plastiques, produits bio dans les cantines, espaces verts zéro phyto...

Des critères d'éco-conditionnalité sont également intégrés dans les marchés publics de la Ville de Niort.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens constitue également une action de la feuille de route Développement durable niortaise (ODD).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY :

Les perturbateurs endocriniens sont des substances et molécules ayant des effets potentiels sur la santé et sur le système endocrinien. Le Réseau Environnement Santé propose aux collectivités locales de s'engager à limiter l'usage de produits contenant des perturbateurs endocriniens et d'adopter la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ». Donc si la Ville agit depuis plusieurs années au travers des achats et des critères des marchés publics, cette Charte va permettre de poursuivre et de renforcer la démarche.

Pour information, la Direction des Risques Majeurs et de la Santé a réalisé un état des lieux des pratiques des services qui nous sert de point de départ pour signer la Charte aujourd'hui.

Jean-Romée CHARBONNEAU :

Monsieur le Maire, Monsieur PAILLEY, vous qui êtes plus scientifiques que moi, est-ce que parmi les perturbateurs endocriniens, le compteur Linky figure ?

Monsieur le Maire :

Je crois bien que non, en toute objectivité scientifique. Cela ne relève pas des perturbations endocriniennes, si perturbations il y a.

Elmano MARTINS :

Au niveau du SEV, nous détruisons ces molécules-là. Sur le dernier traitement, nous arrivons à les détruire et nous n'en avons pas. Il n'y en a pas de trace sur l'eau que vous buvez.

Monsieur le Maire :

Là tu ne parles pas du compteur Linky ! Tu parles de la qualité de l'eau. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-458

Direction du Secrétariat Général**Convention entre la Communauté d'Agglomération
du Niortais et la Ville de Niort relative à la gestion du
complexe sportif de la Venise Verte**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1^{er} mars 2018, le complexe sportif de la Venise Verte est un équipement d'intérêt communautaire.

Par une délibération en date du 5 février 2018, le Conseil municipal a approuvé une convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) confiant la gestion à la Ville de Niort du complexe sportif de la Venise Verte jusqu'au 31 décembre 2018, sur le fondement de l'article L5216-7-1 du CGCT.

Par une délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé un avenant n°1 prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette convention a pour objet d'assurer la continuité du service, dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

Le transfert effectif du site vers la CAN étant prévu au 1^{er} juillet 2020, il y a lieu d'adopter une nouvelle convention de gestion, afin de maintenir le dispositif transitoire pour le 1^{er} semestre 2020.

La CAN assurera le remboursement des dépenses liées à la gestion sur la base des montants réellement constatés sur le 1^{er} semestre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de gestion du complexe sportif de la Venise Verte pour la période du 1^{er} semestre 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-459

Direction Patrimoine et Moyens

**Hauts de Brèche - Cession de volumes à la
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de volumes dans l'ensemble immobilier dénommé « Hauts de Brèche » situé place de la Brèche. L'assiette foncière de cet ensemble immobilier figure au cadastre sous les numéros BV n°240, 241, 255, 256, 257, 258 et 259. Certains de ces volumes sont inoccupés depuis la livraison de l'ensemble immobilier en 2008 et d'autres ont été libérés dans le temps sans trouver nouveau preneur. Les surfaces aujourd'hui disponibles le sont dans un état « brut de béton ».

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a le projet de réaliser, dans le cadre de ses compétences, un complexe « Enseignement supérieur » et « tourisme d'affaire » dans des volumes actuellement disponibles pour une surface de l'ordre de 1 800 m² permettant l'accueil en centre-ville :

- des congrès sur une jauge allant jusqu'à 500 à 600 personnes avec un amphithéâtre d'au moins 300 places ;
- des enseignements magistraux d'établissements d'enseignement supérieur.

Compte tenu du motif d'intérêt général porté par le projet, et des contreparties en matière de renfort d'attractivité de la Ville de Niort et activités portées et générées en matière d'enseignement supérieur et tourisme au bénéfice de la commune ; la cession est proposée à l'euro symbolique.

La désignation des volumes cédés résultera de l'état descriptif de division en volume existant ou à modifier selon détails du projet constructif projeté. Le détail des volumes cédés fera donc l'objet d'une délibération ultérieure.

La cession est envisagée après réalisation d'un compromis de vente entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais sous conditions suspensives régissant notamment :

- modification de l'état descriptif de division en volumes si nécessaire ;
- analyse des servitudes actuelles ;
- levée des risques liés à sinistre ou contentieux ;
- vérification des plans de recollement travaux.

S'agissant d'une opération strictement patrimoniale, cette opération n'est pas soumise à TVA. L'ensemble des frais liés à la réalisation de l'opération d'acquisition (compromis de vente et actes authentiques notamment) sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la cession à l'euro symbolique des volumes disponibles nécessaire à la réalisation du projet de la CAN de l'ensemble immobilier « Hauts de Brèche » ;
- approuver les modalités de cession à intervenir, s'agissant du compromis de vente et de l'acte authentique afférents ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY :

Il s'agit ici d'approuver la cession à l'euro symbolique, au profit de l'Agglomération, de l'ensemble immobilier dit Hauts-de-Brèche, l'objet de cette cession étant de réaliser un complexe « Enseignement supérieur » et « tourisme d'affaires » sur 1 800 m² avec un amphithéâtre d'au moins 300 places.

Monsieur le Maire :

Un euro dans les caisses de la Ville. Y a-t-il des questions ? Au moins un bel investissement pour la Ville et l'Agglo.

Jean-Romée CHARBONNEAU :

Alors répondez, pourquoi l'euro symbolique ?

Monsieur le Maire :

Oui, c'est vrai, on aurait pu le vendre plus cher, c'est cela ? Non, ce n'était pas l'objectif. Ce bien était en déshérence depuis son origine. Des infiltrations d'eau ont été réparées. D'une certaine façon, on revient à la destination originelle de ce bien. Par ailleurs, l'enseignement supérieur se développe. Il s'agit d'une compétence de l'Agglomération et c'est une forme de participation de la Ville à cet effort collectif territorial.

Y a-t-il d'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Cela fera une friche en moins.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-460

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire et exploitant en régie directe de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin depuis le 1er janvier 2007. La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile du sud-ouest, dans un courrier en date du 24 janvier 2019, a sollicité la Ville de Niort afin d'actualiser le Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement de son aérodrome conformément aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6351-2 du Code des Transports et de l'article L.126-11 du Code de l'Urbanisme.

Le Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) permet d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, la protection de l'aérodrome contre l'érection d'obstacles de nature à menacer la sécurité de son exploitation lors des phases d'atterrissage et de décollage mais également de protéger et pérenniser le développement des infrastructures.

Ce document, élaboré le 3 août 1983, doit être aujourd'hui revu et actualisé. Il doit tenir compte des évolutions enregistrées et des projets identifiés en terme d'infrastructures aéronautiques, de typologies d'aéronefs qui utilisent la plateforme et ses installations, de trafic commercial et d'aviation générale et militaire pour que les équipements de navigation aérienne prennent en compte notamment les phases d'atterrissage et de décollage des aéronefs.

La révision du PSA est également l'opportunité pour la Ville de Niort de matérialiser l'évolution de son aérodrome notamment pour son « stade ultime de développement » (extension maximale des infrastructures et règles d'exploitation à long terme) en figeant par exemple la possibilité d'allongement de la piste à 2 100 m pour répondre aux besoins éventuels de futurs d'aéronefs.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- acter la révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin conformément au processus établi par la Direction Générale de l'Aviation Civile et la réglementation en vigueur ;

- approuver les fiches techniques de renseignement élaborées conjointement par la Ville de Niort et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-461

Direction Patrimoine et Moyens**Médiathèques de Saint Florent et Sainte Pezenne -
Mise à disposition de bâtiments communaux au
profit de la Communauté d'Agglomération du
Niortais - Approbation des conventions**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), pour l'exercice de ses compétences et ses besoins, une partie des bâtiments municipaux suivants, à usage de médiathèque :

- ancienne mairie de quartier de Sainte-Pezenne - 2 rue Centrale à Niort ;
- ancienne mairie de quartier de Saint-Florent - 189 avenue Saint-Jean d'Angély à Niort.

Les conventions liant la Ville et la CAN pour un usage partagé de ces immeubles arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

Il est nécessaire d'établir de nouvelles conventions d'occupation dans l'attente d'une évolution des modalités de gestion et d'occupation des immeubles concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les deux conventions de mise à disposition d'équipements municipaux, à usage de médiathèque, en vue d'un usage partagé, entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-462

Direction Patrimoine et Moyens**Divers sites - Marché de réfection des toitures
terrasses-étanchéité - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la suite de la création d'un groupement de commande entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la réfection de toitures de plusieurs bâtiments dont la convention a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 18 septembre 2017, un marché pour la réfection de toitures terrasses - étanchéité a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 4 décembre 2017 et attribué à l'entreprise SMAC de MIGNE AUXANCES.

Les travaux pour la Ville ont été réalisés en 2018 et ceux pour le CCAS en 2019.

L'index de référence cité au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à l'article 3.3.1. , à savoir l'index BT57, n'existe pas. Il s'avère nécessaire, par voie d'avenant, de modifier l'index de référence en insérant l'index BT53.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 tendant à remplacer l'index BT57 par l'index BT53 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-463

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Stade Pissardant - Construction de vestiaires sportifs - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football et de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 15 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction de vestiaires sportifs pour le stade Pissardant pour un montant de 343 300 € HT dont 230 000 € de subvention prévisionnelle de l'Etat, de la Fédération Française de Football et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A l'issue de la consultation pour les marchés de travaux et après avoir consulté les partenaires financiers potentiels du projet le plan de financement est modifié et s'établit désormais ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Modulaires	187 500	Fédération Française de Football (7 %)	20 000
Toiture mono pente	62 500	CAN / PACT 2018-2020 (46 %)	130 000
Panneaux photovoltaïques	33 333	Ville de Niort (47 %)	133 333
Total	283 333	Total	283 333

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement de l'opération de construction de vestiaires sportifs pour le stade de Pissardant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Fédération Française de Football et de la Communauté d'Agglomération du Niortais les subventions correspondantes et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
Et par empêchement**

Signé**Michel PAILLEY**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

Délibération n° D-2019-464

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Certificats d'économies d'énergie - Information sur la vente réalisée

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Loi de Programme fixant les orientations de la Politique Energétique du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des Certificats d'Economies d'énergie (CEE), qui constitue l'un des principaux instruments de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique.

Le dispositif, qui est entré dans sa 4ème période d'obligation pour une durée de 3 ans (2018-2020), repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale), imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie, (« les éligibles » : ménages, collectivités territoriales ou professionnels).

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs, sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Les obligés ont également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie, en particulier les éligibles non obligés. Ils peuvent aussi obtenir des certificats en contribuant financièrement à des programmes d'accompagnement.

Par délibération du 18 mai 2015, le Maire ou l'Adjoint délégué a été autorisé à lancer les procédures et à céder les CEE, sachant que le Conseil municipal devra être informé après chaque vente.

La Ville de Niort a cumulé une volumétrie de l'ordre de 5GWh cumac sur des factures de travaux ayant générés des économies d'énergie sur son patrimoine. Trois prestataires, intermédiaires collecteurs de Certificats d'Economies d'Energie, ont été consultés pour valoriser et céder les CEE. Le recours à un intermédiaire permet en effet de s'insérer dans un dispositif de valorisation élargi qui permet à la Ville de s'affranchir du quota minimum de 50 GWh cumac d'économie d'énergie à atteindre pour les valoriser.

C'est l'offre de AVIA-Thévenin Ducrot Distribution, obligé producteur d'énergies fossiles, portée par ECONORMES HABITAT, collecteur de Certificats d'économies d'Energie qui a été acceptée au prix fixe de rachat de 5,80 €/MWh cumac.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la cession des Certificats d'Economies d'Energie à AVIA-Thévenin Ducrot Distribution, obligé producteur d'énergies fossiles, portée par ECONORMES HABITAT, collecteur de Certificats d'économies d'Energie pour un rachat au prix fixe de 5,80 €/MWh cumac.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Cette délibération a pour objectif de rendre compte de la vente des certificats d'économies d'énergie générés par les travaux réalisés sur le patrimoine (isolation, changement d'huisseries, renouvellement des chaudières). En effet, une délibération du conseil municipal du 18 mai 2015 a permis la vente des certificats. La loi indique qu'à moins de 50 GWh cumac, nous sommes obligés de passer par un intermédiaire qui globalise les certificats pour atteindre ces 50 GWh. À la suite d'une consultation auprès de trois obligés, nous avons retenu ECONORMES HABITAT qui est un collecteur de certificats. Le prix fixe est de de 5,80 €, soit la meilleure offre.

Jacques TAPIN :

Il y avait trois candidats. Le candidat retenu est obligé producteur d'énergies fossiles, est-ce que c'était le cas des deux autres ?

Monsieur le Maire :

La réponse viendra plus tard, manifestement.

Jacques TAPIN :

Non parce que faire bénéficier un obligé producteur d'énergies fossiles, c'est dommage.

Monsieur le Maire :

Cela dit, cela m'intéresserait d'avoir un peu plus de détails, moi aussi, sur ce sujet. On vous communiquera.

Jacques TAPIN :

Est-ce que le prix a été le seul critère de choix ?

Monsieur le Maire :

Merci Jacques. Y a-t-il d'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-465

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages - Approbation du marché

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2015, la Ville de Niort a confié à un prestataire la gestion du stationnement payant des six parcs et ouvrages suivants :

- parking Moulin du Milieu (225 places) ;
- parking de la Cure (8 places sur abonnement) ;
- parking du Mûrier (15 places sur abonnement) ;
- parking Henri Gelin (59 places sur abonnement) ;
- parking Jacques de Liniers (42 places sur abonnement) ;
- parking Saint-Vaize (48 places sur abonnement).

La gestion du stationnement payant du parking de la Brèche (530 places) a, quant à lui, fait l'objet d'un marché spécifique, attribué fin 2017.

Ces deux marchés arrivant à échéance respectivement le 31 décembre 2019 et le 18 janvier 2020, il était nécessaire de relancer une consultation.

De plus, l'unique poste de contrôle de l'ensemble de ces parkings se situe à l'intérieur du parking souterrain de la Brèche.

Cette contrainte technique et la concomitance des dates de fin des marchés précédents a conduit la Collectivité à lancer une seule consultation pour les sept parcs et ouvrages concernés, sur la base d'un marché ordinaire d'un an reconductible tacitement 3 fois.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à la SO SPACE dont le siège social se situe à NIORT (79000).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à la SO SPACE pour un montant annuel de 775 230,00 € HT soit 930 276,00 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	9

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019**

Délibération n° D-2019-466

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Eglise Notre-Dame - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la rénovation du sol et des murs de l'emprise du retable

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la restauration du retable « Education de la Vierge » de l'Eglise Notre-Dame.

Avant d'envisager la repose du retable restauré, il a été jugé nécessaire de faire entreprendre par une entreprise spécialisée dans le bâti ancien, des travaux de rénovation du sol et du mur dans son emprise.

Après consultation, le coût des travaux est estimé à 2 610,99 € HT.

L'église Notre-Dame étant classé dans sa totalité monument historique depuis le 16 septembre 1908, un financement auprès de la DRAC au taux de 40 % peut être sollicité sur l'exercice 2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux de restauration du sol et du mur	2 610,99	DRAC (40 %)	1 044,40
		Ville de Niort (60 %)	1 566,59
Total	2 610,99	Total	2 610,99

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de travaux pour un montant de 2 610,99 € HT soit 3 133,19 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la DRAC une aide financière d'un montant de 1 044,40 € et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire :

Je vous remercie sincèrement d'être restés tout le long. Force est restée à la démocratie représentative et c'est une très bonne chose, merci de l'avoir fait vivre une nouvelle fois ce soir. Bonne soirée, bon repas, je n'ose le dire, bonne nuit en tout cas. Bon retour.

Procès-verbal

Procès-verbal



Avec le concours actif de :



Et le soutien de l'État



AGENDA 21 NIORTAIS

2012 - 2018



Revue de projet de clôture & État des lieux

Octobre 2019

Rapport produit par la Mission Démarche Développement Durable

Supervisé par le Directeur Général des Services en charge du Pôle Pilotage général

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE REVUE DE PROJET / ÉTAT DES LIEUX	p. 1
<hr/>	
1. Préambule	p. 4
<hr/>	
1.1 L'objet d'analyse.....	p. 4
1.2 Les partis pris.....	p. 4
1.3 Les données collectées.....	p. 5
2. L'état de l'avancement de l'Agenda 21 - Analyse quantitative	p. 6
<hr/>	
2.1 Les constats d'ensemble.....	p. 6
▪ État d'avancement des actions.....	p. 6
▪ Évolution de l'état d'avancement de 2012 à 2018.....	p. 7
▪ Météos du plan d'actions.....	p. 7
2.2 Les constats à l'échelle des finalités du développement durable / orientations.....	p. 8
▪ Actions mises en œuvre ou terminées par orientation.....	p. 8
▪ Météos du plan d'actions par orientation.....	p. 8
3. L'état des lieux de la démarche globale - Analyse qualitative	p. 9
<hr/>	
3.1 Réussites et difficultés rencontrées.....	p.9
▪ Au regard des éléments de la démarche.....	p.9
▪ Au regard des finalités du développement durable.....	p. 17
3.2 Plus-value de la démarche sur l'exercice des missions et sur celle des autres collectivités partenaires – Des externalités positives.....	p.25
3.3 Un questionnaire pour mesurer l'intérêt de la démarche.....	p.26
CONCLUSION ET PERSPECTIVES - Vers la définition d'un nouveau projet territorial de DD de la Ville de Niort autour des Objectifs de Développement Durable – ODD	p. 28
<hr/>	
ANNEXES	p. 32
<hr/>	
Annexe 1 : Organisation de la revue de projet en mode projet.....	p. 33
Annexe 2 : Modèle fiche de collecte.....	p. 34
Annexe 3 : Liste des ajustements du plan d'actions.....	p. 35
Annexe 4 : Bilan du COPART.....	p. 36

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE REVUE DE PROJET / ÉTAT DES LIEUX

L'Agenda 21, une démarche volontaire de développement durable portée par la Ville

La Ville de Niort s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de développement durable, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21.



Il a été déployé, comme cela avait été prévu, sur les années 2012 à 2015. Sa mise en œuvre a démarré début 2012 après le vote, à l'unanimité, de la stratégie en conseil municipal du 16 décembre 2011 et conformément au plan d'actions voté à l'unanimité du conseil municipal le 14 mai 2012.

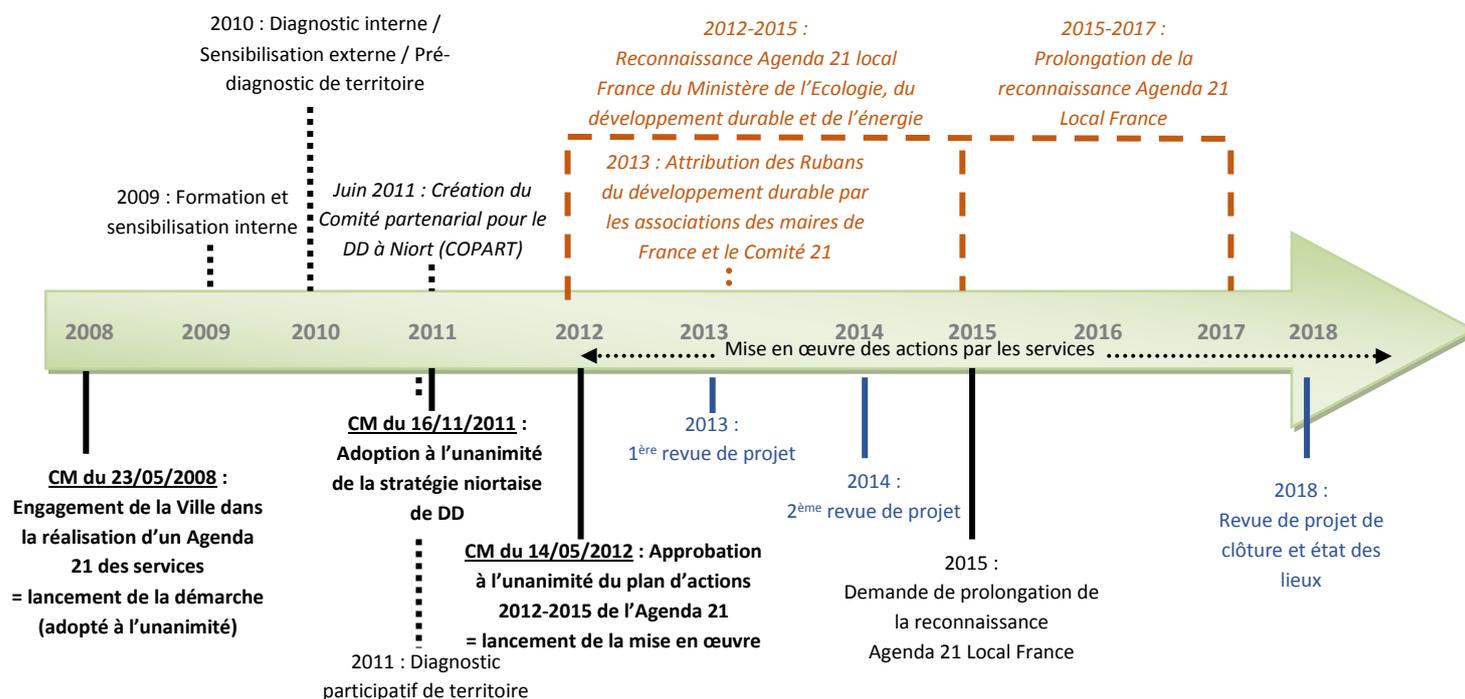
Fruit d'un travail de mobilisation important et d'une volonté forte de mettre en dynamique le territoire ainsi que l'ensemble des politiques publiques, l'Agenda 21 de la Ville de Niort, programmé sur la période 2012-2015, a été reconnu Agenda 21 local France en 2013 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette reconnaissance nationale a permis de valoriser la contribution active des partenaires institutionnels que sont Niort Agglo - la Communauté d'agglomération du niortais, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Niort et le Syndicat des eaux du Vivier (SEV), ainsi que celle des nombreux acteurs (citoyens, entreprises, associations, chambres consulaires, établissements de santé et de formation,...) qui ont apporté leur soutien et leur expertise dans la définition d'une trajectoire en faveur du développement durable du territoire. L'engagement à long terme sur une stratégie qui porte sur tous les champs du développement durable, mobilisant un grand nombre d'acteurs du territoire et générant des actions et des partenariats innovants a également été récompensé par l'obtention en 2013 d'un Ruban du Développement Durable. Appuyé par le Ministère, l'Agenda 21 niortais a été soutenu par la DREAL et la DDT79.



Composé de 261 actions réparties en 27 objectifs stratégiques et 5 orientations, l'Agenda 21 de la Ville de Niort se déploie depuis 2012. Depuis son lancement, deux revues de projet ont permis de faire des états des lieux assez précis de l'avancement des actions et de la démarche globale.

Dans ce cadre, et en vue de soutenir l'élan et les efforts réalisés au quotidien par les agents, les élus mais également l'ensemble des partenaires du territoire, la Ville de Niort a saisi l'opportunité qui lui a été offerte de prolonger de deux années supplémentaires (2016-2017) la reconnaissance de son Agenda 21 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Le temps d'engager une revue de projet 2017 et un état des lieux de la démarche (en cours), de définir et formaliser de nouvelles perspectives pour la suite, en lien avec les objectifs supra et notamment la construction de la feuille de route nationale autour des Objectifs de Développement Durable.

DATES CLÉS DE L'AGENDA 21 NIORTAIS :



Les spécificités de l'Agenda 21 niortais

- Une forte mobilisation des acteurs : notamment lors du diagnostic (interne + externe) - une centaine de pilotes d'actions – la création et le travail du Comité partenarial – COPART (voir p.9).
- Un Agenda 21 territorial : un Agenda 21 participatif en collaboration étroite avec le Centre Communal d'Action Social, le Syndicat des Eaux du Vivier et Niort Agglo qui ont été associés à la démarche. Niort Agglo a été associée à son élaboration en intégrant le COPIL et a porté une trentaine d'actions relevant de ses compétences. Des actions sont portées par d'autres acteurs locaux.
- La stratégie niortaise de développement durable a été adoptée à l'unanimité en Conseil municipal le 16 décembre 2011 et en Conseil communautaire le 23 janvier 2012.
- Un plan d'actions ambitieux (plan opérationnel) : 5 orientations stratégiques répondant aux finalités du DD - 27 objectifs déclinés en sous-objectifs - 262 actions.

Orientations :

- Etre solidaire à Niort
- Cultiver la qualité du cadre de vie
- Vivre éco-responsable
- Rendre Niort rayonnante et épanouissante
- Favoriser l'ouverture et la coopération

L'Agenda 21 niortais aujourd'hui

L'Agenda 21 est aujourd'hui arrivé à échéance même si les actions continuent, pour la plupart, d'être menées par les services et directions.

Aussi, il est nécessaire de mesurer le chemin parcouru pour :

- évaluer où en sont les actions (notamment identifier le pourcentage d'actions mises en œuvre/ planifiées/ terminées) ;
- évaluer globalement ce qu'a permis la démarche ;
- revenir vers les pilotes d'actions ;
- « boucler » le processus de la démarche engagée pour 2012-2015 ;
- donner des pistes et des éléments pour aider à la décision concernant la suite de la démarche globale de développement durable.

L'objectif final est principalement la mise à jour de l'état d'avancement du plan d'actions.

Qu'est-ce que la revue de projet ?

La revue de projet consiste à réaliser l'état d'avancement de l'Agenda 21. L'édition 2018 rend compte de l'état d'avancement du projet global au 31 décembre 2017.

Son originalité réside dans le fait qu'elle mobilise l'ensemble des parties prenantes autour d'un travail collectif de suivi d'un plan d'actions global : les élus, la Direction Générale, les directeurs et les responsables de services ainsi que l'ensemble des pilotes d'actions. Elle œuvre ainsi à l'acquisition d'une culture du suivi des activités, à l'échelle de la collectivité, grâce au dispositif d'accompagnement spécifiquement mis en place et au logiciel utilisé.

Elle constitue un outil de pilotage précieux pour les élus et la Direction générale puisqu'elle englobe l'ensemble des activités et qu'elle questionne la façon de conduire l'action municipale au regard du développement durable.

La revue de projet s'inscrit dans un contexte territorial en pleine mutation avec des contraintes budgétaires qu'il faut prendre en compte. Elle doit permettre d'éclairer l'équipe municipale pour la définition du nouveau projet territorial de développement durable de la Ville de Niort autour des Objectifs de Développement Durables – ODD qui va être mené en 2019.

Les objectifs de la revue de projet sont principalement de veiller au respect des orientations générales du projet ainsi qu'au respect de la mise en œuvre du plan d'actions.

Effets attendus

Au-delà des résultats directs attendus, la revue de projet doit permettre de produire les effets suivants :

- Une connaissance commune de l'état d'avancement du projet et des actions concrètes qui en découlent ;
- Un recentrage du projet global sur des priorités par des arbitrages concertés ;
- Un apport de données pour le rapport de développement durable.

Participation des directions

La participation fait partie intégrante du projet niortais de l'Agenda 21 qu'elle soit interne ou externe. Elle a été intégrée dès le démarrage en mobilisant l'ensemble des services, les partenaires et les habitants dans la phase de diagnostic, dans l'étude de faisabilité et dans l'élaboration du plan d'actions. Les revues de projet ont été conduites avec le même état d'esprit en interrogeant les pilotes d'actions.

Remarque méthodologique : le caractère évaluatif de cette démarche

S'il s'agit bien d'une démarche d'évaluation d'un dispositif, il n'a pas été recherché la mesure d'un impact des actions sur le territoire ou les habitants, encore moins d'une mesure de l'efficacité.

L'intérêt évaluatif de cette démarche réside dans la mesure d'efficacité (fait / pas fait) avec la volonté d'apprécier quantitativement le degré de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

1 PRÉAMBULE

1.1 L'OBJET D'ANALYSE : LE PLAN D'ACTION ET SON PILOTAGE

Le plan d'actions et ses évolutions

Le plan d'actions de l'Agenda 21 est structuré autour de 5 orientations, de 27 objectifs stratégiques, de 76 objectifs opérationnels et de 262 actions.

Depuis son adoption en conseil municipal, le plan d'actions initial a été légèrement modifié afin de s'adapter plus finement au pilotage des actions par les pilotes. Certaines actions ont été fusionnées. D'autres ont été scindées. Le titre de certaines actions a été revu pour mieux préciser le contenu de ces dernières. Initialement composé de 261 actions, l'Agenda 21 comporte désormais 262 actions.

Le plan d'actions n'a pas été réajusté depuis la revue de projet de 2014. La liste des ajustements réalisés ainsi que le plan d'action mis à jour se trouvent annexés au rapport (Annexes 2 et 3).

La répartition du pilotage des actions

Un pilote est chargé d'une ou plusieurs actions. Une action est rattachée à un seul objectif opérationnel, un seul objectif stratégique et une seule orientation. Les actions d'un même pilote peuvent dépendre d'objectifs opérationnels et stratégiques différents.

Répartition des pilotes par organisme :

Organisme pilote	Nombre d'actions
Ville de Niort	215
Organismes extérieurs dont :	47
Niort Agglo	34
Chambre métiers	1
Hôpital	1
Inspection Académique	1
Parc du marais Poitevin	1
Syndicat des Eaux du Vivier	7
Autres	2
Total	262

La Direction de la communication externe commune à la Ville de Niort et à Niort Agglo dépendant désormais de la Direction générale des services de Niort Agglo, les 6 actions qui en relevaient sont désormais pilotées par Niort Agglo.

1.2 LES PARTIS PRIS

La revue de projet 2018 est une revue de projet simplifiée par rapport aux précédentes. Cet état de fait relève de plusieurs paramètres :

- un pilotage resserré du fait des réorganisations et l'absence d'une équipe projet ;
- une forte sollicitation des directions et services de façon générale ;
- l'échéance programmée de l'Agenda 21.

Un recentrage des éléments de la collecte

La collecte pour la revue de projet 2018 a été simplifiée quant aux contenus. Elle a été recentrée sur :

- l'état d'avancement de l'action (les 7 états initiaux ont été regroupés en 4 catégories)
- la météo de l'action
- la tendance par rapport à la précédente revue de projet
- les réalisations – ce qui a été fait
- les prochaines étapes – ce qu'il reste à faire
- indicateurs définis pour l'action ou autre indicateur plus pertinent et/ou disponible

En outre, pour chaque action, il a été demandé de préciser si l'action relevait d'une obligation réglementaire et s'il était conseillé de poursuivre l'action.

Plusieurs éléments auparavant complétés n'ont pas été demandés :

- Dans l'état général : les difficultés rencontrées et risques potentiels et les recommandations.
- Les éléments relatifs à la conduite du projet

Afin de pouvoir disposer d'une lecture globale de l'organisation de la conduite du projet et de vérifier son adéquation avec les principes de développement durable, les revues de projet 2013 et 2014 s'étaient appuyées sur 11 critères d'analyse mis en œuvre habituellement dans les méthodes de conduite de projets : Pilotage et stratégie – Communication - Conseil et accompagnement – Etudes - Gestion administrative et financière - Management et coordination - Partenariat externe – Participation – Ressources – Suivi – Evaluation.

Le passage en revue de ces critères d'analyse, action par action puis à l'échelle d'un thème et enfin de manière transversale au niveau de l'ensemble du plan d'actions, avaient permis de cerner des difficultés spécifiques ou généralisées et d'émettre des pistes d'amélioration à expérimenter pour la suite du projet.

- Le respect du planning.

Une méthode de collecte simplifiée pour les pilotes d'actions et une entrée par directions

Pour les revues de projet 2013 et 2014, les pilotes d'actions saisissaient directement les données relatives aux actions qu'ils avaient en charge sur le logiciel SEVALPRO (outil de suivi de l'Agenda 21). Des formations et un accompagnement spécifique par une équipe projet étaient alors nécessaires pour mener à bien la collecte.

Les moyens humains mobilisables pour l'accompagnement du suivi, le renouvellement important des pilotes d'actions compte-tenu des départs/arrivées d'agents et les mobilités internes, la perception assez négative de l'outil (peu intuitif surtout si rarement pratiqué), etc... ont conduit à ne pas retenir la saisie directe par les pilotes d'actions.

Aussi, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Envoi aux directions (pour l'interne) de tableaux Excel récapitulatifs et simplifiés pour une saisie facilitée ;
- Pour l'interne, une rencontre pour éclaircir/préciser certains points si nécessaire ;
- la reprise dans le logiciel SEVALPRO des informations transmises par la Mission Démarche Développement Durable.

1.3 LES DONNÉES COLLECTÉES EN QUELQUES CHIFFRES

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions complétées	Non renseignées lors revue projet de clôture
Interne	219	213	6
Externe	47	36	11
Total	266	249	17

Malgré un nombre important d'actions, près de **94 %** des actions ont réellement été suivies

2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21

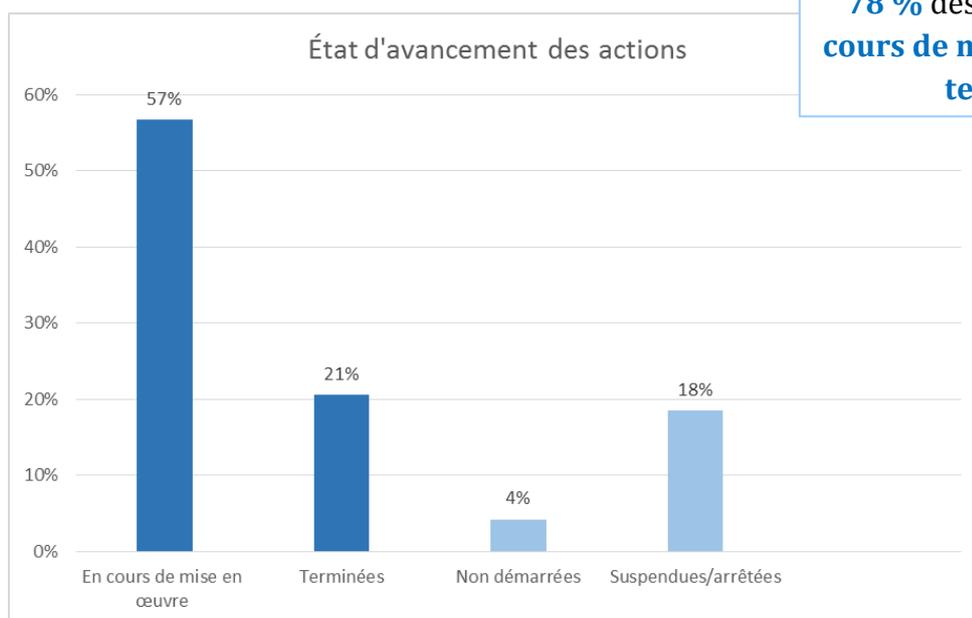
ANALYSE QUANTITATIVE

2.1 LES CONSTATS D'ENSEMBLE

2.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

4 états d'avancement ont été définis :

- Action non démarrée (en phase d'étude / programmée / planifiée)
- Action en cours de mise en œuvre
- Action terminée
- Action suspendue ou arrêtée



78 % des actions sont en cours de mise en œuvre ou terminées

Etude de 238 actions¹

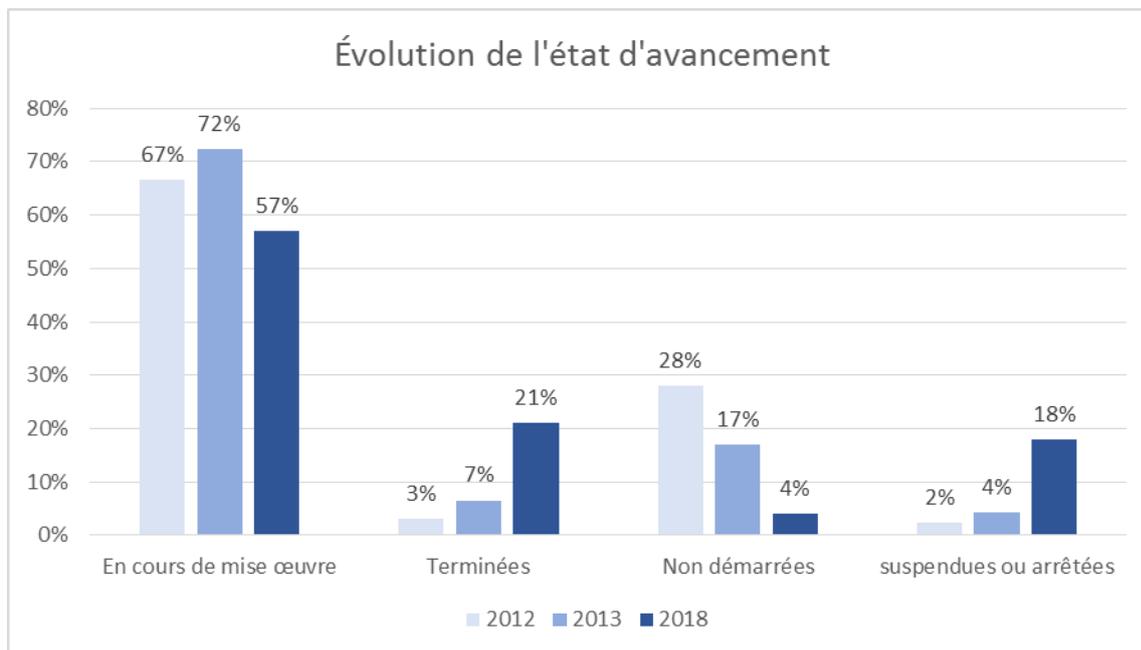
On constate un bilan très positif sur le taux d'enclenchement des actions grâce à une forte mobilisation des services dans leur mise en œuvre.

Il est à noter que les actions en cours de mise en œuvre sont plus leur grande majorité des actions pérennes et qui n'ont par conséquent pas vocation à se terminer.

On note, depuis la dernière Revue de projet (2014), une augmentation du nombre d'actions suspendues ou arrêtées. Le pourcentage est en effet passé de 4% à 14%. Cette augmentation est notamment liée à la re-priorisation des actions consécutive au changement de l'équipe municipale en mars 2014, cette dernière ayant réinterrogé certaines actions dans un contexte financier plus tendu, tandis que des actions nouvelles non prévues à l'Agenda 21 ont été conduites comme en témoignent les rapports de développement durable des années 2015, 2016, 2017 et 2018.

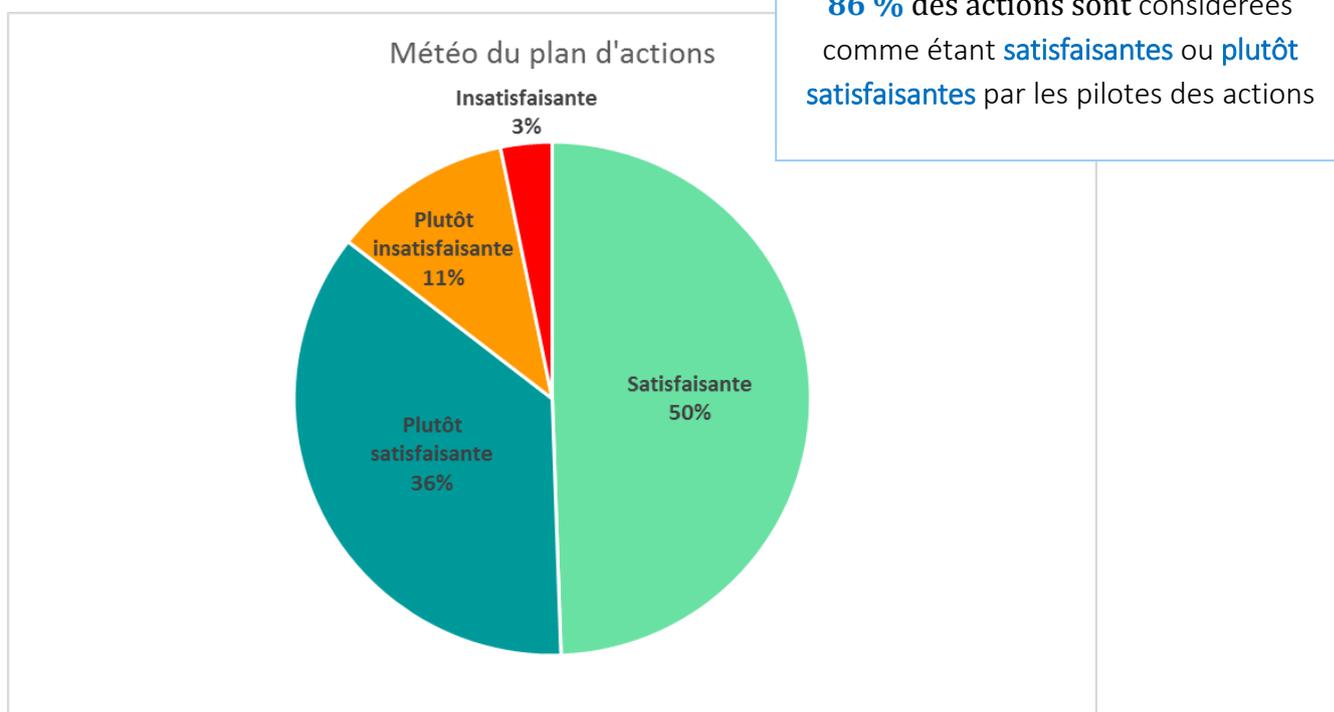
¹ Ne sont pas comptabilisées les actions non renseignées et les actions supprimées suite aux revues de projets précédentes

2.1.2 ÉVOLUTION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE 2012 A 2018



Etude de 260 actions en 2012 et 2013 et de 238 en 2018

2.1.3 MÉTÉOS DU PLAN D' ACTIONS

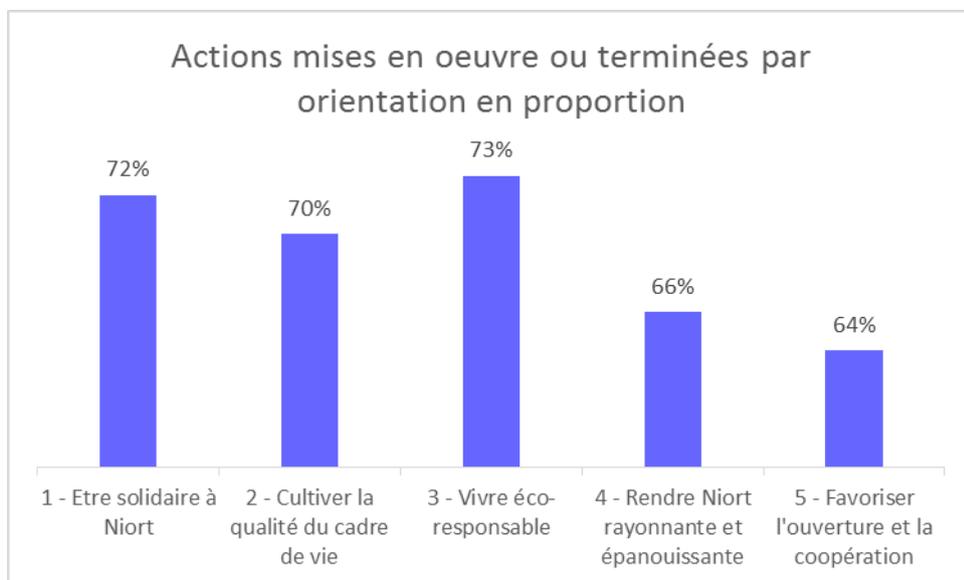


Etude de 186 actions²

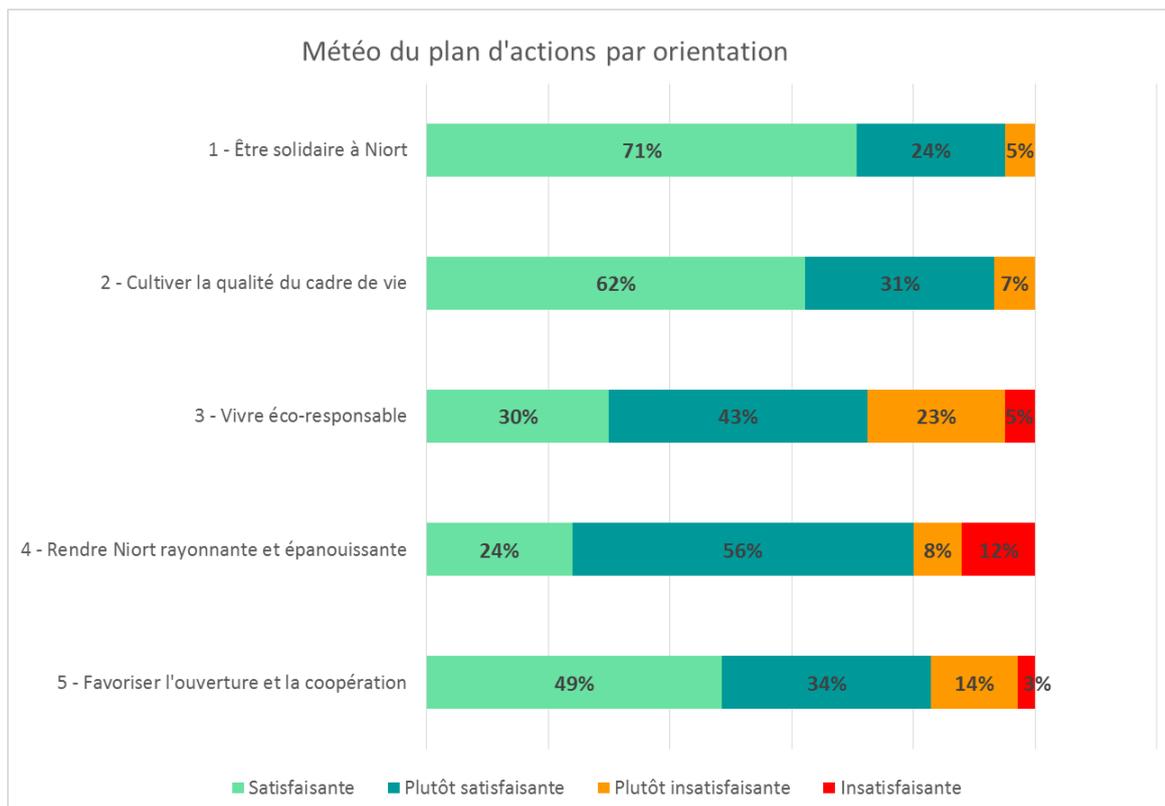
² Ne sont pas comptabilisées les actions non renseignées et les actions supprimées lors des revues précédentes. Ne sont pas prises en compte non plus les actions suspendues ou arrêtées car aucune météo n'est indiquées pour celles-ci.

2.2 LES CONSTATS A L'ÉCHELLE DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / ORIENTATIONS

2.2.1 ACTIONS MISES EN ŒUVRE OU TERMINÉES PAR ORIENTATION



2.2.2 MÉTÉO DU PLAN D' ACTIONS PAR ORIENTATION



3 L'ÉTAT DES LIEUX DE LA DÉMARCHE GLOBALE

ANALYSE QUALITATIVE

L'Agenda 21, à travers la mise en œuvre des actions, a abouti à des résultats significatifs et concrets, que ce soit en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection des ressources naturelles ou encore de mieux-vivre ensemble. Les revues de projets n'omettent cependant pas un certain nombre de points nécessitant des améliorations et le déploiement d'efforts complémentaires. La présente partie a pour objectif de mettre en avant les grandes tendances globales qui sont illustrées, sans exhaustivité, par des exemples d'actions issues du plan d'actions de l'Agenda 21.

Légende pour la lecture des exemples d'actions :



Action considérée comme réussie



Action considérée comme satisfaisante



Action considérée comme plutôt satisfaisante



Action ayant rencontré des difficultés



Action considérée comme plutôt insatisfaisante



Action non renseignée

3.1 RÉUSSITES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de Niort, répondant aux principes et finalités du développement durable définis dans le cadre de référence, a permis de mettre en perspective un certain nombre de réussites et de difficultés.

3.1.1 AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE

Participation et mobilisation des acteurs

- Le Comité Partenarial pour le développement durable du Niortais (COPART)



Action 5.2.1.a - Animation d'un **Comité partenarial dédié au développement durable** à Niort dans une logique de partage d'expériences et de co-production d'outils

La mobilisation des acteurs du territoire, et notamment les relations et collaborations tissées avec les partenaires extérieurs via le COPART, font partie des réussites de la démarche.

La mobilisation autour de l'Agenda 21 et la volonté de travailler ensemble ont ainsi permis de créer cette instance unique de dialogue et de projets à l'échelle du territoire. Ce réseau fédère des acteurs socio-économiques, et notamment des grands employeurs publics et privés du territoire (mutuelles, entreprises, associations, chambres consulaires, services de l'Etat, établissements de santé et de formation), participant collectivement et de manière coordonnée à un développement durable de la Ville de Niort et de son agglomération.

De 19 signataires à sa création en 2011, le COPART compte aujourd'hui une trentaine de partenaires qui partagent leurs réflexions et leurs expériences et déploient des projets communs autour de la mobilité, des achats durables, de la biodiversité, de la gestion des déchets, de l'énergie...



Le partenariat public-privé engagé autour de ces thématiques a permis la réalisation d'actions concrètes menées au sein du COPART, véritable laboratoire de coopération horizontale :

- Création d'un référentiel d'achat durable pour la famille d'achat impressions / reprographie ;
- Organisation d'une opération « Tous au boulot à vélo » pour sensibiliser les salariés aux déplacements domicile-travail et professionnels en vélo ;
- Participation au Challenge de la Mobilité (relai essentiel sur le territoire grâce à l'impulsion du Défi vélo) ;
- Création d'espaces dédiés sur des plateformes de covoiturage ;
- Participation aux ateliers du Plan Climat Air Energie Territorial porté par Niort Agglo ;
- Sensibilisation et enrichissement de la démarche autour des plans de mobilité.

Le COPART apparaît comme une réalisation particulièrement notable liée à la mise en œuvre de l'Agenda 21. Il constitue en effet un exemple concret de ce que la démarche globale a apporté à la collectivité et au territoire en élargissant la sphère d'influence de l'organisation.

Il est important de rappeler que le COPART est une instance originale (de par sa création et sa composition : institutions, acteurs économiques et associatifs) qui a été reconnue :

- dans le cadre de la reconnaissance « Agenda 21 Local France » attribuée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (aujourd'hui Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) en 2012 ;
- lors de l'attribution des « Rubans du développement durable » (2013) à l'initiative de Dexia Crédit Local, en partenariat avec le Comité 21, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France ;
- lors de formations ou d'ateliers comme ceux organisés par le Comité 21 (premier réseau national des acteurs du DD), ou dernièrement à l'occasion du Tour de France des ODD à Angoulême.

Afin d'abonder l'état des lieux de l'Agenda 21 niortais, il a donc naturellement été souhaité d'associer le COPART au bilan global. Un questionnaire et un temps participatif d'auto-évaluation ont permis de mesurer la satisfaction des membres, la valeur ajoutée, l'efficacité et l'efficience de l'instance pour les partenaires. Ce temps a également été une opportunité pour s'interroger sur l'instance, son fonctionnement et ses finalités.

➡ Les partenaires sont globalement satisfaits du COPART, que ce soit au regard de ce que le COPART peut apporter à leur structure/organisation ou de leur pratique professionnelle. Selon le questionnaire, 70% affirment que le COPART répond à leurs attentes. Le bilan détaillé est joint en annexe.

▪ Réseaux et dispositifs liés au développement durable



Action 5.2.1.b - Inscription de la Ville, des partenaires et des acteurs du territoire dans les **réseaux et les dispositifs nationaux et internationaux** dédiés au développement durable

Afin de rester en veille et performante sur le développement durable, la Ville de Niort s'est inscrite dans les réseaux et dispositifs dédiés au DD. Autres objectifs : identifier la Ville de Niort et ses partenaires comme des acteurs dynamiques, valoriser les actions menées localement, développer les coopérations.

Par exemple, la Ville de Niort participe aux travaux du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), échange régulièrement avec la DREAL, et adhère au Comité 21, le plus grand réseau national des acteurs du développement durable.

▪ La mobilisation des habitants

La mobilisation des habitants, quant à elle, s'effectue à travers les animations organisées tout au long de l'année sur le territoire. Ainsi, la Ville de Niort et la CAN définissent chaque année un programme de manifestations pour les semaines thématiques (développement durable, mobilité, énergie) et communiquent régulièrement sur les enjeux du développement durable via les supports existants (magazines et sites internet notamment).



Action 5.3.2.a - Coproduction d'un **événement festif annuel**, accessible à tous et participatif sur le développement durable

Chaque année depuis 2013, la Ville de Niort organise un événement pour la Semaine Européenne du Développement Durable. Il s'inscrit dans un appel à projets « Semaine DD » lancé depuis deux ans par Niort Agglo. Même si ces événements enregistrent une bonne fréquentation, la principale difficulté reste la capacité à toucher et mobiliser des publics non avertis, notamment des habitants davantage éloignés de ces problématiques.



Action 5.2.4.d - Animation d'une **instance citoyenne de suivi de l'Agenda 21** et de coproduction d'actions de développement durable

Au-delà d'événements mobilisateurs et co-construits avec les acteurs du territoire, l'instance citoyenne de suivi de l'Agenda 21 n'a pas été créée. L'objectif de cette action était de permettre aux citoyens de s'exprimer et de collaborer aux évolutions de l'Agenda 21, d'y inscrire des projets et d'établir un relai entre l'Agenda 21 et les conseils de quartiers.

Stratégie d'amélioration continue



Action 5.4.4.b - Mobilisation des agents dans le cadre du **suivi de l'Agenda 21**

Par ailleurs, une des difficultés inhérentes aux Agenda 21 réside dans leur opérationnalité : en effet, traduit par une programmation de 262 actions touchant toutes les compétences de la Ville de Niort et de la CAN, l'Agenda 21 ne peut malgré tout prétendre être exhaustif. Ainsi, des problématiques de périmètre et d'articulation avec les politiques sectorielles ont été rencontrées, produisant de la complexité dans le pilotage mais également dans l'évaluation de l'Agenda 21.

L'amélioration continue de l'Agenda 21 de Ville de Niort a notamment trouvé sa traduction dans le recours en 2013 au logiciel SEVALPRO. Ce dernier a notamment permis la réalisation de deux revues de projet (2013 et 2014) sur la totalité des actions de l'Agenda 21 de la Ville de Niort, mobilisant l'ensemble des contributeurs internes et externes, et s'appuyant sur la création de « fiches météo » pour suivre l'avancement des actions (état d'avancement et renseignement des indicateurs), mais également cibler les difficultés (techniques, financières, juridiques, managériales,...) rencontrées par les pilotes. La méthodologie déployée a été salutaire à travers le dialogue qui s'est engagé avec les parties prenantes, et les résultats qui ont permis d'apporter la vue globale et aérienne nécessaire pour apprécier l'avancement de la démarche. En revanche, le dispositif de suivi évaluation à travers les revues de projet, notamment au vu du plan d'actions très conséquent, a nécessité des moyens humains importants pour mobiliser les services et les partenaires (entretiens, accompagnement dans la rédaction des fiches) ainsi que pour réaliser l'analyse et la synthèse. C'est pourquoi, avec une baisse progressive de ces moyens humains passée la phase de lancement, l'animation de l'Agenda 21 et la réalisation des revues de projet, très chronophage, ont nettement ralenti. Il peut également être noté un suivi hétérogène du pilotage des actions par les services/directions suite à des mobilités internes, les actions n'étant pas automatiquement ré-attribuées.

FOCUS :

► La stratégie d'amélioration continue a également été renforcée grâce aux apports et à la prise en compte des recommandations adressées lors de la reconnaissance Agenda 21 Local France par le Ministère.

- ✓ Renforcement du volet Économique (principale compétence de Niort Agglo)

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ancrée sur le territoire



4.2.1.a - Création d'une **Maison de l'Économie Sociale et Solidaire**

Fort de la présence de nombreuses coopératives agricoles, de SCOP, d'associations, de groupements d'employeurs et des sièges sociaux des mutuelles, Niort s'est affirmée ces dernières années comme capitale de l'ESS en accueillant, dès 2014, le Salon National de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet événement majeur vient renforcer une politique dédiée au soutien de l'ESS sur le territoire niortais, qui se traduit notamment par la création de la Maison de l'ESS, l'ESSentiel, qui a ouvert ses portes en septembre 2014. Elle vise à favoriser les échanges entre les structures en associant l'ensemble des acteurs économiques du territoire, à travers un hôtel d'entreprises, une pépinière d'entreprises et des services.



La structuration d'une véritable filière numérique

En 2013, la Communauté d'Agglomération du Niortais a créé Niort Numéric, un événement annuel qui rassemble tous les acteurs de la filière et met en évidence cette dynamique niortaise, largement impulsée par l'activité des mutuelles d'assurance.

La CAN compte sur son territoire environ 120 sociétés du numérique et plus de 2000 emplois directs liés aux métiers de l'informatique. Le rôle de la collectivité est de mettre en relation les différents acteurs de la filière (entreprises, professionnels, étudiants, institutions). Pour créer cette dynamique, elle travaille avec de nombreux partenaires, dont le SPN (Réseau des professionnels du numérique en Poitou-Charentes) chargé de structurer la filière au niveau régional et de développer l'intégration des nouvelles technologies dans les entreprises, tous secteurs confondus. La CAN s'associe également au Comité de bassin d'emploi du Niortais (CBE) pour mettre en valeur l'emploi et la formation nécessaire au développement des entreprises locales de services numériques.

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la MAIF, la MACIF, la MAAF, IMA, Groupama Centre Atlantique et le MEDEF des Deux-Sèvres ont créé l'association Niort Tech. Cette association a pour but d'inspirer les solutions de demain dans le domaine de l'assurance. Des réalisations concrètes sont désormais visibles. Ce dynamisme est le résultat du choix communautaire de faire de la filière numérique, au regard de la tertiarisation de l'économie niortaise, une des priorités en matière de développement économique.

Les clauses sociales au cœur des marchés publics



1.5.0.a - Développement des **clauses sociales** dans tous les **marchés publics** passés par la Ville

Par ailleurs, fortes de l'expérience positive et significative menée dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et Sociale, la Ville de Niort et Niort Agglo ont décidé de créer en 2015 une cellule mutualisée d'appui au développement et au suivi des clauses sociales d'insertion au sein de leurs marchés publics, mais également d'autres donneurs d'ordre que sont l'OPH Habitat Sud Deux-Sèvres, la Société Immobilière Atlantique Aménagement et la SEMIE. C'est l'ensemble des donneurs d'ordre publics d'un territoire qui permet une dynamique économique aujourd'hui. Le contexte étant favorable pour construire une organisation collective en

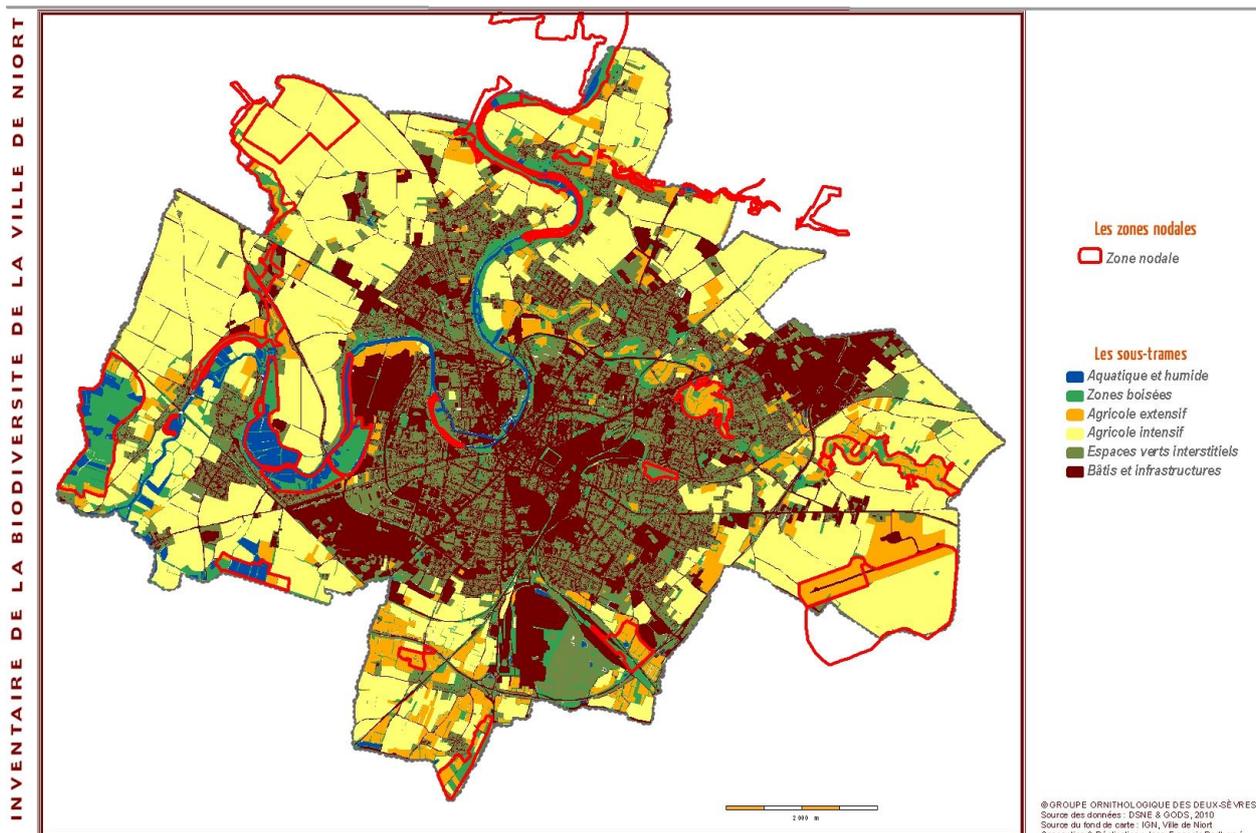
s'appuyant sur l'expérience de la Ville de Niort, l'expérimentation menée depuis 2016 d'une cellule d'appui commune à la Ville de Niort et à Niort Agglo, a donné lieu à une délibération de prestation dédiée à l'ingénierie des clauses d'insertion entre les deux collectivités. Adoptée en Conseil d'Agglomération le 14 décembre 2015, elle a été reconduite par délibération du 6 mars 2017. L'expérimentation de la cellule d'appui menée depuis 2016 montrant un résultat très favorable, avec un net développement des clauses d'insertion, un guichet unique des clauses d'insertion au sein de Niort Agglo à compter du 1er juillet 2018 a donc été créé au bénéfice des donneurs d'ordres du territoire.

- ✓ Traduction dans le PLU des engagements en matière de développement durable

2.2.1.b - Mise en œuvre du plan d'actions de la biodiversité (Trame Verte et Bleue)

La ville de Niort s'est lancée dans la révision de son PLU au début de l'année 2011. La municipalité a alors décidé de profiter de cette occasion pour traduire cartographiquement la Trame bleue communale dans le PLU. Pour cela, elle a choisi de préciser la Trame bleue par un inventaire des zones humides et de définir des zonages et des prescriptions réglementaires afin d'assurer la fonctionnalité de la Trame bleue communale (libre circulation des espèces, qualité des milieux) afin de garantir la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans tout projet d'aménagement et d'urbanisation. L'inventaire des zones humides est annexé au PLU.

TRAME VERTE ET BLEUE : LA TVB



En 2010 et 2011, l'inventaire de la biodiversité communale (milieux et espèces) a été réalisé. Cela a permis d'identifier et de cartographier les Trames verte et bleue communales. Pour ce qui relève de la Trame bleue, cela concerne les réservoirs de biodiversité, les corridors aquatiques et humides mais également les discontinuités écologiques/points de conflit de la sous-trame aquatique et humide (c'est-à-dire le caractère franchissable ou non des ouvrages hydrauliques pour les espèces migratrices).

En 2013, la ville a précisé la Trame bleue préalablement identifiée par un inventaire des zones humides selon la méthodologie validée par la Commission en charge de l'élaboration du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin : pré localisation des zones humides sur la base d'un logiciel cartographique utilisant des données topographiques ; constitution d'un groupe d'acteurs ; concertation avec les agriculteurs ; étude de terrain basée sur l'identification

de la végétation typique des zones humides et de relevés pédologiques ; présentation publique des résultats ouverts à modification/rectification ; validation par le groupe d'acteurs, le comité technique, le conseil municipal et la Commission Locale de l'Eau.

Le zonage du PLU a ensuite été défini en vue de la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors associés, tout en prenant en compte la Trame bleue et l'inventaire des zones humides dans le PADD.

Enfin, ont été définies des prescriptions d'aménagement en vue du rétablissement des continuités et des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides.

L'inventaire de la biodiversité communale a donc permis à la collectivité de disposer d'un socle de connaissances nécessaires à la définition de politiques et actions de prise en compte et de préservation de la biodiversité. Les paysages et le patrimoine naturel sont ainsi mieux protégés, notamment par l'intégration du volet opérationnel de la Trame verte et bleue (TVB) dans le PLU de la Ville de Niort (2016) : inconstructibilité sur les réservoirs de biodiversité et meilleure gestion de la ressource en eau.

Par ailleurs, l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a permis d'étendre la protection patrimoniale, de protéger le patrimoine hydraulique et industriel, d'intégrer les dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables, d'économies d'énergie et de prise en compte de la TVB. Il a également intégré les problématiques d'îlots de chaleur Urbains.

Depuis le 1er décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais a la compétence PLU. Les 40 communes de l'Agglomération se sont engagées dans l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et d'un Plan local d'urbanisme intercommunal - déplacements (PLUI-D) (échéance : 2020).

✓ Renforcement de l'articulation Agenda 21 / Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

✓ 3.1.1.a - Elaboration et suivi du **plan climat énergie territorial**

Le PCET a été voté le 1er juillet 2013 et le plan d'actions couvre les années 2013-2017. Le PCET a constitué le volet énergie climat de l'Agenda 21. Il s'est donc emboîté dans la démarche globale et les actions du plan climat sont venues enrichir le plan d'actions de l'Agenda 21 et a permis de compléter le diagnostic initial avec des éléments qualitatifs et quantitatifs plus précis. Le PCET a contribué à l'orientation « Vivre éco-responsable » de l'Agenda 21. L'élaboration d'un PCET est d'ailleurs une action de cet axe. 51 actions du PCET (sur 96 actions) sont communes ou très reliées à des actions de l'Agenda 21, et s'appuient sur le même outil d'évaluation et de suivi des projets (logiciel SEVALPRO).

Par ailleurs, des actions des PCET sont venues contribuer à d'autres orientations de l'Agenda 21. Ainsi, l'étude sur les îlots de chaleur urbains menée en 2015 (dans le volet adaptation du PCET) a globalement contribué à l'orientation qualité du cadre de vie et aux objectifs suivants : « contribuer à un aménagement durable du territoire/ favoriser la biodiversité/ développer un patrimoine bâti et non bâti durable/ développer la prévention des risques ». Elle a également contribué à un objectif plus global de santé publique.

Le PCET, qui devait être remis à jour et évalué tous les 5 ans, ne l'a pas été en tant que tel, si ce n'est sous le prisme de Cit'ergie.

L'élaboration du PCET a été menée dans le cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label Européen, European Energy Award (EEA), promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Engagée en 2011, cette démarche est le gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement. En novembre 2013, le premier niveau de reconnaissance de ce label, le niveau Cap Cit'ergie, a été décerné à la Ville de Niort pour une durée de 4 ans. La Commission nationale du Label Cit'ergie, qui s'est réunie le 20 juin 2018, a accordé le Label Cit'ergie à la Ville de Niort, pour la qualité de sa politique générale en matière d'énergie et de climat. Sur un total de 401,3 points possibles pour la Collectivité, Niort a atteint 220,8 points, soit 55,01 % de son potentiel, ce qui montre sa progression, qui dépasse les objectifs fixés quatre ans auparavant.



La Communauté d'Agglomération du Niortais est en cours d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET.

- ✓ Consolidation des initiatives en faveur de la mobilisation des jeunes



1.7.0.a - Association des **adolescents et des jeunes** à la **vie citoyenne**

La Communauté d'Agglomération du Niortais a mis en place avec le soutien de l'association Unis-Cité, 56 jeunes en service civique (soit 7 promotions de huit jeunes), âgés de 18 à 25 ans et issus de tous milieux et origines scolaires, se succèdent depuis 2012 pour accompagner les habitants de Niort et de l'agglomération dans l'utilisation et la promotion du réseau de bus. D'une durée comprise entre 6 et 9 mois, leur mission les conduit notamment à sensibiliser les enfants des centres socio-culturels mais également les scolaires (classes de CM2) aux enjeux environnementaux liés au transport, ainsi qu'aux règles de sécurité et de civisme à adopter dans les transports en commun.

Une action similaire est également menée sur la thématique de la valorisation et du tri des déchets : en effet, au titre de la politique de prévention des déchets de l'agglomération du Niortais, entre 30 et 40 animations sont réalisées par les ambassadrices du tri et le maître composteur chaque année auprès des scolaires (500 à 700 élèves sensibilisés par an) pour les sensibiliser aux modes de production et de consommation responsables, de la réduction des déchets à la source jusqu'à leur valorisation.

Un programme d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable pour le public scolaire a été conduit ainsi que des animations dans le cadre du périscolaire grâce à deux éco-animateurs qui interviennent au sein des établissements scolaires et des centres de loisirs, en pleine nature et en cœur de ville. Sur l'année scolaire 2016-2017, 129 animations scolaires ont été menées pour 1910 enfants sensibilisés (soit 44% des enfants scolarisés).

Un certain nombre d'initiatives en faveur de la mobilisation des jeunes ont également pu être menées en collaboration avec l'université vis à vis des étudiants du Pôle Universitaire Niortais, mais aussi avec les clubs sportifs et le réseau des Centres sociaux et culturels du territoire.

- ✓ Développement d'un partenariat plus important avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR)

La stratégie niortaise pour la biodiversité et le Plan d'actions Biodiversité 2013-2017 prennent tout leur sens au regard de la charte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, PNR dont fait partie la Ville de Niort. A cet égard, la Ville de Niort est la seule ville de plus de 50 000 habitants bénéficiant de ce classement sur la totalité de son territoire. Ainsi, les actions du Plan d'actions sont mises en lien avec les objectifs de la charte afin de s'assurer de la cohérence et de la synergie des actions de préservation et favorisation de la biodiversité au niveau communal avec les enjeux et l'identité du territoire du PNR Marais poitevin.

En lien avec le PNR, un Règlement Local de Publicité (RLP), adopté en 2016, est mis en œuvre par la Ville de Niort. Il comporte une zone de publicité restreinte pour respecter les obligations inhérentes à la Charte du Parc.

- ✓ Participation renforcée aux réseaux régionaux et nationaux pour partager l'expérience acquise

La signature en 2015 d'une déclaration métropolitaine de partenariat entre les Communautés d'Agglomération du Niortais, de La Rochelle et de Rochefort, ainsi que les Communautés de communes voisines, mais également le développement d'un réseau plus informel avec l'agglomération de Bressuire et l'ensemble des communautés de communes du Département, favorisera le partage d'expériences et l'enrichissement des politiques publiques et des stratégies territoriales intégrant le développement durable comme objectif et levier d'actions, dans un espace métropolitain de près de 450 000 habitants entre Nantes et Bordeaux.

En matière de développement durable, comme cela a été précisé plus haut, la Ville de Niort a participé à la première étape du Tour de France des ODD, participe activement aux travaux et ateliers proposés par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire autour de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable, échange régulièrement avec la DREAL, et adhère au Comité 21, le plus grand réseau national des acteurs du développement durable.

Transversalité des approches

La transversalité des approches a trouvé une traduction concrète dans l'Agenda 21 de la Ville de Niort. Le portage d'actions par plusieurs partenaires (CAN, CCAS de la Ville de Niort, Syndicat des Eaux du Vivier), mais également l'implication forte des partenaires du COPART autour d'actions mutualisées permet d'apporter des regards croisés sur les attentes, et des compétences et expertises diverses.

Un fonctionnement en mode projet a également été mis en place entre les directions et les services, notamment sur les thématiques de la commande publique et du Plan Climat Energie Territorial.



Organisation du pilotage

L'élaboration de l'Agenda 21 et sa mise en œuvre ont reposé sur une organisation ambitieuse du pilotage, tant politique (comité de pilotage ad hoc composé des élus et techniciens de la Ville de Niort et de la CAN) que technique (création d'une Direction générale au développement durable et à l'évaluation des politiques publiques). Le dispositif a ensuite été directement supervisé par le Directeur Général des Services.

Cette organisation a produit des effets majeurs dans le fonctionnement des services et dans les méthodes de travail, avec la prise en compte des enjeux du développement durable dans la réflexion des projets, mais également dans l'exercice des métiers et des compétences.

Le changement de gouvernance, opéré lors des dernières élections municipales puis communautaires, a rendu nécessaire la prise d'un temps d'appropriation de la démarche et des actions, ainsi que d'un temps de réflexion sur les modalités organisationnelles rendues contraintes par un contexte budgétaire plus difficile.

Cette période de transition, incontournable dans tout changement de gouvernance, a été d'autant plus délicate qu'elle s'est opérée dans un contexte de modification du cadre de référence du développement durable. En effet, les Agenda 21 ont progressivement été abandonnés au profit de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU en 2015. De plus, le Gouvernement français n'a communiqué qu'assez tardivement sur ce nouveau cadre. La Ville a toutefois souhaité rester au contact de ces évolutions nationales et internationales en sollicitant la prolongation de deux ans de la reconnaissance Agenda 21 Local France et en s'engageant résolument dans le nouveau cadre de référence.

Évaluation partagée

Sans qu'il s'agisse de véritable évaluation partagée au sens strict du terme, les revues de projets 2013 et 2014 ont permis :

- de rendre compte de l'état des lieux du plan d'actions incluant une évaluation de chaque action (état d'avancement, météo, respect du planning, point sur les réalisations, prochaines étapes, météo de la conduite de projet, identification des difficultés/risques et des recommandations). Cette évaluation de chaque action a été en direct avec le pilote en charge de l'action (agents de la Collectivité ou acteurs associés) ;
- de formuler des constats d'ensemble ;

- d'identifier les points forts et les points faibles de la conduite du projet pour formuler des recommandations ;
- de réaliser une analyse par grands thèmes avec l'organisation d'ateliers thématiques (logement, patrimoine/énergie, commande publique, eau, déchets et aménagement) réunissant les pilotes d'actions. Pour chaque thème, ont été identifiés des constats/difficultés et formulées des recommandations.

Au final, ces rapports d'étapes ont permis de faire remonter des réussites, des difficultés et des recommandations pour mener la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 niortais. On peut cependant regretter un manque de saisine des alertes et propositions faites dans les revues de projet. Par exemple, l'absence de pilotage de certaines actions n'a pas été résolue comme ce qui concerne la gestion des déchets produits par la Ville.



3.3.3.e - Mise en place d'un **système de traçabilité des déchets** produits par l'activité de la Ville de Niort

La présente revue de projet couplée à un état des lieux plus global de l'Agenda 21 niortais doit permettre d'amener les élus, les partenaires, les pilotes d'actions et l'ensemble des acteurs du territoire, à dessiner un nouveau cap, sur la base du bilan des actions mais également du recueil des avis et ressentis.

3.1.2 AU REGARD DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà des synergies opérées sur le territoire, l'Agenda 21 a également permis d'asseoir des politiques transversales et de répondre, de manière coordonnée, aux cinq finalités du développement durable qui sont inscrites dans l'Article L110-1 du Code de l'environnement :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

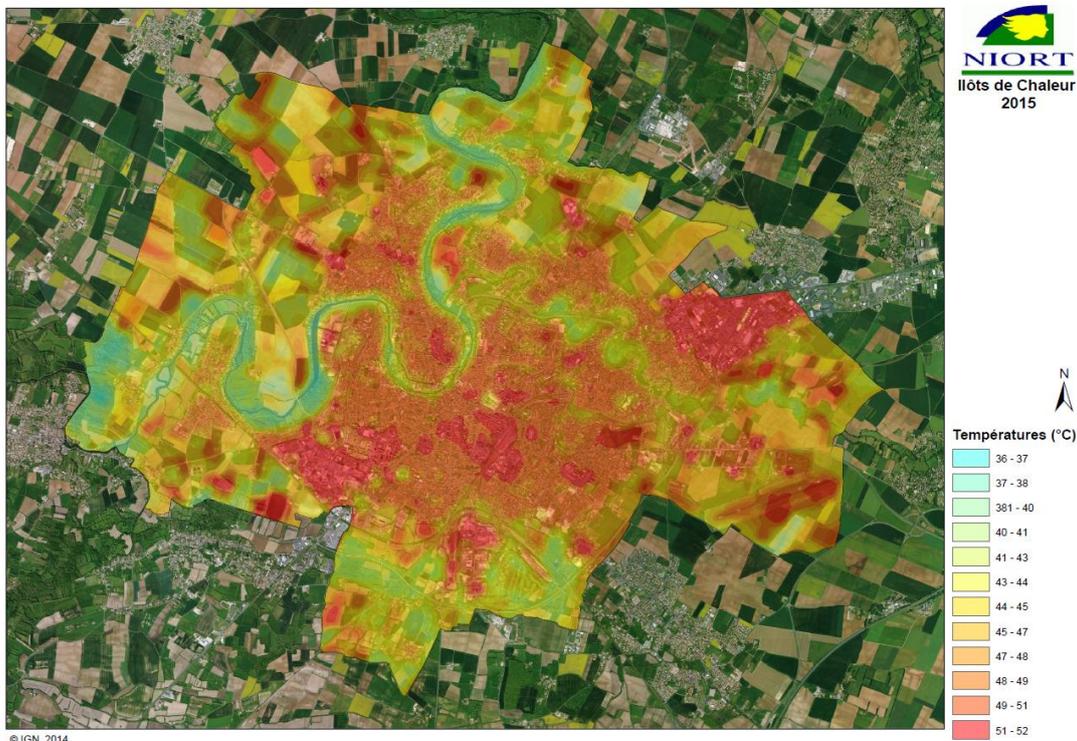
En matière de la lutte contre le changement climatique (et de protection de l'atmosphère)

La diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un enjeu planétaire. Elle doit être conduite à tous les niveaux de la société. La Ville de Niort s'est engagée dans cet objectif en améliorant le bâti, en facilitant les modes de déplacement doux, en encourageant des modes de production moins émissifs.

▪ Une étude sur les îlots de chaleur urbains

En adoptant son Plan climat énergie territorial (PCET), la Ville de Niort s'est engagée à mettre en œuvre des actions visant à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. Elle a notamment, en 2015, mené une étude, avec le soutien de l'ADEME, qui révèle la présence d'îlots de chaleur urbains (ICU), des zones sur lesquelles l'aménagement urbain, la configuration immobilière, ou les activités font grimper la température et qui génèrent des impacts négatifs sur la santé et augmentent les besoins énergétiques. Les résultats de cette étude ont permis d'établir un plan d'action en 25 mesures opérationnelles, préventives et curatives destinées à faire baisser la température des îlots de chaleur. Elles préconisent, par exemple, l'augmentation des surfaces végétalisées dans la ville, les plantations d'arbres qui génèrent de l'ombre et rafraîchissent l'air ambiant, le renforcement de la trame verte et bleue. Au plan de l'aménagement urbain, elles recommandent des revêtements de voirie plus clairs, l'intégration de tous les paramètres favorisant la baisse des températures dans les projets d'urbanisme, tel Port Boinot. Ilot de chaleur dans sa configuration actuelle, le site va en effet devenir îlot de fraîcheur au terme de sa réhabilitation par le fait

de sa végétalisation, la configuration et l'aménagement des bâtiments, et bien sûr sa connexion avec le fleuve. Le PLU a également pris en compte les facteurs d'îlots de chaleur et de fraîcheur pour orienter les zones de constructibilité et les réglementations en matière d'agencement de l'habitat. Déjà des actions sont en cours dans la ville pour faire baisser la température de secteurs identifiés îlots de chaleur. Dans le cadre de travaux de réhabilitation de rues, des trottoirs ont reçu un revêtement clair qui emmagasine moins la chaleur et permettra d'en faire baisser la température.



- **Des mobilités plus durables**

- ✓ Gratuité des transports publics



1.1.2.g - Amélioration de la mobilité et développement de **moyens de transport** adaptés aux **publics les plus précaires**



3.2.2.a - Mise en place d'une **DSP transport** : horaires, fréquences et circuits

Transdev, le nouveau délégataire de service public d'exploitation du réseau de transport public de la Communauté d'Agglomération du Niortais a signé le 30 mars 2017 un contrat d'une durée de 6 ans avec CAN. Qui dit nouvel opérateur dit quelques changements sur le réseau Tanlib depuis le 8 juillet 2017 avec comme point d'orgue le libre accès des transports.

Des modifications ont été apportées sur le tracé afin de l'optimiser comme une amplitude horaire sera élargie. Certaines cadences sont ramenées à 15-20 min au lieu de 30 min grâce à une harmonisation optimisée d'un nouveau tracé qui prévoit 1 arrêt à moins de 500 m pour 95% de la population.



Depuis le 1er septembre 2017, l'ensemble du réseau de transport de l'Agglomération est en libre accès et devient de fait, l'un des plus grands réseaux gratuits de France. Ont aussi été développés la mise à disposition de vélos, une application locale pour smartphone ainsi que des écrans placés dans les bus ou à des endroits stratégiques comme la Brèche ou la gare permettront aux usagers de suivre en direct les trajets et de connaître à la minute près leur heure d'arrivée.

- ✓ Des événements pour promouvoir les transports moins émissifs



3.2.4.f - **Sensibilisation des élus et des agents** aux modes de transports moins émissifs en gaz à effet de serre

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, et depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est « Territoire relais » du Challenge de la Mobilité organisé par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine. L'événement est relayé pour que le maximum de structures employeurs incitent leurs salariés à venir travailler autrement qu'en voiture individuelle. Cet événement regroupe chaque année plus de participants et s'inscrit dans les pratiques locales. La Ville de Niort y participe chaque année. Le COPART est un relai très actif de ce rendez-vous est ses membres sont régulièrement sur le podium.



- ✓ Développement d'une politique en faveur des déplacements cyclables



3.2.3.a - Développement d'une politique en faveur des **déplacements cyclables**

Chaque réaménagement ou requalification de voie intègre une réflexion sur l'usage du vélo, même s'il n'est pas toujours possible de créer un aménagement spécifique. Des « circuits malins » ont été mis en service depuis le centre-ville vers les quartiers. Le projet consiste à relier chaque quartier au centre-ville par des itinéraires cyclables apaisés. Pour faciliter la circulation cycliste, des « tourne-à-droite » ou « tourne à gauche » matérialisés par des panneaux ont été installés dans les carrefours équipables de la ville. Initié en 2017, ce dispositif permet aux cyclistes de franchir les feux sans marquer l'arrêt, uniquement dans la direction de la flèche et en cédant la priorité aux autres usagers, y compris les piétons. Pour garer son vélo en toute sécurité, plus de mille garages à vélos (arceaux métalliques) sont disposés aux abords des équipements municipaux (salles de sport, mairies de quartiers, écoles...), des sites emblématiques et dans les rues piétonnes. Concernant les aménagements réalisés, il y a aujourd'hui sur Niort 15 km de bandes cyclables et 14,5 km de pistes cyclables auxquelles s'ajoutent des voies mixtes (51,5 km sur le Chemin communal du 3ème millénaire et 16,1 km sur la Coulée Verte). Les agents de la Ville de Niort sont également régulièrement sensibilisés à l'utilisation des vélos électriques pour les trajets professionnels.

- **La prévention des risques**



2.6.2.a - Développement d'**outils de communication** à destination de la population sur les risques majeurs et sur les impacts positifs des actions menées



2.6.3.a - Renforcement du **système d'alerte** lors de la gestion de crises



La prévention des risques, dont une grande partie est potentiellement corrélée au dérèglement climatique, est une priorité pour la Ville. Une reconnaissance de cette prise en compte est l'obtention, pour la quatrième année consécutive du Pavillon Orange® décerné par le Haut comité Français pour la Défense Civile aux communes. En 2018, ce sont les quatre étoiles du « Pavillon orange pour la sauvegarde des populations » qui ont été obtenues. Ce label qui répond à des critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs : inondations, secousses sismiques, accidents liés au transport de matières dangereuses...

Elle a mis en place une organisation spécifique : Plan communal de sauvegarde, astreintes, formation des personnels à la gestion de crise, exercices de sécurité civile, accompagnement des sinistrés... Et des actions de communication auprès de la population sont régulièrement menées.



En matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles fait partie des axes forts du développement durable du territoire niortais. Reconnue Capitale de la Biodiversité en 2013, Niort a mené une démarche ambitieuse et aboutie pour prendre en compte ces enjeux dans l'ensemble de ses politiques publiques. A ce titre, la biodiversité a fait l'objet d'un inventaire spécifique pour aboutir à un «Plan d'actions biodiversité» et une cartographie de sa Trame Verte et Bleue, positionnant la Ville de Niort comme l'une des pionnières de la région. Cet outil d'aménagement du territoire intégré aux documents de planification préserve et reconstitue ainsi les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie.

- **La stratégie niortaise pour la biodiversité, une démarche ambitieuse et approfondie**



2.2.1.a - Définition, à partir de l'inventaire, d'un **plan d'actions** visant à protéger et prendre en compte la **biodiversité à Niort**



2.2.1.b - **Mise en œuvre** du plan d'actions de la biodiversité (**Trame Verte et Bleue**)

Il était nécessaire que la collectivité puisse disposer d'un socle de connaissances approfondies à la définition de politiques et actions de prise en compte et de préservation de la biodiversité. La démarche s'est ainsi appuyée sur un inventaire de la biodiversité communale à partir duquel a été identifiée une Trame Verte et Bleue définie à l'échelle parcellaire sur le territoire de la commune. Par délibération du 13 novembre 2013, la Ville a ensuite adopté sa stratégie niortaise pour la biodiversité et sa traduction opérationnelle, son plan d'actions Biodiversité 2013-2017, élaboré en concertation avec les directions et les services de la collectivité et regroupant 51 actions visant à reconquérir la fonctionnalité de la TVB locale.

La stratégie niortaise pour la biodiversité traduit ainsi à l'échelle locale une démarche et une politique en faveur de la biodiversité, qui s'intègrent dans des contextes aux échelles plus globales (mondiale, nationale - Stratégie nationale pour la biodiversité, et régionale - Schéma régional de cohérence écologique Poitou-Charentes).

La protection de la biodiversité participe de manière importante et transversale aux finalités du développement durable, par l'approche paysagère et sociétale qu'elle suppose, comme vecteur d'éducation à l'environnement et de mobilisation des jeunes qu'elle permet, mais aussi au regard de la résolution des enjeux énergétiques et climatiques qu'elle intègre (Problématique des îlots de chaleur urbains par exemple).

Le plan d'action Biodiversité 2013-2017 vient nourrir l'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre par la Ville de Niort, mais également ceux portés par la Communauté d'agglomération du Niortais à travers notamment la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou encore l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et déplacement (PLUiD), dont la compétence se trouve désormais à l'échelle de l'Agglomération.



2.2.1.h - Établissement et animation d'une **charte de culture biologique** avec les acteurs locaux

La sensibilisation et la mobilisation des citoyens à la biodiversité des jardins et à la fonctionnalité de la trame verte et bleue se sont notamment traduites par la co-réalisation, dans le cadre d'une commission inter-quartiers de conseillers de quartier, d'une Charte Jardin au Naturel. Son objectif : accompagner le changement vers de nouvelles pratiques écologiques imposée par la loi (fin de l'utilisation des pesticides) par une démarche innovante. Aujourd'hui, plus de 300 habitants ont signé cette charte qui est accompagnée par un guide et un programme d'animations.



- **L'implication des partenaires en faveur de la protection des ressources**



2.5.1.b - Développement des programmes de reconquête de la **qualité de l'eau de nappe** (Re-Sources)

Afin de préserver la qualité de l'eau brute de façon plus durable, le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) s'emploie à une démarche préventive pour estomper les sources diffuses de pollutions émises sur le bassin d'alimentation de

son captage Grenelle du Vivier : le programme Re-Resources. Ce programme de reconquête de la qualité de l'eau de cette nappe, ressource stratégique concernant 100 000 habitants, a permis d'identifier trois thèmes importants, qui ont ensuite été abordés par la voie de la concertation : les changements de pratiques agricoles, l'usage des pesticides par le monde non agricole et la mutualisation des actions en faveur de la quantité et de la qualité de l'eau.



2.5.1.c - Développement des partenariats avec les laboratoires et l'ARS pour la surveillance de la **qualité des ressources** en eau



2.5.1.d - Programme de recherche appliquée sur les **transferts de polluants dans le bassin d'alimentation de captage**

Un projet de recherche et développement de modélisation de la nappe est également à l'œuvre. L'objectif est d'évaluer les impacts de l'activité agricole du territoire sur la qualité et la quantité de la ressource, tout en tenant compte du contexte climatique et de son évolution à long terme. L'originalité de l'approche du SEV a été d'inclure, grâce à une approche scientifique (AgrosParistech, INRA, BRGM), dans les programmes d'actions volontaires proposés à la profession agricole, les contraintes économiques et techniques pour que les changements de pratique ne fassent pas perdre de marge aux exploitations agricoles, et ne leur rajoutent pas de surcharge de travail, tout en visant respecter les objectifs du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (SAGE SNMP).

La principale difficulté réside dans le fait que la résolution de la problématique des pollutions diffuses repose sur une démarche partenariale et le volontariat entre de nombreux acteurs du territoire (milieu agricole, collectivités, industries, infrastructures, particuliers, ...) alors que le Bassin d'alimentation de captage n'est majoritairement pas situé dans le périmètre du SEV et qu'il est ainsi difficile de mobiliser des acteurs qui ne sont pas concernés directement par la problématique sur leur propre territoire.

Les autres difficultés s'inscrivent dans le fait que le modèle économique de l'agriculture est sous tension, que les mesures contractuelles sont courtes (5 ans) et qu'un résultat durable nécessite aussi une certaine maîtrise du foncier, chose difficile à atteindre au regard de la superficie du bassin versant et de son statut privé.

La Ville de Niort est également co-signataire du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) des Marais Mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes, programme d'actions établi pour 5 ans par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), en concertation avec les acteurs du territoire et les principaux financeurs, et en faveur de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques, des berges, des parcelles et des ouvrages hydrauliques du Marais poitevin. Cette politique vient d'être transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations).

En matière de cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La persistance ou l'aggravation de la pauvreté, des exclusions et des inégalités montrent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Aussi, le développement durable est une recherche de conciliation entre les volets économique, social et environnemental.

- **Le logement pour tous**



1.6.1.b - **Réhabilitation des logements sociaux** en vue d'améliorer le cadre de vie et la performance énergétique (PRUS)

A Niort, cela se traduit par des actions en faveur de l'accès aux droits pour tous, des familles, des personnes âgées et des personnes défavorisées et par la préservation de liens sociaux de qualité, à l'échelle du territoire et des quartiers prioritaires en matière de politique de la ville.

Par exemple, le Projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) a permis la réhabilitation de nombreux logements sociaux en vue d'améliorer l'attractivité du quartier et la mixité sociale, d'améliorer la performance énergétique et acoustique des logements. 100 % du programme de la convention partenariale de rénovation urbaine (2007-2014) a été réalisé. Et la poursuite de la réhabilitation des logements sociaux se poursuit dans le cadre du Contrat de Ville 2016-2020.



1.6.1.a - Développement d'une **offre de logements sociaux** de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (**OPAH-RU 1**)



1.6.1.e - Développement d'une **offre de logements sociaux** de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (**OPAH-RU 2**)



Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 puis 2016-2021 a considérablement renforcé l'action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement, à travers le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et l'OPAH-RU, destinés aux publics modeste et très modeste.

- **L'action du Centre communal d'action sociale (CCAS)**



1.3.4.b - Renforcement de la qualité du Service d'**Aide à Domicile**

Le CCAS s'adresse particulièrement aux personnes en difficulté financière ou sociale, de manière temporaire ou durable, aux personnes âgées de 60 ans et plus ou aux personnes en situation de handicap qui souhaitent continuer à vivre chez elles, aux personnes en situation conflictuelle avec leur voisinage, aux parents qui souhaitent trouver un mode d'accueil en journée pour leurs jeunes enfants. Le Service Intervention Sociale et Accompagnement du CCAS répond particulièrement aux problématiques de lutte contre la pauvreté, de la protection sociale et de l'accès aux ressources à travers ses missions.



Pour mieux assurer l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, accompagner les personnes dans les tâches domestiques et dans la vie quotidienne, la qualité du Service d'aide à domicile a été renforcé, notamment avec la création en 2015 d'un service d'aide aux déplacements et en 2016 d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile.



1.1.1.a - Création et animation d'un **observatoire des solidarités**

Un effort permanent est déployé pour que son statut d'établissement public ne l'isole pas des autres politiques de la Ville et de l'Agglomération, de manière à renforcer la transversalité entre la politique sociale qu'il porte et les équipes mobilisées, notamment sur la question de la précarité. Par exemple, les moyens du CCAS et de la CAN ont été mutualisés dans le but de constituer et animer un « Observatoire des Solidarités ». Créé en 2013, il a été décliné depuis 2014 pour la petite enfance, le vieillissement/autonomie et les activités liées à l'intervention sociale et en 2016 a été créé un Observatoire politique de la Ville.

✓ 1.1.2.c - Animation et confortation du **SAMU social**

Pour développer la solidarité auprès des publics les plus exclus, leur permettre de rester et de se mettre à l'abri, et pour compléter le dispositif existant de Samu social activé en période hivernale, le CCAS a expérimenté puis pérennisé une intervention sur la période estivale, du 1er juillet au 31 août. En effet, le public cible connaît en été des problématiques similaires à celles de la période hivernale concernant le logement et le risque sanitaire (mise à l'abri, distribution de première nécessité pour lutter contre la déshydratation...). La mission de l'équipe Samu social en été est d'aller à la rencontre du public cible pour couvrir le champ de la prévention lié à la chaleur et aux risques canicule. Il s'agit de répondre à des questions de santé dans un environnement de plus en plus impacté par le changement climatique.



En matière d'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond au premier article de la Déclaration de Rio « les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. L'épanouissement suppose également d'avoir accès à l'éducation, à la formation, au sport et à la culture et de pouvoir participer à la vie démocratique.

- **L'inclusion des personnes en situation de handicap**

✓ 1.3.1.b - Elaboration d'une politique relative au **handicap** (Charte Ville-Handicap)

Au-delà de ses obligations légales d'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui a fait l'objet de beaucoup de concertation avec les associations du handicap, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'ensemble des services, la Ville de Niort développe une politique volontariste pour rendre la ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait, favoriser l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité. Une stratégie a été définie sur la base d'un diagnostic construit collectivement en interne et qui s'est concrétisée dans la rédaction de la Charte Ville et handicap. Si cette charte a été adoptée le 14 octobre 2013, il conviendrait d'en faire un suivi spécifique et de la mettre à jour.



Les Agendas d'accessibilité programmée sont vécus comme une opportunité de mener à bien le plan de mise en accessibilité et d'ajuster les ressources de la collectivité. Malgré l'existence d'un Schéma Directeur Immobilier, l'approche globale du patrimoine bâti n'est néanmoins pas évidente lorsqu'il faut à la fois penser accessibilité, rénovation thermique et respect du règlement d'urbanisme. Les objectifs fixés par la réglementation sont très importants. Au regard de l'ampleur des enjeux et des budgets à mobiliser, il est parfois difficile de répondre à l'ensemble des problématiques.

✓ 1.3.3.b - Sensibilisation des **services municipaux au handicap** dans le cadre professionnel

Pour améliorer l'accueil du public et dans le cadre d'une action menée en partenariat avec des étudiants de Niort spécialisés sur la thématique, les agents d'accueil ont pu tester en avant-première et être formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'agit également de sensibiliser les encadrants et l'ensemble des agents au handicap, à l'accueil et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.



4.3.2.e - Développement des conditions d'**accès des personnes en situation de handicap dans les activités sportives** de la Ville et des associations niortaises

Le développement des activités sportives pour tous est également une priorité. L'activité Handiglisse, possible grâce à l'équipement de la patinoire, est un exemple concret d'action qui facilite la vie quotidienne des personnes handicapées et favorise la mixité des publics dans le sport. Le prix régional "Sport et handicap" récompense d'ailleurs cette initiative. Pour développer la prise en compte du handicap dans le domaine du sport, la Ville s'appuie sur des partenaires comme les Chamois niortais, le Stade niortais rugby et l'ASN Basket.



En matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



3.4.1.c - Création d'un **bassin de récupération des eaux de pluie** pour l'arrosage sous la place de la Brèche



3.5.0.a - Définition au sein de la mairie de Niort d'une **politique d'achats responsables** et mise en place d'outils formalisés



2.5.3.e - Utilisation systématique des **produits éco-labellisés** pour le ménage et l'entretien des locaux de la Ville

L'engagement de la Ville de Niort comporte un volet action et sensibilisation des acteurs en matière d'économie d'eau, une politique d'achats responsables et d'impression économe et active, et une politique de limitation des déchets des restaurants scolaires notamment.

Il n'est pas, là non plus, toujours aisé de respecter les engagements nationaux, notamment parce qu'un certain nombre d'entre eux reposent sur une évolution des pratiques individuelles et des politiques planifiées ou mis en œuvre par d'autres collectivités (exemple de la collecte sélective des déchets).



3.1.2.a - Optimisation de la consommation énergétique de l'**éclairage public**

L'orientation « Vivre éco-responsable » comporte également une partie sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Au-delà de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial prolongée par la démarche Cit'ergie, un effort particulier est requis concernant l'éclairage public. Afin de répondre aux enjeux de transition énergétique, la Ville de Niort s'est engagée depuis plusieurs années dans un Schéma directeur aménagement lumière (SDAL) afin de définir la programmation des interventions pour la rénovation de son éclairage public. En 2017, ce sont 1690 luminaires qui avaient été remplacés par des matériels peu consommateurs en énergie et offrant une meilleure qualité d'éclairage. Cette année, ce sont 2100 luminaires qui ont été changés. En septembre 2018, la Ville de Niort a signé un contrat de performance



énergétique, avec Engie Ineo et Vinci Energies France, leur confiant ainsi la rénovation, la gestion énergétique et la maintenance de son parc. Ce contrat est un outil de marché public permettant de mettre en œuvre le SDAL. Conclu pour 5 ans, ce marché engage des travaux d'ampleur pour un montant de 5,9 millions d'euros et sur un pourcentage d'économie atteignant les 49% du parc global et 72% sur le parc reconstruit. L'État apporte un soutien financier significatif à cette action.

3.2 PLUS-VALUE DE LA DÉMARCHE SUR L'EXERCICE DES MISSIONS ET SUR CELLES DES AUTRES COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES – DES EXTERNALITÉS POSITIVES

3.2.1 AGENDA 21 : UN LEVIER POUR TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES, DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS

Politique ambitieuse de développement durable à destination du territoire, l'Agenda 21 a aussi demandé un travail approfondi à l'échelle des agents et des services, en vue d'inscrire les enjeux du développement durable à l'échelle de l'organisation. Visant à tendre vers des pratiques exemplaires, de nombreuses actions de sensibilisation ainsi que des moyens visant à changer les pratiques et les habitudes ont été mises en place : acquisition par la Ville de Niort et par Niort Agglo, dans le cadre de leurs Plans de Déplacement, de vélos à assistance électrique, intégration de l'offre en auto-partage dans les déplacements professionnels des agents, mise en place d'un système de tri du papier blanc dans les bâtiments communautaires, organisation d'événements à l'attention des agents et des élus dans le cadre des Semaines du développement durable,... Concrétisés dans l'Agenda 21 de la Ville de Niort mais également dans l'Agenda 21 interne de la CAN, ces engagements ont fait évoluer les pratiques mais aussi l'exercice des métiers au quotidien dans les deux administrations.

3.2.2 AGENDA 21 : UN CADRE ET DU SENS DONNÉS A L'ACTION

La traduction du développement durable, dans des politiques publiques comme dans le fonctionnement d'une administration, est souvent diluée, d'autant plus si elle ne s'exerce pas dans un cadre. L'Agenda 21 de la Ville de Niort a en ce sens redonné une trajectoire et de grandes orientations qui ont servi de repères pour mener à bien les actions. De même, la réalisation du diagnostic, qui s'est notamment appuyé sur l'identification de toutes les actions menées par les services ainsi que les politiques publiques concourant au développement durable du territoire, a été une phase clé : elle a en effet permis d'une part de prendre conscience des nombreuses réalisations déjà existantes, mais également de les rattacher à une démarche d'ensemble. Cette mise en cohérence avec le cadre structurant de l'Agenda 21, repositionnant des objectifs et une stratégie clairement définis, a redonné du sens aux actions et aux services de la Ville de Niort, de Niort Agglo, du CCAS et du SEV qui les mettent en œuvre, ainsi qu'un cadre auquel faire référence pour développer de nouvelles actions.

Néanmoins, sur ce type de démarche à moyen/long terme, il aurait été intéressant de prévoir plus de souplesse pour adapter le plan d'actions et ainsi redimensionner certaines actions, en ajouter de nouvelles, en regrouper d'autres. L'objectif étant de rendre plus dynamique et évolutif le cadre de l'action collective. Ceci vaut également lors de changement d'équipe municipale, la vie de la Collectivité étant jalonnée de changements, il faut pouvoir revisiter et adapter l'existant en prenant en compte de nouveaux paramètres et de nouvelles exigences. La difficulté, in fine, étant de rendre compte d'une démarche globale et de la mesurer.

3.2.3 AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE ENGAGÉE, VECTRICE DE LIENS ET DE COOPÉRATIONS AVEC LES ACTEURS

L'Agenda 21 est une démarche complexe, qui a demandé à la Ville de Niort et aux parties prenantes qui l'ont pilotée un investissement majeur, du courage et de la persévérance pour lever les freins, se confronter aux retours des acteurs, et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour mobiliser et accompagner le changement. Elle a permis de décloisonner les expertises, mais également de faire converger et se combiner les synergies. En ce sens, la démarche en elle-même témoigne de l'engagement du territoire, d'autant plus que l'Agenda 21 reste une démarche volontaire.

La rencontre des acteurs et partenaires du territoire, dès le début de la démarche Agenda 21, a permis d'identifier une attente forte : renforcer le dialogue et la coopération entre les sphères publique et privée. La création du COPART est en ce sens une plus-value majeure de la démarche Agenda 21. Grâce à cette instance, et au-delà, des habitudes de travail en réseau se sont installées, une confiance s'est établie et le partenariat public-privé se développe autour de problématiques territoriales, intéressant directement chacun des partenaires. Ce rapport gagnant-gagnant est aujourd'hui reconnu de tous, il génère de belles collaborations et permet d'accroître l'efficacité des actions grâce à l'implication des partenaires (relai dans leurs réseaux, auprès de leurs salariés,...).

3.2.4 AGENDA 21 : UNE SOURCE D'ATTRACTIVITÉ

La reconnaissance de l'engagement de la Ville de Niort en faveur du développement durable par les acteurs locaux mais également à l'échelle nationale a conduit la Ville de Niort à être sollicitée pour mener des expérimentations et des opérations innovantes : à titre d'exemple, en 2015, la MAIF a choisi deux villes françaises, dont Niort, pour mener à bien l'opération « Sans ma voiture », invitant des particuliers volontaires à se passer de leur voiture pendant plusieurs semaines, et à emprunter d'autres modes de déplacements. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire communautaire (auto-partage, infrastructures cyclables, réseau de bus,...) est ainsi venue soutenir cette opération. De même, après sept années de recherche, ENEDIS (anciennement ErDF) a choisi en 2013 la Ville de Niort pour installer ses premiers transformateurs fonctionnant à l'huile végétale. Autant d'exemples qui montrent l'attractivité du territoire pour créer, innover et expérimenter des projets et opérations concourant à transformer et dessiner la ville de demain.

3.3 UN QUESTIONNAIRE POUR MESURER L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

Afin de compléter la dernière revue de projet dont l'objectif principal est de faire un point sur l'état d'avancement du plan d'actions pour en mesurer la mise en œuvre, un questionnaire a été soumis aux directeurs et à certains chargés de missions (ne faisant pas partie de direction) pour dresser un bilan partiel des impressions sur la démarche globale et son efficacité. Le nombre total de réponses pour ce questionnaire a été de 16.

Tout d'abord, il est à noter que la dimension globale de la démarche a été largement plébiscitée par les répondants. Si l'intérêt de disposer d'une démarche globale est quasiment unanime, il est nécessaire en amont de la réinterroger pour l'améliorer.

Concernant l'intérêt de la démarche pour les missions particulières des différentes directions/services, le bilan est plus mitigé. Si les directions/services sont majoritairement satisfaits, certains n'identifient pas un impact direct de la démarche sur leurs actions, la démarche étant jugée relativement éloignée de leurs attributions. Pour une minorité, les actions auraient été menées avec ou sans démarche globale.

Suivant l'analyse des réponses du questionnaire, il semble donc nécessaire de relancer une démarche. Toutefois les écueils décelés doivent amener à corriger et réactualiser le plan d'actions pour une effectivité plus complète.

3.3.1 UNE DÉMARCHE À RELANCER

À travers la démarche globale, ce sont des nouvelles méthodes de travail, particulièrement appréciées par les directions/services, qui ont été instituées au sein de la Collectivité. Les réflexions de groupe (logique ascendante) et le travail autour de projets collectif ont permis l'émergence d'un mode de travail en transversal très bénéfique

mettant l'accent sur la culture du dialogue et de l'écoute entre les services. Le caractère global de la démarche a également permis la structuration des actions des différentes directions autour d'une stratégie générale offrant lisibilité et sens aux acteurs. La forte capacité à mobiliser est également citée comme un aspect positif de la démarche globale.

3.3.2 AVEC DES FAIBLESSES...

Tout d'abord, le plan d'actions est quasi unanimement jugé trop complexe et dense pour être mis en œuvre correctement. Plusieurs directions/services estiment qu'il faut remettre à jour ce plan d'actions. Le manque de portage et d'animation est aussi pointé comme une des faiblesses les plus importantes de la démarche.

Parmi les autres défauts pointés par les directions/services, on trouve :

- Une certaine complexité et un essoufflement de la démarche (3 occurrences) du fait de la coexistence et la superposition de différents dispositifs (Agenda 21, Plan d'adaptation des missions et des moyens - PAMM, Cit'ergie, Plan d'actions biodiversité, etc...).
- D'autres directions/services trouvent un intérêt limité à la démarche actuelle parce qu'ils jugent leurs missions respectives relativement éloignées de celle-ci (3 occurrences).
- Certains répondants estiment qu'ils auraient mené les actions du plan d'actions avec ou sans celui-ci (3 occurrences) mais sont tout de même favorables à une relance de la démarche qui offre, selon eux, plus de lisibilité et de sens, d'un point de vue global, à l'ensemble des actions.
- Les difficultés de partage de la technicité des missions avec l'équipe d'animation du service (1 occurrence).
- Un manque de travail en transversalité qui menace l'efficacité de la démarche (1 occurrence).

3.3.3 ... QUI INCITE A RÉACTUALISER ET REDYNAMISER LE PLAN D' ACTIONS TOUT EN AMÉLIORANT LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Un plan d'action qu'il faut simplifier et adapter au nouveau contexte

Pour une partie des répondants, il apparaît nécessaire de regrouper, prioriser les actions et si nécessaire réduire leur nombre pour une plus grande lisibilité. Le plan d'actions doit être adapté aux moyens financiers et humains de la Collectivité si l'on veut éviter un essoufflement de la dynamique. Il apparaît impératif de mettre en cohérence les projets des directions et les actions du plan tout en s'appuyant sur les démarches déjà existantes. Enfin, un suivi et une réactualisation du plan d'actions semblent indispensables.

Une méthode qui doit devenir plus souple et plus légère

La démarche est jugée, par certaines directions/services, chronophage à cause des multiples réunions et des nombreuses justifications à fournir. SEVALPRO est unanimement rejeté comme outil de suivi car trop complexe et peu ergonomique et trop peu souvent utilisé (une fois par an). Une animation plus soutenue de la démarche est également souhaitée.

Si la logique de participation transversale doit être pérennisée selon la majorité des directions/services, la question est néanmoins posée de limiter le nombre de participants et de faire travailler seulement des groupes d'experts autour de thématiques précises en lien avec leur expertise.

Exemple d'actions à conserver et à développer selon certains répondants (les autres n'ayant pas donné de détails)

- Conserver la gestion de l'énergie, la construction durable, la gestion de l'eau et des énergies renouvelables ;
- Accentuer le volet accessibilité ;
- Développer le covoiturage et le Plan de Déplacement de l'Administration ;
- Avoir des actions plus orientées sur les aspects sociaux.

4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES – VERS LA DÉFINITION D’UN NOUVEAU PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE NIORT AUTOUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’Agenda 21 niortais, une réussite incontestable, vecteur de nombreux progrès locaux

La Ville de Niort a su tirer profit de son Agenda 21 en tant que démarche globale de mobilisation. Il a clairement échappé à la critique commune à de nombreux territoires ou organisations de n’avoir pas eu de réelle influence sur les politiques publiques et sur les pratiques du service public.

En atteste pour Niort l’obtention de nombreuses reconnaissances, labels et prix, la signature de chartes mobilisatrices avec un engagement effectif et mesuré dans la durée (distinctions progressives confirmées).

Labels, prix et trophées décernés à la Ville de Niort



Ces succès et cette légitimité constituent un socle de crédibilité qui permet à la Ville de Niort d’aller plus loin.

Engagement dans l’Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable - ODD

En 2015, le contexte global a changé avec l’adoption par les États membres des Nations Unies de l’Agenda 2030. Les 17 ODD et les 169 cibles qui la composent constituent aujourd’hui la nouvelle feuille de route internationale pour répondre aux enjeux planétaires auxquels nous sommes confrontés. Une feuille de route nationale est en cours d’élaboration. Sans attendre, l’Etat mobilise d’ores et déjà les entreprises, les associations et les collectivités vers ce cap commun.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 17 ODD poussent les collectivités à :

- S'interroger sur les enjeux globaux et leurs répercussions à l'échelle de leurs territoires ;
- A mettre à jour leur action pour y répondre ;
- A mobiliser toutes parties prenantes autour d'objectifs communs ;
- A démontrer la contribution apportée par leur territoire à l'atteinte des objectifs contenus dans la feuille de route internationale.

La Ville de Niort a donc saisi cette opportunité pour être un territoire innovant en la matière car l'enjeu aujourd'hui est bien de réussir à promouvoir à Niort une ville durable. La territorialisation des ODD est une méthode, un levier qui paraît pertinent et mobilisateur.

La volonté de la Ville de Niort est de réinterroger sa démarche globale engagée avec l'Agenda 21 niortais, de la capitaliser, et de la revitaliser à l'aune de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable.

Il s'agit donc de saisir l'opportunité offerte par l'Agenda 2030 et les ODD pour donner de nouvelles perspectives à la démarche qui permettra de continuer à mettre en œuvre, à travers un projet et un programme d'actions revisités et partagés, les cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation Responsables.

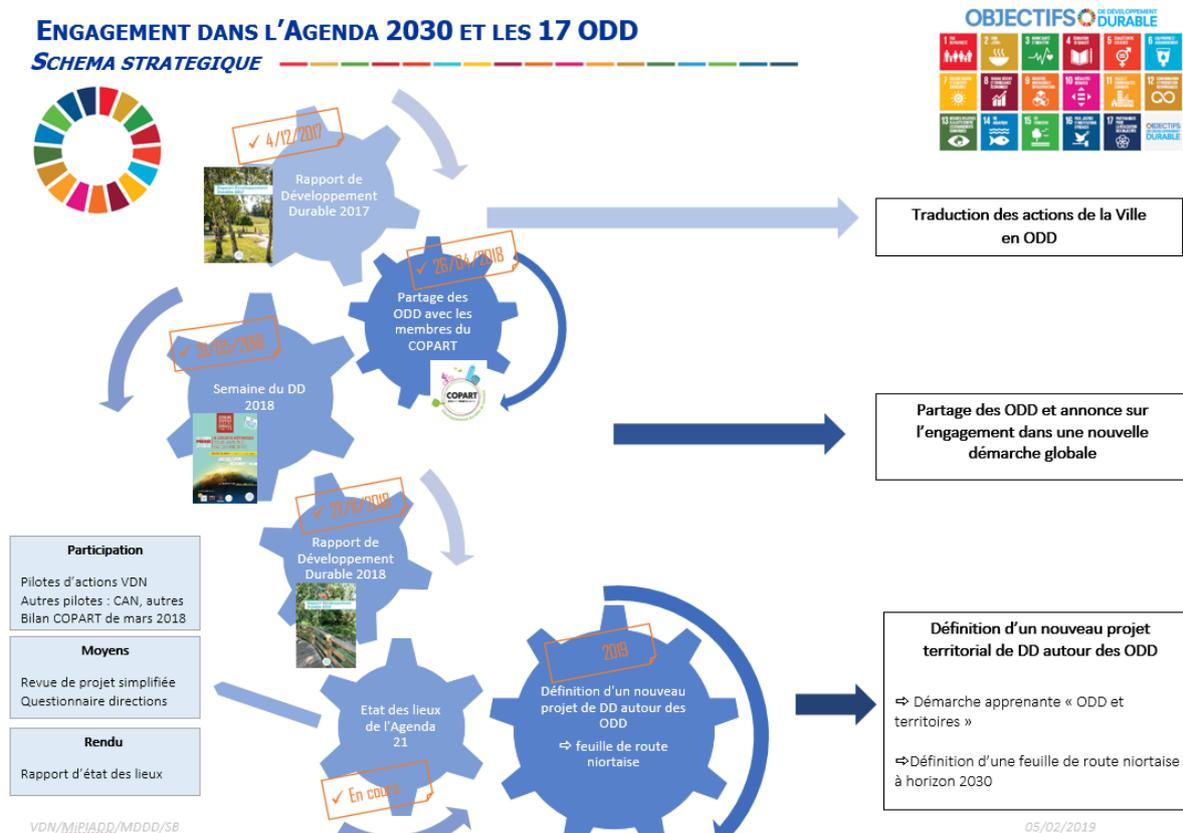
Une appropriation progressive

Le Rapport de développement durable 2017 de la Ville de Niort, qui a été présenté au Conseil municipal du 4 décembre 2017, a marqué la première étape d'appropriation de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable. Les pictogrammes des ODD y ont été adossés aux actions présentées.

En avril 2018, un partage des ODD a eu lieu avec les membres du Comité Partenarial pour le Développement Durable du Niortais (COPART), une occasion d'échanger sur leur connaissance et leur appropriation de ce nouveau cadre et de d'adopter ce nouveau langage commun.

La Semaine du Développement Durable 2018 a également été l'occasion d'illustrer l'Agenda 2030 et les ODD, à travers la projection de courts métrages issus du Festival Le Temps Presse (festival de courts métrages artistiques et de fiction dont l'objectif est de communiquer sur les ODD) en tournée à Niort.

L'édition 2018 du Rapport de développement durable de la Ville de Niort, qui a été présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2018, a proposé une double grille de lecture : par les cinq finalités du développement durable et par les ODD. L'objectif était de réinvestir le champ du développement durable à travers un nouveau prisme et un nouveau référentiel, sans rompre totalement avec le précédent cadre. L'ensemble des ODD a ainsi été présenté et illustré par des actions et démarches concrètes portées par la Ville.



Engagement dans la démarche apprenante « ODD et Territoires »

Une délibération du 26 juin 2018 a acté l'engagement de la Ville de Niort dans la « Démarche apprenante ODD et territoires » portée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour territorialiser et valoriser les ODD. Six collectivités en France participent à cette démarche (dont Niort et le Département de la Gironde en Nouvelle-Aquitaine). Dans ce cadre, un partenariat technique et financier avec la DREAL Nouvelle Aquitaine a été mis en place pour accompagner la Ville dans ce projet de définition d'un projet territorial de développement durable autour des ODD. Niort sera donc l'une des premières collectivités en France à le faire.

2019 : Une mission d'assistance pour définir un nouveau projet territorial de développement durable de la ville de Niort autour des objectifs de développement durable à l'horizon 2030

Une mission d'assistance pour la définition du nouveau projet territorial de développement durable de la Ville de Niort autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) a démarré début 2019.

Le rôle de la mission d'assistance est de nous accompagner sur le plan méthodologique, sur la gouvernance et le pilotage, sur l'alignement du contenu de notre projet avec l'Agenda 2030, ainsi que sur les aspects pédagogiques, d'animation, de communication et de suivi-évaluation.

La mission se découpe en 4 phases :

1/ Optimisation du pilotage et de la méthodologie + préconisations en termes de communication

2/ Analyse et transposition de l'existant autour des ODD

3/ Positionnement de Niort au regard des éléments nationaux

4/ Co-construction de la feuille de route

L'objectif final est donc bien la réalisation, avant fin 2019, d'une feuille de route niortaise qui :

- articule les démarches, plans et programmes structurants de la Collectivité dans une démarche globale autour des ODD ;

- explicite les volontés du territoire au regard des enjeux identifiés à travers le prisme des ODD ;

- identifie les cibles à enjeux pour le territoire (sur les 169 cibles ODD) et les indicateurs correspondants ;

- mette en cohérence avec les travaux de la feuille de route nationale ainsi qu'avec les différentes échelles et planifications locales ;

- pose les bases d'une évaluation et d'une amélioration continue et dynamique.

Il s'agit également d'interroger et de « confronter » la situation niortaise aux intentions exprimées par la France lors des Forums politiques de haut niveau afin de positionner Niort et d'analyser les écarts et ainsi cibler les pistes à privilégier, quand cela sera pertinent au niveau territorial.

5 ANNEXES

Annexe 1 : Organisation de la revue de projet en mode projet.....	p.33
Annexe 2 : Modèle fiche de collecte.....	p.34
Annexe 3 : Liste des ajustements du plan d'actions.....	p.35
Annexe 4 : Bilan du Comité Partenarial pour le développement durable du Niortais - COPART.....	p.36

Le pilotage

Le pilotage de la Revue de projet 2018 et plus globalement de l'état des lieux de l'Agenda 21 a été confié à la Mission Démarche Développement Durable³, sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services.

A ce titre, elle assure l'interface avec la Direction Générale et les Elus, et veille à la cohérence de la démarche avec le projet global de développement durable et à son articulation avec la production du rapport de développement durable. Elle participe à l'élaboration des outils de suivi, à l'accompagnement des pilotes et à la production des synthèses successives.

Les modalités de la participation interne

Un des principes de la revue de projet est de reposer sur le collectif. Ce travail a donc été mené en coproduction avec les directions de la Ville de Niort. La mobilisation interne s'est déroulée par étape et à différents niveaux de l'organisation. Les directeurs et les chargés de missions ont été mobilisés en priorité.

Les modalités de la mobilisation externe

Pour la revue de projet 2018, la Ville a proposé à la Niort Agglo et au Syndicat des Eaux du Vivier de participer à la démarche afin de partager une vision commune de l'avancement des actions contenues dans le projet.

Compte tenu des moyens humains à disposition, il n'a pas été possible d'associer tous les partenaires externes à cette édition.

Le dispositif d'accompagnement au suivi

L'Agenda 21 est le premier plan d'actions généraliste ayant fait l'objet d'une démarche de suivi impliquant l'ensemble des directions de la Ville à travers sa revue de projet.

Afin de faciliter et sécuriser la collecte des données, la Ville s'est dotée d'un outil logiciel qui permet le suivi et l'évaluation de programme d'actions, appelé SEVALPRO. Les revues de projet de l'Agenda 21 ont été menées avec l'aide de ce logiciel dont l'utilisation a été élargie à d'autres projets ou programme de la Collectivité. Cependant, si lors des deux premières éditions les pilotes d'actions saisissaient directement sur le logiciel, la méthode a été revue pour la dernière.

En effet, les moyens humains mobilisables pour l'accompagnement du suivi, le renouvellement important des pilotes d'actions compte-tenu des départs/arrivées d'agents et les mobilités internes, la perception assez négative de l'outil (peu intuitif surtout si rarement pratiqué) etc... ont conduit à ne pas retenir la saisie directe par les pilotes d'actions.

Aussi, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Envoi de tableaux Excel récapitulatifs et simplifiés pour une saisie facilitée ;
- Pour l'interne, une rencontre avec la Chargée de Mission Démarche Développement Durable pour éclaircir/préciser certains points si nécessaire ;
- la reprise dans le logiciel SEVALPRO des informations transmises par la Chargée de Mission Démarche Développement Durable.

³ La chargée de mission Démarche Développement Durable est intégrée à la Mission Participation Interne, Accessibilité et Développement Durable (MiPIADD) qui regroupe également les chargés de mission Biodiversité et Enjeux climatiques, ainsi que Accessibilité/Inclusion et les collaborateurs chargés de la participation interne au sein des services de la Ville.

ANNEXE 2 – MODÈLE FICHE DE COLLECTE

Direction :									
MISE A JOUR DES ACTIONS									
Titre action	Pilote	Rappel état d'avancement au 31/12/2013 (RP 2014)	Situation actuelle				Poursuivre ?	Réglementaire ?	Détail
			Etat d'avancement	Météo de l'action	Réalisé / Reste à faire	Indicateur			
XXX	XXX	Etat d'avancement : Mise en oeuvre Météo de l'action : Plutôt satisfaisante	<input type="checkbox"/> Non démarrée (/ étude / programmée / planifiée) <input type="checkbox"/> Mise en oeuvre <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> Suspendue ou arrêtée	<input type="checkbox"/> Satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfaisante <input type="checkbox"/> Insatisfaisante			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
XXX	XXX	Etat d'avancement : Mise en oeuvre Météo de l'action : Satisfaisante	<input type="checkbox"/> Non démarrée (/ étude / programmée / planifiée) <input type="checkbox"/> Mise en oeuvre <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> Suspendue ou arrêtée	<input type="checkbox"/> Satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfaisante <input type="checkbox"/> Insatisfaisante			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
NOUVELLE(S) ACTION(S) A PROPOSER									
Titre			Indicateur	Pilote					
Observations									
Boîte à idées									

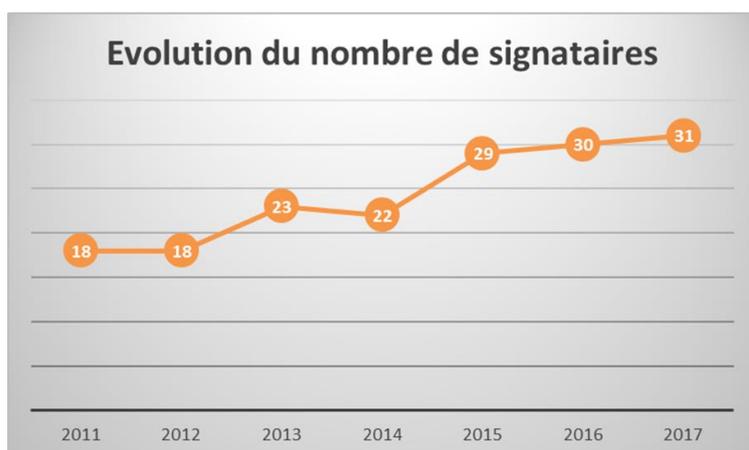
ANNEXE 3 – LISTE DES AJUSTEMENTS DU PLAN D’ACTIONS

En grisé : les principaux ajustements liés à la Revue de projet 2014			
Ajustement	N° initial	Intitulé	Détails de l'ajustement
Suppression/ fusion	5.2.3.b	5.2.3.b - Mobilisation des associations de terrain dans la sensibilisation au développement durable	5.2.2.a - Etablissement et mise en oeuvre des critères de développement durable dans les subventions et évaluation du dispositif
	5.4.4.d	Identification des besoins et propositions d'outils de participation spécifiques à l'Agenda 21	5.4.2.a - Développement de la communication interne autour des projets transversaux dont l'Agenda 21 et de la valorisation des initiatives intéressantes en faveur du développement durable
	2.1.2.b	Diversification des types d'habitats dans les projets d'aménagement pour favoriser la mixité sociale	
	2.2.2.d	2.2.2.d - Sensibilisation de la population, des acteurs et des agents à la biodiversité dans le cadre d'un événement populaire et emblématique : Téciwerdi	Fusion avec l'action 4.4.1.a - Organisation d'un festival biennal d'ampleur régionale sur la diversité biologique et culturelle "TECIVERDI" favorisant le lien hommes et nature
	5.3.2.b	5.3.2.b - Implication des habitants dans l'organisation de manifestations locales	Fusion avec l'action 5.2.4.b "construction de projet inter-quartier"
Scission	1.6.1.a	Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (OPAH-RU, PRUS)	1.6.1.a - Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (OPAH-RU 1) 1.6.1.e - Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (OPAH-RU 2) 1.6.1.f - Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (PRUS)
	2.6.1.a	Plan d'action global pour la gestion de la Sèvre et des cours d'eau dans le respect des milieux naturels et des objectifs de réduction des risques majeurs (inondation)	2.6.1.a - Pose de repères de crue en bord de Sèvre 2.2.1.j - Entretien des berges de la Sèvre et des autres cours d'eau selon un mode de gestion durable
	3.2.4.g	Incitation à l'utilisation de véhicules électriques (voiture et vélos) : bornes de recharge...	3.2.4.f - Sensibilisation des élus et des agents aux modes de transports moins émissifs en gaz à effet de serre 3.2.4.e - Développement d'une flotte de véhicules municipaux à moindre impact environnemental en passant par la diversification de l'offre en motorisation alternative
	1.2.4.c	Construction du Pôle Petite Enfance de l'Orangerie et d'une nouvelle halte-garderie dans les quartiers du projet de Rénovation Urbaine et Sociale	1.2.4.c - Construction du Pôle Petite Enfance de l'Orangerie dans les quartiers Tour Chabot/Gavacherie 1.2.4.d - Construction d'une nouvelle halte-garderie dans les quartiers du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale
	2.1.1.c	Développement de quartiers durables-secteurs d'enjeux (prescriptions etc.) : Vallée Guyot, Gare/Pôle santé, Centre Ville, Du Guesclin/Largeau	2.1.1.g - Réalisation d'un quartier expérimental en termes d'énergie, de biodiversité, d'accessibilité, de participation et d'adaptation : la Vallée Guyot 2.1.1.c - Densification et valorisation du quartier de la gare en termes de mobilité, d'activité économique et d'habitat
	2.4.1.d	Réalisation d'un inventaire des logements insalubres et mise en place de mesures incitatives en vue de la mise aux normes et de la rénovation	2.4.1.d - Réalisation d'un repérage des logements insalubres 2.4.1.h - Mise en place de mesures incitatives pour la réalisation de travaux de sortie d'insalubrité et de manquements au Règlement Sanitaire Départemental
	2.4.1.g	Elaboration et mise en œuvre d'un projet occupationnel et réalisation d'opérations immobilières suite au Schéma Directeur Immobilier	2.4.1.a - Elaboration d'un schéma directeur du patrimoine bâti portant sur son état général, son usage et sa consommation énergétique (diagnostic, programmation, mise à disposition ou vente patrimoine privé) 2.4.1.g - Elaboration et mise en œuvre d'un projet occupationnel et réalisation d'opérations immobilières suite au Schéma Directeur Immobilier
	Rattachement à un nouvel objectif	5.1.4	5.1.4 - Adapter les instances et les espaces de consultation et de concertation
5.3		5.1.3 - Former le plus grand nombre	5.3.3 - Former le plus grand nombre
5.4.4.e		5.4.4.e - Elaboration d'un outil de gestion des portefeuilles de projets	5.4.5.j - Elaboration d'un outil de gestion des portefeuilles de projets
Modification titre	3.5	3.5 - Développer une politique d'achat public en cohérence avec les finalités du développement durable	3.5 - Développer une commande publique durable
	5.4.2	5.4.2 - Faciliter l'accès à l'information	5.4.2 - Faciliter l'accès à l'information sur l'organisation et les données personnelles
	5.2	5.2 - Encourager la participation des partenaires à la construction d'un territoire durable	5.2 - Encourager la participation des acteurs à la construction d'un territoire durable

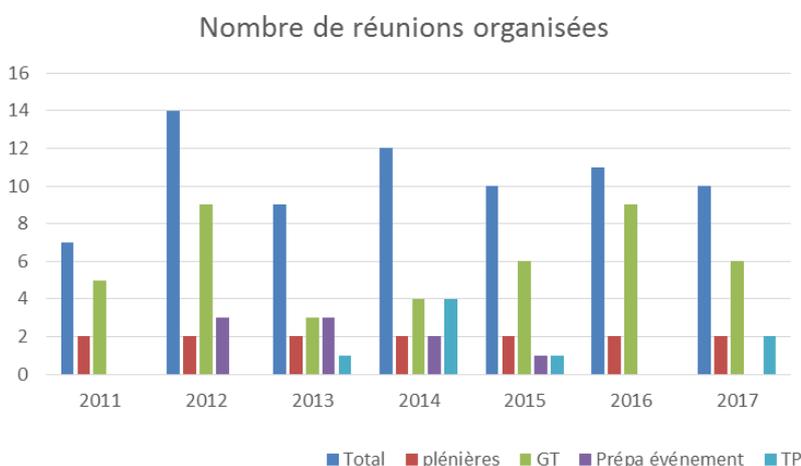
Bilan du COPART réalisé en mars 2018



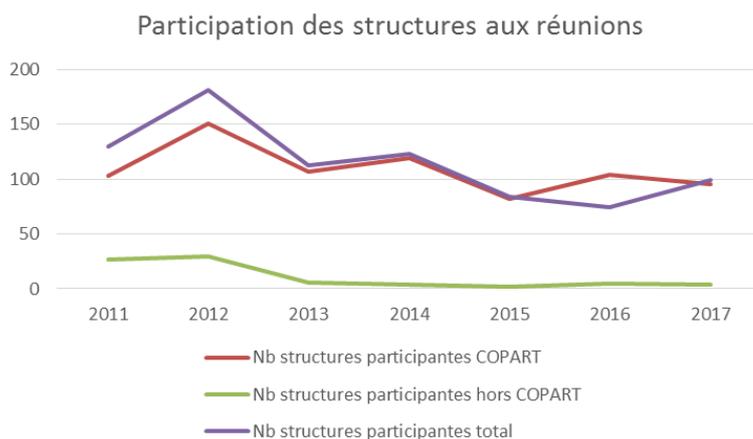
LE COMITE PARTENARIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU NIORTAIS - COPART EN QUELQUES CHIFFRES CLES



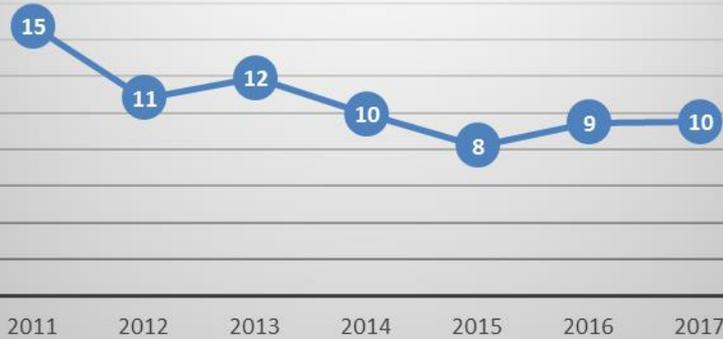
31
Signataires de
l'Acte
d'Engagement



73
réunions
depuis le
16/06/ 2011



Moyenne participation aux réunions



11
Structures en moyenne par réunion

Moyenne participation aux plénières



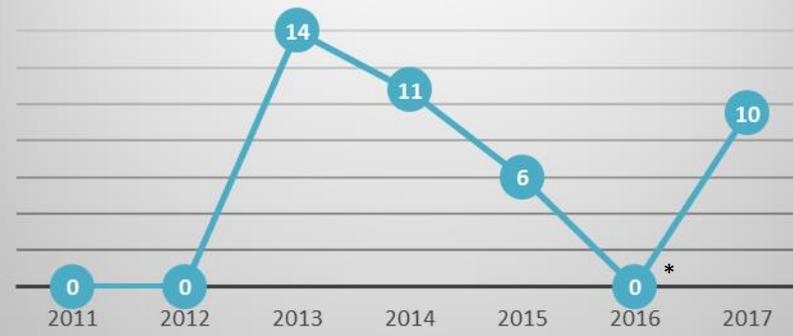
17
Structures en moyenne aux plénières

Moyenne participation aux groupes de travail



8
Structures en moyenne aux GT

Moyenne participation aux temps de partage



10
Structures en moyenne aux TP

* Il n'y a pas eu de temps de partage en 2016



BILAN COPART - 2018

RETOUR DU QUESTIONNAIRE

Rappels

- Questionnaire travaillé en réunion préparatoire du 9/02/2018 avec les partenaires volontaires (CAN, DARVA, DDT, La Poste et VDN).
- Envoyé le 27/02 à l'ensemble des participants et signataires COPART, en même temps que le rappel de la réunion du temps participatif d'auto-évaluation du COPART du 8/03/2018.

Introduction du questionnaire :

« Dans le cadre de l'état des lieux de la démarche de l'Agenda 21, il est proposé aux membres du COPART un bilan de l'instance. Ce bilan prendra la forme d'un moment participatif d'auto-évaluation le 8/03.

Afin de recueillir le maximum d'informations en amont et mesurer votre degré de satisfaction, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire.

Ce questionnaire a été élaboré par un groupe de partenaires volontaires lors de la séance de travail du 9 février dernier auquel l'ensemble des membres du COPART avaient été conviés. Ce questionnaire est anonyme et a été conçu pour vous permettre au maximum de détailler vos réponses si vous le souhaitez.

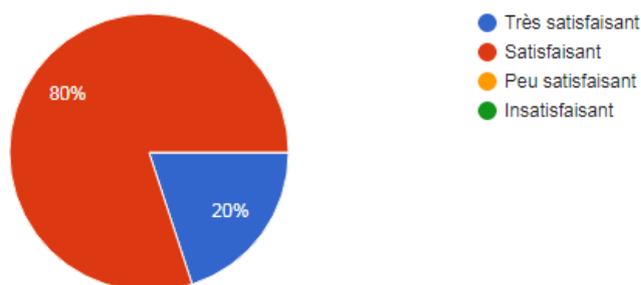
Vos attentes et suggestions pourront être approfondies le 8 mars prochain lors du temps partagé pour interroger les perspectives du COPART. »

⇒ 10 réponses au questionnaire (à la date de retour du questionnaire : 5/03).

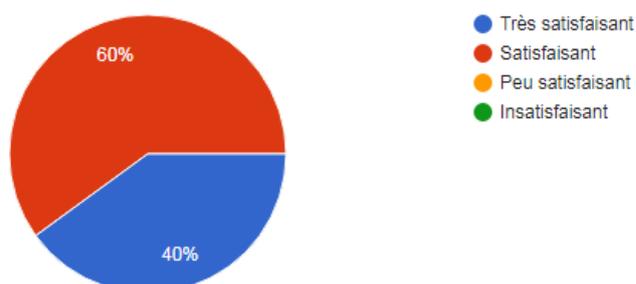
Résumé des réponses au questionnaire

Organisation du COPART

Fréquence/rythme des réunions

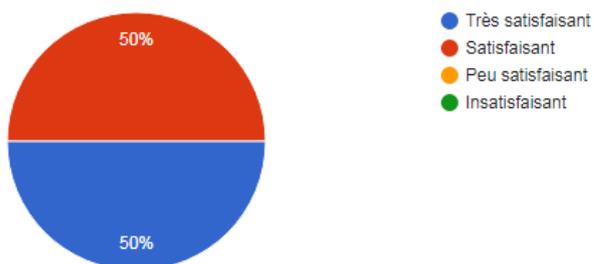


Horaires des réunions



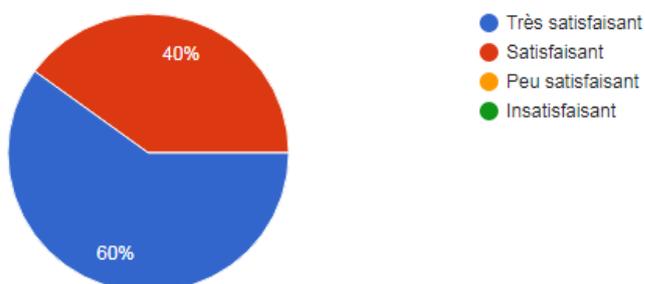
Réponse détaillée : « Très satisfait du respect des horaires ».

Formalisation des travaux / comptes-rendus

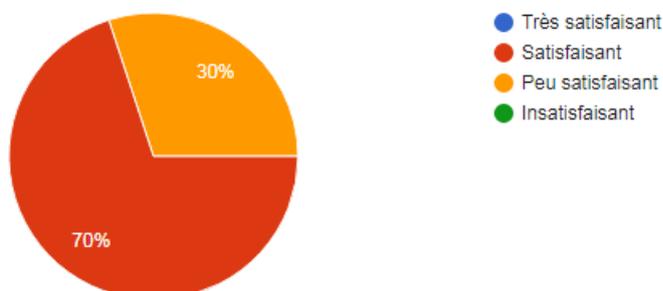


Communication interne / externe

Avec l'équipe d'animation



Intranet COPART



Réponses détaillées :

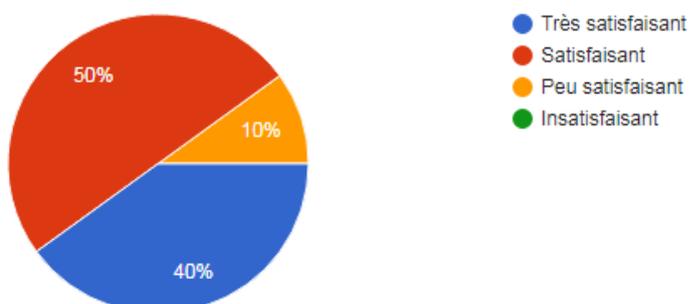
« Le mot de passe unique apportera déjà une simplification »

« Favoriser les échanges en réseau direct »

« Peu intuitif et peu utilisé »

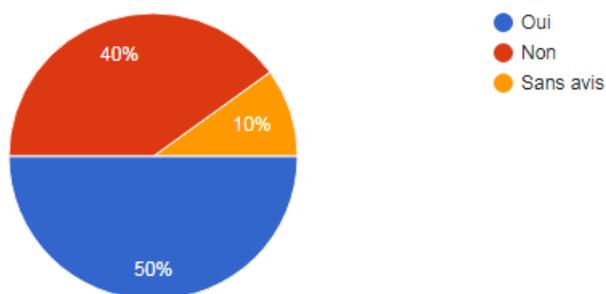
« La nouvelle version devrait être plus utilisée »

La lettre d'information électronique du COPART



Réponse détaillée : « quel rapport coût / bénéfice ? »

Souhaiteriez-vous échanger plus directement avec les membres du COPART hors de ces canaux ?

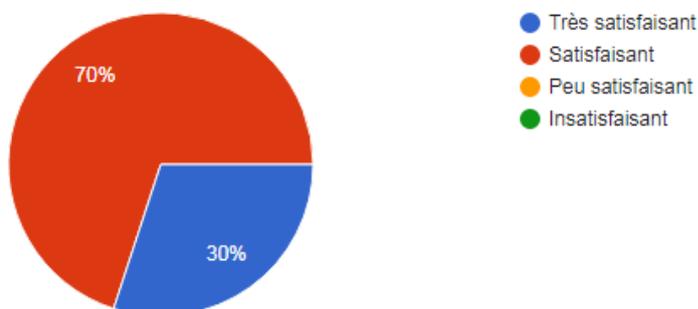


Réponses détaillées :

- « Par Outlook, copie à tous »
- « Faciliter et encourager le réseautage »
- « Avec quelques membres du COPART concernés par l'organisation d'un événement commun »
- « Nous avons la liste des contacts »

Contenu des réunions

Choix des sujets / thématiques des groupes de travail



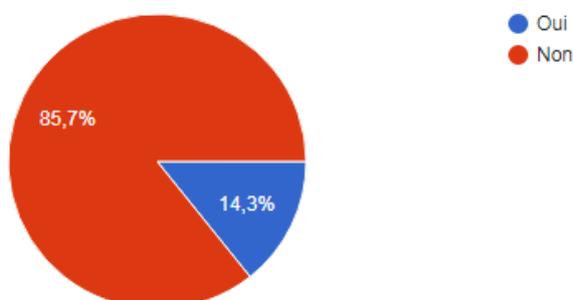
Réponses détaillées :

- « Achats, déchets »
- « Intérêt pour GT énergie mais qui peut porter ? »

Quel(s) sujet(s) aimeriez-vous voir traiter ?

- « Peut-être pouvoir également réfléchir à l'avenir sur des sujets impactant le territoire et en dialoguant avec des structures comme le conseil de développement »
- « Énergie »
- « Restauration collective et alimentation durable »

Auriez-vous un sujet à présenter lors d'un temps de partage ?

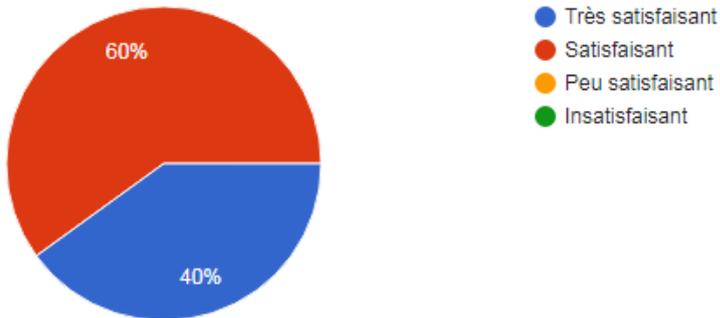


Réponse détaillée :

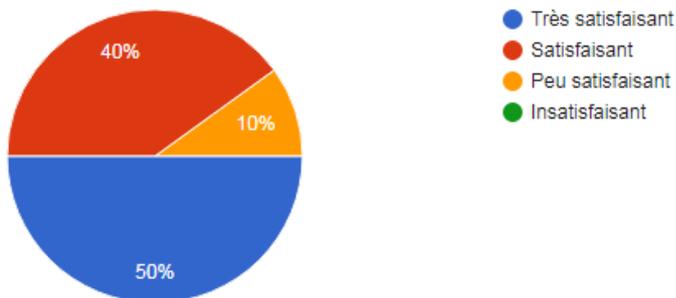
- « Prévoir à chaque fois un temps pour un partenaire de présenter un sujet »

Animation du COPART

Qualité des échanges lors des plénières



Qualité des échanges lors des groupes de travail

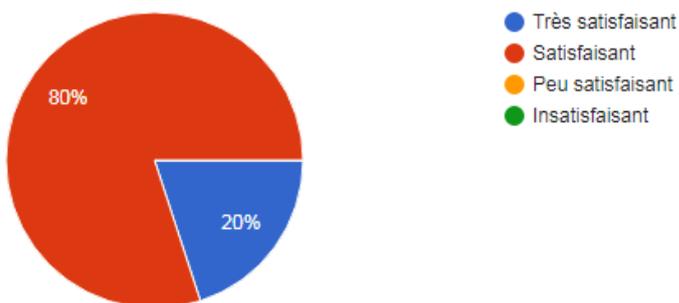


Réponses détaillées :

« Un plus grand nombre de participants améliorerait le contenu »

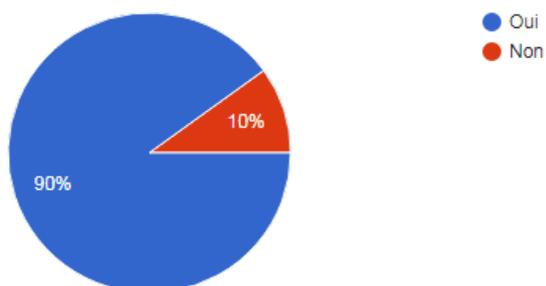
« Présentation pourrait être plus ludique et participative »

Qualité des interventions extérieures lors des plénières, groupes de travail ou temps de partage



Participation au COPART

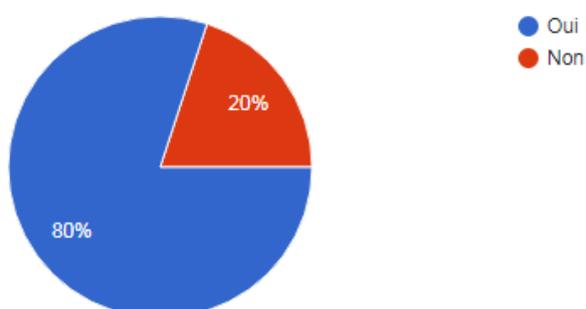
Participez-vous régulièrement aux réunions du COPART ?



Réponses détaillées :

- « Parce que le sujet s'intègre dans la politique RSE de l'entreprise et par conviction personnelle »
- « Pour l'aspect mutualisation et capitalisation des actions, pour l'ancrage au territoire. »
- « Pour les échanges de bonnes pratiques »
- « Intérêt pour la thématique »
- « Nous sommes souvent pris par d'autres sujets »

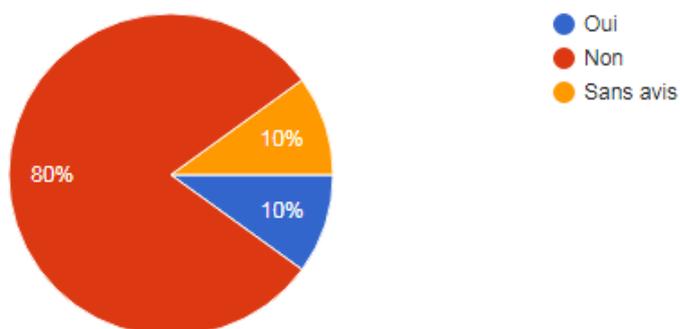
Au sein de votre structure, une personne a-t-elle été identifiée pour participer aux travaux du COPART ?



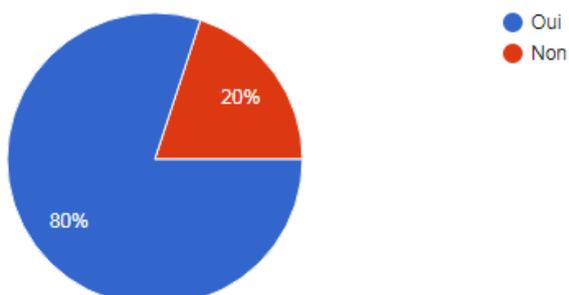
Réponses détaillées :

- « 2 personnes »
- « Avec le développement durable pour mission secondaire »

Depuis que votre structure a rejoint le COPART, avez-vous noté une baisse des moyens permettant de participer aux réunions (plénières, groupes de travail, temps de partage) ?

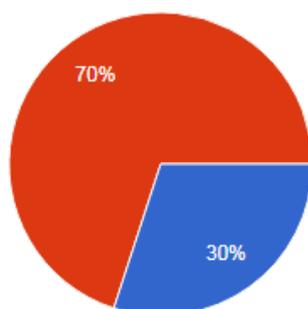


Votre structure est-elle engagée dans une démarche RSO/RSE ou autre ?

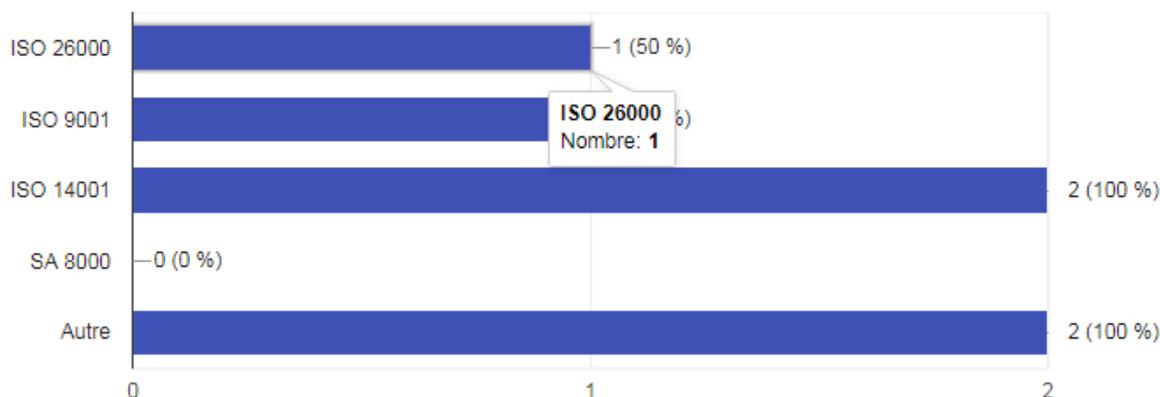


Réponse détaillée : « Les années passées notre engagement c'est limité à nos obligations réglementaires. »

Votre structure est-elle engagée dans une démarche de certification ?



● Oui
● Non



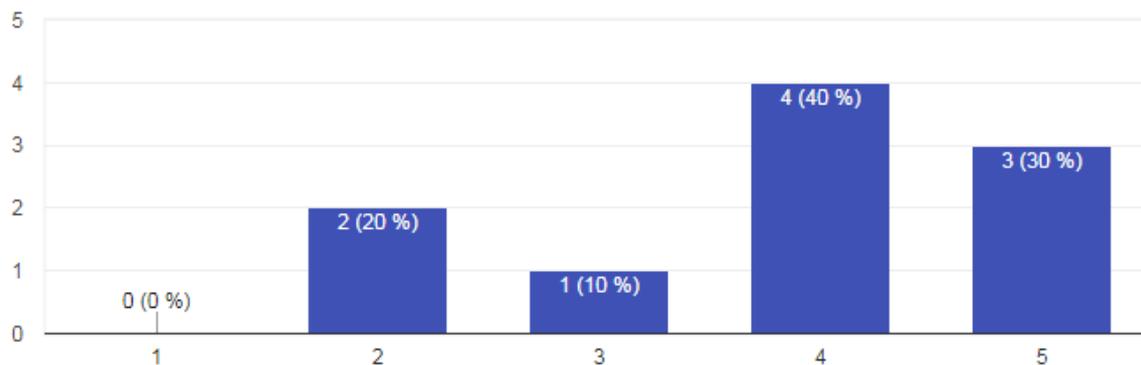
Réponses détaillées : « Autre : ISO 50001 », « OHSAS 18001 »

Valeur ajoutée du COPART pour les partenaires

Qu'est-ce que le COPART apporte à votre structure/organisation ?

- « De permettre l'échange avec diverses structures sur leur politique RSE »
- « Relais de l'information »
- « Le COPART répond à notre démarche sociétale avec le territoire local »
- « Mutualiser et capitaliser sur les actions ainsi que assurer un lien avec les autres acteurs du territoire sur les champs du DD. »
- « Partage d'expériences qui permet aide et sensibilisation pour de nouveaux challenges »
- « Conserver un lien avec nos partenaires et bénéficier de leurs bonnes pratiques »

Quel est votre degré de satisfaction du COPART au regard de votre structure/organisation ?

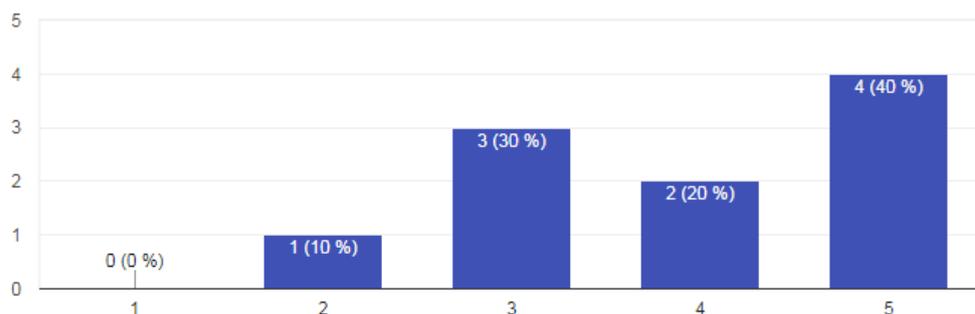


* 5 étant le plus satisfaisant

Qu'est-ce que le COPART apporte à votre pratique professionnelle ?

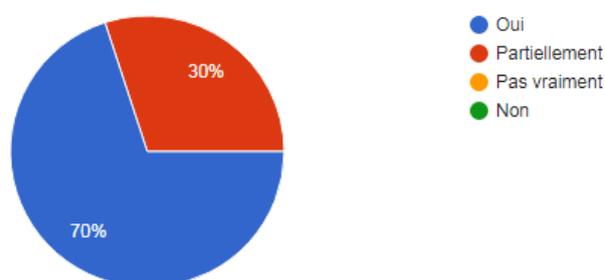
- « Démarche de concertation »
- « Le COPART participe à la valorisation de l'entreprise en terme d'attractivité emploi »
- « Des outils, des actions clé en main, une connaissance des acteurs et de ce qui se passe sur le territoire, des idées... »
- « Des idées d'événements et les échanges avec d'autres structures niortaises »
- « Des connaissances avec une meilleure maîtrise sur de nouveaux dossiers »
- « Ne pas perdre de vue les enjeux du développement durable »

Quel est votre degré de satisfaction du COPART au regard de votre pratique professionnelle ?



* 5 étant le plus satisfaisant

Le COPART répond-t-il à vos attentes ?



Si vous deviez exprimer 3 souhaits concernant le COPART...

- « Se rapprocher d'autres composantes du territoire pour échanger comme le conseil de développement - veiller à ce que les signataires de la charte soient présents aux instances - continuer ainsi »
- « Se fixer des objectifs chiffrés sous la forme de challenge à relever; tous les partenaires doivent faire à tour de rôle des présentations; évolution du périmètre »
- « Des adhérents plus investis dans les GT, une animation de réseau, un élargissement du groupe d'adhérents »
- « Accueillir des acteurs économiques hors ville de Niort Accueillir les plus gros employeurs du territoire Souhait de continuité du COPART et des actions collectives »
- « Plus d'idées novatrices »
- « Rassembler davantage de structures qui seraient actives, plus encore de partages de solutions et d'expériences, échanger avec d'autres structures de la nouvelle Aquitaine, identiques au COPART »



Rapport Développement Durable 2019



PRÉAMBULE

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse en matière de développement durable pour toutes les collectivités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport permet de mettre en lumière les stratégies, programmes et actions entrepris par les collectivités en matière de développement durable.

Le présent rapport vient illustrer la contribution de la Ville de Niort aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux :

- Il permet de présenter les réalisations concrètes de la Ville ;
- Il décrit les modalités de mise en œuvre de la démarche de développement durable au regard de l'implication des acteurs du territoire, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques.

UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action publique conduite par la Ville de Niort tient compte de la situation locale, de son inscription dans le contexte global et des défis du développement durable.

La Ville a défini des priorités tant pour la gestion interne des services municipaux que pour la conduite d'actions sur son territoire. Elles répondent dans le même temps et de façon intégrée aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux pour favoriser le dépassement des approches strictement sectorielles. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans le moyen et long terme compte tenu de l'ampleur des changements à opérer.

Le rapport présente les actions qui agissent sur les piliers du développement durable et s'attache à rendre compte des progrès réalisés.

Il illustre, sans exhaustivité, les actions menées sur le territoire au cours de l'année 2019 afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions. Il illustre également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la collectivité et des services municipaux.

UN RAPPORT ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ODD



La Ville de Niort s'est engagée à contribuer à l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Il s'agit du nouveau référentiel de mise en œuvre du développement durable au niveau international et national. Aussi, depuis 2017, le Rapport de développement durable intègre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont au cœur de cet Agenda 2030.

Afin de mieux appréhender les ODD, le Rapport de développement durable propose une double grille de présentation et donc de lecture : par les cinq finalités du développement durable et par les ODD. L'objectif est de réinvestir le champ du développement durable à travers un nouveau prisme et un nouveau référentiel. Le but est ainsi de présenter l'ensemble des ODD en les illustrant par des actions et démarches concrètes portées par la Ville.

Il est précisé que l'ODD 14 « Protection de la faune et de la flore aquatiques » n'est pas directement traité dans ce rapport car il concerne la vie marine.

**Le présent rapport est présenté au Conseil municipal chaque année
en amont du débat d'orientations budgétaires**

NIORT DURABLE 2030

Feuille de route niortaise vers les Objectifs de Développement Durable - ODD

niort

DURABLE 2030

La qualité de vie est au cœur de l'action de la Ville de Niort : biodiversité et nature en ville, action sociale, aménagements urbains, équipements publics, mobilité... Ces actions sont menées par l'ensemble des services dans leur fonctionnement interne et dans les politiques déployées au bénéfice des habitants et des acteurs niortais. Elles vont dans le sens d'un développement durable.

En 2012, la Ville a adopté son Agenda 21 local. Cet outil structurant répondait aux enjeux prioritaires de développement durable par une stratégie et un plan d'actions et a été déployé jusqu'en 2017.

La Ville de Niort a fait le choix de renouveler sa démarche en adoptant le nouveau cadre international de l'Agenda 2030 et en le déclinant localement.

Le contexte : l'Agenda 2030 et les ODD



Les 17 objectifs de développement durable, qui constituent l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015, constituent un nouveau programme de développement durable et un langage commun.

Ils se déclinent en 169 cibles ou sous-objectifs.

Le site de l'ONU précise chacun des objectifs et renvoie aux différentes cibles : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Sommets de la Terre, les ODD ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de mise en œuvre du développement durable soutenu par la France.

Les ODD constituent un langage commun au niveau international comme au niveau local entre acteurs. Ils permettent de repenser nos engagements locaux en matière de développement durable et de dynamiser la démarche partenariale en offrant un nouveau prisme de lecture.

L'Agenda 2030 adopté par l'ONU en 2015 est composé de 17 Objectifs de Développement Durable déclinés en 169 sous-objectifs.

- C'est un cap ambitieux pour agir à la hauteur des enjeux pour un monde durable et solidaire.
- C'est un langage commun et partagé par tous les acteurs de la société : citoyens, entreprises, associations, collectivités locales et Etats.
- Ces 17 objectifs illustrent les bénéfices recherchés pour l'ensemble de la société. Ils traduisent aussi des champs d'action pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice.



Engagée dans la « **Démarche apprenante ODD et Territoires** » pilotée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, en lien notamment avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la **Ville de Niort fait partie des sept collectivités pionnières sur la valorisation et la territorialisation des Objectifs de Développement Durable**. Un partenariat technique et financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a participé à la réalisation du projet.

Concrètement, la Ville Niort va se doter d'une Feuille de route niortaise vers les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 :

- une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires de l'Agenda 2030 ;
- des objectifs clairs pour le territoire Niortais et pour la Ville de Niort, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales ;
- un plan d'action multi-acteurs avec des actions portées par la Ville ainsi que par des acteurs relais du territoire qui mobilisent in fine l'ensemble de la population.

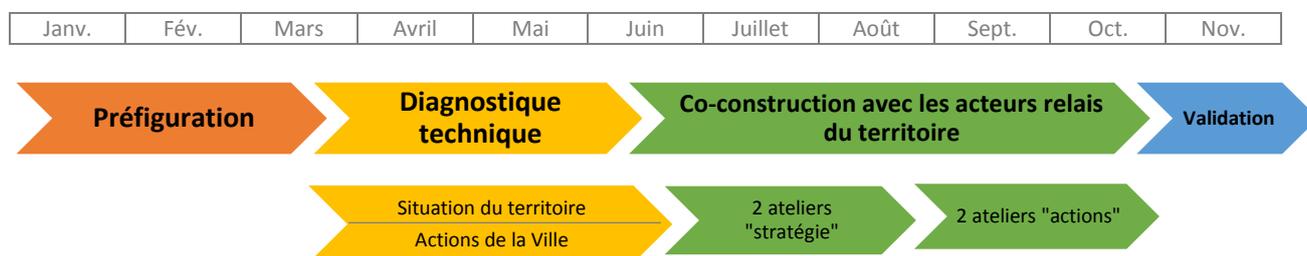
Ce que cette Feuille de route niortaise va apporter aux services de la Ville :

- une plus grande lisibilité des priorités en matière de développement durable ;
- une démarche qui structure et valorise la contribution de l'ensemble des actions et politiques existantes vers une Ville et un territoire plus durables ;
- un outil garant de transversalité et d'amélioration continue des pratiques dans un souci d'efficacité et d'efficience ;
- des modalités de collaboration plus fluides avec les partenaires et bénéficiaires des politiques menées.

Ce que cette Feuille de route niortaise va apporter aux acteurs du territoire :

- un cadre de dialogue avec la Ville et ses acteurs pour une compréhension commune des enjeux ;
- une plus grande lisibilité des priorités de la Ville en matière de développement durable ;
- un engagement local renforcé :
 - cohérent avec la raison d'être de chaque organisation ;
 - vecteur de motivation pour leurs salariés, adhérents ou bénévoles.

Ce qui a été fait en 2019 :



Un **diagnostic technique** a été mené jusqu'à fin mai permettant :

- d'analyser au regard des ODD la situation actuelle du territoire niortais ;
- d'évaluer les contributions actuelles de la Ville grâce au Baromètre AFNOR de la Performance Publique¹.

Un **travail de co-construction** associant la Ville et les acteurs relais du territoire a été organisé :

- deux ateliers en juin pour partager les points de vue, définir les enjeux prioritaires et construire une stratégie pour y répondre ;
- deux ateliers en septembre et octobre pour traduire opérationnellement la stratégie, définir les actions les plus impactantes à mener par la Ville et par ses partenaires, travailler sur les modalités de mise en œuvre et de gouvernance de la feuille de route ;
- un temps de mise en cohérence avec la feuille de route nationale présentée en septembre par le Ministère.



¹ Une synthèse du rapport de l'évaluation vérifiée se trouve en annexe du présent rapport.

SOMMAIRE

Niort se mobilise dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère.....	p. 7
ODD 7 - Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	p. 8
ODD 9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation.....	p. 11
ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....	p. 13
ODD 13 - Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	p. 18
Niort préserve la biodiversité et protège les milieux et les ressources.....	p. 21
ODD 6 - Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.....	p. 22
ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.....	p. 24
Niort agit en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et entre générations.....	p. 27
ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	p. 28
ODD 5 - Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	p. 30
ODD 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.....	p. 31
Niort œuvre pour l’épanouissement de tous.....	p. 34
ODD 4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie.....	p. 35
ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	p. 39
ODD 16 - Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.....	p. 41
Niort favorise des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	p. 43
ODD 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable.....	p. 44
ODD 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.....	p. 46
ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables.....	p. 48
Un objectif transversal : ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.....	p. 52

NIORT SE MOBILISE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

LES ENJEUX

L'adaptation au changement climatique a été reconnue par l'Accord de Paris sur le climat en 2015 comme un enjeu crucial. Le Plan Climat du Gouvernement présenté en 2017 a pour objectif d'accélérer la transition énergétique et climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

D'après le 4^{ème} rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), publié en 2017, "le réchauffement du climat ne fait aucun doute et est désormais attesté par l'augmentation observée des températures moyennes de l'air et de l'océan, la fonte généralisée de la neige et de la glace et l'augmentation du niveau moyen de la mer". Ainsi, la température moyenne à la surface du globe a déjà augmenté de + 1,1°C depuis l'époque préindustrielle.

En septembre, des scientifiques français ont présenté de nouveaux modèles climatiques très alarmants. Le réchauffement climatique s'annoncerait plus prononcé que prévu, le scénario du pire prévoyant + 7 °C en 2100.

Les enjeux climatiques engagent une mobilisation de tous les acteurs. Aussi, la Ville de Niort s'engage pleinement dans cet objectif de lutte et d'adaptation au changement climatique en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments ; en favorisant les énergies renouvelables ; en innovant, notamment grâce au développement numérique ; en faisant de Niort une ville plus durable et résiliente.



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Le septième ODD est au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

Et à Niort...



La démarche Cit'ergie progresse

Cibles ODD : 7.3_Efficacité énergétique et 13.2_Politiques climatiques

Lien avec autres ODD



COLLECTIVITÉ
LABELLISÉE
Cit'ergie
European Energy Award

La Ville de Niort a obtenu le label Cit'ergie, déclinaison française de l'European Energy Award, promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), pour ses bonnes pratiques et sa stratégie en matière énergétique, d'adaptation aux

changements climatiques et de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Elle a reçu son prix le 23 janvier à l'occasion des 20e Assises européennes de la transition énergétique, à Dunkerque.

Celui-ci valorise la démarche durable dans laquelle la Ville est engagée depuis plusieurs années, gage d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux et régulièrement évalué.

La note obtenue est réévaluée tous les ans avec une visite annuelle et traduit la mise en œuvre du plan d'actions. De 55,01 % du potentiel mobilisé par rapport au potentiel mobilisable au moment de l'obtention du label, le score a encore augmenté en 2019 pour atteindre aujourd'hui 56,30 % soit 1,29 point supplémentaire.

En effet, la Ville a défini cinq axes stratégiques majeurs déclinés en 25 actions sur lesquels elle a fixé les améliorations qu'elle pouvait apporter à sa politique énergétique :

- Adaptation du territoire aux enjeux énergie-air-climat ;
- Amélioration du suivi énergétique du patrimoine ;
- Partage de l'espace public ;
- Renforcement de l'efficacité de la ville ;
- Biodiversité et adaptation au cœur des enjeux.

Deux exemples d'actions en 2019 :

▪ Étude des potentialités d'énergies renouvelables

La Ville de Niort a sollicité l'assistance du Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) afin d'évaluer le potentiel photovoltaïque des toitures de ses bâtiments (écoles, centres techniques, équipements sportifs).

Réalisée avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'étude de potentiel photovoltaïque est un outil d'aide à la décision, qui est conduite de façon à identifier et hiérarchiser le potentiel photovoltaïque des projets potentiels, vérifier la faisabilité technique des différents sites et évaluer les enjeux des projets.

L'étude de potentiel a permis de montrer l'intérêt, sur les plans environnementaux et économiques, de l'implantation de générateurs photovoltaïques sur les bâtiments étudiés. Elle a permis d'évaluer un potentiel photovoltaïque de 1151 kWc² sur 7300 m² de toiture.



² Le Watt crête (Wc) est l'unité de puissance utilisée en photovoltaïque. Il correspond à la puissance générée par l'installation dans les conditions standard de test (ensoleillement de 1000W/m², température de cellule de 25°C)

Le diagnostic a également débouché sur une programmation de travaux qui fait coïncider les besoins de rénovation de toitures avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces toitures. 15 sites ont été identifiés.

Une réflexion est également en cours sur le potentiel géothermique de la ville qui constitue un gisement particulièrement intéressant.

1 POTENTIEL DE 1151 KWC / 15 SITES IDENTIFIÉS

▪ Un référentiel technique de rénovation du patrimoine

La Collectivité a engagé un travail de rédaction d'un référentiel technique de rénovation du patrimoine qui précise les exigences minimales pour la construction et la rénovation des bâtiments en matière énergétique et prenant en compte le référentiel Cit'ergie.

Il s'adressera à la maîtrise d'œuvre interne et externe et sera joint avec chaque consultation. Les exigences vont par exemple concerner l'épaisseur des isolations, l'étanchéité à l'air, l'éclairage naturel, les choix de matériaux durables et à privilégier pour la qualité de l'air intérieur (toitures, isolants, bois, peintures...), le confort thermique en hiver et en été, la qualité des travaux pour réduire les nuisances...

Ce référentiel concernera également les aménagements et rénovation des espaces publics en précisant par exemple le taux de matériaux de réemploi.

Bilan énergétique 2018

Cible ODD : 7.3_Efficacité énergétique



Le bilan énergétique du patrimoine communal produit chaque année a pour but de rappeler d'où vient l'énergie, comment elle est utilisée, comment évolue sa consommation, et de présenter des pistes de sobriété et d'optimisation. L'objectif de baisse doit logiquement se décliner à tous les échelons, et une baisse annuelle est inscrite dans la lettre de mission du service énergie, devenu en 2018 « Unité de transition énergétique et climatique » (UTE). Quelques données clés :

- Energie : 25 GWh consommés par la Ville. Le gaz et l'électricité dominent pour alimenter les bâtiments.

- Eau : 155 000 m3 sont utilisés.

En 2019, la Ville se dote d'une application de suivi des énergies. Il s'agit d'un outil de pilotage qui permet de mettre en œuvre un programme d'optimisation énergétique et financière.

Marché d'achat d'électricité renouvelé

Cible ODD : 7.2_Énergies renouvelables

Dans le cadre du renouvellement de ses marchés d'achat d'électricité, La Collectivité a décidé de redéfinir sa stratégie d'achat énergétique. A ce titre, un marché groupé d'achat d'électricité 2020-2022 pour la Ville de Niort, le Centre Communal d'Actions Sociales, Niort Agglo et le Syndicat des Eaux du Vivier a été conclu avec l'achat d'électricité compensée par des garanties d'origine (mécanisme assurant que l'équivalent des volumes achetés ont été produits et injectés dans le réseau par des sources de production renouvelables européennes).

Par ailleurs, et en cohérence avec sa démarche Cit'ergie, la Ville a fait le choix d'alimenter la majorité de ses groupes scolaires avec de l'électricité achetée directement auprès de producteurs d'ENR (Energie Renouvelable).

Ce choix volontariste traduit une volonté affirmée de soutien à la transition énergétique.



Un éclairage public moderne et économe

Cible ODD : 7.3_Efficacité énergétique

La Ville a signé, le 6 septembre 2018, un contrat de performance énergétique avec Engie Ineo et Vinci Energies France pour la rénovation, la gestion et la maintenance de son parc d'éclairage public. Il s'inscrit dans un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) mis en œuvre depuis 2017.



Un arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses est venu se substituer et compléter celui de 2013. Il reprend les plages horaires existantes mais précise un certain nombre de cas particuliers sur la temporalité. Il fixe également des normes techniques (la répartition du flux lumineux sur une surface donnée, la température de couleur ...) à respecter. L'objectif est de réduire l'intensité lumineuse des luminaires en alliant sécurité et visibilité des personnes, limitation des impacts sur la

biodiversité et réduction des consommations d'énergie.

Pour anticiper ces nouvelles normes, la Collectivité a donc redéfini cette année la technicité de son mode d'éclairage.



Programmes, démarches, politiques :

- Plan d'actions Cit'ergie approuvé lors du Conseil municipal du 9/10/2017
- Schéma directeur lumière (SDAL) d'aménagement et Contrat de performance énergétique (CPE) signé en 2018 : pour un éclairage optimal des voies, une adaptation plus performante de l'intensité lumineuse pour diminuer l'impact sur la biodiversité et permettre une économie d'énergie.

Quelques chiffres :

- Certificats d'économie d'énergie : 5 GWh cumac valorisés



Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Le neuvième Objectif de développement durable (ODD) promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries en encourageant l'innovation et la recherche scientifique.

Et à Niort...

Une coopération décentralisée durable avec les villes d'Atakpamé et Covè

Cible ODD : 9.a_Appui aux pays en voie de développement



En avril, les délégations des villes d'Atakpamé (Togo) et de Covè (Bénin), soutenues par l'ANJCA, ont été reçues à l'Hôtel de Ville. L'occasion de faire le point sur ce qui a déjà été fait et sur l'organisation de la coopération.

Tous les trois ans, l'Association niortaise de jumelage et de coopération avec Atakpamé (ANJCA) et ses homologues des communes d'Atakpamé (Togo) et de Covè (Bénin) préparent ensemble de nouveaux projets. L'ANJCA assure le

suivi de l'exécution des projets au programme pluriannuel pour lequel la Ville verse une subvention. Le programme 2019-2021 a été élaboré en collaboration étroite avec l'ANJCA et a fait l'objet d'une concertation avec les deux Collectivités d'Atakpamé et Covè. L'actuelle convention prévoit le financement de projets d'appui institutionnel, de développement durable ou de formation. Chaque réalisation fait l'objet d'une évaluation.

Cette coopération est au service du développement local. Une fois le projet réalisé, son fonctionnement, sa gestion, son animation relèvent de l'autonomie et de la responsabilité locale.

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Niort et l'association ANJCA ont contribué, avec les Communes d'Atakpamé et de Covè à la réalisation de nombreux projets de développement durable émanant des besoins exprimés par la population : opérations de reboisement, équipements pour la collecte des déchets ménagers, construction de latrines publiques, travaux d'assainissement, réalisation de points d'eau potable, construction/rénovation/équipements d'écoles, de bibliothèques municipales, mise en place d'une coopérative pour les cultures maraichères, construction de marchés pour améliorer la qualité des produits alimentaires, rénovation de l'abattoir et mise aux normes sanitaires.

Le programme des trois ans à venir comprend la création d'un nouveau marché, des rénovations d'écoles et l'éclairage solaire d'un quartier à Atakpamé. Chaque projet est pris en charge par la Ville de Niort, l'ANJCA et des partenariats à hauteur de 85%. Les deux villes africaines contribuent pour 15%. Les projets concernant l'eau bénéficient en outre de subventions de l'Agence régionale de l'eau et d'une participation du Syndicat des eaux du Vivier.



Lien avec autres ODD



L'e-administration tournée vers les professionnels

Cible ODD : 9.c_Accès aux technologies de l'information et de la communication

La dématérialisation des offres aux marchés publics supérieurs ou égaux aux seuils de 25 000 € est devenue obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018. Les candidats n'ont donc plus la possibilité de remettre des plis papier pour répondre aux appels d'offres. Ils doivent remettre leurs offres sous forme numérisée sur le profil acheteur de la Ville de Niort.

Les obligations de dématérialisation concernent les entreprises et les acheteurs. Ainsi, tous les échanges pendant la procédure de passation d'un marché doivent être dématérialisés : mise à disposition des documents de consultation, réception des candidatures et des offres par voie électronique, échange de manière dématérialisée avec les entreprises notamment dans le cadre des questions et des réponses, notification des décisions...

Corollaire de cette dématérialisation et pour aller jusqu'au bout de la démarche, la Collectivité a mis en place la diffusion numérisée des marchés à travers le déploiement de la Gestion électronique des données (GED) des pièces de marchés en interne pour les services, et en externe auprès du Syndicat des Eaux du Vivier et de Niort Agglo lors de groupements de commande.



PLIS DÉMATÉRIALISÉS : 51 % EN 2017 → 100 % EN 2018
/ 150 RAMETTES DE PAPIER ECONOMISÉES

Programmes, démarches, politiques :

- Portail citoyen qui a été décliné en application mobile.
- Guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU).
- La ville de Niort est pilote au niveau national concernant :
 - la dématérialisation des Déclarations d'intention d'aliéner et des certificats d'urbanisme
 - la dématérialisation des autorisations d'urbanisme notamment des permis de construire.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.



Et à Niort...

Niort, ville verte

Cible ODD : 11.6_Impact environnemental



Partie intégrante du Marais Poitevin, Niort présente de nombreux espaces verts et naturels dans le centre urbain, dans ses quartiers et le long de ses cours d'eau. Le végétal en ville est un moyen de rendre la ville plus agréable à vivre, de préserver la biodiversité, de lutter et de s'adapter face au changement climatique, de faire une ville plus durable. Niort présente 300 ha de surfaces végétalisées dont 150 ha sont des espaces naturels remarquables (Chemin du 3ème millénaire, Coulée verte, vallée du Lambon, etc.). Ces réseaux se poursuivent au-delà de la commune, à l'image de la Coulée verte par exemple. En 2019, plusieurs aménagements ont permis de poursuivre le projet de valorisation du parc naturel urbain en cœur de ville avec par exemple la végétalisation et l'amélioration :

- Sur le site Boinot : Plantation d'arbres, installation de vivaces à la Maison patronale, mise en place de plantes aquatiques dans les anciens bassins de traitements des eaux et entre les blocs de pierre situés près de la Sèvre, travaux de stabilisation de la berge par un enrochement, aménagement de 220 m de passerelle. Entre Sèvre amont et Coulée verte, le site Boinot permet la continuité du parc naturel urbain. Son important programme de végétalisation en fera un îlot de fraîcheur.

- Au Jardin des plantes : Restauration de la fontaine et remise en eau de la cascade, réaménagement de l'allée basse côté Sèvre avec enherbement et réalisation d'un sol calcaire clair, réhabilitation des gardes corps de la passerelle et de mise en confort du mur de la rampe d'accès.

Des déplacements plus responsables

Cible ODD : 11.2_Transports sûrs, accessibles et viables

Dans le cadre de l'amélioration des continuités et des modes des déplacements doux prévus dans le plan de développement de la cyclabilité, la Ville a lancé en début d'année 2018 un plan de requalification de ses pistes et bandes cyclables afin de sécuriser la circulation des utilisateurs. Ainsi les marquages et logos des voies réservées aux cyclistes ont été repris, des panneaux « cédez le passage vélo » aux feux rouges installés. En 2019, 47 sas vélo ont été réalisés aux feux tricolores et deux nouveaux itinéraires vélo (relier les quartiers au centre-ville) ont été fléchés depuis le centre-ville vers Noron et Mendès France. Des concertations avec les conseils de quartier se poursuivent également pour réaliser des jonctions de segments discontinus.

En parallèle, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées auprès des agents municipaux pour les inciter à adopter des pratiques de déplacements doux et



Lien avec autres ODD



alternatifs à la voiture : l'optimisation des déplacements par regroupement des interventions, l'intégration du covoiturage dans les plannings, l'achat de trois véhicules électriques dans les services techniques, la territorialisation des offres de formation.

Lors de la Semaine européenne de la mobilité, la Ville s'est associée à Niort Agglo en participant au Challenge de la Mobilité qui vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de transport pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Du 17 au 21 septembre, organisé par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, ce challenge a associé des entreprises et salariés volontaires du territoire en incitant les salariés à tester pendant au moins une journée un mode déplacement alternatif à la voiture individuelle.

47 SAS VÉLOS RÉALISÉS AUX FEUX TRICOLORES / 2 NOUVEAUX ITINÉRAIRES VÉLO

Programme Action Cœur de Ville

Cible ODD : 11.b_Politiques intégrées pour des territoires résilients



Les villes moyennes comme Niort étant un maillon indispensable de la structuration du territoire, l'État a lancé le programme "Action Cœur de Ville" dont les objectifs sont le renforcement du rôle moteur que ces villes jouent dans le développement de leur territoire en renforçant leur attractivité, la revitalisation de leur centre-ville et la recherche de projection dans leur avenir.

Labellisée « Action Cœur de Ville » en septembre 2018, la Ville bénéficie sur une durée de 6 ans et demi d'un soutien financier pour l'aménagement ou le renouvellement d'équipements et d'espaces publics clés pour le rayonnement du territoire. Une centaine d'actions sont prévues au programme. Projet conjoint entre la Ville et Niort Agglo, ce programme répond à 12 des 17 Objectifs de Développement Durable.

Le rapport de projet stratégique Action Cœur de Ville, signé le 15 mai 2019, répond aux 5 axes définis par le programme national décliné en stratégie de projet propre à la Ville de Niort qui s'appuie sur 5 grandes orientations :

Les axes du programme national

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Les grandes orientations du rapport stratégique

- Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat
- Concilier qualité urbaine et environnement paysager, naturel et patrimonial
- Accéder, connecter, innover
- Promouvoir, rayonner, visiter
- Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre

Les thématiques transversales essentielles comme la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville sont également intégrées au programme.

Après l'engagement sur dix premiers projets structurants, un avenant n°1 à la Convention cadre Action Cœur de Ville a été signé en mai 2019. Douze nouvelles actions matures ont été enclenchées. Une action mature est un projet en phase opérationnelle pour lequel une convention a été signée avec les partenaires.

Parmi ces nouvelles actions : la requalification du jardin des plantes, l'expérimentation en faveur du renouveau des lignes pédibus, la troisième navette centre-ville/Pontreau Colline St André.

**12 ACTIONS MATURES SUPPLÉMENTAIRES SOIT 22 ACTIONS ENCLENCHÉES
(SUR 102 ACTIONS AU TOTAL)**

La gestion urbaine de proximité

Cible ODD : 11.b_Politiques intégrées pour des territoires résilients

La Gestion Urbaine de Proximité est la traduction de terrain d'une coopération renforcée entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des quartiers (Ville, Niort Agglo, État, Conseil départemental, CCAS, bailleurs...) sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville principalement dans les domaines du cadre de vie des habitants, de la relation aux habitants, de la tranquillité des habitants et du traitement des incivilités.



La gestion urbaine de proximité a pour objectifs de :

- Garantir une bonne qualité d'entretien du quartier (propreté urbaine, espaces verts, parties communes des immeubles, tri sélectif des déchets, sécurité des biens et des personnes...) par la coordination des différents services et leur coopération,
- Garantir une homogénéité de traitement des différents espaces publics et résidentiels,
- Soutenir une qualité de service identique à celle des autres quartiers de la ville de Niort,
- Dès la conception des projets, anticiper et définir la gestion des futurs aménagements et des équipements,
- Définir des principes d'intervention et de suivi, afin de prévenir de nouvelles dégradations et maintenir ainsi la qualité du service rendu,
- Être à l'écoute des habitants et acteurs du quartier et être réactif dans les retours apportés.

3 DIAGNOSTICS EN MARCHANDS SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE / UNE CENTAINE D' ACTIONS SUR LA VILLE POUR LE MAINTIEN D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Transformation du quartier de la Colline Saint-André

Cible ODD : 11.1_Accès au logement décent

Une partie de la Colline Saint-André et du Pontreau, identifiée comme "quartier prioritaire de la politique de la ville, est en cours de transformation pour améliorer les conditions de vie

des habitants et restaurer l'attractivité du quartier.

La troisième navette gratuite dessert la Colline Saint-André par la rue Basse depuis mi-septembre. Plusieurs chantiers ont d'ores et déjà débutés comme la requalification de la rue Basse / place du Puits-Nal-



lier (travaux d'embellissement et d'aménagement de voirie), la rénovation du Conservatoire de danse et de musique Auguste-Tolbecque au centre Du Guesclin. D'autres restent à venir comme le réaménagement de l'îlot Denfert-Rochereau pour en faire un espace public paysager. Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la Loi ALUR, Niort Agglo a instauré depuis mai, à titre expérimental et pour un an, un permis de louer sur un périmètre de 250 logements de la Colline Saint-André afin de lutter contre l'habitat indigne. Les propriétaires doivent solliciter



une autorisation de mise en location, avant la signature de chaque contrat de location. Le Service communal d'Hygiène et santé analyse les pièces techniques des demandes et réalise les éventuelles visites en cas de doute sur l'état des logements.

PERMIS DE LOUER : AU 13/09 : 30 LOGEMENTS CONCERNÉS

Pour compléter cette transformation, d'autres projets sont prévus comme la restauration de la Chapelle Saint-Hilaire, le réaménagement de l'îlot Denfert avec la création d'un espace public paysager, une Maison France Services va être créée pour faciliter les démarches administratives des habitants et les accompagner dans l'utilisation de services en ligne (échéance : mi-2022), une Opération de restauration immobilière pour des immeubles dégradés dans l'hypercentre et la Colline Saint-André et un projet de rénovation énergétique en cours des six tours du Pontreau, soit 242 logements afin d'améliorer leur étiquette énergétique. À l'issue des travaux (échéance : mi-2020), la Ville engagera la requalification des espaces publics en pied d'immeubles. Cette requalification va être l'occasion pour la ville de répondre à l'incitation de l'Agence Régionale de Santé en menant une Évaluation de l'Impact en Santé (EIS) sur les pieds d'immeuble du Pontreau. L'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) est une démarche innovante de santé publique. Outil d'aide à la décision elle se situe en amont d'un projet, d'un programme, d'une politique publique. A partir de recommandations concrètes, sa finalité est d'influencer les décisions en faveur de la santé en maximisant les impacts positifs sur celle-ci et en minimisant les impacts potentiels négatifs. L'objectif est de mieux articuler urbanisme et santé à l'échelle des quartiers.

Prévention et gestion de crise

Cible ODD : 11.5_Prévention et limitation de l'impact des catastrophes



En 2018, La Ville a reçu les quatre étoiles du Pavillon Orange décerné par le Haut comité Français pour la Défense Civile pour son programme d'actions en matière de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs (inondation, aléas climatiques, sismique, industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses). En février, 30 agents volontaires ont été formés à l'installation d'un hébergement d'urgence dans la grande salle de l'Acclameur avec la simulation de l'accueil de naufragés de l'autoroute (épisode neigeux).

Les agents se sont répartis autour de grandes missions, notamment le stationnement, l'accueil, la restauration, l'animation, le couchage. Les actions liées à la prévention et gestion de crise relèvent du plan communal de sauvegarde, elles deviennent de plus en plus prégnantes avec le changement climatique.

La réserve de volontaires en cas de crise compte à ce jour 76 agents dont 50 formés à la mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence. Ce dispositif fait l'objet d'un conventionnement la Protection Civile 79.

La cellule de crise a également été déclenchée en janvier lors d'un exercice de sécurité obligatoire organisé par la Préfecture pour prévenir les risques industriels à haut risque dans la zone de Saint Florent. Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) concernait les sites « Antargaz-Finagaz » anciennement « Sigap Ouest » et « Kraton Chemical » anciennement « Arizona Chemical ». La Ville a pris part à cet exercice en tant qu'acteur et des agents municipaux ont été mobilisés tester la chaîne d'alerte et la coordination des acteurs intégrés au dispositif.

**30 AGENTS VOLONTAIRES ONT PARTICIPÉ A UNE FORMATION
L'HEBERGEMENT D'URGENCE
3 SITES PRIORITAIRES POUR SINISTRES EN CAS DE MENACE MAJEURE**

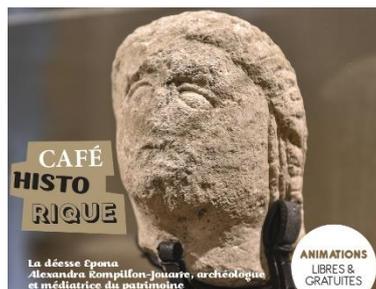


La préservation du patrimoine par la connaissance de l'histoire

Cible ODD : 11.4_Préservation du patrimoine

Plusieurs animations du patrimoine accessible à tous ont été programmées pour découvrir de façon originale l'histoire de notre ville :

- la 4^{ème} édition des cafés historiques : formule qui permet de proposer à tous des conférences liées à un thème local ou à une commémoration. Le lieu choisi est un restaurant pour l'ambiance et les échanges qui se déroulent autour d'un café ou d'une autre boisson. Les thèmes abordés cette année ont été l'anniversaire de Madame de Maintenon, l'immigration vers la nouvelle France, la déesse Épona, et les marques lapidaires du Donjon.
- Des visites guidées : « sur les pas de Madame de Maintenon » (accessible aux personnes en situation de handicap), « sur les pas des pionniers niortais », et des visites de Boinot historique pour comprendre l'occupation antique.
- Des expositions photos square Georges Clouzot dans le cadre des Journées du patrimoine et des journées nationales de l'architecture : présentation de trois projets « Action Cœur de Ville » en lien avec le service des archives : Boinot, le jardin des plantes, la restauration de l'église Notre-Dame. Un concours photos « le patrimoine spirituel de l'Agglo du Niortais » a également été organisé.



**4 CAFÉS HISTORIQUES SOIT 160 PERSONNES
1 PARCOURS SPÉCIAL « MADAME DE MAINTENON » AVEC ACCÈS
AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Programmes, démarches, politiques :

- Convention Gestion Urbaine de proximité (GUP) annexée au Contrat de ville
- Programme « Action Cœur de Ville »

Quelques chiffres :

- Programme « Action Cœur de Ville » : 22 actions matures (financement engagé) sur les 102 au total.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques. Cette ambition se traduit notamment à travers l'élaboration de politiques et planifications, la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.



Et à Niort...

Réalisation du bilan carbone 2018

Cible ODD : 13.1_Résilience et adaptation et 11.b_Politiques intégrées pour des territoires résilients

L'article 75 de la loi Grenelle oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à comptabiliser leurs émissions de Gaz à Effet de Serre, d'en publier un bilan et de réaliser un plan d'action sur trois ans pour les réduire. Le Bilan Carbone est une démarche visant à comptabiliser toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) rejetées par les activités et services d'une collectivité. Cette méthode utilise les données brutes des activités et les convertit en une seule et même unité : le gramme de CO₂ équivalent (gCO₂eq). Les émissions de Gaz à Effet de Serre prises en compte sont liées aux compétences de la ville. Le Bilan Carbone s'inscrit ainsi dans plusieurs domaines d'interventions appelés périmètres : Administration générale - Activités des élus - Enseignement et périscolaire - Équipements sportifs - Équipements culturels - Espaces verts - Voirie - propreté - Marchés - Crématorium et cimetières - Distribution d'eau - Restaurant inter-administratif - Aéroport - Parc des expositions - CCAS.

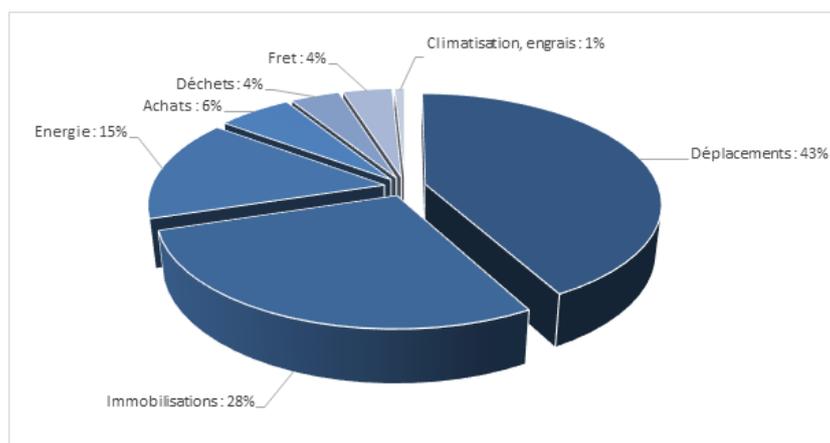
Une enquête sur les modes de déplacement a été lancée auprès des usagers de l'Hôtel de Ville, des parents d'élèves et enseignants, des clubs sportifs et des agents de la Collectivité.

Chaque périmètre évoqué précédemment est divisé en divers postes : fret (émissions émises par le transport de marchandises), immobilisations, déplacements, énergie, émissions non énergétique (Gaz à Effet de Serre...), achats, déchets. Ces postes permettent par la suite de mieux cibler les secteurs les plus émissifs de GES et de trouver des moyens de les réduire. La collecte et l'exploitation des données vont permettre de définir un plan d'actions sur trois ans pour réduire les émissions de GES.



16 PÉRIMÈTRES ETUDIÉS

UNE ESTIMATION DE 29 869 TONNES EQUIVALENT CO₂ COMPTABILISÉES EN ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES (CONTRE 32 744 TONNES DE CO₂ AU BILAN CARBONE 2015) PAR LA COLLECTIVITÉ DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SES COMPÉTENCES ET POUR LE FONCTIONNEMENT DE SES SERVICES.



Lutte contre les îlots de chaleur et cartographie évolutive des lieux frais

Cible ODD : 13.1_Résilience et adaptation

En décembre 2018 à l'Hôtel de Ville, deux membres du Comité scientifique régional Acclima-Terra sont venus présenter les conclusions du rapport « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine ». Une conférence sur les enjeux du changement climatique à l'échelle de notre territoire et ses impacts sur la qualité des milieux (eau, sol, air) pour agir dans les territoires.



En se lançant dans la démarche Cit'ergie en 2011, la Ville s'est engagée dans la définition et la mise en œuvre de sa politique énergie climat et l'adoption des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. C'est dans cette dynamique qu'ont été d'identifiés en 2015 les zones les plus sensibles aux augmentations de température appelés îlots de chaleur. L'îlot de chaleur urbain (ICU) est un effet de dôme thermique, créant une sorte de microclimat urbain où

les températures sont significativement plus élevées : plus on s'approche du centre de la ville, plus il est dense et haut, et plus le thermomètre grimpe.

Un programme de 25 mesures préventives et curatives a donc été adopté pour répondre aux besoins. Les différentes actions se traduisent par l'augmentation des surfaces végétalisées, la plantation d'arbres, le renforcement de la trame verte et bleue, l'adoption de revêtement de voirie plus clair car il renvoie la chaleur (centre-ville, trottoirs Ponts Main, route de Coulonges, avenue de Limoges..) mais également par la sensibilisation et la formation des agents techniques aux enjeux énergétiques et climatiques.

En juin, au moment de la canicule, une carte interactive des lieux de fraîcheur accessibles gratuitement au public a été mise en ligne sur le site de la Ville ([vivre-a-niort](#)) et sur l'application mobile. Cet outil s'inscrit également dans la démarche de prévention du risque en cas de canicule. Elle a donc été proposée aux personnes inscrites sur le registre canicule par les agents municipaux de la cellule de crise. Niort devient la 3^{ème} ville de France, après Paris et Lyon, à offrir ce service pour orienter les personnes à s'abriter dans des équipements publics, des espaces boisés, des parcs, des points d'eau, des EPHAD pour se rafraîchir si besoin en cas de forte chaleur. Ce dispositif est évolutif, car il pourra à l'avenir, être complété de renseignements sur les lieux répertoriés (horaires d'ouverture, données touristiques...) ainsi que d'itinéraires pour passer d'un lieu à un autre dans le meilleur confort thermique.

25 MESURES DE LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR
1 CARTE ÉVOLUTIVE DE LIEUX FRAIS CONSULTABLE EN LIGNE

Plus de nature et de fraîcheur dans les écoles

Cible ODD : 13.1_Résilience et adaptation

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la renaturation d'espaces artificialisés, la Ville a entrepris des travaux et projets dans plusieurs écoles pour offrir un environnement de qualité et améliorer le climat scolaire.



- Paul Bert élémentaire
Réhabilitation de la cour d'école : préservation des arbres et protection des racines par la création de terrasses en bois, la réalisation d'un revêtement en enrobé clair dans la cour pour réduire les îlots de chaleur, l'aménagement d'un parterre végétal avec plantations d'arbustes, implantation de nouveaux jeux.



- Louis Aragon maternelle
Projet d'embellissements des espaces extérieurs : création d'un espace de culture en forme de goutte d'eau dans le Clos des Quatre saisons en collaboration avec les habitants du quartier, réalisation d'une fresque constituée d'éléments en plaqué marine peints par les enfants.

- Jules Ferry (éco-école)
Création d'un jardin pédagogique avec un hôtel à insectes et un poulailler installé aux vacances de la Toussaint.

- Agrippa d'Aubigné
Création d'un poulailler à l'automne également.

Il y aura donc quatre poulaillers fin 2019, les écoles des Brizeaux et Coubertin en possédant déjà. Les projets de poulaillers favorisent la relation à l'animal et sont également une solution au recyclage des déchets alimentaires des restaurants scolaires. L'objectif est de poursuivre la démarche sur les écoles et améliorer le climat scolaire.

560 ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES COURS D'ÉCOLES

Activation du plan canicule

Cible ODD : 13.1_Résilience et adaptation



Deux vagues de chaleur ont touché la France en 2019. A chaque fois, la Ville a activé son plan canicule qui consiste à prendre des nouvelles d'usagers qui se sont inscrits volontairement sur le registre canicule (1161 personnes en 2019). Cette permanence téléphonique constituée de 25 agents de la Ville était joignable depuis un numéro vert. En cas de non réponse des personnes suite aux

appels, des visites à domicile ont été organisées par le Centre Communal d'Action Sociale et la Protection Civile 79. Depuis son lancement en 2003, le plan canicule est activé chaque année depuis 2016 mais c'est la première année que la cellule est activée deux fois de suite en période estivale.

**1161 USAGERS INSCRITS SUR LE REGISTRE / 7 JOURS DE PERMANENCE (285 HEURES)
4350 APPELS TRAITÉS / 51 VISITES / TEMPÉRATURE DE 39,8°C**

Programmes, démarches, politiques :

- Démarche Cit'ergie depuis 2011
- Plan d'actions Cit'ergie 2018-2022 approuvé lors du Conseil municipal du 9/10/2017

Quelques chiffres :

- 40 agents des services techniques formés sur les enjeux climatiques et énergétiques, l'analyse du cycle de vie et l'approche coût global (éléments de contexte, réglementation, enjeux territoriaux, outils pour, illustrations de bonnes pratiques)



LES ENJEUX

En mai 2019, l'IPBES³ a publié le premier rapport d'évaluation mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques⁴ depuis 2005. Celui-ci confirme le déclin alarmant de la nature : « La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier », alertent les scientifiques. Depuis le début du XXe siècle, l'abondance moyenne des espèces locales dans la plupart des grands habitats terrestres a diminué d'au moins 20 % en moyenne. Plus de 40 % des espèces d'amphibiens, près de 33 % des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont menacés. La situation est moins claire pour les espèces d'insectes, mais les données disponibles conduisent à une estimation provisoire de 10 % d'espèces menacées. Au moins 680 espèces de vertébrés ont disparu depuis le 16^{ème} siècle et plus de 9 % de toutes les races domestiquées de mammifères utilisées pour l'alimentation et l'agriculture avaient disparu en 2016, et 1 000 races de plus sont menacées.

Le plan national biodiversité, présenté en juillet 2018, vise à mettre en œuvre cet objectif mais aussi à accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020. A Niort, l'engagement en faveur de la biodiversité concerne la préservation et la restauration d'espaces, d'écosystèmes et d'espèces en zone urbaine et péri-urbaine. Elle impacte également directement la protection de l'eau.



³ Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

⁴ Rapport qui représente 3 ans de travail, 15 000 références scientifiques et gouvernementales épluchées et synthétisées par 355 experts de 50 pays.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable et rationnelle de cette ressource, et mentionne l'amélioration de la qualité de l'eau en réduisant les pollutions. Cet objectif intègre la notion de protection et restauration des écosystèmes.

Et à Niort...

Charte Jardin au Naturel : extension du périmètre pour préserver la ressource en eau

Cible ODD : 6.3_Qualité de l'eau

Jardiner sans pesticides est devenu, depuis le 1er janvier 2019, une obligation pour les particuliers. Les jardiniers de notre territoire, notamment à travers la charte « Jardin au naturel », expérimentent depuis plusieurs années maintenant des techniques de jardinage respectueuses de la santé de tous, de la ressource en eau et de la biodiversité.

En 2019, la charte a été étendue aux 13 communes du Bassin d'Alimentation de Captage

(BAC) de la Source du Vivier et des Gachets I et II dans un objectif de protection de la ressource en eau. Le dispositif est donc co-piloté avec le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le programme des animations et ateliers organisés dans le cadre de la charte "Jardin au naturel" s'est donc étoffé en intégrant les rendez-vous de Niort Agglo et du Syndicat des eaux du Vivier. Ce programme privilégie la pratique et l'échange d'expérience. Il a été travaillé par des conseillers de quartiers et des habitants volontaires, avec les partenaires locaux pour une meilleure cohérence et diversité des ateliers.



**460 SIGNATAIRES AU TOTAL : 110 SUR LES 13 COMMUNES DU BAC ET 361 SUR LA VILLE DE NIORT (AUGMENTATION DE 61 PAR RAPPORT A 2018)
/ 28 ANIMATIONS DONT 11 SUR LA VILLE DE NIORT**

GEMAPI : une nouvelle gestion de l'eau

Cible ODD : 6.4_Gestion durable des ressources en eau

Depuis le 1^{er} janvier, la loi fait figurer au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement », compétence dite GEMAPI.

Cette compétence concerne l'aménagement des bassins hydrographiques (ou partie), l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau et leurs accès, la défense contre les inondations, et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence relevait jusqu'à cette date des communes qui, sur le territoire de l'agglomération, l'exerçaient directement ou, pour la plupart, via une adhésion à des syndicats de rivières.

L'objectif est de répondre au besoin de cohérence et d'approche transversale pour rationaliser l'action publique de cette compétence sur des périmètres pertinents. Une convergence des actions Ville de Niort, Niort Agglo et Syndicat des Eaux du Vivier est donc primordiale.



Lien avec autres ODD



Le renforcement de la cohérence des politiques territoriales de la gestion des rivières au niveau du bassin de la Sèvre Niortaise a conduit les différents EPCI concernés (dont Niort Agglo) à créer une association de préfiguration d'un syndicat mixte GEMAPI ouvert, permettant de définir ensemble les enjeux, les orientations et l'organisation de la GEMAPI sur ce territoire.

Programmes, démarches, politiques :

- Charte « Jardin au naturel » depuis 2016

Quelques chiffres :

- 361 signataires de la Charte « Jardin au Naturel » sur Niort (250 en 2017) et 110 sur les communes du BAC.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications et stratégies. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées et de mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

Et à Niort...

Renouvellement du plan d'actions biodiversité

Cible ODD : 11.b_Politiques intégrées pour des territoires résilients

En raison des agressions multiples que subit la biodiversité, de son importance vitale pour notre avenir à tous, et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux, la Ville a mis en œuvre un plan d'actions biodiversité 2013-2019. Le bilan de ce plan a montré que le taux de réalisation global avoisine les 60 % et une ambition élevée : réaliser en 5 ans 51 actions, dont certaines pouvant même être expérimentales pour l'époque. La Ville a souhaité de façon volontariste renouveler son plan d'actions Biodiversité sur la période 2019-2024 en s'attachant à conserver les points forts et mettre toute sa réflexion sur les points à améliorer et à développer.



La construction du nouveau plan s'est déroulée au cours du premier semestre 2019, selon une méthodologie participative favorisant la transversalité et l'implication des agents et des acteurs externes.

Un groupe de travail interne dédié à la biodiversité a été créé ; nommé « L.A R.U.C.H.E. », pour les Agents du Réseau Urbain pour la Conservation des Habitats et des Espèces, et constitué des services municipaux,

il a produit en 2 ateliers de travail des propositions d'actions à mener.

Le Comité Biodiversité institué par la Ville de Niort en 2015, et composé d'acteurs institutionnels et associatifs de la biodiversité a par ailleurs travaillé en atelier thématique ; chaque thématique s'appuyant sur un axe stratégique du Plan Biodiversité National édité par le ministère de la Transition Ecologique en juillet 2018.

Une séance restitutive a permis de rassembler les deux entités, et il est ressorti de cette démarche l'élaboration d'un programme structuré en 5 axes, et décliné en 60 actions en faveur de la biodiversité ; 23 actions sont reconduites du plan 2013 – 2017 et devront être réalisées ou poursuivies, et 37 actions sont nouvelles. Parfois véritable programme, elles seront décomposées en plusieurs sous actions, comme par exemple « faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe », qui a été engagée dès le début de l'année.

**2 INSTANCES PARTICIPATIVES POUR LA CO-CONSTRUCTION
/ 23 ACTIONS RECONDUITES / 37 NOUVELLES ACTIONS**

Niort, ville refuge pour la loutre

Cible ODD : 15.5_Biodiversité et espèces menacées

Plusieurs reconnaissances de terrains ont permis de conclure que la loutre d'Europe est bien présente sur Niort, sur les secteurs de la Sèvre niortaise mais également en centre-ville. Ce mammifère protégé joue un rôle important pour la biodiversité. Il fait l'objet d'un plan national d'actions sur la période 2019-2028 pour assurer ses conditions de maintien dans son



Lien avec autres ODD



habitat naturel. C'est dans ce contexte qu'en janvier 2019, la ville a créé un groupe de travail multi partenarial pour la préservation de l'espèce.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, le Syndicat des Eaux du Vivier, Deux Sèvres Nature Environnement, L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise, sont les premiers partenaires réunis pour échanger sur un programme d'actions.

Un panel d'actions a commencé à être mis en œuvre en 2019 pour favoriser ses déplacements le long de son corridor biologique qui s'inscrit dans la trame verte et bleue ; l'objectif est de renforcer la traversée de Niort par l'espèce et d'améliorer le croisement des populations d'individus.

Neuf sites « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe », reconnues et labellisées au niveau national ont été identifiés, avec le concours de Deux Sèvres Nature Environnement, sur les secteurs les plus sensibles à préserver. Sur ces secteurs, la Ville s'engage à favoriser la tranquillité du mammifère, en adoptant un plan de gestion de ses parcelles adapté à la présence de l'animal.

D'autre part, avec l'appui du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, deux rampes de franchissement d'ouvrage hydraulique ont été réalisées par les agents des ateliers municipaux au niveau des Vieux Ponts pour assurer la libre circulation de l'animal et améliorer ainsi ses possibilités de se nourrir, de se reproduire et élever ses petits.



**9 SITES « HAVRE DE PAIX POUR LA LOUTRE D'EUROPE »
SOIT 2.6 HECTARES TOUT AU LONG DE LA SEVRE**

Des nichoirs pour les faucons pèlerins en ville

Cible ODD : 15.5_Biodiversité et espèces menacées



Fruit d'une concertation avec le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (Gods) et avec l'accord de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, un nichoir pour faucons pèlerins a été installé en haut du clocher de l'église Saint-Hilaire en septembre. Une deuxième plateforme sera installée à l'église Saint-André d'ici la fin de l'année. L'objectif de cette opération est de tenter de réintroduire ces rapaces en ville afin de lutter contre la trop forte présence des étourneaux.

Pour lutter contre les nuisances sonores et les déjections des étourneaux installés principalement dans les arbres de l'esplanade de la République, des campagnes d'effarouchement (diffusion sonore de cris de leurs prédateurs ou intervention de fauconniers) étaient régulièrement organisées. C'est donc une solution durable qui est recherchée par cette expérimentation pour réguler ces populations. En créant des sites de nidification pour le faucon pèlerin, la Ville espère rétablir l'équilibre de l'écosystème et participer à la préservation du faucon pèlerin qui est aujourd'hui une espèce protégée.

2 NICHOURS A FAUCONS PÉLERINS INSTALLÉS EN CENTRE-VILLE

Un rendez-vous de la biodiversité

Cible ODD : 15.5_Biodiversité et espèces menacées

Un rendez-vous de la biodiversité intitulé « 1,2,3 Nature ! observons la biodiversité pour mieux la protéger » s'est déroulé le 11 juin 2019 à l'Hôtel de Ville. La manifestation, organisée avec l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle Aquitaine invitait tout public à découvrir une performance (création) artistique de type street art et à participer à un temps d'échange débat



sur le thème de l'observation de la nature et de la participation citoyenne. Dans l'après-midi, un artiste plasticien et des enfants de 3 classes ont dessiné à la craie de couleur des plantes et des animaux sur le parvis de la mairie pour illustrer les liens entre biodiversité et société. Cette animation a permis aux enfants de s'interroger sur leurs rapports à la nature, leur implication dans son observation, sa connaissance...et sa préservation.



La soirée a laissé place aux échanges avec plusieurs acteurs de la protection environnementale et animale dont la Ville, l'Agence Régionale de Biodiversité, le Muséum national d'Histoire Naturelle, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Chizé, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Gâtine, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et des riverains. Les différents intervenants ont montré l'intérêt des sciences participatives visant la collecte de données naturalistes pour la connaissance et la protection de la biodiversité. Ont été présentés des dispositifs de sciences participatives pour que chacun puisse s'investir dans la connaissance de la biodiversité. Les participants ont bénéficié de précieux conseils d'experts pour être encore plus respectueux de la biodiversité dans leur jardin ou en balade. L'évènement s'est clôturé autour d'un apéro-dinatoire de produits locaux et bio et à travers deux expositions : les milieux naturels de Niort et les amphibiens de Gâtine qui ont permis de continuer les échanges et ont prolongé la pédagogie autour de la biodiversité, sur un mode convivial et simple. Au total, avec les animations auprès des enfants et du Conseil municipal d'enfants, prévues également dans ce cadre, ainsi que les visites des expositions, 160 personnes ont bénéficié de cette manifestation à la fois pédagogique, culturelle et festive.

85 ENFANTS SENSIBILISÉS / 75 ADULTES PARTICIPANTS

Favoriser la biodiversité en secteur agricole

Cible ODD : 15.1_Préservation des écosystèmes terrestres

La Fédération départementale de chasse propose une aide technique et financière, des contrats et des outils à destination des exploitants pour favoriser la biodiversité en secteur agricole de plaine et plus particulièrement l'implantation de bandes enherbées, de jachères fleuries et de haies. Un soutien financier de la Ville va permettre le doublement de l'aide octroyée par la Fédération départementale de chasse aux exploitants situés sur le périmètre de Niort (600 € à l'hectare). Cette aide à un dispositif existant complète le travail réalisé par la Ville sur les parcelles agricoles dont elle est propriétaire à travers les baux ruraux.

UN POTENTIEL DE 37 EXPLOITANTS AGRICOLES CONCERNÉS

Programmes, démarches, politiques :

- Cartographie et prise en compte de la trame verte et bleue
- Plan d'action biodiversité 2013-2017 en cours de renouvellement
- Adhésion à l'Agence Régionale pour la Biodiversité. Niort rejoint ainsi les collectivités engagées sur le territoire régional et bénéficie des ressources notamment scientifiques qui sont mobilisées à l'échelon régional.
- Aménagements pour la petite faune
- Lutte contre les plantes invasives



NIORT AGIT EN FAVEUR DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

LES ENJEUX

La persistance ou l'aggravation de la pauvreté, des exclusions et des inégalités montrent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Aussi, le développement durable est une forme de recherche de conciliation entre les volets économique, social et environnemental. A Niort, cela se traduit par des actions en faveur de l'accès aux droits pour tous, de la lutte contre les inégalités qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, les origines, de la préservation de liens sociaux de qualité pour favoriser l'autonomisation et l'intégration.





Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Le premier objectif vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes. Il se compose de sept sous-objectifs ciblant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.



Et à Niort...

L'intervention sociale du CCAS au service des Niortais les plus vulnérables

Cible ODD : 1.2_Pauvreté / 1.3_Protection sociale / 1.4_Accès aux ressources



Le CCAS, Centre communal d'action sociale est un établissement public communal. Ses services s'adressent particulièrement aux personnes en difficulté financière ou sociale de manière temporaire ou durable ; aux personnes âgées de 60 ans (et plus) ou aux personnes en situation de handicap qui souhaitent continuer à vivre chez elles ; aux personnes en situation conflictuelle avec leur voisinage ; aux parents qui souhaitent trouver un mode d'accueil en journée pour leurs jeunes enfants. Le Service Intervention Sociale et Accompagnement du CCAS

répond particulièrement aux problématiques de lutte contre la pauvreté, de la protection sociale et de l'accès aux ressources à travers ses missions⁵ :

▪ Médiation sociale

L'objectif principal de la médiation est de construire ou de reconstruire le lien social. La médiation privilégie la parole et la rencontre, pour essayer de régler les conflits à l'amiable ou de les prévenir par une présence active de proximité.

- Veille préventive et présence sur les quartiers niortais : présence renforcée dans 4 quartiers de Niort ; plus de 3400 niortais rencontrés, écoutés, orientés, dans leur quartier ; 8 passages en soirées l'été et de 200 contacts avec des jeunes et des riverains en dehors des heures habituelles de présence sur l'espace public et les lieux de sociabilité.

- Résolution des conflits par le dialogue : 370 conflits de voisinage traités, près de 1000 ménages concernés sur l'ensemble des quartiers de la ville.

- Développement de la Médiation Sociale en Milieu Scolaire : 57 situations de conflits et liens famille-école résolues.

- Accompagnement des victimes vulnérables : 58 situations traitées (37 en 2017).

▪ Intervention sociale et accompagnement

Accueillir, informer et orienter toute personne qui se retrouve ponctuellement ou durablement en difficulté économique, sociale ou financière

→ 428 ménages accompagnés et 1344 rendez-vous autour de problématiques liées au budget, à l'emploi et à la formation, à la santé et au logement.

→ Suivi des 8 logements relais

→ Suivi du dispositif de veille sociale : 4465 contacts et 216 personnes accueillies dans le cadre de la veille sociale jour. 1244 contacts et 220 personnes rencontrées dans le cadre du Samu social hiver. Continuité du Samu Social hiver sur les mois de juillet et août.

→ Accompagnement Allocataires du RSA : 659 personnes accompagnées.

→ Accompagnement Budgétaire : 61 ménages ayant bénéficié de l'Accompagnement Educatif Budgétaire

→ Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : 119 ménages différents accompagnés, 64 diagnostics et 40 ménages qui ont pu accéder à un relogement.

Lien avec
autres ODD

⁵ Chiffres issus du Bilan d'activité 2018 du CCAS

- Accompagnement social auprès des Gens du Voyage : 132 familles rencontrées, dont 65 couples avec enfants et 9 couples sans enfants.
- Aides facultatives à hauteur de 144 724 €.





Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le cinquième objectif est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.



Et à Niort...

Le sport féminin

Cible ODD : 5.1_Lutte contre les discriminations



Au niveau national, le nombre de licences sportives délivrées à des femmes est en constante augmentation, ce qui traduit un réel changement de mentalité. À Niort, l'ensemble des clubs a mis en œuvre une égalité réelle dans les conditions d'accès à la pratique sportive. L'objectif : favoriser les initiatives qui brisent les stéréotypes et valorisent les bénéficiaires de la mixité dans le sport. Le Volley Club Pexinois affiche deux

équipes féminines qui évoluent en Nationale 2 et 3.

74 SPORTIVES (SUR 162 SPORTIFS AU TOTAL) HONORÉES AUX TROPHÉES DU SPORT

Le droit des femmes

Cible ODD : 5.1_Lutte contre les discriminations

La Ville de Niort et ses partenaires se sont associés à la Journée internationale des droits des femmes en organisant du 8 au 10 mars plusieurs événements.

Après les femmes dans le sport l'année dernière, la manifestation 2019 s'est intéressée aux destins exceptionnels de trois femmes : Simone Veil (ancienne Ministre française de la Santé), Ruth Bader Ginsburg (avocate, juriste et juge américaine, membre de la Cour suprême des États-Unis depuis 1993) et Elisabeth Vigée Le Brun (artiste peintre française de la cour du Roi, considérée comme une grande portraitiste de son temps au XVIII^e siècle).

Un programme était proposé dans divers équipements culturels de la ville : une conférence, des échanges/débats, une exposition, une lecture-théâtralisée, une projection et un spectacle chorégraphique. Ces manifestations pour la plupart gratuites. Le spectacle au Moulin du Roc était payant sauf pour les femmes du Foyer « La Colline ».

200 PERSONNES SENSIBILISÉES A L'HOTEL DE VILLE / SALLE PLEINE AU MOULIN DU ROC

Lien avec
autres ODD



Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Le dixième ODD appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des plus pauvres. Il vise l'autonomisation et l'intégration sociale, économique et politique de toutes les personnes indépendamment de leur âge, sexe, handicaps, origines. Son objectif est de parvenir à une plus grande équité grâce, notamment, à l'égalité des chances.



Lien avec autres ODD

Et à Niort...

Rencontres Accès libre

Cible ODD : 10.2_Autonomisation et intégration



La Ville de Niort, le Centre de ressources handicap du Pôle universitaire niortais, les associations et partenaires publics et privés se sont associés pour organiser les 4èmes Rencontres Accès Libre du 18 au 28 mai. Onze jours d'échanges et de manifestations pour promouvoir des actions associant tous les publics et pour faire changer le regard vers la personne

en situation de handicap, en difficulté et dépendante. Le fil rouge de ces journées était « L'inclusion » dans le sport, l'expression artistique, la réalisation professionnelle... Le Conseil Municipal Enfants a préparé pour l'ouverture la chanson en LSF (Langue des signes Française) « Hacuna matata » (il n'y a pas de problème). Les enfants ont également participé à plusieurs ateliers avec l'Association Valentin Haüy (sensibilisation au braille et aux gestes pour aider, parcours avec les chiens guides). Les acteurs de l'accessibilité sur le territoire se sont retrouvés pour vivre et agir ensemble dans les lieux publics et les quartiers en proposant un programme riche et varié : Championnat de foot fauteuil électrique, projections cinématographiques au Moulin du Roc, expositions diverses, spectacles de danse, de musique, théâtre, conférences, jardinage... Avec l'association Sourds 79 la référente Ville de Niort de la LSF a proposé le 1^{er} café des signes à Niort.

42 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS
21 ANIMATIONS / 900 PARTICIPANTS

Pratiques inclusives à l'école

Cible ODD : 4.5_Egalités des chances

Des livres, des jeux, des films, des activités pour tous, à partager au-delà des différences dans le respect de l'autre et l'éducation à la citoyenneté... c'est le contenu de la mallette pédagogique de sensibilisation aux situations de handicap destinée au jeune public, appelée « Mallette pédagogique de l'accessibilité ». Créée à l'initiative de la Mission accessibilité-inclusion, elle est le résultat d'un travail collaboratif entre la Mission, le Service animation de la Direction de l'Enseignement et les étudiants en Master 2 IPHD (Inclusion, participation, handicap, difficulté, dépendance). Elle a été testée pendant les 2èmes Rencontres Accès Libre de 2016. Depuis 2017, les jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité, du programme Famille en harmonie, encadrés par les référents péri scolaires utilisent les outils de la mallette pédagogique comme support d'animation lors des temps périscolaires sur 9 séances par trimestre. Ces ateliers et la réalisation finale d'une fresque en commun « la différence c'est normal » permettent de faire évoluer les regards en



réduisant les préjugés, les appréhensions, les peurs et faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école.

**51 SÉANCES DE SENSIBILISATION
71 ENFANTS ONT PARTICIPÉ AUX SEANCES**

Parcours accueil accessibilité

Cible ODD : 10.2_Autonomisation et intégration



Cette année 2019 s'inscrit dans la continuité du parcours accueil accessibilité. 75 agents d'accueil de diverses directions, dont la Direction Actions Formalités Citoyennes, seront formés à l'accueil des personnes en situation de handicap et notamment sur l'accueil téléphonique afin de compléter leur expérience. Les formations, assurées en quatre groupes, se sont déroulées avec l'APF France Handicap. Cette action s'intègre dans la démarche « Qualivilles », notamment dans les enga-

gements sur l'accessibilité et la formation des agents.

Toujours dans un souci d'améliorer l'accueil et l'accessibilité des usagers, 28 agents de la collectivité ont été initiés à la Langue des Signes Française (LSF) en interne. En effet, cette possibilité a pu leur être offerte car la Collectivité compte parmi ses effectifs un agent référent-sourd.

**75 AGENTS FORMÉS A L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
28 AGENTS INITIÉS A LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE**

La culture pour tous

Cible ODD : 10.2_Autonomisation et intégration

L'offre culturelle portée par la Ville est une recherche de qualité artistique, d'accessibilité par la gratuité et d'un caractère tout public favorisant les sorties en famille. L'objectif est de démocratiser les lieux et les pratiques artistiques et de les rendre accessibles à tous. Une programmation culturelle variée qui recherche la délocalisation des manifestations dans toute la ville par les établissements publics culturels, les équipements municipaux, les quartiers, le milieu scolaire et associatif et les espaces de plein air. Lorsqu'elle est organisée en régie directe, la programmation s'étend de la littérature à la musique, en passant par le cirque et les arts visuels.



Celle-ci se prolonge aussi dans les espaces d'art (Le Pilori et le pavillon Grappelli) avec la présence d'un médiateur culturel qui assure un relais entre les visiteurs et les artistes qui exposent au Pilori. Il accueille les scolaires des primaires et collèges dans leur « parcours d'éducation artistique et culturelle » et commente les visites des fresques street art lors de parcours dans la ville.

Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la culture est également présente mais comme support d'accompagnement vers un mieux-être, comme avec le Collectif 'Art créé depuis 2015, qui rassemble des artistes et des usagers identifiés par le personnel social pour développer des ateliers axés sur l'art. L'objectif principal de cette action est de permettre aux usagers concernés de retrouver confiance en eux après des périodes difficiles. Le groupe dispose aujourd'hui d'une salle située sous la Crèche du Murier pour se réunir, créer, s'exprimer. Par ailleurs, deux projets ont donné lieu à des expositions qui ont été présentées dans le hall d'accueil du CCAS.

**40 RENDEZ-VOUS ARTISTIQUES GRATUITS TOUT L'ÉTÉ / 40 300 SPECTATEURS /
1 COLLECTIF'ART AU CCAS**

Réseau fraternel et médiation numérique

Cible ODD : 10.2_Autonomisation et intégration

Mis en œuvre en 2018, le réseau fraternel a pour but d'agir en prévention contre l'isolement des personnes âgées et de développer des liens sociaux avec des bénévoles formés par le CCAS. Ces volontaires réalisent des visites de convivialité au domicile de séniors isolés en quête de lien social.



Le réseau comprend aujourd'hui 20 bénévoles pour 20 personnes âgées et la liste d'attente est longue, car il est nécessaire de créer des corrélations entre les bénévoles et les bénéficiaires, notamment pour la localisation géographique et les horaires.

La démarche a été promue en partenariat avec la caisse de retraite AG2R, dans le cadre de la semaine bleue, avec un spectacle "salutations au soleil", qui présentait la retraite de façon positive, suivie d'un débat avec un sociologue. L'objectif de ce temps était d'attirer de nouveaux bénévoles et d'accroître la vigilance sur les personnes âgées isolées.

Par ailleurs, le réseau fraternel continue sa réflexion avec de nouveaux partenaires, pour développer des actions d'aide au numérique, dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, Le CCAS, avec le soutien de Niort Agglo, édite et distribue gratuitement le guide « L'informatique en un clic » à destination de tous ceux qui restent éloignés de l'outil numérique et ont des difficultés pour effectuer des démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

Axé sur les quartiers prioritaires (Clou-Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie), ce guide présente, par fiches, tous les lieux d'accès au numérique : offres, horaires, équipements... gratuits pour la plupart, ou à petit prix.

20 BÉNÉVOLES POUR 20 SÉNIORS

Programmes, démarches, politiques :

- Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) en cours
- Cartographie des Etablissements recevant du public (ERP) accessibles 800 ERP concernés - Sur le site du Vivre à Niort - www.vivre-a-niort.com (onglet Services publics / Handicap)
- Le service de Maintien à domicile du CCAS : s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux personnes de - de 60 ans en situation de handicap pour leur permettre de rester à leur domicile tout en bénéficiant de l'aide de professionnels.

Quelques chiffres :

- 100% des feux tricolores de trafic sonorisés. Programme terminé en 2018 de sonorisation pour personnes avec déficit visuel.
- État d'avancement de l'Ad'AP au 31 décembre 2018 (= 3 ans de programmation) :
 - 76 ERP (Établissement recevant du public) sont déclarés accessibles soit 34,8% du patrimoine Ville de Niort.
 - Les travaux sont en cours dans 33 ERP.
 - Plus de 90% des Installation ouverte au public (IOP) sont accessibles.
 - Montant des travaux réalisés sur le cadre bâti : 309 645 €.
 - Montant des travaux réalisés sur les IOP : 17 961,81 €.
- Le service de Maintien à domicile du CCAS (Chiffres issus du Bilan d'activité 2018) :
 - Aide à domicile : accompagne les personnes dans les tâches domestiques, apporte une aide à la vie quotidienne, une aide aux déplacements, à la toilette → 393 usagers.
 - Portage de repas : propose une livraison d'un plateau repas en liaison froide → 312 usagers.
 - Service de soins : Assure les soins d'hygiène et de confort dans le cadre d'une prescription médicale → 64 usagers

NIORT ŒUVRE A L'EPANOUISSEMENT DE TOUS

LES ENJEUX

Cette finalité répond au premier article de la Déclaration de Rio « les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. L'épanouissement suppose notamment d'avoir accès à une éducation de qualité et à la formation dans des conditions d'équité, et de vivre dans une société pacifique avec des institutions efficaces et exemplaires.





Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Le quatrième objectif vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'accès de tous à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, à l'acquisition des compétences nécessaires à l'emploi, à l'égalité des chances. Il vise notamment les apprentissages des fondamentaux et l'éducation au développement durable, et l'accessibilité des établissements scolaires.



Et à Niort...

Lien avec autres ODD

Renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) : pour un parcours éducatif cohérent et de qualité

Cible ODD : 4.1_Éducation scolaire

Après une nouvelle phase de concertation et d'évaluation, le PEDT 2019-2022 donne l'occasion à la municipalité de définir ses priorités éducatives pour les années scolaires à venir :

- Amélioration du climat scolaire, notamment à travers la médiation scolaire ;
- Volonté d'agir pour le développement durable ;
- Sensibilisation à l'égalité femme-homme ;
- Organisation d'ateliers autour des valeurs de l'olympisme dans la perspective des jeux Paris 2024 ;
- Accompagnement des enfants dans l'usage du numérique ;
- Valorisation des ateliers périscolaires maternels du soir et élémentaires du midi ;
- Renforcement de l'éducation citoyenne avec des Conseillers Municipaux Enfants élus chaque année en CM1 pour deux ans de mandat
- Des espaces plus accueillants et des lieux mieux aménagés sur les différents sites.

Il s'agit d'une démarche volontariste qui formalise un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Quelques exemples de mise en œuvre de ces orientations en 2019 :

- Sensibilisation sur les dangers et les risques de harcèlement à l'école pour les classes de CE2 des Ecoles Buisson et Ferry.
- Sensibilisation aux risques et enjeux de l'Internet pour les classes de CM1 /CM2 des écoles Buisson, Proust et Zay.
- Projet « Découverte du Marais Poitevin à l'outil photographique » pour faire découvrir l'environnement du marais mouillé (paysage, faune et flore) à travers des activités photographiques pour huit enfants lors des activités périscolaires à l'école Prévert.
- Réalisation de pancartes sur la médiation par les pairs (campagne de promotion de médiation à l'école) par le Conseil municipal enfants et les médiateurs des écoles Pérochon, Aragon, Coubertin et du Collège Curie.
- Continuité des actions de formation à la médiation par les pairs. Cette année l'école phare du projet est Pierre de Coubertin. Tous les élèves et leurs parents ont été sensibilisés à la résolution des conflits par le dialogue en début d'année et tous s'engagent dans la démarche aux côtés des élèves médiateurs sélectionnés par l'équipe enseignante.



L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Cible ODD : 4.7_Éducation pour le développement durable

- Programme d'animations EEDD scolaires

Comme chaque année scolaire, interventions dans les écoles publiques niortaises sur des thématiques variées (paysage, alimentation, énergie, biodiversité...).



**26 ÉCOLES / 89 CLASSES / 2089 ENFANTS SCOLARISÉS / 120 INTERVENTIONS
/ 345 HEURES D'ANIMATION**

- Education à l'Environnement sur des temps périscolaires

Animations réalisées dans des écoles élémentaires au cours des 3 trimestres de l'année scolaire sur différents thèmes (biodiversité, bricolage nature, jardinage...).

4 ÉCOLES / 30 INTERVENTIONS

Faire classe différemment

Cible ODD : 4.1_Éducation scolaire

De nouveaux modes d'apprentissage pour développer l'autonomie, la responsabilisation et même la coopération inter élèves.

- Classes flexibles expérimentées dans les écoles Ferry et Coubertin

Le principe des « classes flexibles » est d'aménager un espace classe différent du format habituel, avec la volonté de permettre aux enfants de trouver la position qui leur apparaît le plus confortable pour se concentrer, en fonction de l'activité à mener. Des espaces innovants d'assise, autre que le traditionnel duo bureau + chaise, sont acceptés dans l'espace classe, c'est un changement de pédagogie pour l'enseignant.



Les classes sont organisées autour d'îlots, un atelier encadré par l'enseignant sur une durée courte pendant que les autres pôles travaillent en autonomie d'après une feuille de route. Quatre classes flexibles dans les écoles Ferry et Coubertin, deux dans chaque école, ont été aménagées avec du matériel spécifique. Cette organisation permet de favoriser le mouvement, la prise d'initiative des élèves et la coopération entre eux.

- Poney maître d'école pour les écoles Pérochon, Zay et Zola

Expérience pilote, lancée par la Ville et l'Education Nationale, au printemps 2009, est reconduite chaque année dans les classes de grande section du Réseau d'Éducation Prioritaire à raison de huit séances par écoles. Cette classe transplantée est l'occasion pour les enfants de s'initier à l'équitation, de participer aux soins des animaux, d'observer la nature, d'apprendre à dépasser leurs peurs, à respecter les règles collectives. Et le poney sert également de support aux enseignements comme le vocabulaire, le calcul, les sciences naturelles....

**CLASSES FLEXIBLES : 94 ENFANTS
PONEY MAITRE D'ÉCOLE : 83 ENFANTS**



Dispositif coup de pouce pour la réussite scolaire

Cible ODD : 4.5_Égalité des chances

Dans le cadre du programme de réussite éducative, une trentaine d'élèves de CP et de CE1 ont, cette année encore, bénéficié d'un soutien scolaire, après la classe, grâce aux Clubs Coup de pouce Clé mis en place dans chacune des cinq écoles situées dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif qui existe depuis 2006 est piloté par le CCAS en lien avec l'association Coup de pouce.

A Jule Ferry, le coup de pouce CLEM 'Club Lecture Ecriture Mathématique concerne 5 enfants depuis 2 ans. Des diplômes sont remis aux enfants lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 14 juin au musée d'Agescy.



30 ENFANTS ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF COUP DE POUCE

Le Conseil municipal enfants : sensibilisation à la citoyenneté

Cible ODD : 4.7_Éducation pour le développement durable



A compter de 2019, les élections du CME sont organisées annuellement, non plus tous les deux ans. Il y a eu 48 nouveaux conseillers élus le 8 octobre parmi les CM1 des 24 écoles publiques et privées de Niort pour un mandat de deux ans. Ils ont rejoint les élus CM2 de l'an dernier qui entament leur deuxième année. Ce nouveau dispositif doublera donc le nombre d'élus qui seront au nombre de 96 en 2020. Le dispositif CME mis en place en 1989 a fêté ses 30 ans en juin. En présence de trois maires, une exposition a permis de présenter tous les projets réalisés en images et de rassembler des anciens conseillers âgés aujourd'hui entre 12 et 40 ans.

entre 12 et 40 ans.

**96 CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS TOUS LES ANS
30 ANS DU DISPOSITIF**

Renforcement du lien école-périscolaire-famille

Cible ODD : 4.5_Égalité des chances

La cohérence éducative est l'une des priorités du projet éducatif territorial pour favoriser la réussite scolaire et le bien-être des enfants. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont mises en œuvre pour renforcer le lien école-périscolaire-famille, en voici quelques exemples :

- 3 soirées "Spéciale Parents" ont été organisées dans les écoles du quartier prioritaire du Pontreau et de la colline Saint-André. Dans le cadre de la politique de la ville, elles sont organisées par le coordonnateur "Politique de la Ville" de l'Inspection Académique et les directeurs des deux groupes scolaires avec l'appui logistique de la Direction de l'Éducation. Les thématiques cette année ont porté sur la parentalité et les écrans.
- Des cafés parents ont lieu une à deux fois par mois dans les autres écoles.



- A l'école Pérochon, l'équipe périscolaire a invité les élèves et leurs parents à vivre une journée guyanaise : exposition photos « Enfants de la Sèvre et du Maroni », repas et goûter guyanais... L'objectif était de mieux connaître la culture des enfants provenant de Guyane.

- Certaines structures de la petite enfance proposent également des actions d'accompagnement à la parentalité comme l'espace d'accueil enfants/parents de la maison verte à Souché. Il y a maintenant le café des parents de la Halte-Garderie « A Petits pas » au Clou Bouchet. Le Centre communal d'action sociale souhaite continuer de développer la confiance des parents par ce type d'actions dans les quartiers prioritaires.

Les chantiers jeunesse

Cible ODD : 4.4_Compétences et accès à l'emploi



Cet été, le service jeunesse et Vie associative de la Ville a proposé, pour la première fois, un chantier jeunesse pour remettre en état et peinture des menuiseries de la ferme communale de Chey. Ce chantier était encadré par la MIPE (Mission pour l'insertion et pour l'emploi) et par l'association Vent d'Ouest. Il a permis à des jeunes bénévoles âgés de 14 à 17 ans, dont des jeunes issus des quartiers prioritaires, de s'investir dans un projet collectif, d'acquérir des gestes, savoir-faire et

savoir-être tout en préservant le patrimoine local. Un chantier qui offre de la mixité et permet d'œuvrer contre la prévention de la délinquance en sortant les jeunes de leur quotidien quelles que soient leurs origines sociales. Ouvert à tous, il s'agit d'une opportunité de découvrir des métiers du bois et de la peinture dans une ambiance conviviale, sur un site patrimonial remarquable et qui suscitera peut-être des vocations professionnelles. Des activités de loisirs ont été proposées en parallèle du chantier. Le financement de cette opération relève d'un partenariat Ville de Niort / Niort Agglo et entre dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020.



Programmes, démarches, politiques :

- Projet éducatif territorial (PEDT) : un parcours éducatif cohérent et de qualité pour chaque enfant avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- Mission petite enfance du CCAS : permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle + coordination de l'offre d'accueil et du programme de réussite éducative

Quelques chiffres :

- Service petite enfance du CCAS (chiffres extraits du bilan d'activité 2018 du CCAS) - deux missions essentielles : permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et coordonner l'offre d'accueil et du Programme de Réussite Educative
 - Offre d'accueil diversifiée (accueils collectifs, familial, réguliers, occasionnels) : 267 places attribuées.
 - Relais petite enfance : 205 ateliers d'éveil avec les enfants, 66 actions d'animation collective, 3 soirées débats thématiques ouvertes aux parents.
 - Le Programme de Réussite Éducative permet d'accompagner sur le territoire de la politique de la ville (quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie et du Pontreau Colline St André) et hors temps scolaire, les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans qui ont besoin d'un accompagnement sur différents plans (scolaire, culturel, social...) → 275 enfants bénéficiaires et 292 actions.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Ce huitième objectif reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagné d'une montée en compétences sur les emplois "durables".



Une nouvelle convention pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Cible ODD : 8.5_Plein emploi et travail décent

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a pour mission de faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés dans les fonctions publiques. Tout employeur public ne respectant pas le taux de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés doit verser au FIPHFP une contribution proportionnelle aux effectifs manquants. Cette contribution est ensuite utilisée pour l'aménagement de poste de travail, pour assurer de la formation ou apporter des aides techniques et humaines aux agents publics handicapés.



Depuis 2011, la Ville a élaboré un Plan d'Amélioration des Conditions de Travail (PACT), créé un Service Santé et Sécurité au travail (SST) en 2012, adopté une Charte « Ville –Handicaps » en 2013. Et a conventionné avec le FIPHFP de 2015-2018.

Cette année, la Ville, le CCAS et Niort Agglo ont conventionné pour 3 ans (2019-2021) pour un montant global de 388 630 € réparti entre les 3 entités et sur 3 ans.

Les objectifs et le plan d'actions s'articule autour de 4 axes : Changer les représentations - Recruter - Maintenir dans l'emploi - Agir sur la commande publique. Le pilotage de la démarche est assuré par Niort.

TAUX D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP A LA VILLE : 9,97%

Création d'un collectif pour lutter contre les risques socio-organisationnels

Cible ODD : 8.8_Droits et sécurité au travail

Suite à l'évaluation des risques socio-organisationnels (RSO) conduite en 2017, il a été décidé de créer un groupe de travail dont l'objectif était de réfléchir à la mise en place d'une instance visant à répondre aux situations de mal-être au travail. Après quelques semaines de réflexion, le CoRSO (Collectif RSO) a été créé en décembre 2018.

Tout agent ou collectif victime ou témoin d'une situation générant du mal-être au travail peut saisir le CoRSO par le biais d'une fiche de signalement décrivant la situation. Cette fiche est adressée soit au médecin de prévention, soit aux assistantes sociales. Elle est portée à la connaissance des membres du CoRSO en réunion mensuelle. Le Collectif procède à une analyse et formule des préconisations et/ou propositions.

Le CoRSO fonctionne sans a priori ni parti pris, et ses membres sont tous soumis à la plus stricte confidentialité, qui est une valeur essentielle partagée par tous.



Amélioration des conditions de travail

Cible ODD : 8.5_Plein emploi et travail décent

L'innovation managériale vise une transformation majeure des pratiques et postures collaboratives entre managers et collaborateurs en vue d'évoluer vers un principe de co-responsabilité dans le but de trouver le plus juste équilibre entre épanouissement personnel et performance professionnelle et de créer de nouvelles valeurs pour l'entreprise, ses collaborateurs et son environnement. C'est cette logique que la direction générale de la Collectivité souhaite promouvoir. Dans cette optique, les cadres et encadrants de la Collectivité ont été conviés au séminaire de lancement de la démarche Niort Durable 2030 vers les ODD dans le but de s'engager avec leurs équipes dans cette nouvelle trajectoire de durabilité. Ils ont également collectivement contribué à une auto-évaluation AFNOR (Agence Française de Normalisation) de la performance publique. Les agents ont également été invités à co-produire un parcours de management avec un recueil participatif sur les souhaits de formations. L'objectif final étant d'allier la performance des pratiques et l'épanouissement et le bien-être au travail.

Dans le cadre du projet d'évolution de l'organisation de la direction de l'espace public, tous les agents ont participé à un questionnaire concernant les conditions de travail et le bien-être au travail. Ils ont également participé à 23 ateliers (19 entre agents et 4 entre encadrants) pour échanger sur leurs pratiques en fonction des métiers et faire des propositions d'amélioration. C'est la compagnie Aline qui a assuré la restitution de la démarche de façon humoristique au patronage laïque.





Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Les enjeux majeurs renvoient aux questions de réduction de la violence et de la criminalité, et à la protection des enfants. Il vise l'accès à la justice, la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes, ainsi que l'accès public à l'information et la protection des libertés fondamentales.



Et à Niort...

Amélioration continue de la relation aux bénéficiaires de l'action publique

Cible ODD : 16.6_ Institutions exemplaires



La Ville et le Centre communal d'action sociale sont engagés dans une démarche de certification « Quali-villes », reconnaissance AFNOR de la relation usagers. Pour obtenir la certification, il faut répondre à un ensemble d'engagements, depuis l'accueil de l'utilisateur à la délivrance de la prestation, dans les domaines suivants : information et orientation de l'utilisateur, accueil, élaboration et transmission des réponses à l'utilisateur, dispositif d'écoute de l'utilisateur pour progresser, démarches administratives, ... Un travail en transversalité, une formalisation des pratiques qui permet de se réinterroger, de s'améliorer pour plus d'égalité et de transparence.

Plusieurs accueils de services sont candidats à la certification : « titres d'identité », « élections », « accueil général », « relais petite enfance », « conservation des cimetières ». Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées entre mai et juin auprès des usagers. La dernière enquête, menée entre mai et juin, sur la satisfaction de l'accueil a révélé une note de satisfaction globale de 9 sur 10.

Exemple d'engagements :

- Mise en œuvre de fiche « votre avis nous intéresse » pour progresser dans chaque site d'accueil avec réponse personnelle.

- Une quarantaine de notices explicatives sur les prestations réalisées sont disponibles depuis fin août dans les services candidats, en papier dans les différents accueils, en numérique et accessibles en version audio sur le site « Vivre à Niort ». En plus de faciliter les démarches des usagers, cette documentation très complète les informe sur leurs droits et leur permet d'en conserver la trace. Un objectif de transparence donc mais également de performance pour faire baisser le nombre de retour de dossiers incomplets, et d'équité dans le traitement des demandes.

42 ENGAGEMENTS À SATISFAIRE
40 NOTICES EXPLICATIVES DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Services web et outils numériques au service des usagers et de la performance

Cible ODD : 16.6_ Institutions exemplaires

En mars, dans le cadre du salon Niort Numéric, la Ville a présenté sa nouvelle application "Vivre à Niort" disponible depuis janvier sur smartphone. Une façon pour les internautes de pouvoir accéder à tous les services de la ville, d'effectuer des démarches ou de s'informer via

Lien avec autres ODD



son mobile. Une trentaine de démarches, dont le signalement d'anomalies dans l'espace public, sont accessibles 24h sur 24 depuis.

Accessible aussi l'agenda des sorties, ou encore des infos pratiques : horaires des bus, des déchèteries, menus des restaurants scolaires ou encore références des différentes crèches et halte-garderies municipales.

La Ville développe ses services web en lien avec les besoins des usagers mais également les outils numériques au sein des services pour être plus performants et générer moins de déplacements. Ainsi, la prise en main à distance des équipements dans tous les groupes scolaires mise en place cette année permet d'éviter de très nombreuses interventions sur site.



De même, Quinze agents d'aide à domicile du Centre communal d'action sociale sont désormais équipés d'un logiciel de télégestion pour leurs missions de terrain. Cet outil leur permet d'accéder à leur planning de soins, aux informations sur les patients, et de ne plus passer au centre pour badger. Intérêt en termes de mobilité, d'efficacité, et de connaissances.

Rapprocher police et population par la proximité

Cible ODD : 16.1_ Réduction de la violence



Le cœur de métier de la police municipale est la proximité avec la population. La police municipale de Niort participe plusieurs fois par an à des manifestations sous forme de forum afin de présenter à la population (passants, scolaires, chercheurs d'emploi, etc) le métier de ces agents qu'ils croisent dans tous les quartiers de la ville. Les agents de police municipale présentent les prérogatives, les équipements, et les missions du service. Il est constaté un fort intérêt sur toutes les

tranches d'âges, prouvant que le lien de proximité est toujours présent à Niort.

Afin de maintenir le contact avec les populations, les équipes de police municipale effectuent au quotidien des patrouilles pédestres et à vélo sur tous les quartiers de la ville, y compris et surtout dans les quartiers prioritaires de la Ville (Clou Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie, Pontreau). Ce mode de patrouille permet d'améliorer les échanges riverains-policiers et commerçants-policiers et ainsi de remonter beaucoup de renseignements sur la vie des quartiers et les événements délictuels. Cela permet également un contact avec des personnes ayant basculé dans la délinquance ou en passe de le faire.

Programmes, démarches, politiques :

- Démarche de certification « Qualivilles »
- Mise en place, en lien avec l'association APF France Handicap, d'un parcours de formation accueil et accessibilité pour l'ensemble des agents recevant du public.
- Sensibilisation d'agents d'accueil à la LSF (Langue des Signes Française) avec un référent du service des Ressources Humaines, pour accueillir les personnes sourdes et malentendantes.

Quelques chiffres :

- Chaque année, les 9 conseils de quartier portent des projets d'aménagement de l'espace public pour apporter du cadre de vie de qualité, apaisé et accessible à tous.

Afin d'accompagner ces initiatives citoyennes, la municipalité réserve une enveloppe de crédits d'investissement de 200 000 € annuels (somme constante depuis 2015) qui permettent aux services techniques de réaliser les aménagements travaillés en lien avec les conseils de quartier, les habitants et usagers. L'ensemble des projets est priorisé dans le cadre d'une réunion publique dans chaque conseil de quartier fin mai – début juin.

NIORT FAVORISE LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LES ENJEUX

La production et la consommation responsables sont une condition essentielle d'un développement durable. Il s'agit de renoncer à des modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation à la fois moins polluante, moins prédatrice en termes de ressources et de milieux naturels. L'objectif visé étant également une dynamique de développement qui permette de vivre sainement et de promouvoir le bien-être pour tous.





Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients.

Et à Niort...

Une alimentation saine et équilibrée dans les écoles

Cible ODD : 2.1_ Faim

Une alimentation durable, c'est à la fois une alimentation bonne pour la santé mais également une alimentation issue d'une production respectueuse de l'environnement et des producteurs locaux. Dans les restaurants scolaires, une attention particulière est portée à ces enjeux qui passent par l'éducation.

- Des produits de qualité dans les restaurants scolaires : Les repas servis dans les écoles et les centres de loisirs privilégient l'utilisation de produits frais, de saison, de qualité dont une partie bio, locaux et/ou issus de circuits courts. Les marchés ont été renouvelés en août 2019 et des produits fermiers locaux ont fait leur apparition dans les menus. Ont été inscrits dans la loi l'obligation de servir des repas "dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge" qui comprennent une part au moins égale à 50% de produits bénéficiant de labels ou « produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts



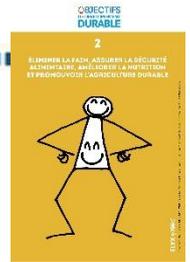
imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie » et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. L'entrée en vigueur de ces dispositions est fixée au 1er janvier 2022. La Ville de Niort dépasse le pourcentage de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et a anticipé l'augmentation de la part du bio pour répondre aux objectifs fixés en 2022.

- Introduction de repas végétariens : Le retour positif de l'expérimentation de mise en place de trois repas végétariens par mois depuis septembre 2018 a permis de pérenniser l'action en proposant un repas par semaine depuis la rentrée 2019. En effet, manger moins de viande, c'est baisser les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau.

- Action pédagogique sur la santé-éducation : dans les écoles élémentaires du Réseau d'Éducation Prioritaire et des Quartiers Prioritaires de la Ville (Contrat Ville), les enfants et leurs parents sont invités pendant une semaine en décembre à s'attabler pour prendre le petit déjeuner autrement. Cette action existe depuis 15 ans.



- Lauréats du prix Ville Fraîch'Attitude 2018, les élèves de l'école primaire Agrippa d'Aubigné ont reçu le premier prix en décembre 2018. L'objectif : encourager les enfants à consommer des fruits et des légumes. Le challenge consistait en la réalisation d'une fresque illustrant un banquet de la victoire réalisé à base de végétaux. Encadrés par deux cuisiniers des restaurants scolaires, les enfants du périscolaire ont cuisiné dix plats différents sur la base d'une liste de fruits et légumes imposée.



Lien avec autres ODD



- Des ateliers éducatifs autour de la question santé : Sensibilisation du personnel à l'équilibre alimentaire en partenariat avec l'association interprofessionnelle des fruits et légumes (Interfel). Objectif : tenir le bon discours pendant le repas pour ne pas bloquer les enfants.
- Plusieurs projets de lutte contre le gaspillage ont été mis en place sur les restaurants scolaires en 2018-2019 initiés par les enseignants (Eco-école Aragon) ou par les APS (Aubigné, Michelet élémentaire, Pérochon). Ces projets seront reconduits en 2019-2020 et étendus à tous les restaurants scolaires.

1 REPAS VÉGÉTARIEN PAR SEMAINE DEPUIS SEPTEMBRE 2019
FRAICH'ATTITUDE : 1^{ER} PRIX / 30 ENFANTS /10 PLATS
SENSIBILISATION DES AGENTS A L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE : 4 DEMI-JOURNEES / 18
AGENTS FORMÉS PAR DEMI-JOURNÉE

Du bio et du local aux Voisinades

Cible ODD : 2.1_ Faim et 2.3_Productivité et petits exploitants



Les 4èmes Voisinades niortaises, qui animent la vie des quartiers et tissent des liens entre habitants, se sont déroulées en mai. Comme les années précédentes, la Ville a accompagné les habitants dans l'organisation de cette soirée conviviale entre voisins. Chaque groupe inscrit a pu récupérer un kit comprenant des cartons d'invitation, des écocup, un lot de produits à tartiner des Mijotées de la belle et

de la limonade Tête de mule.

Labellisée made in Niort depuis 2016, le kit remis est constitué de produits de bouche locaux. Et cette année, ils étaient également labellisés bio.

NOMBRE DE VOISINADES : 47 EN 2017 → 82 EN 2018 → 94 EN 2019





Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en réduisant les principales maladies, notamment environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en

place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement.

Et à Niort...



Ville active et sportive

Cible ODD : 3.4_Maladies non transmissibles (prévention mortalité prématurée, promotion santé mentale et bien être



Déjà détentrice du label Ville Active et Sportive pour la période 2016-2018, la Ville de Niort s'est vue attribuer à nouveau cet honneur avec 3 lauriers pour une durée de 3 ans. Pour obtenir les 3 lauriers, certains critères sont indispensables comme l'existence d'un parc d'équipements sportifs adapté mais aussi la proposition d'une offre innovante de pratiques sportives, d'actions de citoyenneté tenant compte des spécificités du territoire. C'est également la synergie efficace entre la municipalité, l'office du sport niortais et les associations sportives locales qui a contribué au renouvellement du label.

Cette récompense distingue la politique volontariste et innovante de la ville de Niort pour que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'inclusion de tous.

Quelques exemples d'actions :

- le pass' seniors actifs pour favoriser l'activité physique chez les aînés ;
- l'Anios pour initier les enfants à la pratique sportive ;
- Niort plage pour une offre sportive diversifiée et intergénérationnelle en bords de Sèvre et dans les quartiers ;
- « Niort en forme », une journée entière dédiée au sport-santé organisé par la Ville avec pour thème cette année le bien-être et le bien-vivre à Niort par l'activité physique.

1/3 DES NIORTAIS FAIT DU SPORT
35 CLUBS SPORTIFS / 21 053 PRATIQUANTS / 64 DISCIPLINES
500 ENFANTS INITIÉS A LA PRATIQUE SPORTIVE
134 INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANIOS

Un entretien plus responsable dans les écoles

Cible ODD : 3.4_santé-environnement



Dans un but d'amélioration des conditions de travail mais également de réduction de l'utilisation des produits d'entretien, les 144 agents des écoles maternelles et élémentaires (ATSEM et Agents polyvalents) ont été sensibilisés à un entretien raisonné et aux nouvelles techniques de nettoyage :

- Échange et sensibilisation lors de « causeries » organisées auprès du personnel des écoles sur les produits d'entretien et consommables.
- Acquisition de trois auto laveuses fonctionnant sans détergent et faciles de manipulation.

Lien avec autres ODD



- Expérimentation en 2018 et 2019 dans les écoles et restaurants scolaires du balayage humide qui permet en un seul geste et sans essorage, le balayage et le nettoyage.
- Essai de balai ciseaux pour l'entretien des grandes surfaces à l'école Buisson.
- Des centrales de dilution déployées dans les restaurants scolaires, assurent aussi la complémentarité en distribuant un dosage exact de produit grâce à des buses calibrées pour utiliser moins de produit même s'il est Eco labellisé.

L'ensemble de ces mesures contribue à prévenir et réduire les Troubles musculo squelettiques (TMS), les accidents de Travail et les maladies Professionnelles, tout en offrant de meilleures conditions de travail.

**144 AGENTS DES ÉCOLES ET 87 AGENTS DES RESTAURANTS
FORMÉS AUX NOUVELLES TECHNIQUES DE NETTOYAGE**

Ateliers d'art Thérapie

Cible ODD : 3.4_Maladies non transmissibles

Dans le cadre des Rencontres Accès Libre et des Cafés historiques, trois ateliers d'art thérapie gratuits ouvert à tous étaient programmés avec un intervenant diplômé d'une école des Beaux-Arts et des Arts Appliqués.



Favoriser le bien-être et la saveur de vivre à travers des activités d'expressions artistiques manuelles était l'objectif de ces séances qui se sont déroulées aux jardins solidaires quai de belle île et au restaurant « les Planches ». Les activités modelage, sculpture et tissage avec des matériaux naturels ont permis aux participants

de réaliser des créations à leur rythme dans des cadres bienveillants où les relations aux autres sont reconnues et reçues dans leur singularité. A noter la présence de l'association Valentin Haüy, du foyer Mélioris les Genêts, et de l'EHPAD le Cèdre Bleu.

3 ATELIERS D'ART THÉRAPIE / 30 PERSONNES

Actions estivales de prévention à destination des 14-20 ans

Cible ODD : 3.3_Maladies transmissibles et 3.5_Conduites addictives et 3.7_Santé sexuelle et procréative

Lors des Jeudis Niortais, des animations ont été proposées aux jeunes en lien avec plusieurs associations du territoire (Aides, Prev'Addict, le planning familial) pour prévenir contre les conduites addictives et/ou à risque en lien avec les drogues, l'alcool et la sexualité.

**PRÉVENTION DES ADDICTIONS : 193 PERSONNES ACCUEILLIES
AIDES : 227 PERSONNES ACCUEILLIES (126 HOMMES ET 101 FEMMES)
PLANNING FAMILIAL 79 : 94 PERSONNES ACCUEILLIES**





Établir des modes de consommation et de production durables

Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.



Lien avec autres ODD



Et à Niort...

Poursuite de la végétalisation dans les cimetières

12.4 Gestion écologique des produits chimiques

L'enherbement et le fleurissement des cimetières niortais se poursuivent en 2019 par une troisième phase, sur les sites de Grand-Croix (partie ancienne), de la Broche (partie droite) et Ancien (partie gauche), représentant 10 700 m². Débuté en 2017, ce projet consiste à végétaliser l'ensemble des cimetières niortais, sur une surface totale de 4 hectares, dans le but d'arrêter l'usage des produits phytosanitaires, pour le bien-être des agents, des usagers et de la planète. Des panneaux d'information ont été installés à l'entrée des cimetières concernés afin de communiquer sur la démarche.



10 700 M² VÉGÉTALISÉS DANS LES CIMETIÈRES EN 2019 SUR LES 40 000 M² SUR 4 ANS

Propreté urbaine et lutte contre les déchets

Cible ODD : 12.5_Réduction des déchets



Après la 3^{ème} étoile obtenue l'an passé, Niort a décroché la 4^{ème} étoile du label « Ville Éco Propre » pour son engagement dans l'amélioration durable de la propreté de ses espaces publics et l'association de ses habitants dans ses actions liées à la propreté urbaine. Niort est l'une des sept villes françaises ayant obtenu cette distinction décernée par l'AVPU (Association des villes pour la propreté urbaine).

Ce label vient valoriser les moyens mis en œuvre pour diminuer la salissure (équipements, communication, médiation, sensibilisation...), par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public. Au-delà des actions directes menées par les services de la Ville, les habitants et les conseils de quartier ont été associés dans l'élaboration d'un plan d'actions de propreté urbaine. C'est ce critère majeur d'association qui a permis d'accéder à la 4^{ème} étoile du label.



Les habitants disposent aujourd'hui d'outils tels que les « Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) » pour mesurer régulièrement la propreté des rues de leur quartier et d'un espace mis en ligne sur le site « vivre-a-niort.com » pour signaler toute anomalie sur la voie publique.

D'autres actions de sensibilisation ont été mises en place comme les nettoyages collectifs, des animations pour les scolaires, étudiants, jeunes sportifs et des conférences citoyennes pour mieux impliquer les usagers et s'approprier l'espace public, comme l'opération « J'adopte mon trottoir pour le fleurir ».

Pour la troisième année consécutive les services de la Propreté Urbaine et Proximité et Relations aux Citoyens de la Ville de Niort, en lien avec la Direction des Déchets de Niort Agglo, ont organisé une semaine d'évènements autour de la propreté urbaine et de la valorisation des déchets. Le lancement a eu lieu avec l'évènement mondial du World Clean Up Day, la journée mondiale du nettoyage de la planète, en lien avec la plateforme Diffuz pour l'organisation de randos-collectes en centre-ville et dans les quartiers. Et pour récompenser l'investissement collectif pour le World Clean Up Day, Niort a gagné le concours « World CleanUp Day 2019 » de la ville française la plus engagée dans cet évènement.

Lors des randos-collectes, 5 040 litres de déchets et 100 000 mégots ont été ramassés.

D'autres actions pour sensibiliser à la propreté dans la ville, au recyclage des déchets, au respect du cadre de vie et à la sauvegarde de l'environnement ont complété l'évènement : animations, sensibilisation en milieu scolaire, Donnez-prenez, mise en place d'un village place du Donjon.

Par ailleurs, la municipalité a accompagné les élèves du Lycée de la Venise Verte dans une action écoresponsable. Sur le parvis de l'établissement une zone non-fumeur "aire pure" a été créée ainsi qu'un espace délimité pour les fumeurs avec l'ajout d'un cendrier sondage d'extérieur, une première à Niort, au design ludique et original, qui incite les fumeurs à faire un geste respectueux pour l'environnement.



**VILLE FRANÇAISE LA PLUS ENGAGÉE DANS LE WORLD CLEAN UP DAY
ZONE NON-FUMEUR "AIRE PURE" / 1 CENDRIER SONDRAGE D'EXTERIEUR**

Copies et scans responsables dans les mairies de quartier

Cible ODD : 12.5_Réduction des déchets

Les habitants des quartiers prioritaires Tour-Chabot/Gavacherie et Clou Bouchet bénéficient



de la gratuité des photocopies pour le montage de dossiers administratifs destinés à divers organismes comme (Ville, CAF, Pôle emploi, Caisse de retraite...). Dans le cadre de ces démarches, les usagers sont incités à la dématérialisation de l'envoi des documents afin de réduire le nombre de copies émises ou à accepter les copies recto-verso pour un envoi papier.

Vêtements de travail technique

Cible ODD : 12.7_Marchés publics durables

Depuis 2018, 90 % des vêtements de travail des agents de Ville (t-shirts, pantalons et combinaisons des agents des services techniques et tous les vêtements de restauration et personnel d'entretien ATSEM) sont en coton, polycoton et surtout labellisés Oeko-Tex. Ce label garanti un traitement des tissus respectueux de l'environnement. Cette référence mondiale pour le contrôle des matières chimiques qui sont ajoutées au textile depuis la fabrication de la fibre jusqu'au produit fini vise la protection de la santé de l'utilisateur.



Mise en œuvre d'une gamme de mobilier sur prescription médicale

Cible ODD : 12.7_Marchés publics durables



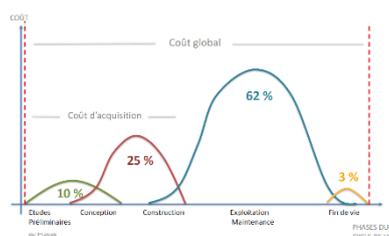
Les questions de santé et de prévention sont prises en compte dans l'acte d'achat de la Collectivités. Par exemple, les fauteuils des agents administratifs de la ville répondent déjà à la prévention des Troubles musculo squelettiques (TMS). Quand l'agent présente un souci de santé, une visite d'aménagement de poste est alors programmée par le service Santé, Sécurité au Travail pour assurer les bons réglages du matériel et donner à l'agent des conseils et informations pour assurer ses missions dans de bonnes conditions. Dans les cas où cela ne s'avère pas suffisant, en partenariat avec la médecine du travail, trois types de fauteuils répondant à des pathologies différentes sont proposés aux personnes qui le nécessitent.

3 TYPES DE FAUTEUIL RÉPONDANT A DES PATHOLOGIES DIFFÉRENTES

L'approche en coût global pour la rénovation des bâtiments

Cible ODD : 12.7_Marchés publics durables

Le coût global révèle souvent des coûts cachés qui augmentent le coût visible. L'approche en coût global permet de comptabiliser l'ensemble des coûts d'un produit ou d'un service sur ce même cycle de vie. C'est un outil d'aide à la décision économique qui permet de choisir entre plusieurs investissements possibles, en introduisant les notions d'analyse du cycle de vie. Le plan d'actions Cit'ergie a prévu des formations des agents de la Ville sur ce sujet, appliqué aux bâtiments. Il est en effet nécessaire aujourd'hui de se réinterroger sur la manière de consommer. Il est estimé que prendre en compte les coûts d'un projet de construction ou de rénovation au-delà du simple investissement (exploitation, maintenance, choix des matériaux, déconstruction...) en plus de l'investissement permet de réaliser 20 % à 30 % d'économies sur les dépenses énergétiques. Si cette approche existe sur l'achat des véhicules de la flotte automobile, elle doit l'être aussi pour les bâtiments.



UNE QUARANTAINE D'AGENTS FORMÉS

Signature de la convention ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et de la Charte d'insertion

Cible ODD : 12.7_Marchés publics durables

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022, l'État, Niort Agglo, la Ville de Niort et les bailleurs sociaux ont signé le 16 juillet 2019, la convention pluri-annuelle de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline Saint André pour la période 2019-2024. La Ville, qui accueille le quartier prioritaire, est l'un des principaux maîtres d'ouvrage du dispositif.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est le nouvel entrant dans la géographie prioritaire de la politique de la ville et le seul quartier éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt régional de l'ANRU. En comparaison avec le reste du territoire niortais, ce quartier présente en effet des écarts de développement sociaux et urbains significatifs. L'enjeu de son inscription en secteur prioritaire est bien d'opérer un rattrapage des écarts avec le reste du territoire.

Cinq objectifs prioritaires ont été ciblés : Améliorer la qualité générale de l'habitat social - Agir sur l'offre d'habitat privé dégradé - Restructurer l'offre commerciale de proximité autour de quelques commerces moteurs - Offrir une qualité d'usage par un espace public de qualité et



adapté - Recomposer la Place Denfert Rochereau en intégrant les équipements vecteurs de cohésion sociale.

Dans le cadre de la politique de la ville, l'ANRU impose que les travaux générés par ses financements favorisent l'emploi des publics en insertion des quartiers prioritaires. Pour y répondre, Niort Agglo a signé avec l'État et les partenaires une charte d'insertion le 15 octobre.

Cette charte rappelle les engagements du territoire niortais en faveur de l'emploi et les modalités d'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics des maîtres d'ouvrage. Un facilitateur du guichet unique accompagne, à chaque étape, les parties prenantes (entreprises, maîtres d'ouvrage, publics en insertion) pour réserver un nombre d'heures de travail, dans le cadre des marchés, aux demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles effectuent ainsi des missions qui les remettent en situation d'emploi et favorisent leur parcours vers une insertion plus durable. Ainsi, dès que le marché est supérieur à 90 000 € HT et que la prestation envisagée fait appel à de la main d'œuvre, le donneur d'ordre prévoit une clause d'insertion professionnelle.

Programmes, démarches, politiques :

- Projet sur 4 ans de végétalisation des cimetières
- Réserve des marchés de nettoyage de l'espace public au secteur du handicap et de l'insertion. Un lot par type de structure.

Quelques chiffres :

- Végétalisation des cimetières : 10 700 m² supplémentaires enherbés et fleuris en 2019

UN OBJECTIF TRANSVERSAL : LES PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Partenariats pour la réalisation des objectifs

Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile car ils sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats multi-acteurs pour le développement durable doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Et à Niort...

Promotion de la biodiversité et des circuits courts à travers les conseils de quartier

Cible ODD : 17.16_Parteneriat pour le développement durable



La Ville apporte son soutien aux Conseils de quartier qui organisent des trocs-plantes ou de petits marchés axés sur les circuits courts. Ce partenariat participe à la promotion de ce mode de consommation respectueux de l'environnement et essaime les pratiques durables de jardinage, de consommation. Retour sur cinq actions 2019 :

- 3 petits marchés organisés par le conseil de quartier

de Souché sur l'année : entre 10 et 15 exposants et/ou bio.

- Le marché de Noël organisé par le conseil de quartier de St Florent : il s'agit d'un marché de créateurs artisanaux, une quinzaine de stands, tous issus du Niortais.

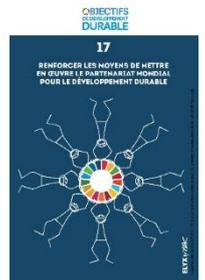
- Le Troc au jardin proposé par le conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot (depuis 11 ans maintenant). Le troc au Jardin se veut d'abord un moment convivial où sont échangés des plantes, des graines, mais aussi des astuces et des expériences entre jardiniers de niveaux différents, dans une logique de promouvoir la pratique d'un jardinage responsable et respectueux de l'environnement. Chaque année sont organisées des « parlottes vertes » sur des thématiques spécifiques avec des experts : compostage, le mariage des plantes, plantes et santé / bien-être.

5 GRANDES ACTIONS ANNUELLES

Renouvellement de la convention de coordination des polices

Cible ODD : 17.17_Parteneriats multi-acteurs

Depuis 2014, les polices nationale et municipale de Niort travaillent en étroite collaboration grâce à une convention communale de coordination dont les termes viennent d'être renouvelés pour trois ans. Cette nouvelle convention a été signée en janvier 2019. Il s'agit d'un outil de partenariat et de coproduction de la sécurité pour lutter plus efficacement contre l'insécurité grâce à une proximité renforcée et un contact renouvelé avec la population. Cette convention prévoit des actions et patrouilles communes et de nouveaux rapprochements comme un partage des moyens de communication, ainsi que des séances d'entraînement conjointes. Cette convention de coordination permet également à chaque entité de définir les limites de ses prérogatives et ainsi tendre vers une optimisation de la complémentarité des forces de l'ordre, étatique et municipale.



Lien avec autres ODD



La Semaine européenne du développement Durable 2019 : des films pour illustrer les ODD

Cible ODD : 17.16_Partenariat pour le développement durable



Pour la deuxième année consécutive, la Ville a organisé une tournée à Niort du Festival Le Temps Presse avec une projection publique et gratuite de neuf « courts métrages pour un futur qui donne envie » le mercredi 5 juin. Ce partenariat avec le Festival Le Temps Presse, Festival international de cinéma, et en présence de son fondateur Marc Obéron, a permis d'illustrer les ODD et d'aborder différemment et de manière artistique les thématiques suivantes : biodiversité - changement climatique - production et consommation responsable –

santé – solidarité – eau - égalité entre les sexes. L'évènement s'est poursuivi par un moment de convivialité avec un verre durable (produits bio ou de culture raisonnée en circuits courts et locaux et contenant non jetables).

Une projection spécifique de deux courts métrages a été proposée aux enfants des centres de loisirs (7-11 ans) et du Conseil municipal enfants (CME) sur les thématiques du handicap/inclusion et de la préservation des ressources. Après un rappel de la définition du développement durable et des ODD, chacun des courts métrages a été suivi d'un débat animé par Marc Obéron, l'animatrice du CME et un éco-animateur.



**11 COURTS MÉTRAGES / 9 ODD PRÉSENTÉS / 110 PERSONNES POUR LA PROJECTION
GRAND PUBLIC / 40 ENFANTS SENSIBILISÉS / 2 DÉBATS-ÉCHANGES**

Travaux du COPART : Temps de partage sur le changement climatique et engagement dans les ODD

Cible ODD : 17.16_Partenariat pour le développement durable



Réseau d'entreprises, d'associations et d'institutions publiques engagées dans des démarches de développement durable et souhaitant y participer collectivement et de manière coordonnée au niveau de la Ville de Niort et de son agglomération, le Comité partenarial pour le développement durable du niortais, le COPART, contribue à renforcer le partenariat pour le développement durable.

Après un premier ouvrage « Les impacts du changement climatique en Aquitaine » publié en 2012, le Comité Scientifique Régional AcclimaTerra dirigé par le climatologue de renom Hervé Le Treut s'est élargi et a mobilisé plus de 240 scientifiques et experts de tous les domaines pour publier le 1er juin 2018 le rapport « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires ».

Un premier temps avec les membres du COPART a permis de partager le travail comprenant les principaux travaux sur les effets du changement climatique à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine (sur l'eau, sur les sols, ...).



Un deuxième temps, spécifique celui-ci, autour de l'intervention du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (PNR) a permis de zoomer encore un peu plus les « effets du changement climatique au local », et notamment le niveau des océans qui augmente et ce de plus en plus vite, avec ses impacts éventuels sur le littoral, le marais et l'homme.



Engagé à contribuer aux Objectifs de Développement Durable, l'ensemble des membres du COPART ont été invités à participer aux ateliers de co-construction de la feuille de route niortaise vers les ODD pilotée par la Ville. A l'occasion de la réunion plénière de juin, un atelier « pour mieux connaître les ODD » a été proposé. L'objectif : appropriation progressive des cibles de l'Agenda 2030 en partant des activités des structures participantes. Ce travail participatif a permis de montrer que l'ensemble des ODD étaient couverts par les champs d'activité des partenaires mais a également révélé des pistes de partenariat.



NIORT DURABLE : une co-construction partenariale de la Feuille de route niortaise vers les ODD

Cible ODD : 17.14_Cohérence des politiques et 17.17_Parteneriats multi-acteurs



La démarche NIORT DURABLE 2030 lancée et pilotée par la Ville de Niort a pour objectif la réalisation d'une feuille de route niortaise pour contribuer à la mise en œuvre sur le territoire de la Ville des Objectifs de Développement Durable, nouveau cadre référence du développement durable en

France et dans le monde. Rappelons que la Ville a intégré la « Démarche apprenante ODD et Territoires » portée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien étroit avec trois DREAL dont la DREAL Nouvelle-Aquitaine dont l'objectif est la territorialisation et la valorisation des ODD.

Après une phase de diagnostic, 4 ateliers de co-construction progressifs ont permis d'associer les acteurs relais du territoire pour concevoir la Feuille de route niortaise de façon partenariale :

Atelier 1 : Quel est notre rêve pour Niort en 2030 ?
A quels enjeux prioritaires doit-on répondre pour lui donner réalité ?

Atelier 2 : Quelles trajectoires communes pour répondre aux défis 2030 à Niort ?

Atelier 3 : Quelles sont les actions les plus impactantes pour atteindre les objectifs fixés ?

Atelier 4 : Quelles actions prioritaires et quelles modalités de travail commun pour la suite ?



Une démarche globale et transversale de développement durable pour le territoire de la ville de Niort qui répond à plusieurs grands principes :

- Une démarche partenariale : pour la collectivité et les acteurs de la ville conjointement ;
- Une stratégie répondant aux enjeux prioritaires du territoire ;
- Une vision partagée des priorités locales traduites en axes stratégiques ;
- Des objectifs clairement définis pour assurer une bonne lisibilité et pour agir ensemble à la hauteur des enjeux appuyés sur des objectifs chiffrés à atteindre pour le territoire ;

- Un plan d'action multi-acteurs et évolutif, mobilisant les acteurs relais du territoire dans l'objectif d'impliquer l'ensemble de la population.

4 ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION / 140 ACTEURS RELAIS INVITÉS

Programmes, démarches, politiques :

- Co-animation avec la CAN du Comité partenarial du développement durable du Niortais (COPART) depuis 2011.
- Participation à la Démarche apprenante « ODD et territoires » portée par le Commissariat Général au Développement Durable, en lien étroit avec les Directions régionales pour l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) dont la DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- NIORT DURABLE 2030 – Feuille de route niortaise vers les ODD.

Chiffres :

- COPART : 31 membres (19 lors de sa création)

VOS INTERLOCUTEURS

Michel PAILLEY

Adjoint en charge du développement durable

Bruno PAULMIER

Directeur Général des Services

Sophie BROC

Chargée de mission Démarche Développement Durable

05 49 78 76 68 – Developpement.Durable@mairie-niort.fr

Ce document a été réalisé à partir des contributions des services de la Ville de Niort et du CCAS.

La rédaction, la coordination et la mise en forme ont été assurées par la

Mission Démarche Développement Durable.

Crédits photos :

Isabelle ARNAULD, BANG, Christophe BERNARD, Anthony BONNIN, Sophie BROC, CCAS, DARRI, Bruno DERBORD, Morgane DEVOS, Olivier DRILHON, Eve-Marie FERRER, Géo Bush Créations, IGN, Mélanie LUCAS, Daniel MANIER, Peter MAUDUIT, Marc OBERON, Isabelle PAQUET, Bruno PAULMIER, André PINEAU, Ville de Niort



Bilan Carbone 2018 de la Ville de NIORT Volet « Patrimoine et Services »



SOMMAIRE

LA METHODOLOGIE BILAN CARBONE®	1
1 PRESENTATION DE L'OUTIL.....	1
1.1 Principe général	2
1.2 Unités de mesure.....	2
1.3 Gaz pris en compte.....	2
1.4 Mode de calcul des émissions et des incertitudes.....	3
2 LES PERIMETRES PRIS EN COMPTE	3
3 LES EMISSIONS COMPTABILISEES	4
4 LE CALCUL DES EMISSIONS DE GES	6
PRESENTATION DES RESULTATS	7
1 RESULTAT GLOBAL DE LA VILLE DE NIORT	7
1.1 Présentation.....	7
1.2 Répartition des émissions	7
1.3 Emissions de GES par site.....	9
1.4 Emissions de GES par catégorie	10
1.5 Extraction : Bilan GES réglementaire	11
1.6 Les incertitudes sur les résultats	12
1.7 Origine des données collectées, hypothèses et règles de calcul.....	12
1.7.1 Effectifs.....	12
1.7.2 Energie.....	12
1.7.3 Déplacements des personnes.....	14
1.7.4 Achats	15
1.7.5 Déchets.....	16
1.7.6 Fret	17
1.7.7 Immobilisations	17
2 RESULTAT PAR ENTITE, PERIMETRE	18
2.1 Administration Générale.....	18
2.1.1 Présentation	18
2.2.1 Répartition des émissions par poste.....	18
2.2.2 Sources, hypothèses et règles de calcul	19
2.2.3 Incertitudes.....	20
2.2 Elu	20
2.2.1 Présentation et résultats	20
2.3 Education	20
2.3.1 Présentation	20
2.3.2 Répartition des émissions par poste.....	21
2.3.3 Sources, hypothèses et règles de calcul	21
2.3.4 Incertitudes.....	22
2.4 Equipements sportifs.....	23
2.4.1 Présentation	23
2.4.2 Répartition des émissions par poste.....	23
2.4.3 Incertitudes.....	24
2.5 Equipements culturels.....	24
2.5.1 Présentation	24
2.5.2 Répartition des émissions par poste.....	24
2.5.3 Incertitudes.....	25

2.6	<i>Sanitaire et social : Autre</i>	25
2.6.1	Présentation	25
2.6.2	Répartition des émissions par poste.....	26
2.7	<i>Sanitaire et social : Petite enfance</i>	26
2.7.1	Présentation	26
2.7.2	Répartition des émissions par poste.....	26
2.7.3	Incertitudes.....	27
2.8	<i>Sanitaire et social : Personnes âgées</i>	28
2.8.1	Présentation	28
2.8.2	Répartition des émissions par poste.....	28
2.9	<i>Jardins et espaces naturels</i>	29
2.9.1	Présentation	29
2.9.2	Répartition des émissions par poste.....	29
2.9.3	Incertitudes.....	30
2.10	<i>Voirie - Propreté</i>	30
2.10.1	Présentation	30
2.10.2	Répartition des émissions par poste.....	30
2.10.3	Sources, hypothèse et règles de calculs	31
2.10.4	Incertitudes.....	32
2.11	<i>Marchés</i>	32
2.11.1	Présentation	32
2.11.2	Répartition des émissions par poste.....	32
2.11.3	Sources, hypothèse et règles de calcul	33
2.12	<i>Cimetière – Crématorium</i>	34
2.12.1	Présentation	34
2.12.2	Répartition des émissions par postes	34
2.12.3	Répartition des émissions par postes	34
2.12.4	Incertitudes.....	35
2.13	<i>Syndicat des Eaux du Vivier</i>	36
2.13.1	Présentation	36
2.13.2	Répartition des émissions par poste.....	36
2.13.3	Sources, Hypothèses et règles de calcul	36
2.14	<i>Restaurant Inter Administration</i>	37
2.14.1	Présentation	37
2.14.2	Répartition des émissions par poste.....	37
2.14.3	Incertitudes.....	38
2.15	<i>Aérodrome</i>	38
2.15.1	Présentation	38
2.15.2	Répartition des émissions par poste.....	39
2.15.3	Sources, hypothèses et règles de calcul	39
2.15.4	Incertitudes.....	40
2.16	<i>Parc des expositions</i>	40
3	LES PISTES D’ACTIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	41

La méthodologie Bilan Carbone®

Préambule

Contexte et objectifs nationaux en matière d'émission de gaz à effet de serre

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 a fixé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de les diviser par 4 en 2050 par rapport à 1990 (Facteur 4).

Dans un contexte d'urgence à agir et en réponse à l'appel de l'Accord de Paris, l'ambition a ensuite été rehaussée, en fixant, au sein du Plan climat de juillet 2017, l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 à l'échelle du territoire national. La loi relative à l'énergie et au climat, publiée tout dernièrement au Journal officiel du 9 novembre 2019, vise à permettre la réalisation de la trajectoire vers la neutralité carbone.

Dans les termes de l'accord de Paris, la neutralité carbone est entendue comme l'atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques (c'est-à-dire les absorptions par les écosystèmes gérés par l'homme tels que les forêts, les prairies, les sols agricoles et les zones humides, et par certains procédés industriels, tels que la capture et le stockage du carbone).

Enjeux de la comptabilité carbone

La lutte contre le changement climatique est devenue un enjeu prégnant, sur lequel se positionnent de plus en plus d'acteurs, aussi bien publics que privés. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) anthropiques joue un rôle indéniable dans l'accélération du changement climatique. Les rapports successifs du GIEC ont confirmé le rôle des activités humaines dans cette augmentation non maîtrisée des émissions.

Aujourd'hui, 85 % des sources d'énergie utilisées dans le monde ne sont pas renouvelables. Il s'agit du pétrole (40 %), du charbon (20 %) du gaz naturel (19 %) et de l'uranium (6 %). La dépendance aux sources fossiles est donc centrale. La prise de conscience de cette dépendance via la comptabilité Carbone permet d'une part, de mettre en place des actions de réduction, et d'autre part, d'anticiper les contraintes à venir (augmentation des prix, difficulté d'accès aux énergies, tension sur les marchés, etc.)

Ce diagnostic permet à l'organisation d'avoir un état des lieux sur une année d'activité, de l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre, réparti par poste d'émission, dans le but d'identifier des leviers d'actions de réduction.

Afin de quantifier l'impact des activités humaines sur le changement climatique, diverses méthodes de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre se sont développées. Ces méthodes évoluent en fonction de l'objet étudié : territoire, organisation, produit... La ville de Niort a fait le choix d'utiliser l'outil Bilan Carbone® développé par l'ADEME.

Présentation de l'outil Bilan Carbone®

1.1 Principe général

Il s'agit d'un outil développé par l'ADEME qui permet de comptabiliser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Il existe plusieurs types d'émissions :

- Directes : par exemple les émissions dues à la combustion du carburant utilisé par les véhicules
- Indirectes : par exemple les émissions dues aux achats, aux déplacements domicile-travail et visiteurs,

Cette méthodologie ne donne pas une estimation précise des émissions GES, mais un ordre de grandeur, car il existe des incertitudes sur les facteurs d'émissions et sur les données qui entraînent une marge d'erreur plus ou moins importante.

1.2 Unités de mesure

Il existe deux unités dans le Bilan Carbone® qui permet de comparer les GES entre eux : la tonne équivalente carbone (teqC) et la tonne équivalent CO₂ (teqCO₂).

Ces unités se basent sur le pouvoir de réchauffement global (PRG) des GES. Pour calculer ce PRG, il faut trouver la masse de CO₂ qui permet d'obtenir les mêmes effets climatiques que le gaz à comparer, sur une période de 100 ans.

La conversion de teqC à teqCO₂ se fait en multipliant la valeur par 44/12.

La conversion de tqCO₂ à teqC se fait en multipliant la valeur par 12/44.

L'unité la plus utilisée est la tonne équivalente CO₂. Tous les résultats seront ainsi présentés dans cette unité.

1.3 Gaz pris en compte

Le Bilan Carbone® est une méthode d'inventaire des émissions humaines (ou anthropiques) de GES. Les gaz à effet de serre comptabilisés sont les gaz qui sont répertoriés dans le protocole de Kyoto :

Le dioxyde de carbone (CO₂), issu de la déforestation et de l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz). Les émissions de CO₂ organique sont responsables de 69% de l'effet de serre induit par les activités humaines.

Le méthane (CH₄), généré par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène (marais, rizières...) mais aussi par les fuites liées à l'utilisation d'énergies fossiles comme le gaz naturel ou le charbon, ou encore par l'élevage. Il est responsable de 18% de l'effet de serre induit par les activités humaines.

Le protoxyde d'azote (N₂O), il résulte de l'oxydation dans l'air de composés azotés et ses émissions sont dues pour 2/3 à l'usage de fumier et d'engrais.

Il est également utilisé comme gaz propulseur dans les aérosols. Il est responsable de 5% de l'effet de serre induit par l'activité humaine.

Les gaz dits « industriels » (HFC, PFC, SF6), car n'existant pas à l'état naturel mais produits par l'homme. Ils sont utilisés pour la production de froid, dans les climatiseurs, réfrigérateurs, et autres systèmes industriels. Même s'ils sont présents en très faible concentration dans l'atmosphère, certains d'entre eux ont un PRG (pouvoir de réchauffement global) très important.

En revanche, pour les gaz « hors Kyoto » (les chlorofluorocarbures (CFC) et la vapeur d'eau), seules sont prises en compte :

- les émissions qui modifient de manière discernable le forçage radiatif du gaz considéré :
 - les émissions directes de vapeur d'eau sont exclues (pas de modification de la concentration dans l'air), sauf dans le cas de la stratosphère (avion).
 - les émissions de CO₂ organique sont exclues, (simple restitution à l'atmosphère de CO₂ prélevé peu de temps auparavant) sauf dans le cas de la déforestation.
- les gaz directement émis dans l'air sans nécessité de réaction chimique atmosphérique.

L'ozone troposphérique est exclu (pas d'émissions directes et incapacité à calculer les émissions indirectes avec une règle simple).

1.4 Mode de calcul des émissions et des incertitudes

Pour calculer les émissions GES, l'ADEME a mis en place des facteurs d'émissions qui permettent d'affecter à un produit ou à une activité une quantité de GES, sous forme de CO₂. Tous les facteurs d'émissions sont disponibles dans la matrice ou sur internet dans la base carbone de l'ADEME.

Par exemple le facteur d'émissions du bœuf est de 14 593 kgeqCO₂ pour une tonne de viande. Donc si dans un restaurant scolaire il est servi 4 tonnes de viandes de bœuf dans l'année, les émissions de CO₂ pour ce produit seront de 58 372 kgCO₂, soit 58 teqCO₂.

Toutefois ces facteurs d'émissions ne sont pas fiables à 100%, il existe des incertitudes. Lorsque les données sont entrées dans la matrice, il faut donc leur associer un pourcentage d'incertitudes.

Ces incertitudes impliquent l'existence d'une marge d'erreur dans les émissions de GES.

Les périmètres pris en compte

Le Bilan Carbone® de la ville de Niort se porte sur le volet « patrimoine et services » et prend en compte 16 périmètres :

- **Administration générale** : services administratifs rendus par la collectivité.
- **Elus** : comptabilise les émissions GES liées aux déplacements professionnels des élus en voiture, en train ou en avion.
- **Enseignement et périscolaire** : toutes les écoles (primaires et maternelles) et centre de loisirs.
- **Equipements sportifs** : infrastructures où sont organisées les activités sportives.
- **Equipements culturels** : infrastructures liées à la culture (musée, salle de spectacle, festival, ...).
- **Espaces verts** : gestion et entretien des espaces verts.
- **Voirie - Propreté** : création et entretien de la voirie.
- **Sanitaire et social** : infrastructures liées au domaine social et sanitaire : maison de retraite, crèche, foyer d'accueil, établissement pour personnes handicapées, ...
Ce périmètre est divisé en trois, en fonction des activités :
 - **Petite enfance** : accueil des enfants dans les crèches et haltes garderies
 - **Personnes âgées** : service d'aide à domicile
 - **Autre** : administratif
- **Marchés** : activité des marchés forains et des Halles
- **Crématorium et cimetière** : activité liée aux sépultures
- **SEV (Syndicat des Eaux du Vivier)** : distribution d'eau potable.
- **Restaurant Inter Administration** : restauration du midi des agents.
- **Aérodrome** : activité des aéronefs
- **Parc des expositions** : activité liée aux événements organisés dans le parc Noron

Les émissions comptabilisées

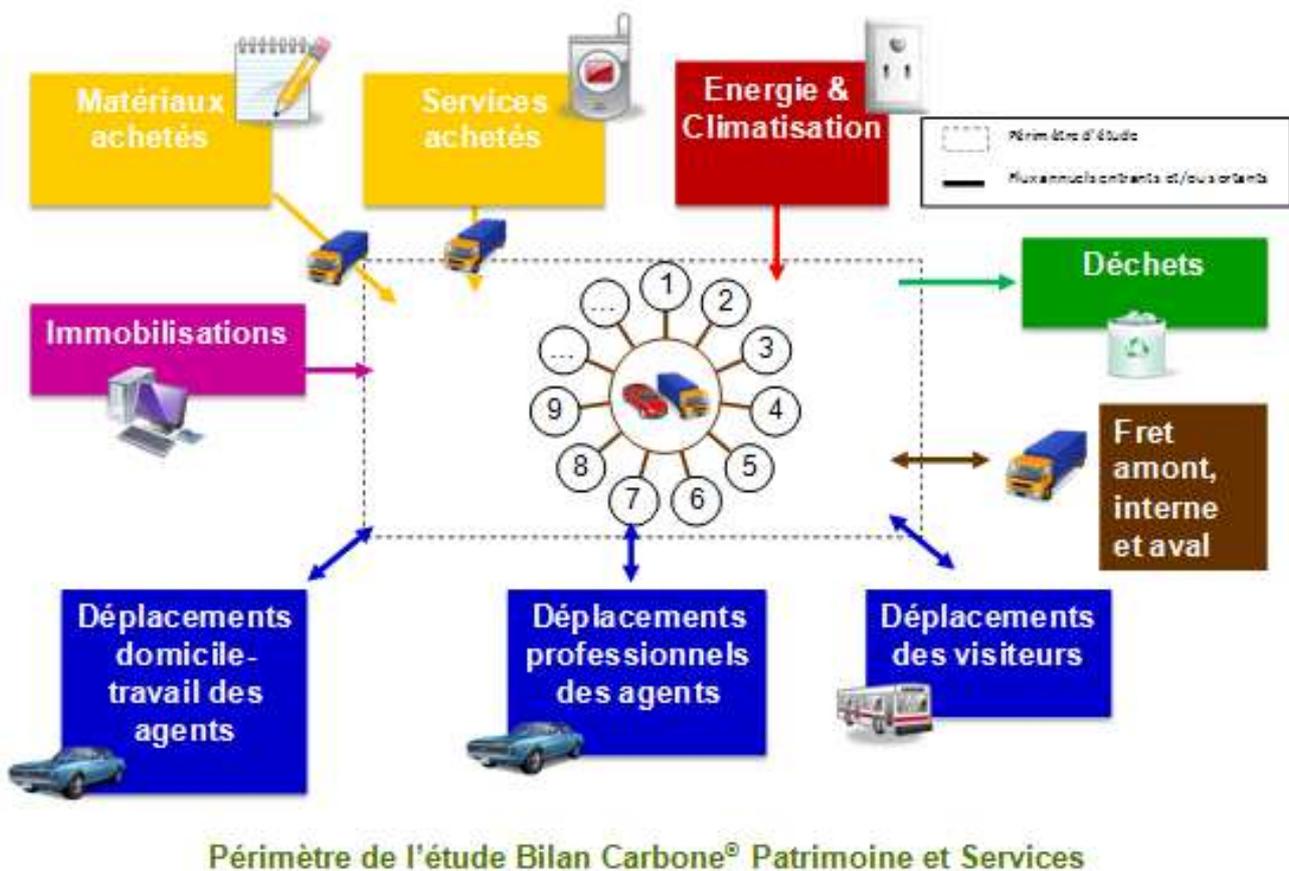
Les postes d'émissions pris en compte sont :

- **Energie** : toutes les énergies utilisées pour les bâtiments (éclairage, chauffage, ...)
- **Emissions non énergétiques** : les émissions fugitives dues à la climatisation, à l'utilisation d'engrais azotés ou encore à des procédés de fabrication.
- **Matériaux et services entrants** : tous les achats réalisés
- **Fret** : le transport de marchandise qui se décline en 3 sous-catégories :
 - **Fret entrant** : transport des marchandises achetées
 - **Fret interne** : transport de marchandises par des véhicules possédés
 - **Fret sortant** : transport de marchandises exportées
- **Déplacements** : le transport de personne qui se décline en 3 sous-catégories :
 - **Domicile-travail** : déplacements des agents de leur domicile à leur lieu de travail

- **Professionnels** : déplacements des agents dans le cadre de leur travail
- **Visiteurs** : déplacements des usagers
- **Déchets directs** : les déchets engendrés par l'activité
- **Immobilisations** : les émissions dues à la fabrication de biens sont réparties sur leur durée de vie. Il s'agit des bâtiments, véhicules, équipements, du mobilier et de la voirie possédés par la Ville.

Les émissions globales par poste sont tout d'abord indiquées avant une présentation pour chacun des 16 périmètres. Pour chaque poste d'émission, les hypothèses et le mode de calcul sont décrits.

Les émissions directes liées aux compétences de la collectivité ont été comptabilisées ainsi que les émissions induites par l'exercice de ses compétences. Les émissions ont été quantifiées, que les moyens engendrant des émissions soient possédés ou non par la Ville de Niort.



Le calcul des émissions de GES

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultantes d'une action donnée. En effet, si la mesure de la concentration en gaz à effet de serre dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activité : nombre de camions qui roulent et distance parcourue, nombre de tonnes d'acier achetées, etc. La méthode Bilan Carbone® a précisément été mise au point pour permettre de convertir, ces données d'activités en émissions estimées.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO₂ (éqCO₂), sont appelés des facteurs d'émission.



Le Bilan Carbone® répertorie les **émissions directes et indirectes de GES**, au travers des facteurs d'émission, en analysant les postes d'émissions présentés ci-dessous :

Les 6 domaines d'émissions de la méthodologie Bilan Carbone® ADEME	
Les sources fixes	électricité, gaz, chauffage, climatisation, froid industriel et alimentaire, émissions de N ₂ O liées aux engrais, etc....
Le fret	maritime, routier, ferroviaire et aérien.
Le déplacement des personnes	prend en compte les déplacements professionnels et domicile/travail des salariés mais aussi les déplacements des visiteurs, etc....
Les entrants	matériaux entrants et services
Les déchets directs	
L'amortissement	prend en compte les immobilisations sur leur durée d'amortissement

Comme l'essentiel de la démarche est basé sur des facteurs d'émission moyens, cette méthode a pour vocation première de fournir des ordres de grandeur et non des résultats exacts.

Présentation des résultats

Résultat global de la Ville de Niort

Les données collectées ont permis d'établir le Bilan Carbone Patrimoine et Services de la ville de Niort par poste d'émissions et par famille de services.

Ainsi, au total, les émissions de GES du patrimoine et des services de la ville de Niort ont été évaluées à l'aide de la méthodologie du Bilan Carbone® à **29 869 teqCO₂**. (32 744 évalués en 2015, soit une baisse de 2875 teqCO₂, ce qui équivaut à -8,8% en 3 ans)

Les méthodes de calcul ayant été modifiées (nouvelle version du tableur Bilan Carbone), les périmètres, la complétude des données collectées et les incertitudes ayant évolués, une comparaison par poste globale des émissions n'est pas possible. Cela traduit néanmoins les efforts constants engagés, dont témoigne notamment la récente labellisation Cit'ergie obtenue en janvier 2019.

Les figures ci-dessous présentent le profil du Bilan Carbone® Patrimoine et Services global 2018 de la ville de Niort selon les différents postes d'émissions et les différentes familles de services.

1.5 Présentation

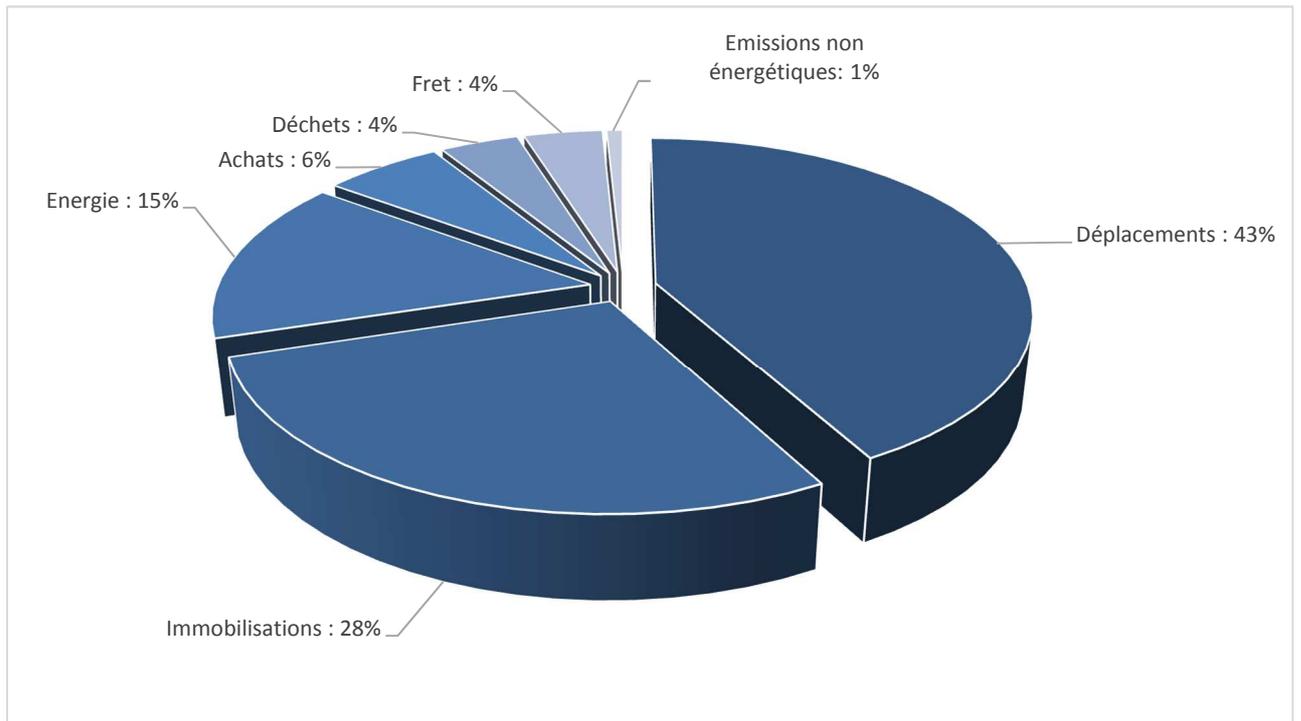
Il s'agit de présenter les émissions de GES de la Ville de Niort de manière globale. L'ensemble est ensuite décliné dans les chapitres suivants pour chacun des 16 périmètres.

1.6 Répartition des émissions

Le tableau et le graphique suivants montrent la répartition des GES par postes d'émissions. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste ainsi que leurs incertitudes.

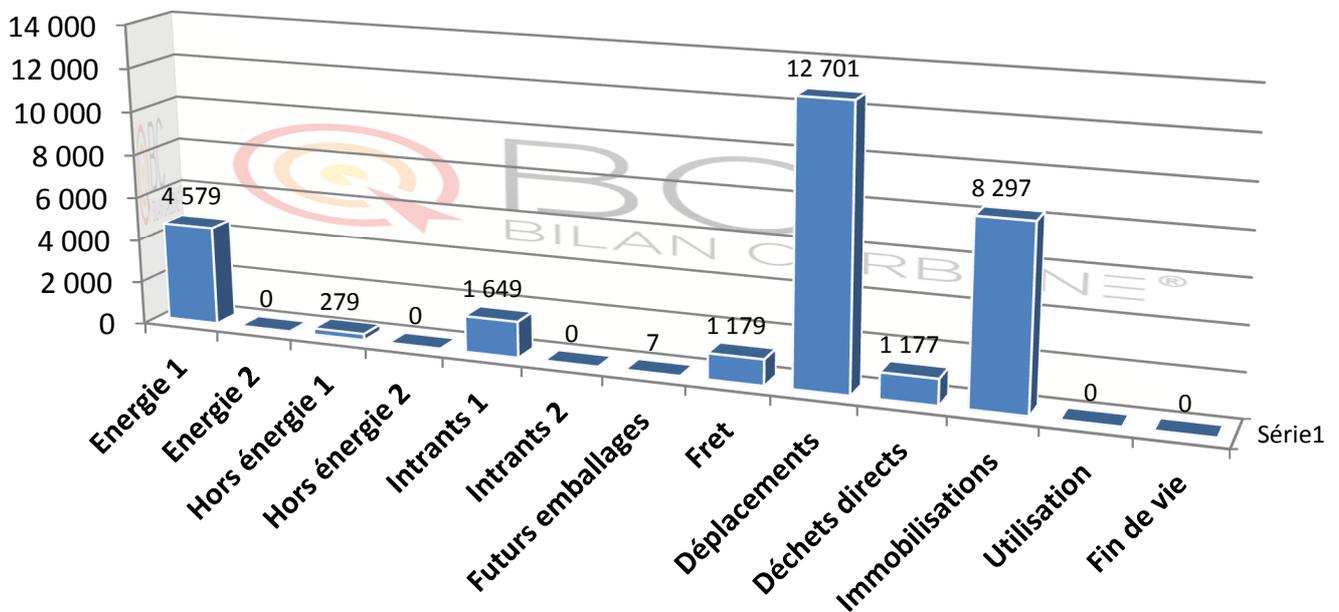
Ainsi, le poste prépondérant en termes d'émissions de GES est le poste Déplacements avec 43% des émissions totales. Le poste Immobilisations représente 28% des émissions. Le poste Energie reste important avec 15% des émissions. Il est suivi par les Matériaux et services entrants avec 6% et les postes Fret et Déchets (4% chacun). Les Emissions non énergétiques représentent quant à elles 1% des émissions.

	Emissions (en teqCO ₂)	Emissions (en % du total)	Incertitudes (%)
Energie	4 579	15%	10%
Emissions non énergétiques	279	1%	34%
Matériaux et services entrants	1649	6%	32%
Futur emballage	7	0%	9%
Fret	1179	4%	15%
Déplacements	12 701	43%	28%
Déchets	1 177	4%	30%
Immobilisations	8 297	28%	14%
TOTAL	29869	100%	13%



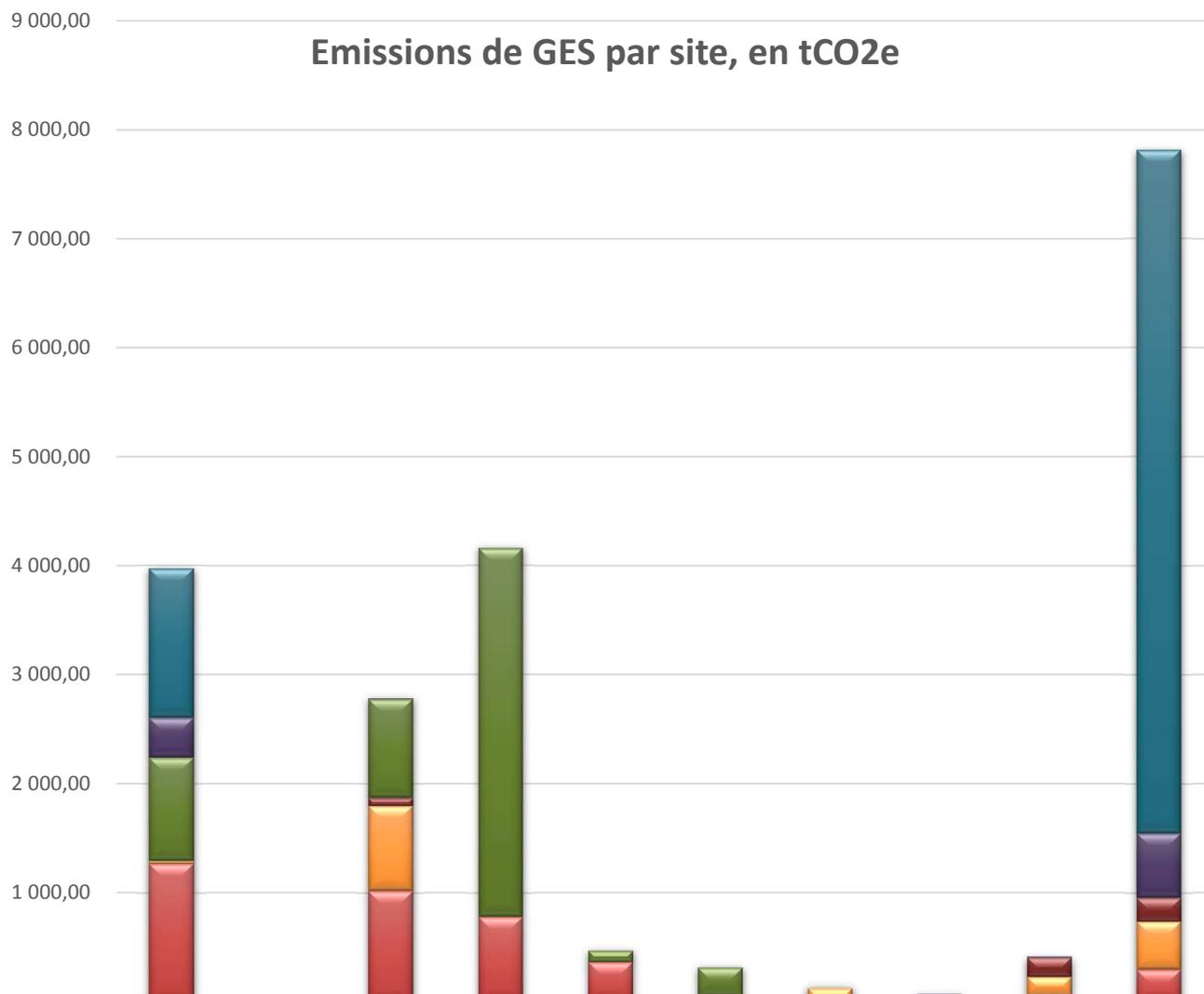
BILAN CARBONE®

Emissions de GES par catégorie, en tCO₂e



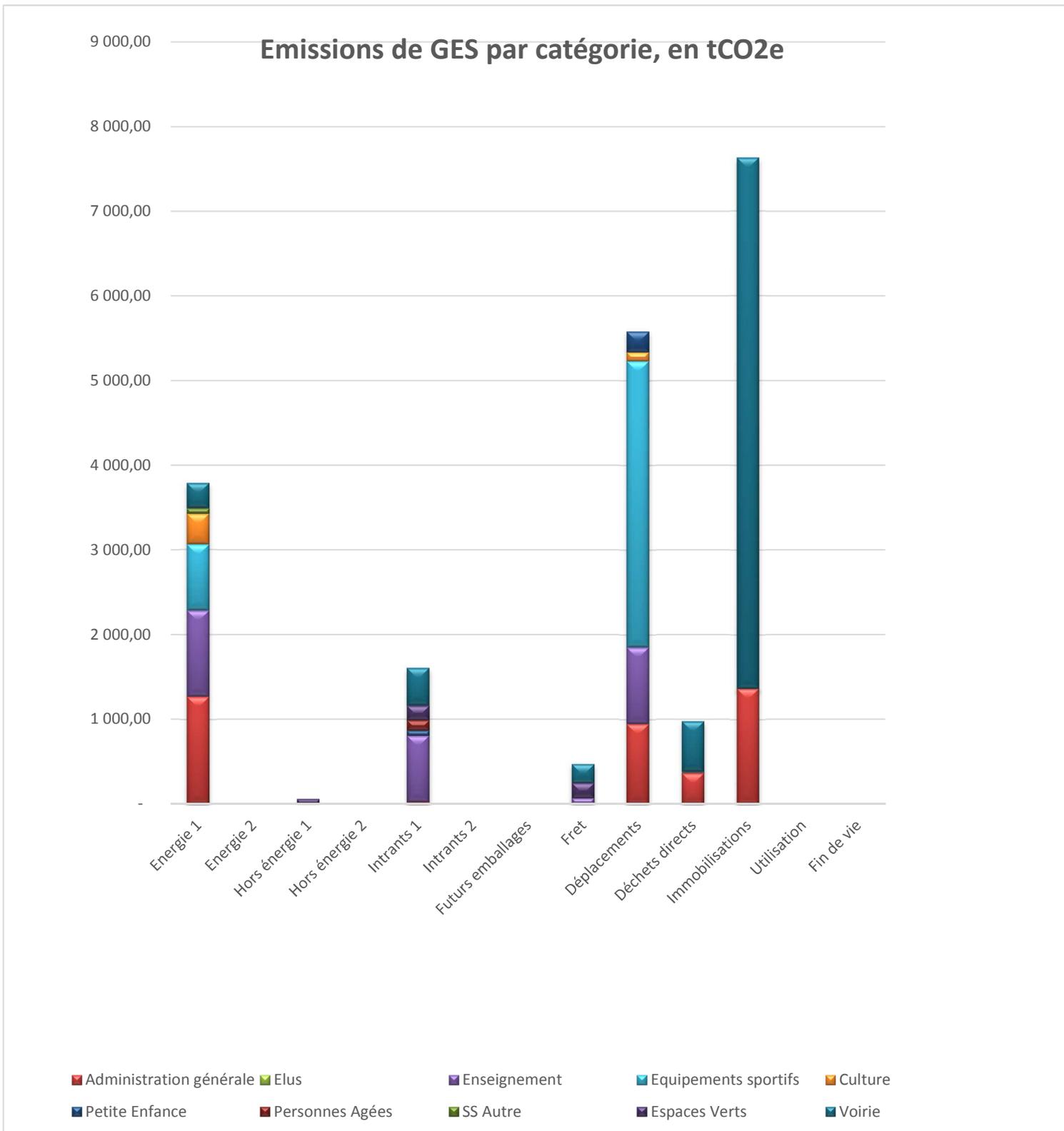
1.7 Emissions de GES par site

Emissions de GES par site, en tCO2e



	Administration générale	Elus	Enseignement	Equipements sportifs	Culture	Petite Enfance	Personnes Agées	SS Autre	Espaces Verts	Voirie
Fin de vie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations	1 366,62	-	-	-	-	-	-	-	0,06	6 261,76
Déchets directs	365,56	-	6,18	-	-	-	-	5,83	5,04	592,23
Déplacements	946,92	1,04	905,36	3 377,30	103,14	246,63	-	-	-	-
Fret	-	-	72,51	-	-	-	-	0,55	177,39	217,24
Futurs emballages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intrants 1	23,72	-	781,94	-	0,93	60,10	120,44	1,64	168,11	442,00
Hors énergie 1	-	-	-	-	-	-	-	-	55,39	-
Energie 1	1 267,26	-	1 015,69	778,69	361,32	-	-	61,16	1,97	296,63

1.8 Emissions de GES par catégorie



1.9 Extraction : Bilan GES réglementaire

Valeurs calculées										
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	58	55	1	0	114	1 102	28	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur	3 252	0	3	0	3 255	50	1 476	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	183	0	0	0	183	0	92	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	55	0	60	0	20	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	3 494	55	59	0	3 612	1 152	1 479	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation	0	0	0	0	60	0	7	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	60	0	7	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les	682	77	9	0	773	-1 152	311	0
	9	Achats de produits ou services	4 036	7	54	0	4 101	0	1 454	0
	10	Immobilisations de biens	5 052	0	0	2 949	8 245	0	1 841	0
	11	Déchets	835	410	110	0	1 355	2 131	236	-3
	12	Transport de marchandise amont	6	0	0	0	7	0	2	0
	13	Déplacements professionnels	9	0	0	4	13	0	2	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	3 596	52	45	0	3 884	0	1 281	0
	17	Transport de marchandise aval	65	1	1	0	67	0	26	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	2 029	27	23	0	2 079	0	183	0
23	Autres émissions indirectes	3 627	77	10	131	3 868	0	274	0	
		Sous total	19 937	651	252	3 084	24 392	980	2 721	-3

1.10 Les incertitudes sur les résultats

Les résultats étant en ordre de grandeur, ils doivent être affichés avec leur incertitude. Ces incertitudes, propres à la méthode Bilan Carbone[®], sont liées à deux facteurs :

L'incertitude sur la donnée

Certaines données sont connues avec précision, comme par exemple la consommation d'énergie, les litres de carburant, etc. ; d'autres sont estimées ou extrapolées à partir des résultats d'une enquête.

L'incertitude sur les facteurs d'émission (FE)

Les FE fournis par l'ADEME sont des FE moyens qui résultent de différentes études telles que par exemple des Analyses de Cycle de Vie. Ces FE agrégés sous forme de base de données sont inclus dans l'outil Bilan Carbone[®] de l'ADEME. Ainsi, ils présentent des taux d'incertitudes variables selon la validité et la source de l'étude utilisée pouvant aller de 5 à 50%.

En tout état de cause, une imprécision de cet ordre ne fera en rien obstacle à la finalité principale de la méthode Bilan Carbone[®], qui se veut avant tout **un tremplin vers des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Pour enclencher puis évaluer l'action, il suffira le plus souvent de disposer d'une hiérarchie des émissions et d'ordres de grandeur.

1.11 Origine des données collectées, hypothèses et règles de calcul

Les hypothèses utilisées pour les données générales concernant l'ensemble des périmètres sont expliquées dans les paragraphes suivants.

1.11.1 Effectifs

Les effectifs des agents ville ont été obtenus auprès de la direction des Ressources humaines et les effectifs des agents CCAS via le rapport d'activité du CCAS. Le CCAS compte 194 agents et le SEV 66. 12 salariés travaillent au sein du RIA.

1.11.2 Energie

Ce poste permet la comptabilisation des émissions de GES liées aux consommations d'énergie et à l'usage de systèmes de climatisation au sein des différents sites de la ville de Niort. Les consommations d'énergie pour les bâtiments loués par la ville de Niort ne sont pas comptabilisées.

Ont été ici prises en compte les émissions de GES générées par :

- L'ensemble des consommations d'électricité dédiées à l'éclairage, au chauffage et au fonctionnement des appareils (ordinateurs, etc.)

- L'ensemble des consommations de combustibles (fioul, gaz) liées au chauffage des bâtiments
- Les fuites de fluide frigorigène dans les systèmes de climatisation et de froid.

Origines des données collectées, méthodes de calculs utilisées et hypothèses

Les consommations d'électricité et de chauffage (gaz naturel, fioul...) ont été évaluées sur la base des relevés de consommations réelles. Les chiffres ont été tirés du bilan énergétique 2018 du patrimoine communal.

Il est à noter que la méthode Bilan Carbone® demande de prendre en compte les pertes en ligne dues à la consommation d'énergie électrique. Elles sont considérées à hauteur de 8% (chiffre préconisé par l'ADEME).

Synthèse des consommations d'énergie de l'année 2018

Type de fluide	Fournisseur	Nombre de PDL	Nombre de factures	Montant facturé en k€	Total des consommations en MWh ou m3 eau
Eau	SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER	325	605	444	155576
Electricité	Total élec	607	3179	1770	12482
	DIRECT ENERGIE	382	2340	1066	7521
	SELIA	15	182	333	2544
	SEOLIS	210	657	370	2417
Gaz	ENGIE GDF SUEZ	83	365	682	11917
Chaleur	Total chaleur	7	63	72	792
	DALKIA FRANCE	5	62	41	369
	IDEX	1	6	26	337
	ELUTIS	1	1	5	59
Bois	ALLIANCE FORET BOIS	1	1	40	330
Fioul	PETROLES OCEDIS	3	1	2	35
Propane	Seolis	3	5	2	23
Total général	11 fournisseurs	1025	4214	3009	25455

(somme de MWh, eau exclue)

1.11.3 Déplacements des personnes

Ce poste permet la comptabilisation des émissions de GES générées par l'ensemble des déplacements de personnes. Ont été pris en compte :

- Les déplacements réguliers des agents de la ville entre leur domicile et leur lieu de travail, «déplacements domicile-travail» ;
- Les déplacements des agents dans le cadre professionnel, «déplacements professionnels».
- Les déplacements des usagers des services publics (Mairie, salle de sport, ...), ainsi que les déplacements des écoliers.

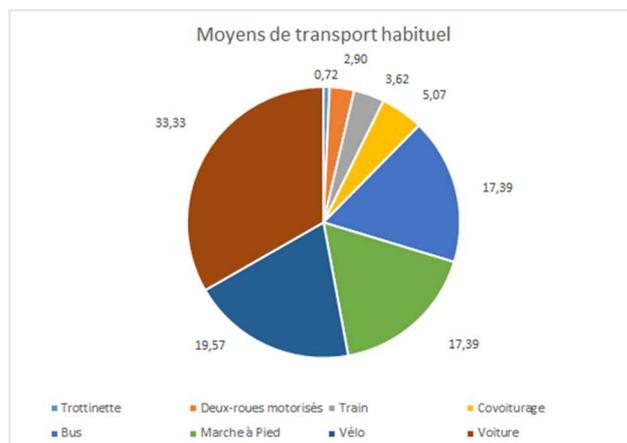
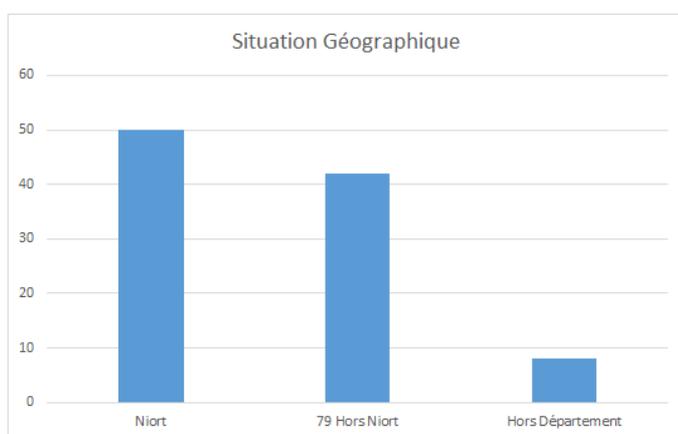
Le Bilan Carbone a pour vocation d'étudier une activité sur son périmètre le plus exhaustif. Ainsi il n'est pas question de ne prendre en compte que les flux gérés par la collectivité mais bel et bien l'ensemble des flux desquels dépend son activité. Par exemple, une collectivité ne maîtrise pas les déplacements de ses agents entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Cependant, sans ces déplacements, ses agents ne seraient pas en mesure de travailler. L'activité de la collectivité est donc dépendante de ces déplacements, ce qui explique pourquoi ils sont pris en compte.

Origines des données collectées, méthodes de calculs utilisées et hypothèses

Déplacements domicile-travail : Le calcul du nombre total de kilomètres parcourus par les agents s'est fait en prenant les hypothèses d'un aller-retour par jour travaillé, de 5 jours travaillés / semaine et de 44 semaines travaillées.

Le nombre de kilomètres parcourus a été obtenu à partir de l'adresse du domicile de chaque agent. Il a également été répertorié le nombre de personnes bénéficiant d'un remboursement partiel pour leur abonnement train ou bus.

Une enquête sur les modes de déplacement domicile/travail a également été réalisée par le biais d'Intraniort, sur un panel de 99 agents dont 51,52% résident à Niort, 40,40% hors Niort mais dans les Deux-Sèvres, 5% résident en Vendée, 3,03% en Charente-Maritime.



Répartition des modes de transport du panel :

- 33,33% en voiture
- 19,57 % en vélo
- 17,39% à pied
- 17,39 % en bus
- 5,07 %en covoiturage
- 3,62% en train
- 2,920% en deux-roues motorisées
- 0,72% en trottinette

Déplacements professionnels : Les déplacements professionnels ont été renseignés en distance parcourue par type de véhicule de service et carburant associé, et par mode de transport (train, avion, ...) pour chaque famille.

Les consommations de carburant des engins techniques ont été affectées au poste Fret.

Déplacements des usagers : Des enquêtes ont été effectuées sur site pour évaluer les répartitions des modes de transports des usagers ainsi que les distances parcourues associées.

Les sites concernés par les enquêtes sont l'accueil de l'hôtel de Ville et de l'hôtel administratif, les sites sportifs et les écoles.

1.11.4 Achats

Ce poste permet la comptabilisation des émissions de GES liées aux achats de matériaux et aux prestations de services effectuées dans le cadre de l'activité de la ville. Ont été ici pris en compte les achats de :

- Fournitures (consommables bureautique, le petit matériel de bureau, papier, etc.);
- Prestations externes (nettoyage, déménagement, etc.) ;
- La restauration scolaire.

Tous les achats effectués par la ville de Niort collectés auprès de la direction des Finances. Ils ont tous été affectés à leur service de référence dans la mesure du possible.

Les achats de papier et autres fournitures bureautiques ont été renseignés en quantité (nombre de ramettes ou tonnage, ...) par famille.

Les services (faiblement matériels, de type études, conseil, honoraires,... et fortement matériels, de type entretien, nettoyage, alimentation,...), les consommables bureautique, le petit matériel de bureau, les produits d'entretien ont été évalués à partir du montant des achats, un facteur d'émissions moyen par euro étant fourni par l'ADEME pour chacune de ces catégories.

La restauration comprend les repas scolaires et des centres de loisirs.

1.11.5 Déchets

Ce poste permet la comptabilisation des émissions de GES liées au traitement de fin de vie des déchets produits par les activités et le fonctionnement de la ville.

L'outil Bilan Carbone® permet de quantifier les émissions résultant du traitement de fin de vie des déchets rejetés, comptabilisées selon le mode d'élimination ou de valorisation (incinération, mise en décharge, recyclage...).

Il a été considéré les volumes de déchets collectés pour les bâtiments utilisés par la Ville.

Il a également été comptabilisé la collecte et le traitement des déchets par des prestataires extérieurs.

Type de déchets	Quantités (en tonnes)
Déchets industriels spéciaux (DIS)	27,805 T
Piles et accumulateurs	0,19 T
Fibrociment contenant de l'amiante et équipements de protection individuelle souillés	1,120 T
Pneus usagés	206,320 T
Bois brut	19,83 T
Métaux ferreux et non ferreux en mélange, aluminium, cuivre	36,66
Matières plastiques	1,030 T
Verre non recyclable	4,720 T
Cartons d'emballage	8,880 T
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	30 LITRES
Huiles et graisses alimentaires	0,883 T
Déchets d'équipements électriques et électroniques	9,88 T
Inertes	Démolition de chaussées : 239,12 T Béton de démolition : 339,16 T Fraisat de roulement ou croute d'enrobés : 1550,06 T Béton armé : 20,14 T

1.11.6 Fret

Ce poste permet la comptabilisation des émissions de GES liées au fret mobilisé par les différentes compétences de la ville. Trois types de fret sont pris en compte :

- Le fret amont : il correspond aux livraisons de fournitures, de papier et de repas sur les sites en provenance des fournisseurs ;
- Le fret interne : il correspond aux tournées effectuées entre les différents sites de la ville ;
- Le fret aval : il correspond à l'envoi de courrier.

Tous les achats de la ville ont été pris en compte à l'aide d'un montant et d'un ratio monétaire.

1.11.7 Immobilisations

Ce poste permet la comptabilisation des émissions de GES générées par la fabrication des biens durables utilisés (possédés ou loués) par la ville. Ces émissions étant réparties sur la totalité de la durée d'amortissement comptable ou d'utilisation du bien. On dénombre quatre grandes catégories d'immobilisations : Bâtiments et parkings - Véhicules – Mobilier - Parc informatique.

Le poste «immobilisations» consiste à répartir l'impact dû à la construction ou à la production d'un bien sur sa durée d'utilisation. Cet aspect est à prendre en compte dès lors que le bien est utilisé, le fait d'être propriétaire ne rentre pas en compte. Ce poste est ventilé dans les sous-postes suivants : immobilier, voirie, parc véhicules, parc machines et équipements lourds, mobilier, parc informatique.

Ont été répertoriés tous les bâtiments dont la ville est propriétaire ou locataire avec leur surface en m² et leur âge, chacun affecté à un périmètre. Seuls les bâtiments non amortis sont comptabilisés dans le Bilan Carbone®. La durée d'amortissement est de 30 ans.

Les parcs de véhicules, de mobilier et informatique ont été répertoriés avec leurs durées d'amortissements respectifs.

Résultat par entité, périmètre

Les paragraphes suivants expliquent les résultats et les hypothèses spécifiques à chaque périmètre.

2.1 Administration Générale

2.1.1 Présentation

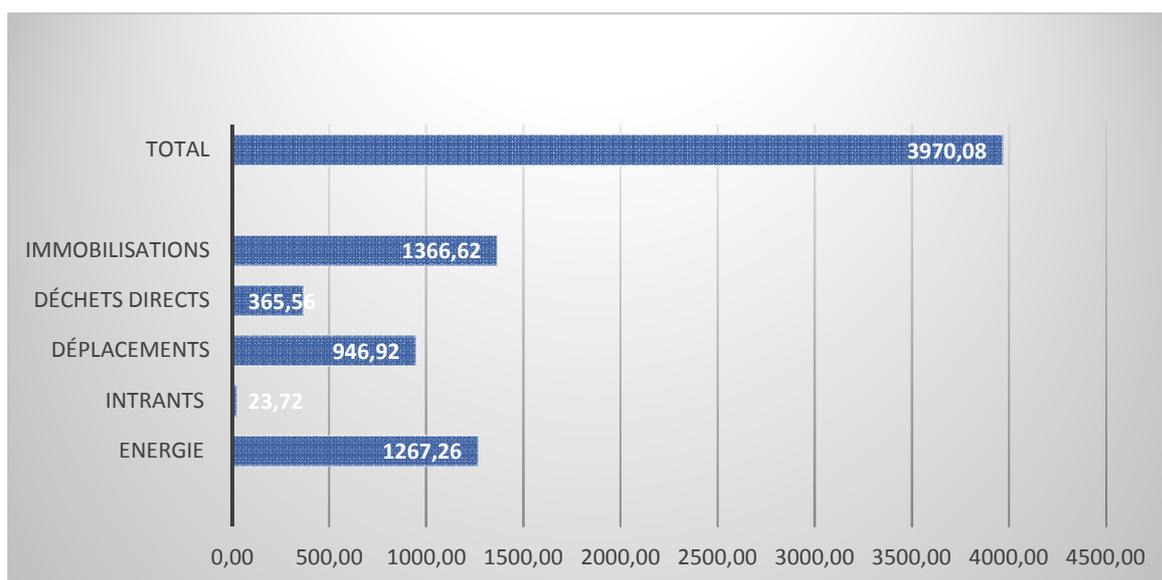
Cette entité regroupe les services municipaux qui ne rentrent pas dans une des 15 autres entités. Il s'agit pour la plupart des services administratifs et fonctionnels.

2.2.1 Répartition des émissions par poste

Les éléments ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES de l'administration générale. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste.

Administration générale (émissions en teqCo2)

Energie	1267,26
Intrants	23,72
Déplacements	946,92
Déchets directs	365,56
Immobilisations	1366,62
Total	3970,08



2.2.2 Sources, hypothèses et règles de calcul

2.2.2.1 Déplacements des usagers

Le nombre total de visiteurs (usagers) en 2018 était de 81191 : 44 465 pour l'Hôtel administratif, 8 803 pour l'Hôtel de ville et 27 923 pour les mairies de quartier (répartis ainsi : Clou Bouchet 16 049, Tour Chabot 7 488 et Saint Liguairé 4 386)

La conservation des cimetières reçoit également entre 1 300 et 1 500 usagers par an. Contrairement aux mairies de quartier qui sont des structures de proximité, la conservation est principalement fréquentée par des usagers qui se déplacent en voiture (éloignement géographique et vieillesse).

Une enquête a été réalisée au mois de juillet à l'accueil de l'Hôtel administratif et à l'Hôtel de ville (bâtiment Péristyle) afin de connaître les modes de déplacement des usagers et les distances parcourues.

Un échantillon de 131 réponses a été obtenu, on ne peut pas le considérer comme représentatif des modes de déplacement sur toute l'année, c'est pourquoi il existe une marge d'erreur.

Pour les visiteurs de l'Hôtel administratif et de l'Hôtel de ville, l'enquête permet d'obtenir les informations suivantes :

	Pied	Vélo	Moto	Car RDS	Bus TAN	Voiture	Total
Niort	28	8	2	1	25	32	96
Hors Niort					2	33	35
%	21,37%	6,10 %	1,52%	0,76%	20,61%	49,61 %	

2.2.2.2 Matériaux entrants

Le service achats centralise l'achat de papier pour l'ensemble des services de la Ville, il n'y a pas de différenciation entre les différents périmètres, donc le tout a été affecté à l'administration générale.

Format	A4	A4	A3	Total
Grammage (g/m ²) ou poids direct (tonnes)	80	120/160	Tt grammage	
Nombre de pages par ramette	500	250	500/250	
Nombre de ramettes	7915	320	803	
Achat par la repro et la D° de l'Education pour l'ensemble des services (en tonnes)	19,746	0,596	3,987	23,733

L'achat de fournitures de bureau représente un montant de 29141 €.

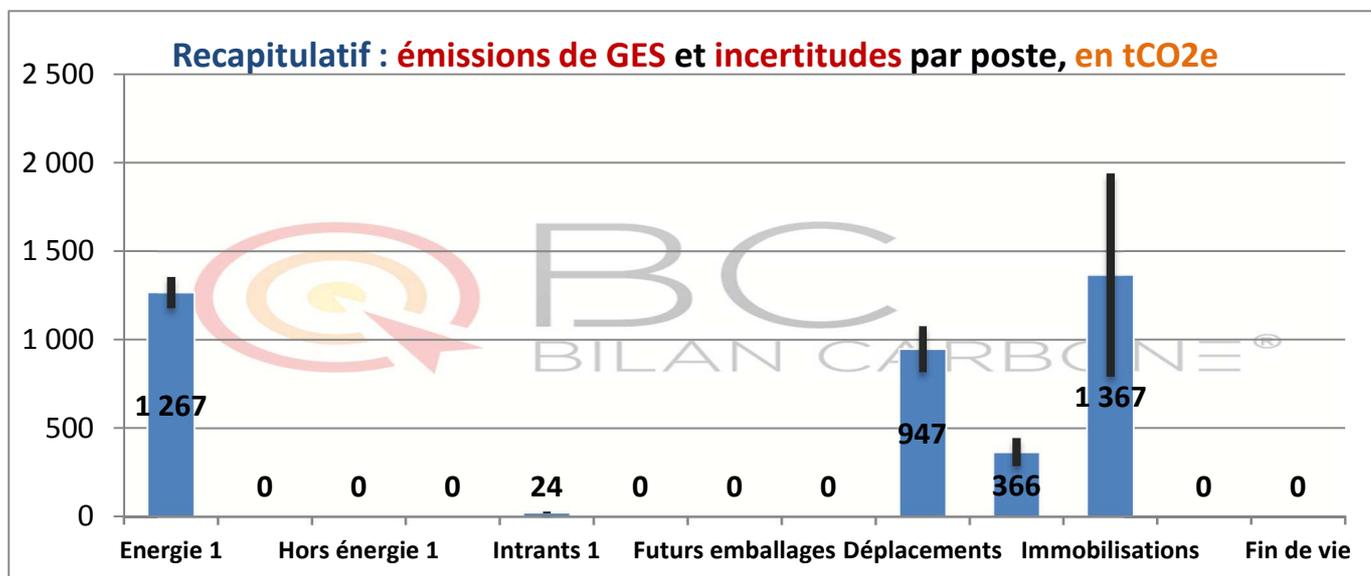
2.2.2.3 Fret

Il s'agit de tous les envois postaux réalisés par la ville de Niort imputés à l'administration générale, soit 113 196 plis. (selon le relevé de la machine à affranchir)

2.2.2.4 Immobilisations

Seuls les parkings sous-terrain sont comptabilisés puisque les parkings ouverts sont inclus dans la voirie.

2.2.3 Incertitudes



2.2 Elu

2.2.1 Présentation et résultats

Il s'agit de l'ensemble des déplacements effectués avec la ville de départ et d'arrivée, le moyen de transport utilisé et le nombre de personnes transportées.

22968 km ont été parcourus. 40% des distances parcourues ont été effectuées en TGV, 60% en voiture.

2.3 Education

2.3.1 Présentation

Il s'agit de l'ensemble des écoles élémentaires, maternelles et des centres de loisirs de la ville de Niort. La ville compte 19 groupes scolaires avec 151 agents (ATSEM, agents Polyvalents et agents de coordination), 200 enseignants (175 classes ordinaires et 25 classes spécialisées) et 4359 élèves.

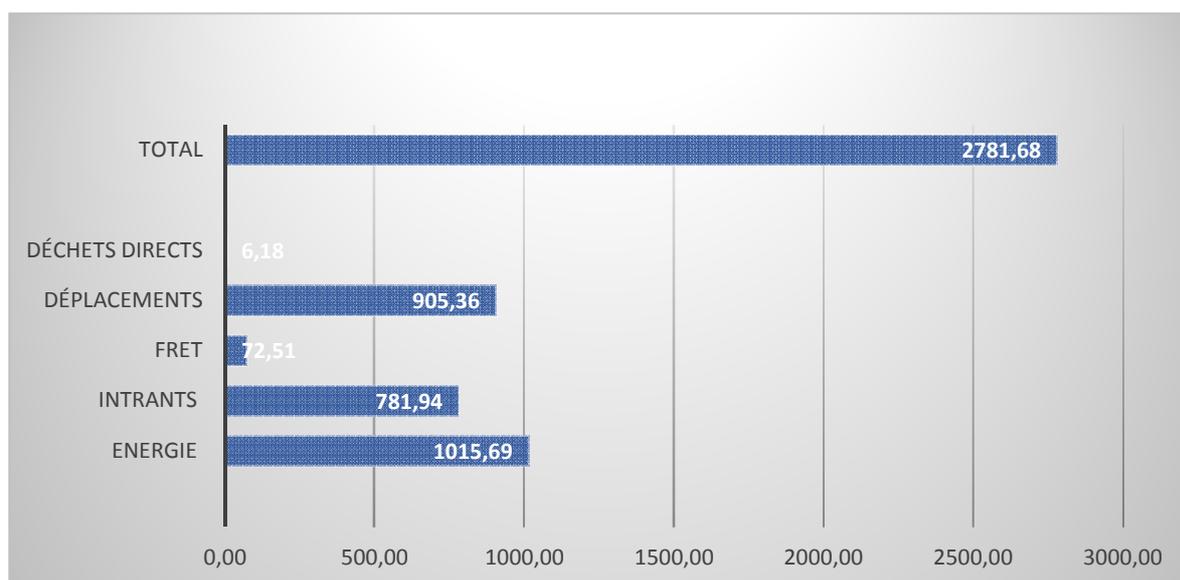
La restauration scolaire a servi 602 113 repas (avec les Centres de loisirs), assurés par 79 agents de production sur 22 cuisines.

2.3.2 Répartition des émissions par poste

Les éléments ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES de l'administration générale. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste.

Education (émissions en teqCo2)

Energie	1015,69
Intrants	781,94
Fret	72,51
Déplacements	905,36
Déchets directs	6,18
Total	2781,68



2.3.3 Sources, hypothèses et règles de calcul

2.3.3.1 Déplacements domicile travail des enseignants et des élèves

Il a été réalisé une enquête déplacement domicile-école auprès des enseignants et des parents d'élèves dans un échantillonnage de 9 groupes scolaires de la Ville, correspondant à différents critères d'éloignement (zones centre-ville, péri-urbaine et intermédiaire). Il s'agit des écoles Michelet, Paul Bert, Ferry, d'Aubigné, Pasteur, Zola, Buisson, Proust et Brizeaux.

L'enquête a eu un taux de réponse de 37% de la part des enseignants.

Le mode de déplacement principal est la voiture, avec un taux de 70%, suivi du Vélo 12,85%, de la marche à pieds 10%, du bus 5,72% et du covoiturage pour 1,43%.

Pour ce qui est des élèves, dont l'enquête a eu un taux de réponse de 35% de la part des parents, le mode de déplacement principal est la marche à pieds, avec un taux de 46,84 % (dont 2,7% en pédibus), suivie de la voiture, 42,33%, puis du Vélo 6,38% et du bus avec 4,45%.

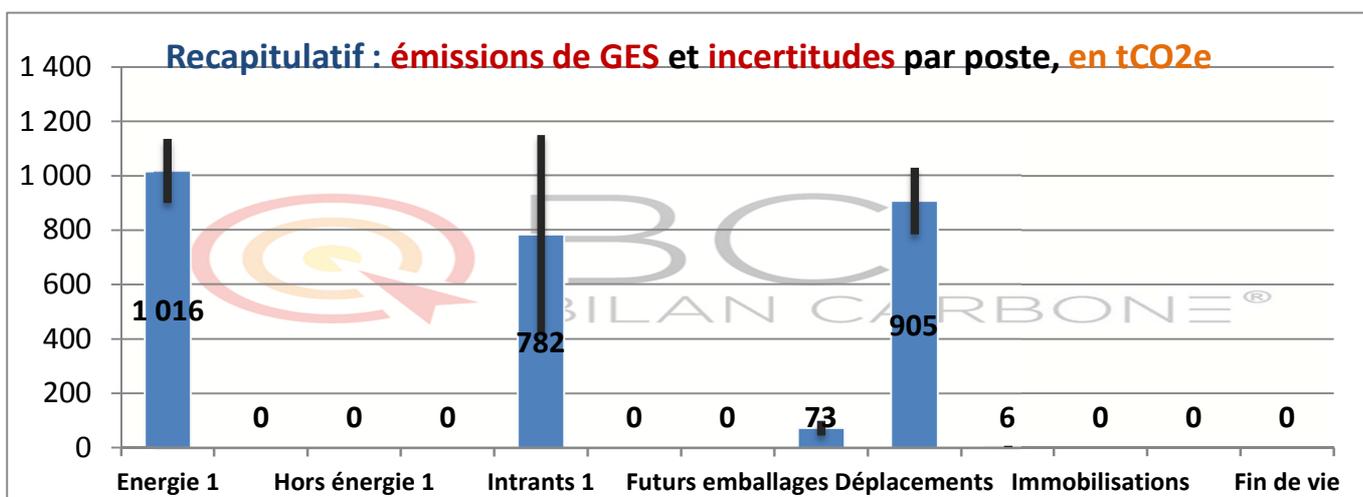
2.3.3.2 Matériaux entrants

L'ensemble des achats réalisés pour la conception des repas des cantines scolaires a été comptabilisé, de même que le fret pour acheminer les denrées, et le volume de déchets qui a été généré (29,78 T).

2.3.3.3 Energie

Le poste énergie est le plus important facteur d'émission de GES. L'ensemble des données de consommation est tiré du bilan énergétique du patrimoine communal, dont le scolaire et périscolaire représentent 13% des consommations d'électricité (1,625 GWh). Le chauffage des 19 écoles publiques de la ville est le plus important poste de consommation de gaz (31%, soit 3,689 GWh).

2.3.4 Incertitudes



2.4 Equipements sportifs

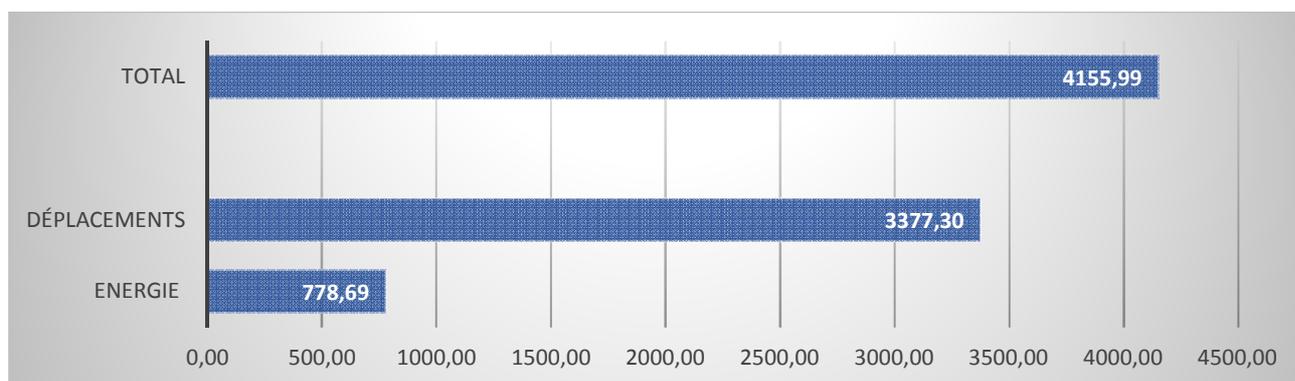
2.4.1 Présentation

Les équipements sportifs rassemblent toutes les infrastructures et activités associées à la pratique du sport. Cela comprend :

- 11 salles de sport
- 11 stades
- Une patinoire
- Ainsi que les autres équipements : stand de tir, golf, hippodrome, piste de bicross, ...

Equipements sportifs (émissions en teqCo2)

Energie	778,69
Déplacements	3377,30
Total	4155,99



2.4.2 Répartition des émissions par poste

2.4.2.1 Déplacements

Les deux postes les plus émetteurs sont les déplacements des usagers et l'énergie des locaux. L'ensemble des personnes se rendant dans les équipements sportifs pour la pratique quotidienne des sports (les pratiquants) et pour les manifestations sportives (les sportifs et les spectateurs), est estimé à 833 349 personnes pour l'année 2018.

Une enquête sur les modes de déplacement a été conduite auprès des licenciés des clubs sportifs.

En fonction du rayonnement des équipements, les hypothèses suivantes ont été prises pour calculer la distance parcourue par les visiteurs :

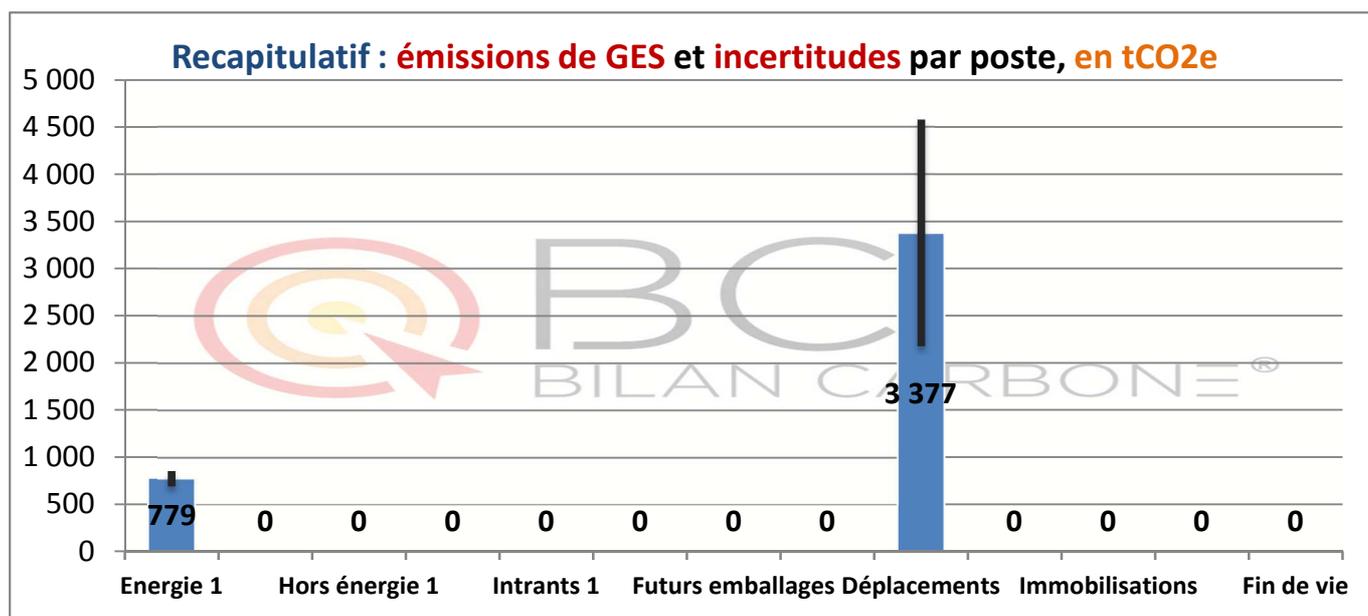
- Rayonnement communal : 5 km (aller)
- Rayonnement agglomération : 7 km (aller)
- Rayonnement départemental : 15 km (aller)

- Rayonnement régional : 30 km (aller)

2.4.2.2 Energie

L'ensemble des données de consommation est tiré du bilan énergétique du patrimoine communal, dont les équipements sportifs représentent 18% des consommations d'électricité (2,25 GWh) et 22% pour le gaz (2,618 GWh) Ce sont les sites sportifs qui concentrent les plus importantes consommations d'eau, avec 58% du volume annuel consommé, soit 90234 m³

2.4.3 Incertitudes



2.5 Equipements culturels

2.5.1 Présentation

Il s'agit de toutes les infrastructures et activités associées à la culture.

On y retrouve notamment : Les salles des fêtes, le Pilori, Fort Foucault, la salle de diffusion du Camji, le Théâtre Saint-Florent, les Centres Socio-Culturels, pavillon Grappelli, les manifestations extérieures (14 juillet, fête de la musique, jeudi Niortais, Cinés plein-air...), ...

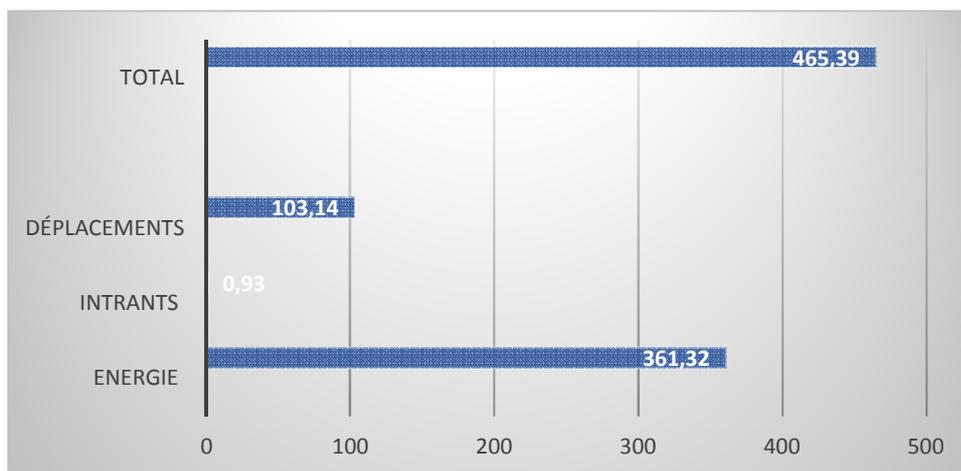
Les données sont issues du rapport de bilan général 2018 du service culture.

2.5.2 Répartition des émissions par poste

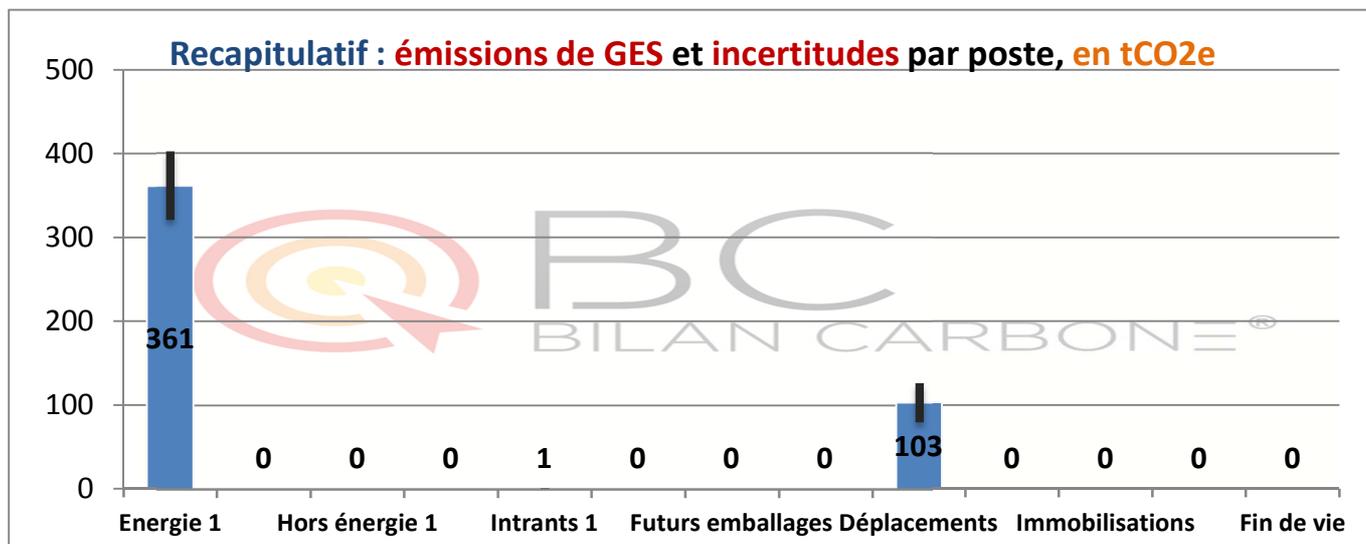
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES des équipements culturels. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Equipements Culturels (émissions en teqCo2)

Energie	361,32
Intrants	0,93
Déplacements	103,14
Total	465,39



2.5.3 Incertitudes



2.6 Sanitaire et social : Autre

2.6.1 Présentation

Les activités du CCAS sont découpées en trois périmètres :

- Petite enfance
- Personnes âgées
- Autres activités dont administration et service support

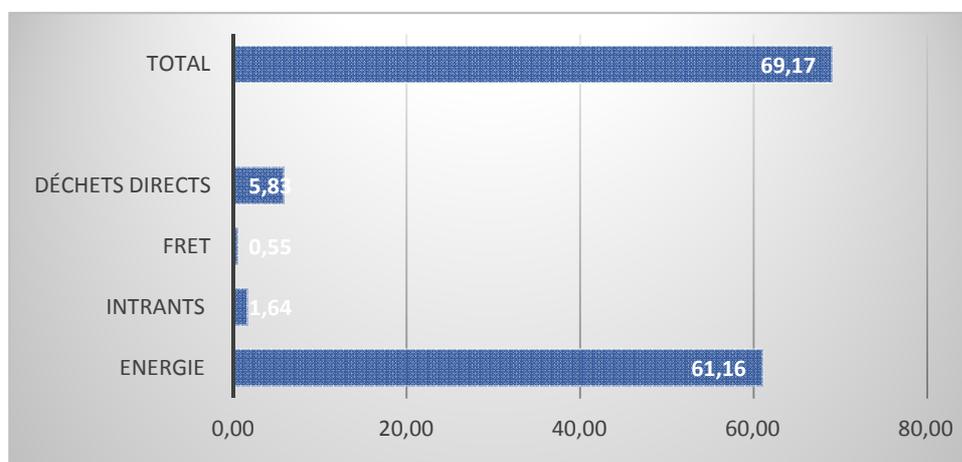
Cette entité est composée des services du CCAS qui ne s'occupe pas des activités de petite enfance et personnes âgées.

Elle comprend également les données communes lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir des données par périmètre.

2.6.2 Répartition des émissions par poste

Sanitaire et social : autre (émissions en teqCo2)

Energie	61,16
Intrants	1,64
Fret	0,55
Déchets directs	5,83
Total	69,17



Les postes les plus émetteurs sont l'énergie des locaux et les déchets directs (322162 litres)
Le rapport annuel du CCAS indique 8 100 accueils physiques en 2018.

2.7 Sanitaire et social : Petite enfance

2.7.1 Présentation

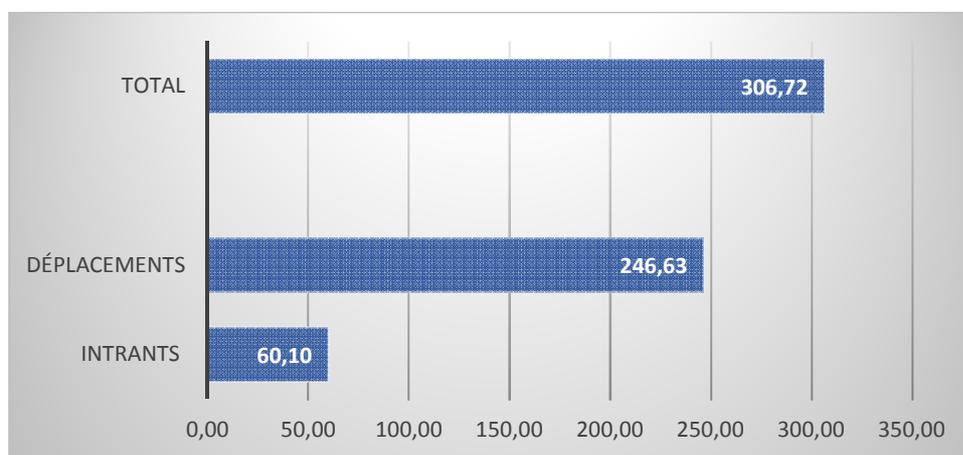
Cette entité est composée des services du CCAS lié à l'activité petite enfance avec les crèches et halte-garderie.

2.7.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES du périmètre sanitaire et sociale petite enfance. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Sanitaire et social : Petite enfance (émissions en teqCo2)

Intrants	60,10
Déplacements	246,63
Total	306,72



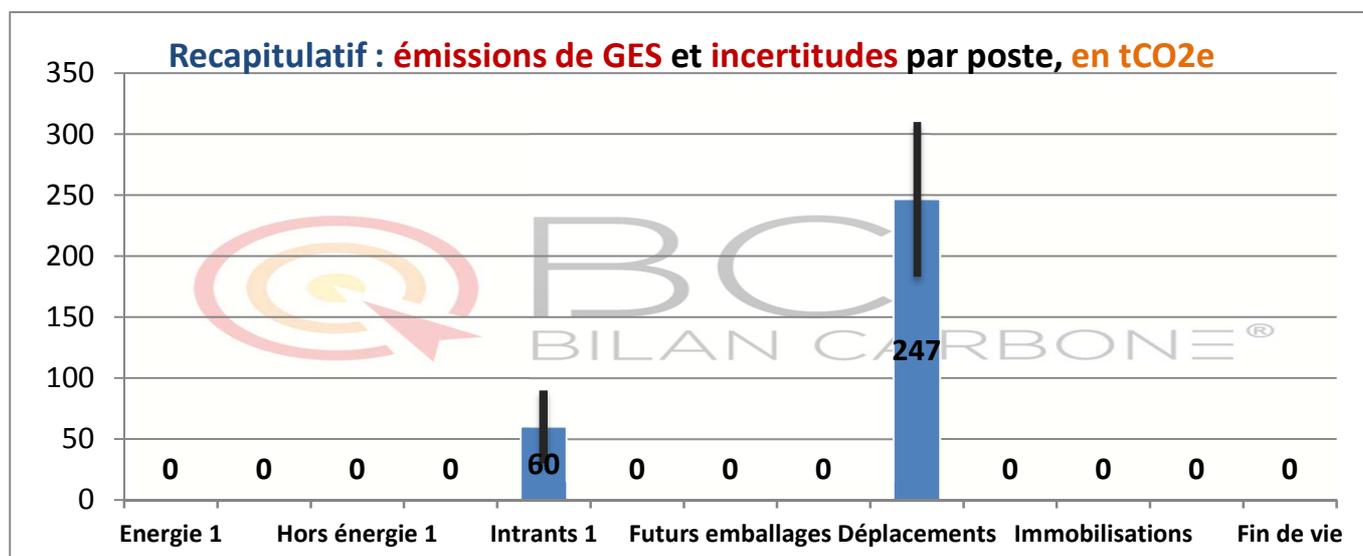
2.7.2.1 Déplacements des usagers

Nombre de jours ouvrés en 2018 : 229
 Nombre d'enfants accueillis en 2018 : 510
 Nombre de familles accueillies en 2018 : 458
 Nombre de fratrie accueillis en 2018 : 51

2.7.2.2 Intrants

29460 repas ont été servis en 2018.

2.7.3 Incertitudes



2.8 Sanitaire et social : Personnes âgées

2.8.1 Présentation

Cette entité est composée des services du CCAS lié à l'activité « aide aux personnes âgées à domicile ».

2.8.2 Répartition des émissions par poste

2.8.2.1 Déplacements des usagers

Il n'y a pas de déplacements des usagers puisqu'il s'agit d'un service d'aide à domicile.

2.8.2.2 Les matériaux entrants

Le nombre de repas portés à domicile en 2018 s'élève à 59039, représentant 120 Tonnes de CO₂e.

2.9 Jardins et espaces naturels

2.9.1 Présentation

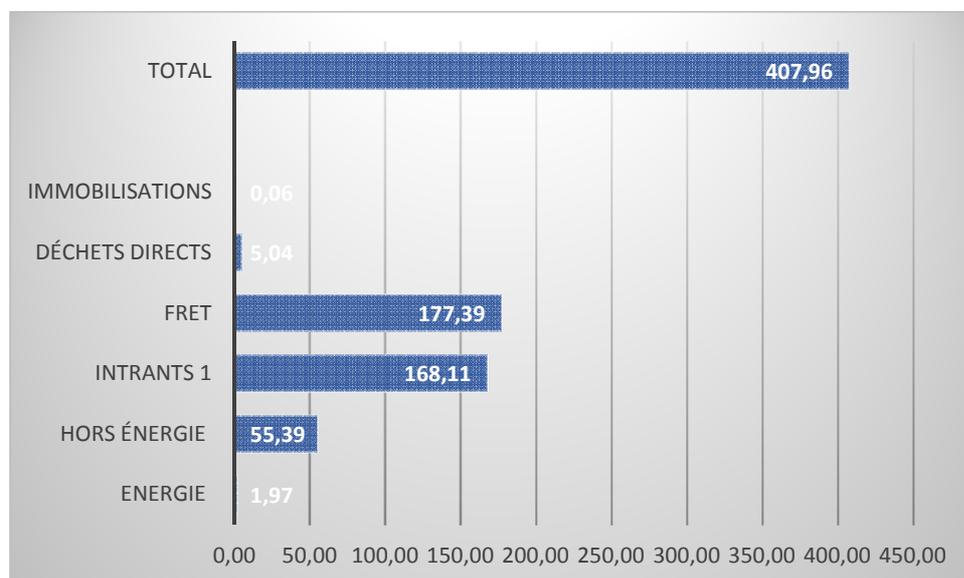
Il s'agit de la gestion de tous les espaces naturels ou semi-naturels par les services de la ville de Niort.

2.9.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES des jardins et espaces naturels. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Jardins et espaces naturels (émissions en teqCo2)

Energie	1,97
Hors énergie	55,39
Intrants 1	168,11
Fret	177,39
Déchets directs	5,04
Immobilisations	0,06
Total	407,96



Le poste principal est le poste Fret, suivi des Intrants.

2.9.2.1 Emissions de protoxyde d'azote

L'utilisation d'engrais azotés implique l'émission de protoxydes d'azote (N₂O)
En 2018, plus de 34 Tonnes d'engrais ont ainsi été utilisées.

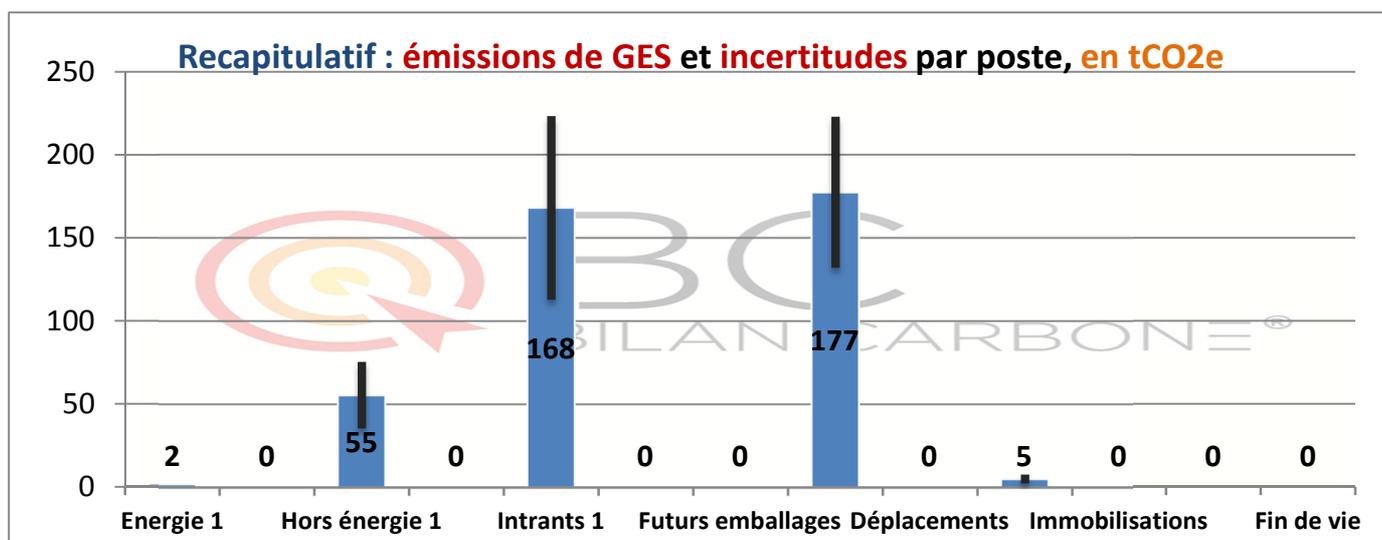
2.9.2.2 Déchets

Les déchets verts générés et traités dans une filière de compostage s'élèvent à 960 Tonnes.

2.9.2.3 Matériaux entrants

Il s'agit notamment pour 2018, de 932 Tonnes de sable, 140 m³ de terreau, 6290 Kg de semence de gazon, 43200 litres de coques de cacao pour le paillage, 3624 litres de peinture à gazons, 559 kg de gaz pour désherbeurs et 11 litres de produits phytosanitaires.

2.9.3 Incertitudes



2.10 Voirie - Propreté

2.10.1 Présentation

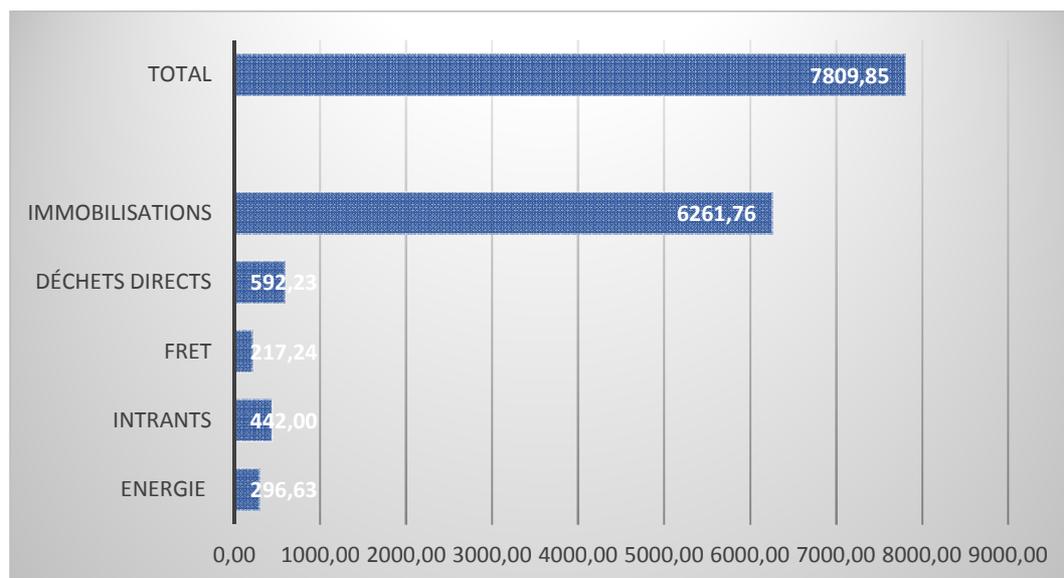
Ce périmètre regroupe toutes les infrastructures routières avec la construction et l'entretien.

2.10.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES de la voirie. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Voirie (émissions en teqCo₂)

Energie	296,63
Intrants	442,00
Fret	217,24
Déchets directs	592,23
Immobilisations	6261,76
Total	7809,85



2.10.3 Sources, hypothèse et règles de calculs

Les émissions sont très majoritairement dues aux immobilisations, notamment des 425 km de voiries.

2.10.3.1 Eclairage public

La consommation électrique pour l'éclairage public, la signalisation et les fontaines s'élève à 5 194 844 KWh. Cela représente 42% de la consommation d'électricité de la ville.

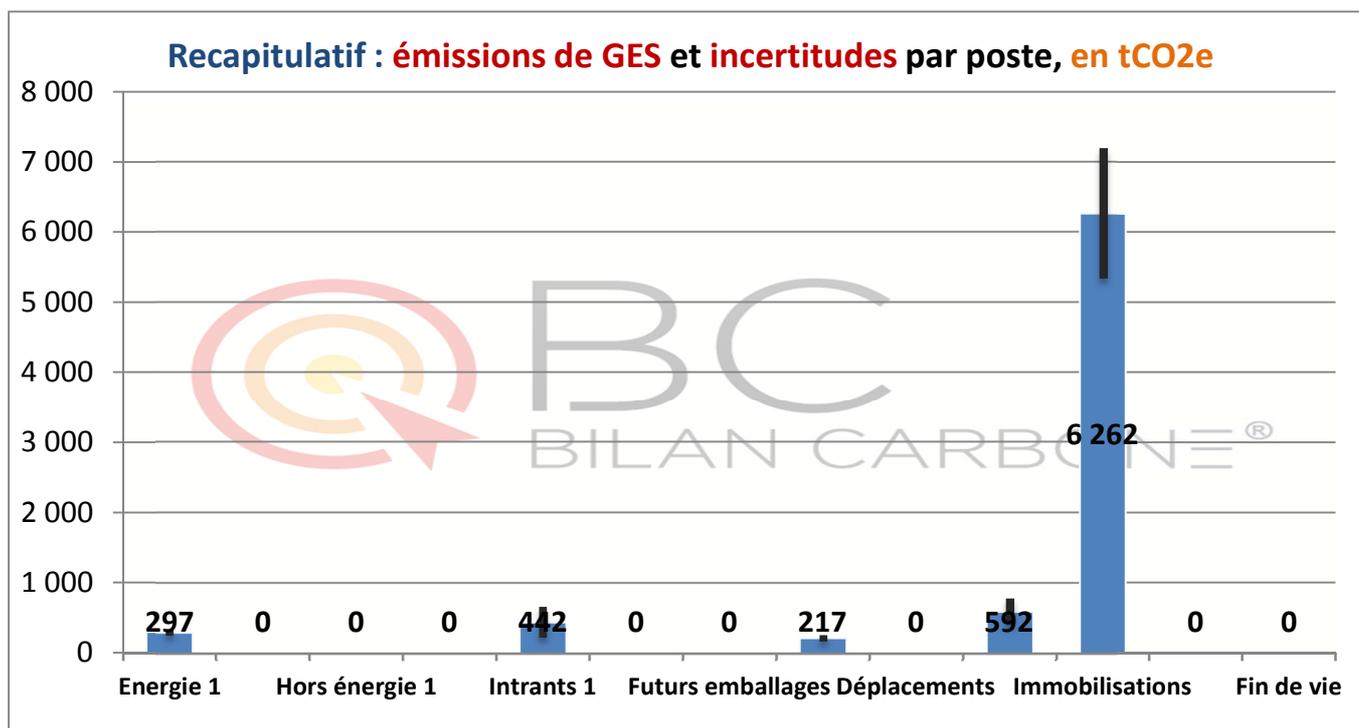
2.10.3.2 Intrants

Il s'agit notamment de l'achat de 1960 Tonnes d'enrobé, de 3200 Tonnes de Diorite, de 400 Tonnes de calcaire, de 185 d'enrobé froid, de 98 Tonnes d'émulsion et de 155 m3 de béton.

2.10.3.3 Déchets

Les déchets directs représentent 546 Tonnes de béton, 1550 Tonnes d'inerte noir et 51 Tonnes d'inerte blanc.

2.10.4 Incertitudes



2.11 Marchés

2.11.1 Présentation

Cette entité concerne les trois marchés forains qui ont lieu trois fois par semaine et les Halles (marché couvert).

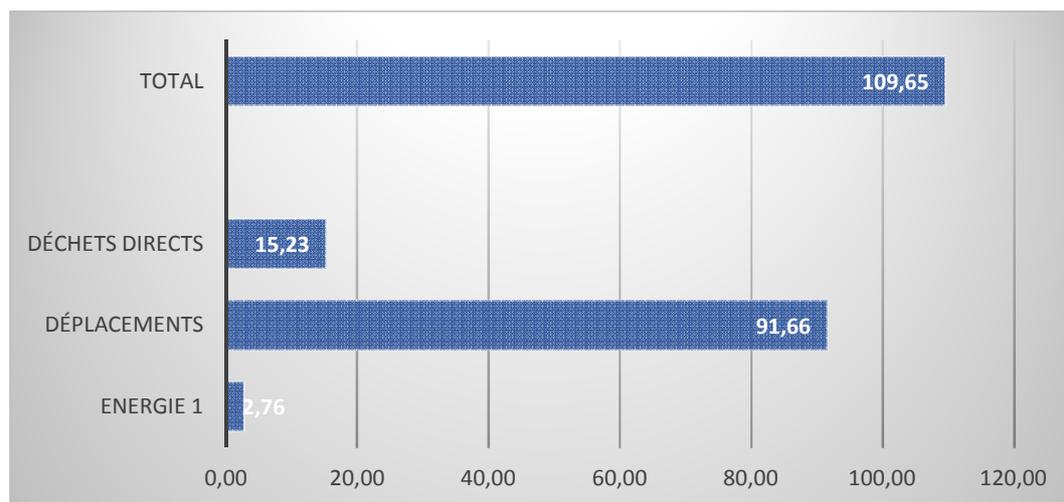
Les Halles sont ouvertes 6 jours avec deux jours principaux qui sont le jeudi et le samedi.

2.11.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES du marché. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Marchés (émissions en tCO2e)

Energie 1	2,76
Déplacements	91,66
Déchets directs	15,23
Total	109,65



Le périmètre marchés est marqué par trois postes dont un prédominant : les déplacements des visiteurs, les déchets et l'énergie des locaux.

2.11.3 Sources, hypothèse et règles de calcul

2.11.3.1 Déplacements visiteurs

Pour le nombre de visiteurs, les hypothèses suivantes ont été émises :

- Les Halles :
 - Le samedi : 4 000 visiteurs
 - Le jeudi : 2 000 visiteurs
 - Les autres jours : 500 visiteurs par jour
- Marchés forains : 30 clients par commerçant et par jour de marché

Pour les distances parcourues, les hypothèses suivantes ont été émises :

- Distance Niort centre-ville-marché : 3 km aller-retour
- Distance Niort autres quartiers-marché : 10 km aller-retour
- Distance autres communes-marchés : 25 km aller-retour

A l'aide de ces hypothèses et des données fournies, il a été possible de calculer les kilomètres parcourus par les visiteurs et par le mode de déplacement.

2.11.3.2 Energie

La consommation d'électricité s'élève à 48324 KWh.

2.11.3.3 Déchets

Il a été produit 62 Tonnes de déchets carnés et légumes et 411840 litres d'autres déchets.

2.12 Cimetière – Crématorium

2.12.1 Présentation

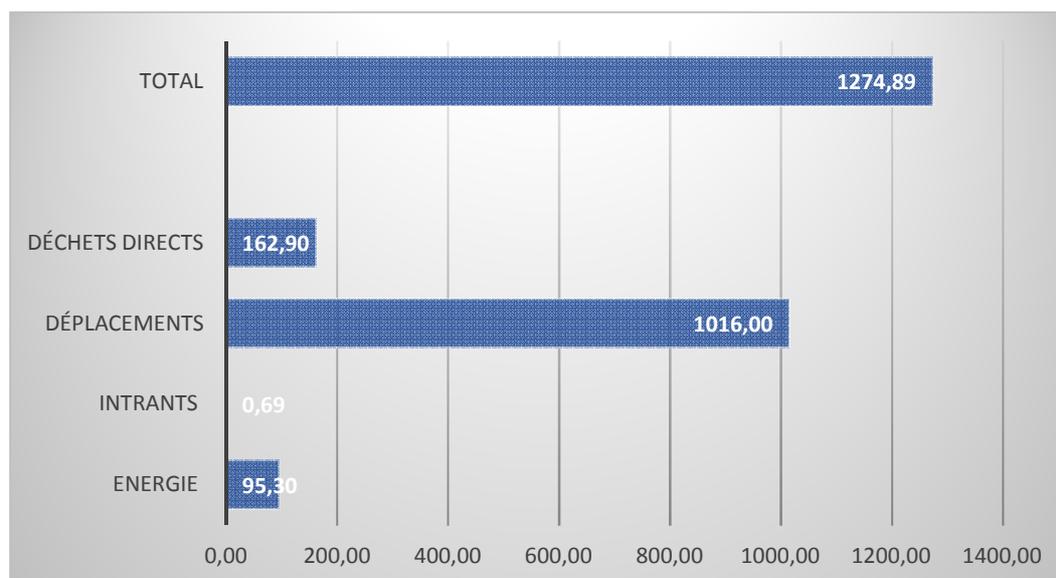
Ce périmètre prend en compte l'activité du crématorium et des cimetières de la ville de Niort.

2.12.2 Répartition des émissions par postes

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES du cimetière et du crématorium. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Cimetières et crématorium (émissions en teqCo2)

Energie	95,30
Intrants	0,69
Déplacements	1016,00
Déchets directs	162,90
Total	1274,89



Le cimetière et le crématorium sont marqués par trois postes, dont un dominant: les déplacements des usagers, les déchets directs, et l'énergie.

2.12.3 Répartition des émissions par postes

2.12.3.1 Déplacements des usagers et visiteurs

Au regard du nombre d'enterrements (1570) et de crémations (1351) en 2018, les hypothèses suivantes ont été émises :

- Toutes les personnes viennent en voiture
- Ce sont en moyenne 30 voitures qui arrivent pour chaque sépulture
- Les distances moyennes parcourues (aller simple), en fonction du département de provenance sont :
 - Niort : 3 km
 - Deux Sèvres : 50 km
 - Vienne : 80 km
 - Vendée : 100 km
 - Charente : 120 km
 - Charente maritime : 120 km
 - Autres provenances : 150 km

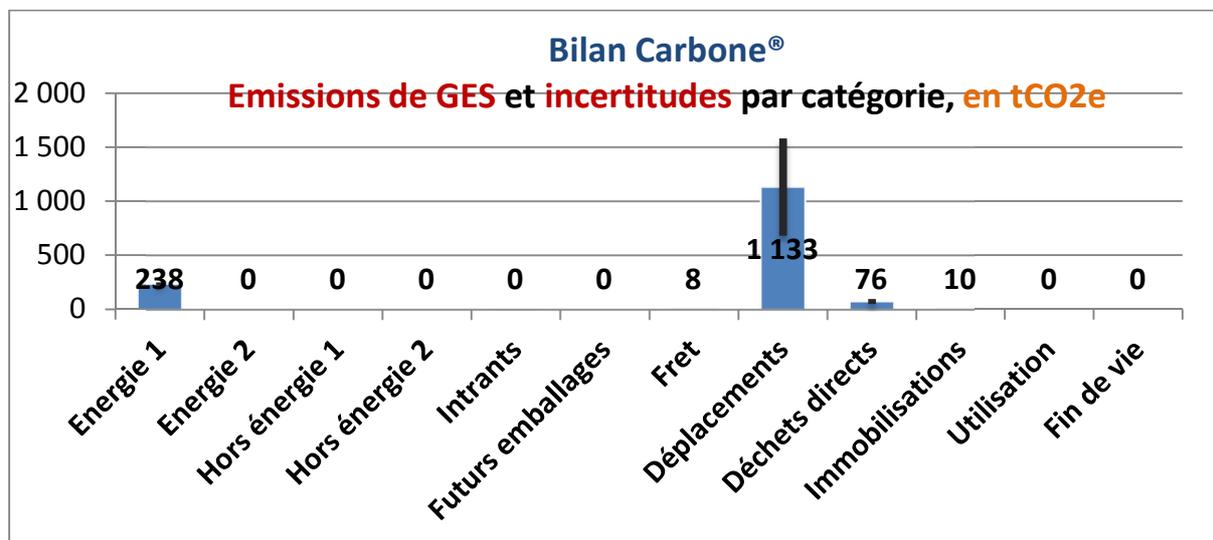
2.12.3.2 Déchets

450 Tonnes de déchets ont été produites en 2018 et ont intégré des filières de traitement (compostage, recyclage, incinération, mise en décharge...)

2.12.3.3 Energie

La consommation d'énergie pour les cimetières et le crématorium est de 0,25 GWh d'électricité et de 0,357 GWh de gaz.

2.12.4 Incertitudes



2.13 Syndicat des Eaux du Vivier

2.13.1 Présentation

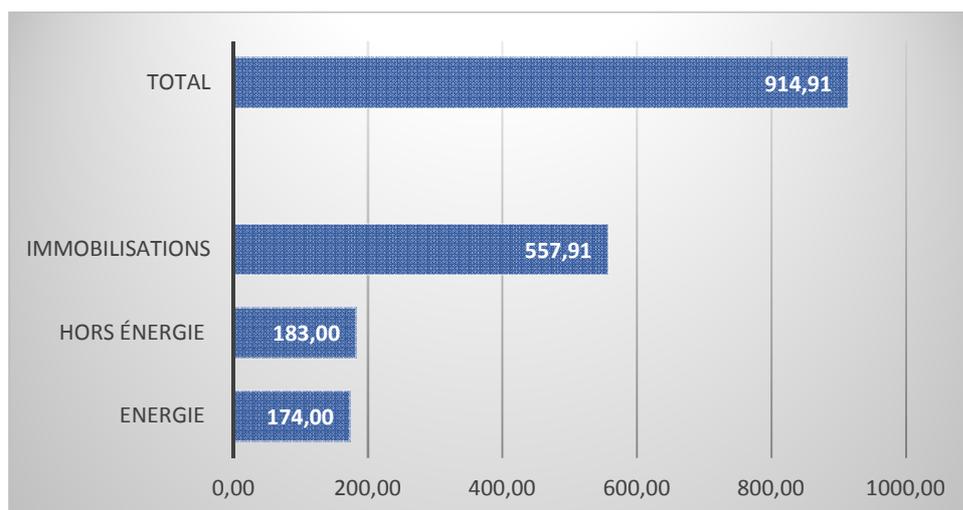
Le SEV est le syndicat intercommunal qui gère la distribution en eau potable de la ville de Niort.

2.13.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES du SEV. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

SEV (émissions en teqCo2)

Energie	174,00
Hors énergie	183,00
Immobilisations	557,91
Total	914,91



Les émissions GES sont majoritairement dues au poste immobilisations.

2.13.3 Sources, Hypothèses et règles de calcul

1.11.7.1 Emissions non énergétiques

Le procédé de traitement de l'eau est constitué de plusieurs procédés :

- Une dénitrification biologique
- Une ozonation
- Un passage sur charbons actifs
- Une chloration en tête de distribution

Il a été calculé les émissions de CO₂ dues à ces procédés, dont les explications sont présentées ci-dessous.

Le procédé de dénitrification est basé sur la formule suivante :



Ce procédé est réalisé à l'aide de bactéries anaérobies hétérotrophes qui puisent leur énergie et nutriments dans l'eau brute additionnée d'éthanol et d'acide phosphorique.

Il y a donc, selon la formule ci-dessus, génération de CO₂, avec une partie du carbone qui est métabolisée. Donc il y a production d'environ **500 kg de CO₂ par jour** avec ce procédé.

L'ozonation est un procédé de destruction thermique de l'ozone résiduelle. Enfin, le chlore est mis sous forme javel "alimentaire" dans l'eau et non sous forme gazeuse. Une partie est consommée sur le réseau mais une partie se dégage en cours de transport, notamment dans les châteaux d'eau. Il en reste environ 0,1 mg/l (Chlore dans l'eau) en bout de réseau.

Donc une partie s'échappe probablement dans l'atmosphère de l'ordre de quelques kg/jour en Cl₂. Toutefois l'équivalent CO₂ de ces gaz en termes d'effet de serre n'est pas connu.

2.14 Restaurant Inter Administration

2.14.1 Présentation

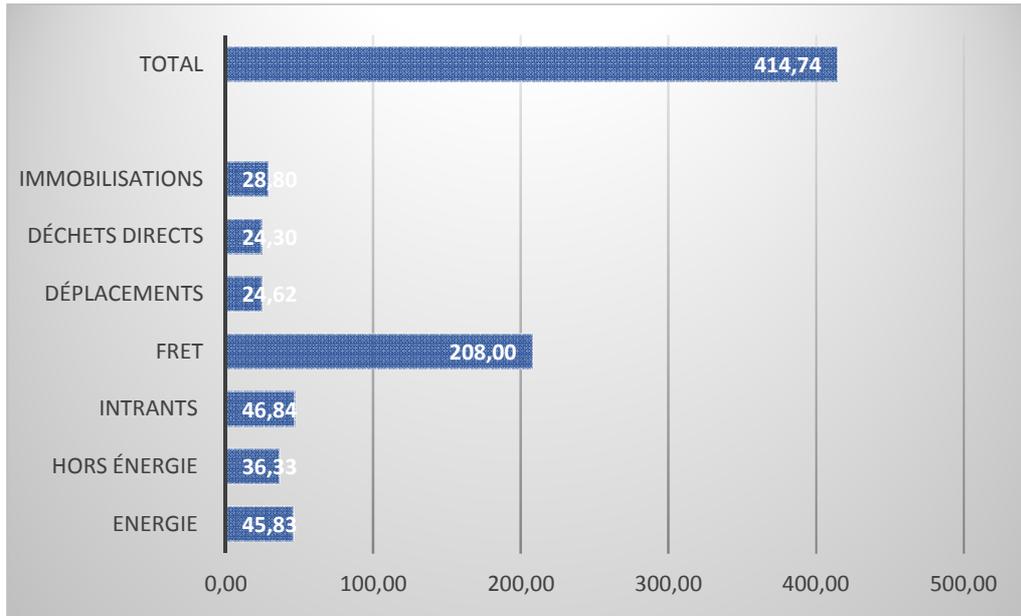
Ce restaurant est mis à disposition des agents de la ville de Niort afin qu'il puisse s'y restaurer le midi. Sur 22962 repas servis en 2018, 22,8% l'ont été aux agents VDN, CCAS et SEV.

2.14.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par poste des émissions de GES du RIA. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

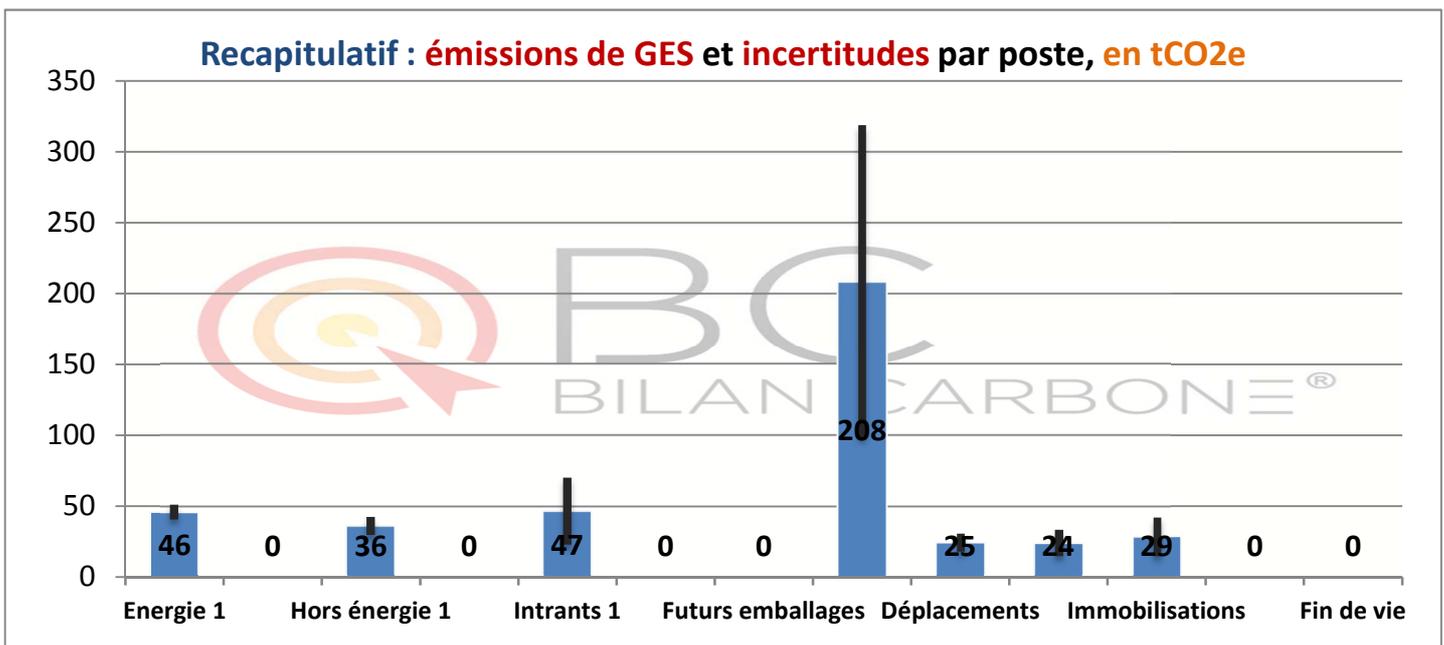
RIA (émissions en teqCo2)

Energie	45,83
Hors énergie	36,33
Intrants	46,84
Fret	208,00
Déplacements	24,62
Déchets directs	24,30
Immobilisations	28,80
Total	414,74



Les principaux postes d'émissions sont le fret, suivi des achats et de l'énergie.

2.14.3 Incertitudes



2.15 Aéroport

2.15.1 Présentation

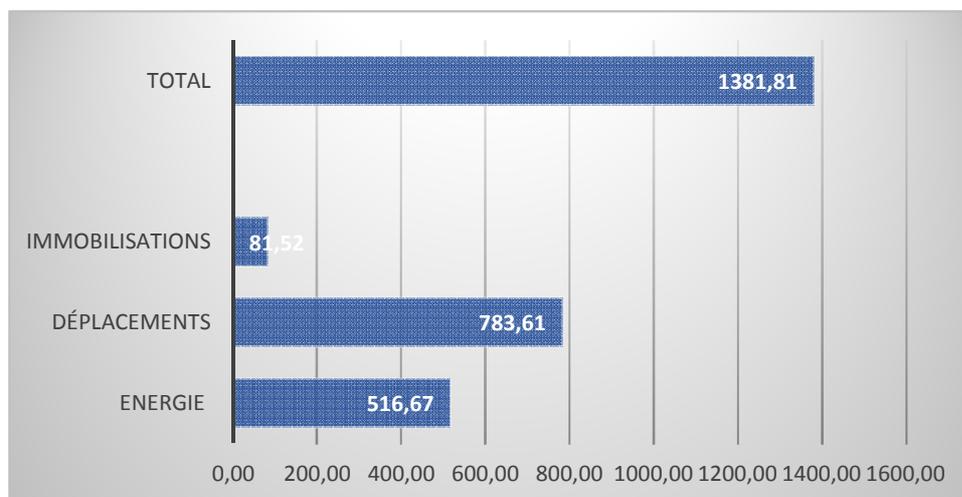
Il s'agit des émissions de l'activité de l'aéroport.

2.15.2 Répartition des émissions par poste

Le tableau et le graphique ci-dessous récapitulent la répartition par poste des émissions de GES de l'aérodrome. Ils permettent de visualiser l'importance de chaque poste et leur incertitude.

Aérodrome (émissions en teqCo2)

Energie	516,67
Déplacements	783,61
Immobilisations	81,52
Total	1381,81



L'aérodrome est marqué par deux postes prédominants : les déplacements (usagers et professionnels) et les consommations de carburant pour l'aviation.

2.15.3 Sources, hypothèses et règles de calcul

15708 mouvements d'aéronefs basés et 3382 mouvements d'aéronefs extérieurs.

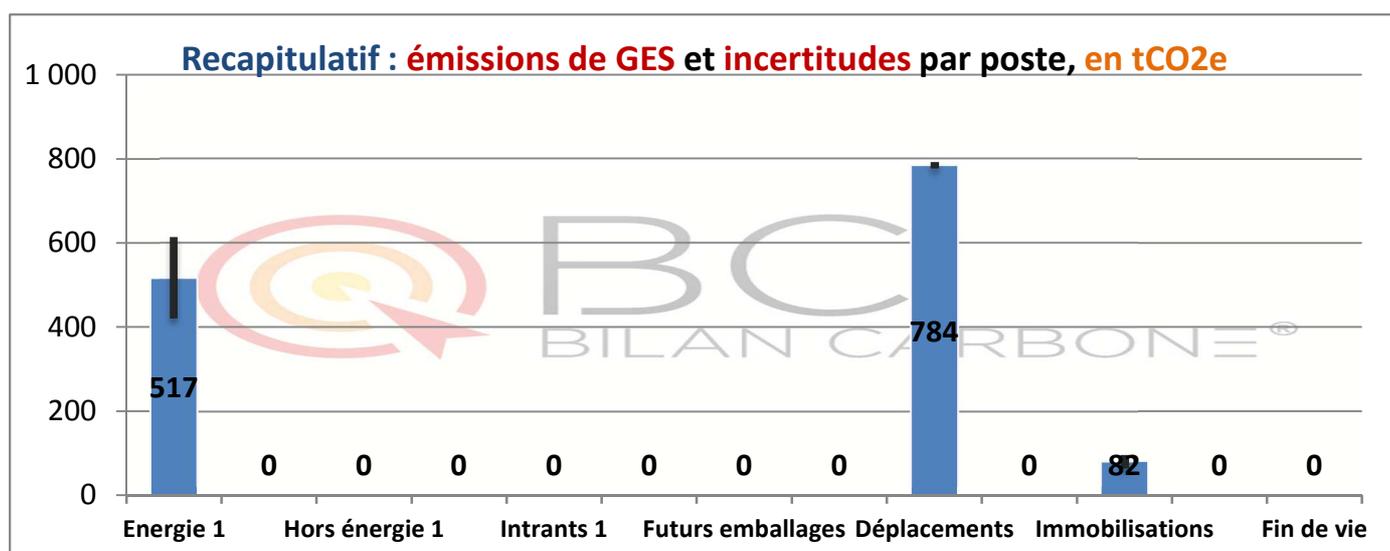
92 000 litres de Kérozen et 70 000 litres d'Avgas (essence d'aviation).

3 événements par l'aérodrome ayant rassemblés un total de 1500 visiteurs.

- Le nombre d'aéronefs basés sur l'aérodrome venant de l'extérieur. Le carburant consommé par ces avions usagers est compté dans les déplacements des usagers. La quantité de carburant est calculée en supposant que chaque visite a fait l'objet d'une heure de vol, que la consommation d'un avion est de 35l par heure de vol et enfin qu'il y a 50% de kérosène et 50% d'essence aviation.
- Les déplacements en voiture des usagers qui se rendent à l'aérodrome. L'hypothèse a été émise que chaque mouvement d'avion basé sur l'aérodrome implique une distance unitaire de 10 km.

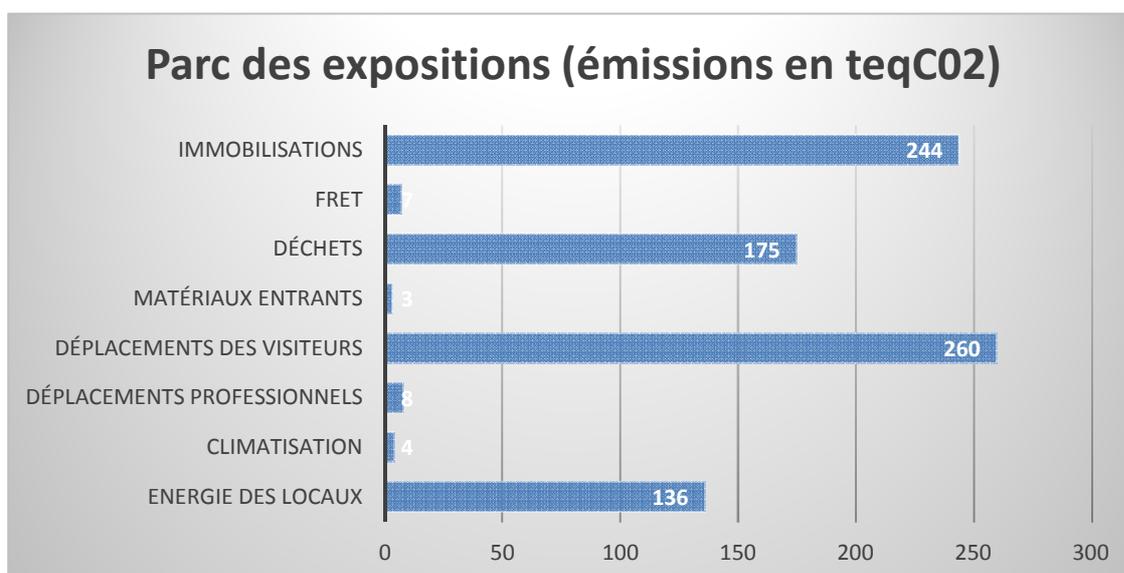
- Le nombre de participants aux événements organisés par l'aérodrome sur la base. Les événements regroupent beaucoup d'usagers, dont le mode de déplacement n'est pas connu. Les hypothèses suivantes ont été retenues :
 - 80% des usagers viennent de Niort et parcourent 10km aller-retour
 - 20% proviennent du département et effectuent une distance de 50km aller-retour
 - Tous les usagers se déplacent en voiture.

2.15.4 Incertitudes



2.16 Parc des expositions

Le parc des expositions est marqué par quatre postes prédominants : les déplacements des visiteurs, les immobilisations, les déchets et la consommation énergétique.



3 Les pistes d'actions pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre

A travers une **Feuille de route Niortaise vers les Objectifs de Développement Durable** (ODD), la Ville de Niort s'engage sur l'Agenda 2030, nouveau cadre de référence du développement durable, porteur de 17 objectifs ambitieux pour la planète.

La problématique énergétique et climatique s'inscrit notamment dans l'ODD 11 « Villes et communautés durables », l'ODD 12 « Consommation et production responsables », l'ODD 13 « Relatif à la lutte contre les changements climatiques » et l'ODD 7 « Energies propres et d'un coût abordable ».

Par ailleurs, la **démarche Cit'ergie**, dans laquelle la ville de Niort s'est engagée et pour laquelle elle est labellisée, permet de structurer et d'affiner la stratégie de la collectivité en matière énergétique et d'adaptation aux changements climatiques. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il permet, en apportant une structure méthodologique, de fixer des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.

A l'aide de cet instrument, la Ville de Niort s'est ainsi engagée dans une politique énergie climat ambitieuse et a obtenu des résultats qui lui ont valu la reconnaissance Cit'ergie® en 2019. L'évolution du potentiel d'actions mis en œuvre a été constante du démarrage de la démarche à ce jour (passant de 34 % à plus de 57%).

L'obtention du label Cit'ergie est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux, et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

D'autre part, la neutralité carbone, étant entendue dans les termes de l'accord de Paris, comme l'atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions par les écosystèmes gérés par l'homme (tels que les forêts, les prairies, les sols agricoles et les zones humides), la ville de Niort, à travers ses actions en faveur de la biodiversité, préserve les écosystèmes et les terres agricoles, et envisage un ambitieux projet de plantation de forêt urbaine à même de pouvoir séquestrer du carbone et lutter contre les îlots de chaleur urbains, **Niort Canopée**.

3.1 L'énergie

Il s'agit d'un poste important pour la collectivité, qui correspond à 15% des émissions totales, soit 4 579 teqCO₂.

Afin de réduire ce poste un certain nombre d'actions est à l'œuvre ou en projet, permettant à terme une baisse de 15 % des émissions de GES.

Comportement :

- Sensibilisation du personnel et du public aux éco-gestes afin de réduire la consommation : éteindre lumière et ordinateur lorsque l'on quitte son bureau, limiter le recours aux radiateurs électriques d'appoint, etc.
L'expérience conduite à travers CUBE 2020 (Concours Usage Bâtiment Efficace) a par exemple ainsi permis de réaliser une économie de consommation de 14% sur le site administratif (Hôtel de ville, Péristyle et Triangle)

Diagnostic et travaux :

- Affichage du Diagnostic de Performance Energétique dans chaque bâtiment
- Acquisition d'un logiciel de suivi des consommations
- Réalisation d'un bilan énergétique annuel du patrimoine communal
- Réalisation d'un audit énergétique de l'ensemble du patrimoine
- Programmation de l'isolation des bâtiments, à travers un plan pluriannuel d'isolation
- Remplacement de chaudières par du matériel plus performant et moins consommateur
- Equiper les bâtiments d'équipements moins consommateurs en énergie
- Affectation des bâtiments à des chauffagistes pour le suivi plus fin des consommations liées au chauffage
- Programmation de l'extinction des ordinateurs le soir

Eclairage des locaux:

- Généraliser l'éclairage basse consommation et leds
- Généraliser les détecteurs de présence dans les lieux de passage

Eclairage public:

- Systématiser l'installation de leds
- Généraliser le système de modulation de puissance
- Etendre l'extinction nocturne (trame sombre, trame noire)

Recours aux EnR :

- Recours au solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire
- Production d'électricité solaire photovoltaïque

- Développement de la géothermie
- Recours aux chaudières bois

3.2 Les intrants

3.2.1 Consommation papier

Il s'agit d'un petit poste d'émissions mais qu'il est possible de réduire assez aisément. Afin de réduire ce poste un certain nombre d'actions sont à l'œuvre ou en projet :

- Limiter les impressions, imprimer en recto-verso
- Réutiliser le recto des impressions comme brouillon
- Privilégier l'envoi par mail plutôt que par courrier postal

3.2.2 L'alimentation

3.2.2.1 Dans les restaurants scolaires

L'alimentation représente une part significative des émissions totales du périmètre éducation.

- Réduire la proportion de fruits et légumes importés : Les fruits et légumes représentent environ 42% des produits consommés dont 32% sont hors saison et importés. En respectant la saisonnalité des fruits et légumes et en réduisant les achats de produits exotiques, il est possible de réduire les émissions de GES.

Diminuer de 70% les achats de fruits et légumes importés permettrait de réduire les émissions de GES de 1,5%.

- Réduire la proportion de viande rouge : La viande représente 12% des produits consommés dont 20% est de la viande rouge. Si 40% de la viande rouge était remplacée par de la viande blanche cela permettrait de réduire les émissions GES de 10,5%.

Ces deux actions permettraient une réduction du poste de 12%.

3.2.2.2 Au Restaurant Inter Administration

Il s'agit d'un poste très émetteur pour le RIA, cela représente 24% des émissions totales de ce périmètre. Un repas moyen équivaut en moyenne à 2,27 kgeqCO₂.

Les actions suivantes permettraient de réduire ce poste.

- Réduire la proportion de fruits et légumes importés : Pour diminuer cette part d'importation, il est nécessaire de respecter la saisonnalité des fruits et légumes, et de réduire la consommation de produits exotiques.
- Réduire la proportion de viande rouge : La viande rouge est la viande la plus émettrice. En remplaçant 40% de la viande rouge par de la viande blanche, il est possible de diminuer les émissions GES du poste de 15%.

Ces deux actions permettraient une réduction des émissions de ce poste de 20%.

3.2.3 Autres achats

Les émissions se basant sur un facteur monétaire, il est donc difficile de définir des actions pour réduire les émissions. Il faudrait d'abord obtenir plus d'informations sur les émissions de chaque achat. Celles-ci sont difficiles à obtenir car chaque fournisseur ne peut pas indiquer les émissions de ses produits. Toutefois, à travers une approche de coût global et d'analyse du cycle de vie, il est possible de demander aux fournisseurs une estimation des émissions GES de leurs produits.

3.3 Les immobilisations

Les actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions :

Voirie : favoriser les chantiers les moins émissifs

- Suivre les achats sur la totalité des chantiers (tonnage des matériaux et provenance)
- Privilégier les approvisionnements les plus proches possibles
- Développer le réemploi de matériaux

Parc informatique :

- Optimiser le nombre d'équipements et leur utilisation

3.4 Les déplacements

Il est possible de réduire les émissions, en réalisant par exemple pour tous les types de déplacement :

- un transfert modal de 10% de la voiture vers le bus
- un transfert modal de 10% de la voiture vers les circulations douces,

Les actions suivantes pourraient être mises en place, à travers le Plan de Déplacement de l'Administration :

Déplacements professionnels

Gestion des déplacements

- Favoriser l'audioconférence et la vidéoconférence pour diminuer les déplacements
- Favoriser les déplacements en bus
- Développer le télétravail

Parc Véhicule

- Remplacer les anciens véhicules par des véhicules plus performants et moins consommateurs (-120g CO₂/km)
- Favoriser les véhicules électriques et hybrides
- Augmenter le parc vélo de la ville

Déplacements domicile-travail

Favoriser les modes de transport doux

- Mise en place prochaine du forfait mobilité
- Sensibiliser les agents aux transports alternatifs

Covoiturage

- Inciter les agents à covoiturer
- Attribuer une place de parking, ou proposer un abonnement de stationnement à tarif minoré pour les agents participant au covoiturage

Déplacements visiteurs

- Renforcer le réseau de pistes cyclables
- Mettre à disposition des vélos en location
- Créer des navettes gratuites lors des événements
- Améliorer les horaires d'ouverture de la Mairie en fonction des demandes

3.4.1 Les déplacements des élus

Pour réduire les émissions de GES, le train doit être, autant que faire se peut, privilégié à la voiture.

3.5 Le fret

3.5.1 Le fret Interne

Il est possible de réduire ce poste en diminuant la consommation de carburant de 10%. Des actions pourraient permettre la baisse des émissions de GES :

Parc véhicule

- Remplacer les véhicules et matériels anciens par des véhicules et matériels plus performants et moins consommateurs
- Favoriser les véhicules GNV, GPL ou électrique lorsque l'offre existe

- Optimiser le nombre de véhicules/ matériels en mutualisant les usages

3.5.2 Le fret Entrant

Le fret entrant est calculé pour le transport de l'alimentation au sein du RIA et des restaurants scolaires. Pour les autres achats, le fret n'a pas pu être calculé faute d'informations.

3.5.2.1 Au Restaurant Inter Administration et pour la restauration scolaire

- **Réduire le nombre de livraisons**

Pour mettre en place cette action, il faut un espace de stockage suffisant et une bonne gestion des stocks. En réduisant le nombre de livraisons de moitié de certains fournisseurs, il est possible d'obtenir une réduction des émissions de 25%.

- **Privilégier les fournisseurs locaux**

Si tous les fournisseurs provenaient d'un rayon de 100km autour du RIA, il serait possible de réduire les émissions de 28%.

Si les deux actions étaient couplées, il serait possible d'avoir une réduction des émissions GES de plus de 40%.

3.6 Les déchets

3.6.1 De manière générale

L'évolution des consignes de tri peut entraîner une baisse des volumes d'ordures ménagères et une hausse des emballages recyclés. Le volume de ces derniers pourrait donc augmenter mais le facteur d'émissions affecté aux déchets recyclés est de 33 kgeqCO₂ contre 357 kgeqCO₂.

Voici une liste d'actions qui pourrait permettre cette baisse de déchets :

- Réaliser un meilleur suivi des déchets afin d'avoir des données précises sur le taux de déchets générés
- Optimiser le tri des déchets afin de réduire le volume des déchets ménagers
- Travailler sur la prévention des déchets
- Faire reprendre les déchets papiers par une entreprise pour une fabrication de papier recyclé, cela permettrait de passer par une entreprise qui utilise les déchets papier comme matière première.
- Privilégier la vaisselle lavable ou compostable en remplacement de la vaisselle en plastique pour les réunions ou les événements,
- Acheter des fournitures de bureau en matière recyclée ou qui peuvent être rechargées
- Reprise des toners vides pour les faire remplir à nouveau
- Acheter des produits sans suremballages

- Le RIA et la SEM des Halles pourraient mutualiser la gestion de leurs déchets, afin d'effectuer un tri des déchets fermentescibles

3.7 Les émissions non énergétiques

Les actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions GES de ce poste :

- ✓ Limiter l'utilisation d'engrais chimiques



Conseil municipal séance du 25 novembre 2019

Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024



PREAMBULE

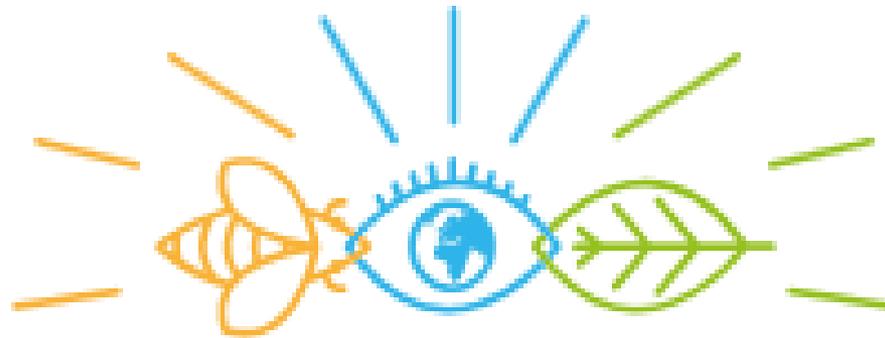
- La démarche volontaire de la Ville de Niort s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux. Elle s'engage résolument à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 objectifs de développement durable (O.D.D) adoptés par les Nations Unies, et notamment l'objectif n°15, visant à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».
- Le Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024 contribue à atteindre les objectifs de développement durable, et à relever les défis de la feuille de route « Niort Durable 2030 ». A ce titre, les actions présentées dans ce document sont également référencées dans le programme « Niort Durable 2030 », articulé autour de 8 grands défis, dont « Une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité ».

- La « biodiversité » désigne la diversité des espèces vivantes. Ce terme recouvre :
 - l'ensemble des organismes vivants (animaux, végétaux, micro-organismes),
 - la diversité génétique des organismes (patrimoine génétique et héréditaire),
 - la multiplicité des écosystèmes qui constituent le milieu de vie de chaque espèce (les forêts, les montagnes, les lacs, les rivières, les champs, les zones côtières, les milieux urbains, les organismes eux-mêmes...),
 - les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.
- Le contexte actuel de dérèglement climatique, et d'érosion de la biodiversité provoque un déclin des espèces sauvages, animales et végétales. Le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité évalue ainsi que l'abondance des oiseaux communs de métropole inféodés aux milieux bâtis et agricoles a diminué respectivement de 30% et 33% entre 1989 et 2017, soit en moins de 30 ans.
- En raison de l'importance vitale de la biodiversité pour notre avenir et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux, la Ville de Niort souhaite amplifier son engagement.
- Dans la continuité des actions engagées, fondées sur une stratégie niortaise de la biodiversité, comprenant notamment l'identification de la trame verte et bleue du territoire et des unités écologiques, la Ville de Niort poursuit et amplifie la démarche en s'engageant, de façon volontariste, sur le renouvellement de son Plan d'Actions Biodiversité pour cinq ans, sur la période 2019 - 2024.

PLAN BIODIVERSITE NATIONAL

- penser global agir local -

La France a adopté en juillet 2018 son Plan Biodiversité National, décliné en 6 axes stratégiques. Afin qu'il soit mis en œuvre avec efficacité, la participation active des collectivités locales et de leurs partenaires, au plus proche des territoires, est indispensable.



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

LA DEMARCHE NIORTAISE

- Le nouveau plan s'est construit sur un semestre, selon une méthodologie participative aussi bien interne qu'externe, avec les services municipaux et le Comité Biodiversité.
- Un groupe de travail interne dédié à la biodiversité a été créé. Nommé « L.A R.U.C.H.E. », pour les Agents du Réseau Urbain pour la Conservation des Habitats et des Espèces, il est constitué des services municipaux. Des propositions d'actions ont été élaborées lors d'ateliers de travail.
- Le Comité Biodiversité a été institué par la Ville de Niort début 2015. Il est composé d'acteurs institutionnels et associatifs de la biodiversité (DREAL- DDT- CNRS - Conseil Régional NA - Conseil Départemental 79 – CAN – SEV – PNR - IIBSN- Conservatoire Régional des Espaces Naturels - Agence Régionale de Biodiversité NA - Chambre d'Agriculture- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Fédération de Pêche- Fédération de Chasse – Lycée horticole de Niort – Société Nationale d'Horticulture – GODS- DSNE - Vent d'Ouest). Ce Comité a travaillé en sous-groupes thématiques, dont chacun reprend un axe stratégique du Plan Biodiversité National édité par le ministère de la Transition Ecologique en juillet 2018. Ce plan national, dont l'objectif est de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, est orienté en 6 axes. Seul l'axe intitulé « développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité » n'a pas été traité en raison du peu de compétences de la Ville sur ce thème.

LA DEMARCHE NIORTAISE

- La collectivité s'est donc appuyé sur les 5 axes suivants du Plan Biodiversité National, comme cadre de référence et d'orientation :
 - reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
 - construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
 - protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
 - connaître, éduquer, former ;
 - améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Une séance restitutive s'est déroulée fin juin 2019. Elle a permis de rassembler les deux groupes d'acteurs (L.A R.U.C.H.E. et le Comité biodiversité), et de finaliser le programme.

Il ressort de cette démarche l'élaboration d'un Plan local de 60 actions en faveur de la biodiversité, dont 23 sont des actions du plan 2013 – 2017 devant être réalisées ou poursuivies, et 37 sont des nouvelles actions.

Parfois véritable programme, certaines actions seront décomposées en plusieurs sous-actions si besoin, comme par exemple « réaliser un programme de protection et de développement des insectes, et en particulier des pollinisateurs sauvages ».

Une fiche-action détaillera les enjeux de biodiversité, les étapes de réalisation, le niveau de difficulté identifié, le budget nécessaire, les pilotes et partenaires extérieurs, ainsi que les indicateurs de résultat

LA DEMARCHE NIORTAISE

En raison de l'urgence à agir pour éviter l'accélération de la perte de biodiversité, certaines actions nouvelles ont été engagées début 2019, comme « faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe », en aménageant les ouvrages hydrauliques et des parcelles havres de paix, pour faciliter le passage et l'installation de l'animal dans la ville.

La mise en œuvre de nichoirs à Faucons pèlerins en est un autre exemple. Cette action, qui s'inscrit dans la poursuite de la création des zones refuges pour la biodiversité, contribue également à la réintroduction de populations d'espèces naturelles prédatrices qui vont équilibrer les populations animales en prolifération en ville.

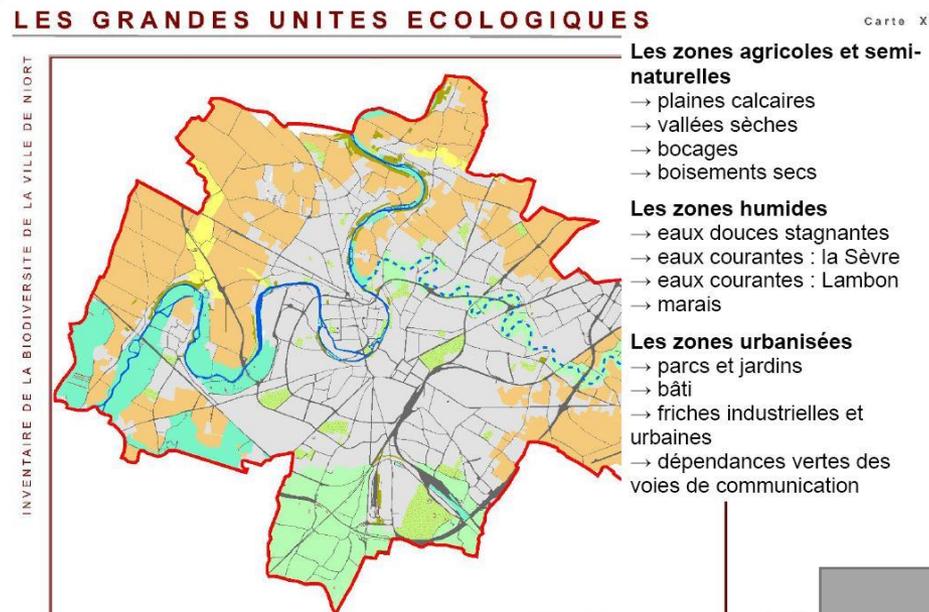
Au travers d'échanges, de rencontres, de partage de connaissances entre spécialistes et grand public, de la diffusion du savoir dans ce domaine, le Plan d'Actions Biodiversité a pour ambition d'amener le territoire vers des pratiques plus vertueuses, et ainsi de le faire avancer positivement vers un développement équilibré, respectueux des milieux naturels.

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE A (cadre du Plan Biodiversité National)

Reconquérir la biodiversité dans les territoires

- Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature
- Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe A : Reconquérir la biodiversité dans les territoires
A - 1	Identifier les zones de fonctionnalités écologiques à préserver ou à restaurer pour anticiper l'application de la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser); lors d'aménagements destructeurs de biodiversité, intégrer, en compensation, la restauration ou la préservation de ces zones identifiées; expliquer le mécanisme dans le cadre d'une OAP thématique du PLUi
A - 2	Promouvoir dans les échanges avec la CAN sur le PLUi la réduction de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain et l'arrêt des créations de zones d'activités commerciales pour aller vers l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, prioritairement dans les zones limitrophes de secteurs à enjeux.
A - 3	Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des friches urbaines type "dents creuses", et industrielles
A - 4	Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire
A - 5	Désartificialiser et accompagner la renaturation de la friche SEITA
A - 6	Concevoir une méthode d'élaboration – de suivi – et d'évaluation des plans de gestion des sites naturels et des espaces verts publics, avec formation continue des intervenants et information-sensibilisation des citoyens
A - 7	Classer les marais de galuchet – la plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE B (cadre du Plan Biodiversité National)

Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

- Mettre fin aux pollutions plastiques
- Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro-écologique
- Réduire les pollutions lumineuses
- Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale
- Mobiliser les entreprises



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe B : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
B – 1	Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux
B – 2	Maîtriser et gérer le foncier non bâti, propriété de la Ville, pour développer l'accueil de la biodiversité; boisements, haies, prairies naturelles ; développer un outil de connaissance par géolocalisation des parcelles et fixer un objectif chiffré d'augmentation des surfaces boisées, linéaires de haies, surfaces de prairies, etc...
B – 3	Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en terme de spectre, intensité et horaires
B – 4	Engager la Ville dans une démarche de préservation de la biodiversité articulée avec les enjeux de santé humaine, et par exemple signer la Charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien »
B – 5	Promouvoir et valoriser les entreprises locales, qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité, en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles.
B - 6	Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE C (cadre du Plan Biodiversité National)

Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

- Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires
- Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives
- Agir pour la préservation de la biodiversité des sols
- Promouvoir la diversité génétique



NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
C - 1	Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public
C - 2	Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines
C - 3	Réinstaller des poteaux à rapaces sur l'ensemble des espaces de plaine autour de la ville, et déployer un programme pédagogique pour leur acceptation
C - 4	Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux
C - 5	Installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve - souris sur l'ensemble des espaces verts (parcs, cimetières) et des bâtiments de la ville et prévoir des sites de nidification lors des travaux
C - 6	Poursuivre le programme "jardins de trottoirs"
C - 7	Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle
C - 8	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (a-aérodrome)
C - 9	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (b- chemin communal du 3ème millénaire)
C - 10	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (c- boisements de la Sèvre-Chantemerle)
C - 11	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (d- bords de routes et de chemins communaux)
C – 12	Acquérir les terrains nécessaires et mettre en œuvre un plan de gestion pour la vallée sèche de Torfou-Buffervent
C - 13	Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art

NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
C-14	Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en oeuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres
C – 15	Réaliser un programme de protection et de développement des insectes et en particulier des pollinisateurs sauvages
C-16	Renforcer l'implication de la Ville dans les actions prioritaires PNA (plan national d'actions) Loutre, Azuré du serpolet, Chiroptères, Outarde canepetière, Messicoles)
C – 17	Diversifier les plantations en terme d'espèces, en fonction de l'intérêt pour la biodiversité locale, et en privilégiant les végétaux d'origine locale
C – 18	Planter un verger conservatoire d'espèces locales reconnues génétiquement, sur une parcelle de la Ville (sur terrains de la longère du Lambon)
C – 19	Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré en intégrant la gestion écologique des pathologies et la biodiversité
C – 20	Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide
C – 21	Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, de patrimoine arboré, de bandes enherbées et tout aménagement favorable à la biodiversité, en particulier le long du CC3M
C – 22	Rétablir les continuités écologique de la Sèvre niortaise, et en particulier poursuivre le plan d'amélioration des ouvrages hydrauliques pour le franchissement des poissons
C – 23	Mettre en œuvre des actions de partenariat avec la CAN et les propriétaires privés pour la reconquête de la fonctionnalité biologique du ruisseau de Romagné
C – 24	Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane, ...)
C - 25	Mettre en œuvre des protocoles de lutte ciblée contre les espèces envahissantes, allergènes, ou porteurs de maladie

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE D (cadre du Plan Biodiversité National)

Connaître, éduquer, former

- Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité
- Investir dans l'éducation et la formation
- Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir



Invitation

RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

11 JUIN 2019
17h30-20h30

à Niort (79)
à l'Hôtel de Ville

"1,2,3 Nature!
Observons la biodiversité
pour mieux la protéger."

  Agence Régionale de la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine,
en partenariat avec la Mairie de Niort (79)

 © Geo Buch Creation

NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe D : Connaître, éduquer, former
D - 1	Mettre à jour le diagnostic biodiversité du territoire et créer une carte des sites emblématiques de la biodiversité niortaise pour valoriser et vulgariser la connaissance avec des outils ludiques et numériques (par exemple un Atlas de la Biodiversité Communal)
D - 2	Créer par une démarche participative un site internet et/ou un réseau social dédié
D - 3	Sensibiliser sur le cycle de vie des produits pour faire comprendre les impacts de la consommation sur la biodiversité
D - 4	Amplifier les actions d'éducation dans les écoles, et notamment par des agents qui expliquent comment ils protègent la biodiversité dans leurs activités
D - 5	Communiquer sur les actions entreprises, notamment au moyen d'un réseau de sites aménagés et valorisés, avec des panneaux mis en place sur les lieux des actions, et des labellisations ciblées biodiversité (refuges, écojardin,...)
D - 6	Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats
D - 7	Elaborer des partenariats autour des dispositifs participatifs d'observation de la biodiversité
D - 8	Poursuivre la mise en œuvre de la charte jardin au naturel
D - 9	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants, et notamment sur les enjeux de la Trame Verte et Bleue
D - 10	Développer des actions auprès des habitants, en ateliers participatifs pour l'entretien des haies, des murs, etc, et l'échange de bonnes pratiques; diversifier les approches pour élargir le public
D - 11	Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifique de recherche comme le CNRS, ou le Museum d'Histoire Naturelle par exemple
D - 12	Partager les enjeux de biodiversité avec le Comité biodiversité, le Copart et les partenaires externes de la Ville
D - 13	Aménager des sites, de façon pérenne ou temporaire, pour l'observation de la biodiversité, par le grand public ou dans le cadre d'animations pédagogiques

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE E (cadre du Plan Biodiversité National)

Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

- Consolider le droit de l'environnement
- Financer la biodiversité et les espaces naturels
- Réformer les aides publiques dommageables à l'environnement
- Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe E : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité
E - 1	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale
E - 2	Élaborer une grille de questionnement « biodiversité » en amont de tout type de projet et suivre la prise en compte de ce thème tout au long du déroulé du projet jusqu'au bilan , et en particulier dans les projets d'aménagements urbains
E - 3	Former les services à la détection des atteintes à l'environnement, par exemple sur les questions de pollution lumineuse
E - 4	Développer la connaissance des services vis-à-vis des espèces sensibles, de leur habitat de leur mode de vie, et des moyens d'actions pour les protéger
E - 5	Mettre en place un service civique dédié à la préservation de la biodiversité
E - 6	Elaborer une fiche de procédure de gestion de la faune et de la flore sur les murs et façades
E - 7	Elaborer des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité, ciblés sur les enjeux biologiques identifiés (exemple : petits réservoirs de biodiversité le long du CC3M) pour une politique foncière ciblée sur la préservation de la biodiversité
E - 8	Récompenser les actions positives en faveur de la biodiversité, en particulier en mettant en oeuvre un prix « jardin au naturel »
E - 9	Valoriser les actions de la Ville de Niort favorables à la biodiversité au niveau du territoire régional, pour favoriser la diffusion et l'échanges des bonnes pratiques



PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024

FICHE ACTION - AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

Action N° C-14 « Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe »

Description de l'action – Enjeux de biodiversité (milieux et espèces ciblées)

La Loutre d'Europe a connu au XXème siècle un déclin drastique, ce qui a motivé son statut d'espèce protégée et l'élaboration de Plans Nationaux d'Actions en vue de favoriser et accompagner son retour dans son aire de répartition originelle, dans les meilleures conditions possibles et en facilitant sa cohabitation avec les activités humaines.

Le programme « Niort, ville refuge pour la Loutre d'Europe » a pour objectifs de favoriser l'habitat de l'animal de façon très concrète (création de havres de paix, aménagement des ouvrages hydrauliques, etc) mais également de sensibiliser les aménageurs et gestionnaires de la ville à prendre en compte dans tous leurs projets cette espèce dite « parapluie » ; en effet se préoccuper de la survie de la Loutre a pour conséquences une meilleure qualité des cours d'eau, la limitation des produits chimiques toxiques pour l'animal, le développement d'un cortège d'espèces associées liées aux écosystèmes aquatiques et terrestres qu'elle fréquente pour se nourrir, se déplacer, se reproduire (poissons, amphibiens, insectes, flore des berges de rivière et plantes aquatiques, etc).

La sensibilisation du grand public à la protection de cet animal emblématique du Marais poitevin et qui attire la sympathie, aura aussi des conséquences positives sur la préservation de l'ensemble de la biodiversité du territoire.

Description de la mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre opérationnelle des premières sous actions identifiées se fait en plusieurs étapes :

Délibération du Conseil municipal pour conventionnement avec les Associations référentes sur les havres de paix ;

Identification des parcelles privées et publiques

Identification des freins aux déplacements de l'animal

Programme d'éducation et de communication autour de l'espèce et des enjeux

Indicateurs de difficulté de mise en œuvre

Facilité estimée : 2 (1=peu facile, 2=moyennement facile, 3= facile)

Rapidité estimée : 2 (1=peu rapide, 2=moyennement rapide, 3= rapide)

Pilote élu

M PAILLEY adjoint à la biodiversité

Co-pilote(s) élu

--	--



PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024

FICHE ACTION - AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

Pilote service

Co-pilote(s) service

DEP – services voirie+jardins, espaces naturels+foncier	MiPIADD – mission biodiversité DPM
---	---------------------------------------

Partenaires externes

Deux Sèvres Nature Environnement	Parc Naturel Régional du Marais poitevin
----------------------------------	--

Résultats attendus + indicateurs

Priorité 1 : Mise en place de 10 parcelles refuges minimum privées et publiques

Indicateur : nb de parcelles + surface et linéaire de berges (ou taux de linéaire)

Priorité 2 : Faciliter la libre circulation de la Loutre d'Europe sur la Sèvre niortaise

Indicateur : % de points noirs identifiés supprimés

Priorité 3 : Amplifier la communication sur la nécessité de préserver les habitats de l'espèce et de faciliter sa circulation

Indicateur : nb de sorties, actions d'éducation – manifestations – conférences et / ou articles sur la Loutre d'Europe

Risques identifiés

1) A ne pas réaliser l'action

Nuire à l'animal par destruction de son habitat, et dérangement par entretien des parcelles fréquentées par l'espèce

2) A réaliser l'action

Intérêt du public pour l'animal pouvant nuire à sa tranquillité

3) Action préalable ou complémentaire préventive à envisager

Communication ciblée sur les enjeux de préservation et éducation à la biodiversité

Planning prévisionnel + situation actuelle

Délibération en Conseil municipal de juin 2019

Conventionnement avec les associations

Plan de financement et coût de l'opération estimée

- Investissement + Fonctionnement : 15000 € / 5ans
- Recettes – subventions –partenariats attendus : 0 € / an



PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024

FICHE ACTION - AXE C « Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes »

TOTAL (reste à charge de la Ville) : 15 000 €

Suivi de l'action

Suivi de l'action - Commentaires

--

niort

DURABLE 2030

Feuille de route niortaise vers les Objectifs de Développement Durable - ODD



Conseil municipal du 25 novembre 2019

Annexe

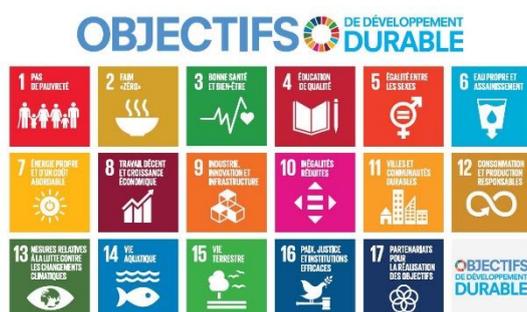


Préambule

Le contexte national et local

Notre planète fait face à de nombreux et importants défis en ce 21ème siècle : croissance démographique, creusement des inégalités sociales, écologiques, économiques, intensification des catastrophes naturelles, élévation du niveau des mers, appauvrissement drastique de la biodiversité, dont l'Homme fait partie, et des ressources, changement climatique...

Dès maintenant, et pour les générations futures, il faut agir à l'échelle globale et sur le terrain, collectivement et individuellement.



En septembre 2015, les Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030. Composé de 17 Objectifs de Développement Durable déclinés en 169 sous-objectifs, ce référentiel international pour la mise en œuvre du développement durable apparaît comme une boussole pour nous orienter vers une trajectoire plus durable :

- c'est un cap ambitieux pour agir à la hauteur des enjeux pour un monde durable et solidaire ;
- c'est un langage commun et partagé par tous les acteurs de la société : citoyens, entreprises, associations, collectivités locales et Etats ;
- ces 17 objectifs illustrent les bénéfices recherchés pour l'ensemble de la société. Ils traduisent aussi des champs d'action pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Engagée dans la « Démarche apprenante ODD et Territoires », pilotée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien avec la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine notamment, la Ville de Niort fait partie des sept collectivités pionnières sur la valorisation et la territorialisation des Objectifs de Développement Durable à travers sa démarche globale NIORT DURABLE 2030.

Concrètement, il s'agit de se doter d'une Feuille de route Niortaise vers les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 :

- une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires de l'Agenda 2030 ;
- des objectifs clairs pour le territoire Niortais et pour la Ville de Niort, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales ;
- un plan d'action multi-acteurs avec des actions portées par la Ville ainsi que par des acteurs relais du territoire qui mobilisent in fine l'ensemble de la population.

La démarche niortaise

Il s'agit d'une démarche volontaire et innovante avec la construction d'une démarche globale intégrant les ODD et cohérente avec la Feuille de route nationale. Si la construction de la Feuille de route niortaise s'est appuyée sur les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 adoptés par les Nations Unies, elle répond aux enjeux locaux identifiés à travers le diagnostic territorial.

La Feuille de route niortaise vers les ODD est en co-construction depuis début 2019.

Un diagnostic technique a été mené jusqu'à fin mai permettant d'analyser au regard des ODD la situation actuelle du territoire niortais et d'évaluer les contributions actuelles de la Ville grâce au Baromètre AFNOR de la Performance Publique.

Par la suite, un travail de co-construction a permis d'associer la Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS), Niort Agglo, et les acteurs relais¹ du territoire à travers :

- deux ateliers en juin pour partager les points de vue, définir les enjeux prioritaires et construire une stratégie pour y répondre ;
- deux ateliers en septembre et octobre pour traduire opérationnellement la stratégie, définir les actions les plus impactantes à mener par la Ville et par ses partenaires.

Un temps de mise en cohérence avec la Feuille de route nationale a été réalisé à la suite de sa présentation le 20 septembre 2019.

La Feuille de route Niortaise s'articule autour de 8 grands défis :

- une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité ;
- une ville durable, qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie ;
- une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité ;
- une ville sobre avec des modes de vie, de production et de consommation responsables ;
- une ville citoyenne, culturelle et sûre où chaque acteur est coresponsable du bien-être et du bien commun ;
- une ville épanouissante pour les jeunes, par l'éducation et la formation, pour un meilleur accès à l'emploi et de bonnes conditions de vie ;
- une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté ;
- une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous.

Ces 8 défis sont déclinés en objectifs stratégiques, accompagnés de cibles chiffrées, et en sous-objectifs permettant de traduire la stratégie de manière opérationnelle et partenariale.

¹ 140 acteurs relais ont été invités aux ateliers : agents et élus de la Ville et de Niort Agglo, des représentants des conseils de quartiers, d'associations, d'entreprises, d'institutions publiques et des chambres consulaires.

Lecture de la Feuille de route niortaise vers les ODD

Pour chaque défi et en chapeau des actions sont indiqués :

- la contribution des actions aux ODD principaux (grand format) et secondaires (petit format) ;
- des objectifs stratégiques qui permettent de structurer les défis en ciblant les orientations à mettre en œuvre pour le relever ;
- des cibles chiffrées qui permettent de donner une ambition et qui permettront de mesurer l'effectivité des actions mises en œuvre ;
- les politiques territoriales existantes concernées par le défi.

Cette Feuille de route a été voulue additionnelle et complémentaire aux politiques existantes pour permettre une lisibilité des politiques tout en assurant leur cohérence et une amélioration continue sous l'angle du développement durable. La volonté est de rendre lisibles des plans et démarches existants. Le référencement des actions de certains plans montrent comment, à différents niveaux et via plusieurs démarches, une réponse est apportée aux ODD sur le territoire de la Ville.

En plus des 140 actions nouvelles de la Feuille de route niortaise vers les ODD indiquées en noir, sont référencées en intégralité :

- les actions du Plan d'actions Cit'ergie 2018-2022, en bleu ;
- les actions du Plan d'actions biodiversité 2020-2024, en vert avec le sigle PAB.

Ces actions sont indiquées pour signifier qu'elles existent par ailleurs et un renvoi aux documents de référence est opéré pour leur mise en œuvre.

Un traitement particulier a été fait concernant les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2024, en orange. Une partie des actions est déclinée dans la Feuille de route, ce sont celles pour lesquelles une responsabilité particulière de la Ville en tant qu'organisation et commune centre a été identifiée. Il y est précisé comment la Ville de Niort prendra sa part pour contribuer au PCAET. D'autres actions du PCAET sont simplement référencées. Ce sont celles qui répondent à des enjeux identifiés dans les ateliers de co-constructions. Pour ces actions, l'objectif est de renvoyer à la démarche menée par Niort Agglo, cadre dans lequel seront traitées les actions partenariales

Certaines actions identifiées lors du travail de co-construction et relevant de plans existants sont référencées en gris.



L'ambition de cette Feuille de route niortaise vers les ODD est de s'engager collectivement, et c'est l'essence même de l'ODD 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs, vers une trajectoire plus durable sur le territoire de la Ville

Défi 1 : Une ville verte et bleue, qui permet une vie humaine en harmonie avec la biodiversité

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces naturels, agricoles et forestiers et développer le végétal
- ▶ Lutter contre l'artificialisation et préserver la surface agricole utile (SAU) du territoire de la ville
- ▶ Préserver et restaurer la biodiversité

Cibles chiffrées



- Informer et sensibiliser 100% des futurs porteurs de projet immobilier sur la végétalisation
- 100% des projets de constructions réalisées en respectant des prescriptions de végétalisation en 2030
- Augmenter significativement la surface arborée par habitant (chiffre à préciser)
- Sensibiliser 100% de la population aux enjeux de la biodiversité

Politiques existantes concernées : SCOT / PLUiD à venir / SDEC / Action Cœur de Ville / Contrat de Ville 2015-2020 / Plan d'action biodiversité 2019-2024 / Programmes EEDD scolaire et grand public

Objectif stratégique 1.1 - Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces, lutter contre l'artificialisation des sols, préserver la surface agricole utile, et développer le végétal

Sous-objectif 1.1.1 - Maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

Action 1.1.1.1 - Interdiction de toute implantation de nouvelle zone commerciale en périphérie

Action 1.1.1.2 - Lors des nouveaux aménagements d'espaces publics de la ville, privilégier les espaces végétalisés et les sols drainants

Action PAB « A-3- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des friches urbaines type "dents creuses", et industrielles »

Action PAB « A-4 - Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire »

Action PAB « E-7 - Elaborer des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité, ciblés sur les enjeux biologiques identifiés (exemple : petits réservoirs de biodiversité le long du CC3M) pour une politique foncière ciblée sur la préservation de la biodiversité »

Sous-objectif 1.1.2 - Accroître la présence du végétal et de l'arbre en Ville en harmonie avec la biodiversité pour améliorer le cadre de vie et développer les îlots de fraîcheur

Action 1.1.2.1 – Sensibilisation des agents de la Ville sur la place du végétal dans ville

Action 1.1.2.2 - Végétaliser les parkings en centre-ville (hors Zones d'Activité Economiques ciblées par le PCAET)

Action 1.1.2.3 - Poursuivre les réhabilitations des cours d'écoles (plantation d'arbres, îlot de fraîcheur, ombre, végétalisation, désimperméabilisation, amélioration de l'environnement scolaire...)

Action 1.1.2.4 - Définir une politique globale de l'arbre en ville

- Des jardins arborés dans les quartiers
- Développer la plantation de fruitiers
- Lors des plantations, réflexion sur les espèces adaptées et privilégier les balivaux et les jeunes plants forestiers et non les arbres tiges

(Action PCAET « 1.2 - Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres) » déclinée)

Action PAB « A-1 - Identifier les zones de fonctionnalités écologiques à préserver ou à restaurer pour anticiper l'application de la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser) ; lors d'aménagements destructeurs de biodiversité, intégrer, en compensation, la restauration ou la préservation de ces zones identifiées ; expliquer le mécanisme dans le cadre d'une OAP thématique du PLUi »

Action PAB « A-2 - Promouvoir dans les échanges avec la CAN sur le PLUi la réduction de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain et l'arrêt des créations de zones d'activités commerciales pour aller vers l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, prioritairement dans les zones limitrophes de secteurs à enjeux »

Action PAB « B-2 - Maîtriser et gérer le foncier non bâti, propriété de la Ville, pour développer l'accueil de la biodiversité; boisements, haies, prairies naturelles ; développer un outil de connaissance par géolocalisation des parcelles et fixer un objectif chiffré d'augmentation des surfaces boisées, linéaires de haies, surfaces de prairies, etc... »

Action PAB « C-17 - Diversifier les plantations en terme d'espèces, en fonction de l'intérêt pour la biodiversité locale, et en privilégiant les végétaux d'origine locale »

Action PAB « C-18 - Planter un verger conservatoire d'espèces locales reconnues génétiquement, sur une parcelle de la Ville (sur terrains de la longère du Lambon) »

Action PAB « C-19 - Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré en intégrant la gestion écologique des pathologies et la biodiversité »

Action PCAET « 1.7 - Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo »

Sous-objectif 1.1.3 - Mobiliser les habitants et les acteurs pour le développement du végétal et favoriser le mieux vivre ensemble

Action 1.1.3.1 - Poursuivre les utilisations de l'espace public et les activités autour du végétal créant du lien social à l'intérieur de la Ville

- Jardins familiaux, partagés, solidaires ou dans les écoles
- Mettre à disposition des espaces pour les habitants avec des permis de végétaliser
- Espaces publics conviviaux avec bancs ombragés

Action 1.1.3.2 - Mobilisation des acteurs économiques pour le développement du végétal (hors Zones d'Activités Economiques)

- Gestion durable des espaces extérieurs pour le respect de la biodiversité notamment chez les acteurs économiques
- Inciter les acteurs économiques ayant des espaces extérieurs à planter (arbres, haies...)
- Accompagner les plans de végétalisation des entreprises
- Mobilisation des professionnels : paysagistes, jardineries...

Action PAB « C-6 – Poursuivre le programme "jardins de trottoirs" »

Action PAB « D-8 - Poursuivre la mise en œuvre de la charte jardin au naturel »

Action PAB « D-10 - Développer des actions auprès des habitants, en ateliers participatifs pour l'entretien des haies, des murs, etc, et l'échange de bonnes pratiques; diversifier les approches pour élargir le public »

Objectif stratégique 1.2 - Préserver et restaurer la biodiversité

Sous-objectif 1.2.1 - Préserver et accroître les espaces boisés

Action 1.2.1.1 - Connecter les espaces boisés

- Développement de l'agroforesterie
- Plantation de terre appartenant à la Ville avant cession en bail ou inclusion de cette exigence dans les baux

Sous-objectif 1.2.2 - Restaurer les terres et les sols pollués ou dégradés

Action 1.2.2.1 - Cartographie des sols pollués et étude des possibilités de traitement

Sous-objectif 1.2.3 - Protéger les espèces et développer le volet connaissance

Action 1.2.3.1 - Réalisation d'inventaires naturalistes/biodiversité

- Rendre systématique la réalisation d'inventaires naturalistes/biodiversité en amont de tout projet/aménagement
- Rendre systématique la réalisation d'inventaires naturalistes réguliers pour connaître l'état de la biodiversité et sa fonctionnalité sur le territoire

Action 1.2.3.2 - Lutte contre les espèces indésirables par les services de la Ville

- sans produits chimiques
- adaptée à l'évolution rapide des espèces invasives
- Expérimentation de méthodes moins nuisibles contre les espèces indésirables à proximité de l'Homme (piégeage mécanique des rats, lutte contre les insectes sans produits chimiques...)
- Mesures contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ([Action PCAET « 1-20 - Lutte contre l'ambrosie » déclinée et étendue](#))

Action 1.2.3.3 - Réduire la pollution lumineuse

- Poursuite de l'expérimentation d'extinction des rues en cours dans certains quartiers via la poursuite et le déploiement du Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL)
- Réflexion à mener avec les entreprises sur les éclairages de parkings notamment
- Limitation horaire de l'utilisation des panneaux d'affichage lumineux et électroniques ainsi que des luminaires des enseignes

Action PAB « B-3 - Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en termes de spectre, intensité et horaires »

Action PAB « C-3 - Réinstaller des poteaux à rapaces sur l'ensemble des espaces de plaine autour de la ville, et déployer un programme pédagogique pour leur acceptation »

Action PAB « C-5 - Installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauves-souris sur l'ensemble des espaces verts (parcs, cimetières) de la ville et prévoir des sites de nidification lors des travaux »

Action PAB « C-7 - Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Muséum d'Histoire Naturelle »

Action PAB « C-13 - Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art »

Action PAB « C-14 - Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres »

Action PAB « C-15 - Réaliser un programme de protection et de développement des insectes et en particulier des pollinisateurs sauvages »

Action PAB « C-16 - Renforcer l'implication de la Ville dans les actions prioritaires PNA (plan national d'actions) Loutre, Azuré du serpolet, Chiroptères, Outarde canepetière, Messicoles) »

Action PAB « C-24 - Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane, ... »

Action PAB « C-25 - Mettre en œuvre des protocoles de lutte ciblée contre les espèces envahissantes, allergènes, ou porteurs de maladie »

Sous-objectif 1.2.4 - Préserver, restaurer et assurer le suivi des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce notamment via des plans de gestion

Action 1.2.4.1 - Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone sur le territoire de la Ville : prairies, tourbières, zones humides (Action PCAET « 1.1 - Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone (prairie, tourbières, zones humides...) » déclinée)

Action PAB « A-6 - Concevoir une méthode d'élaboration – de suivi – et d'évaluation des plans de gestion des sites naturels et des espaces verts publics, avec formation continue des intervenants et information-sensibilisation des citoyens »

Action PAB « A-7 - Classer les marais de galuchet – la plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale »

Action PAB « C-1 - Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public »

Action PAB « C-2 - Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines »

Sous-objectif 1.2.5 - Améliorer la continuité et la fonctionnalité des espaces naturels pour préserver la Trame Verte et Bleue

Action 1.2.5.1 - Favoriser les clôtures végétales et murs de pierres sèches et inciter à la végétalisation des jardins

Action 1.2.5.2 - Réflexion sur les friches urbaines comme réserves foncières et / ou réservoir de biodiversité

Action PAB « C-4 - Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux »

Action PAB « C-8 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (a-aérodrome) »

Action PAB « C-9 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (b- chemin communal du 3ème millénaire) »

Action PAB « C-10 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (c- boisements de la Sèvre-Chantemerle) »

Action PAB « C-11 - Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (d- bords de routes et de chemins communaux) »

Action PAB « C-12 - Acquérir les terrains nécessaires et mettre en œuvre un plan de gestion pour la vallée sèche de Torfou-Buffervent »

Action PAB « C-21 - Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, de patrimoine arboré, de bandes enherbées et tout aménagement favorable à la biodiversité, en particulier le long du CC3M »

Action PAB « C-22 - Rétablir les continuités écologique de la Sèvre niortaise, et en particulier poursuivre le plan d'amélioration des ouvrages hydrauliques pour le franchissement des poissons »

Action « PAB C-23 - Mettre en œuvre des actions de partenariat avec la CAN et les propriétaires privés pour la reconquête de la fonctionnalité biologique du ruisseau de Romagné »

Sous-objectif 1.2.6 - Assurer le bien-être animal

Action 1.2.6.1 - Systématiser les actions de stérilisation/identification des chats des rues sur Niort

Sous-objectif 1.2.7 - Mobiliser les habitants et les acteurs pour la biodiversité

Action 1.2.7.1 - Sensibilisation des acteurs publics et privés (y compris les élus et les entreprises) à la biodiversité et à son caractère vital avec mise en lumière des services rendus par la biodiversité

- Poursuite de la sensibilisation sur les approches plus respectueuses de la biodiversité (accepter les herbes sauvages, redéfinition de la notion de propreté)

- Intégration par chaque entreprise d'un axe biodiversité dans sa stratégie notamment à travers le mécénat

- Partenariats avec associations et /ou Parc Naturel Régional pour valoriser notre écosystème

Action 1.2.7.2 - Partenariat avec AcclimaTerra et le CNRS de Chizé pour anticiper les conséquences du changement climatique sur la biodiversité et expérimentation locale

Action PAB « B-5 - Promouvoir et valoriser les entreprises locales, qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité, en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles »

Action PAB « D-1 - Mettre à jour le diagnostic biodiversité du territoire et créer une carte des sites emblématiques de la biodiversité niortaise pour valoriser et vulgariser la connaissance avec des outils ludiques et numériques (par exemple un Atlas de la Biodiversité Communal) »

Action PAB « D-2 - Créer par une démarche participative un site internet et/ou un réseau social dédié »

Action PAB « D-3 - Sensibiliser sur le cycle de vie des produits pour faire comprendre les impacts de la consommation sur la biodiversité »

Action PAB « D-5 - Communiquer sur les actions entreprises, notamment au moyen d'un réseau de sites aménagés et valorisés, avec des panneaux mis en place sur les lieux des actions, et des labellisations ciblées biodiversité (refuges, écojardin,...) »

Action PAB « D-6 - Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats »

Action PAB « D-7 - Elaborer des partenariats autour des dispositifs participatifs d'observation de la biodiversité »

Action PAB « D-9 - Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants, et notamment sur les jeux de la Trame Verte et Bleue »

Action PAB « D-12 - Partager les enjeux de biodiversité avec le Comité biodiversité, le Copart et les partenaires externes de la Ville »

Action PAB « D-13 - Aménager des sites, de façon pérenne ou temporaire, pour l'observation de la biodiversité, par le grand public ou dans le cadre d'animations pédagogiques »

Action PAB « E-4 - Développer la connaissance des services vis-à-vis des espèces sensibles, de leur habitat de leur mode de vie, et des moyens d'actions pour les protéger »

Action PAB « E-5 - Mettre en place un service civique dédié à la préservation de la biodiversité »

Action PAB « E-8 - Récompenser les actions positives en faveur de la biodiversité, en particulier en mettant en œuvre un prix « jardin au naturel » »

Action PAB « E-9 - Valoriser les actions de la Ville de Niort favorables à la biodiversité au niveau du territoire régional, pour favoriser la diffusion et l'échanges des bonnes pratiques »

Action Cit'ergie « 5.2 - Maintenir la biodiversité dans les démarches de la Ville »

Sous-objectif 1.2.8 - Intégrer systématiquement le respect de la biodiversité dans les politiques et actions et sanctionner les atteintes au non-respect

Action PAB « E-1 - Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale »

Action PAB « E-2 - Élaborer une grille de questionnement « biodiversité » en amont de tout type de projet et suivre la prise en compte de ce thème tout au long du déroulé du projet jusqu'au bilan, et en particulier dans les projets d'aménagements urbains »

Action PAB « E-3 - Former les services à la détection des atteintes à l'environnement, par exemple sur les questions de pollution lumineuse »

Action PAB « E-6 - Elaborer une fiche de procédure de gestion de la faune et de la flore sur les murs et façades »

Sous-objectif 1.2.9 - Innover par le biais de la recherche et de l'expérimentation notamment

Action PAB « A-5 – Désartificialiser et accompagner la renaturation de la friche SEITA »

Action PAB « D-11 - Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifique de recherche comme le CNRS, ou le Museum d'Histoire Naturelle par exemple »

Défi 2 : Une ville durable qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Répondre à l'urgence climatique
- ▶ Développer les modes de déplacements actifs et moins polluants
- ▶ Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique
- ▶ Développer les énergies renouvelables
- ▶ Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation aux changements climatiques

Cibles chiffrées



- Atteindre et lorsque cela est possible dépasser les objectifs du PCAET 2020-2024. Viser la neutralité carbone en 2050 pour contribuer à maintenir l'hypothèse du réchauffement sous la barre des +2° C
- Diminuer par 2 les émissions de GES liés à l'usage de la voiture
- Doubler la part modale des transports en commun et des modes doux
- Réduire de 40% la consommation énergétique des bâtiments tertiaires en 2030 (loi Elan)
- Réduire de 20% la consommation énergétique globale en 2030 (loi transition énergétique)
- Porter à 32% la part des ENR dans la consommation d'ici 2030 (cible nationale)

Politiques existantes concernées : PCAET / Cit'ergie / Plan d'actions biodiversité / Action Cœur de Ville / SCOT / Contrat de Ville / PLH 2017-2021

Objectif stratégique 2.1 - Répondre à l'urgence climatique

Sous-objectif 2.1.1 - Identifier et mesurer les émissions GES et les enjeux énergétiques pour mettre en place des solutions adaptées de réduction et de compensation

Action 2.1.1.1 - Engager à la compensation carbone locale pour tous les plans et projets

Action 2.1.1.2 - Identifier les bâtiments de la Ville gros consommateurs de chaleur et proposer un accompagnement dédié pour la transition vers des énergies peu carbonées (Action PCAET « 1.5 - Identifier les gros consommateurs de chaleur et proposer un accompagnement dédié pour la transition vers des énergies peu carbonées » déclinée)

Action Cit'ergie « 1.1 - Réaliser un bilan Gaz à effet de serre (GES) et polluants atmosphériques sur le territoire en lien avec le bilan de la CAN »

Action Cit'ergie « 1.2 - Planification du développement territorial »

Action Cit'ergie « 1.4 - Identifier des projets phares sur le territoire – renforcer l'apparition de projets phare sur le territoire »

Action Cit'ergie « 1.5 - Poursuivre et renforcer le travail avec le Syndicat des Eaux du Vivier autour des enjeux énergétiques »

Action Cit'ergie « 1.6 - Renforcer la collaboration avec les distributeurs d'énergie (amélioration des connaissances, optimisation des installations, actions vis-à-vis des habitants...) »

Action Cit'ergie « 4.5 - Établir un bilan d'activité annuel autour des questions climat-air-énergie »

Objectif stratégique 2.2 - Développer les modes de déplacements actifs et moins polluants

Sous-objectif 2.2.1 - Réduire et adapter les besoins de mobilité

Action 2.2.1.1 - Développement du télétravail pour les agents de la Ville (Action PCAET 2.7 - Développement du télétravail et des espaces de co-working dans les bourgs pour limiter les déplacements déclinée)

Action PCAET « 2.7 - Développement du télétravail et des espaces de co-working dans les bourgs pour limiter les déplacements »

Sous-objectif 2.2.2 - Favoriser le covoiturage

Action Cit'ergie « 4.7 - Améliorer la mobilité des agents. Développer le covoiturage au sein de la collectivité pour tout type de trajet »

Action PCAET « 2.3 - Développer des aires de covoiturage »

Action PCAET « 2.4 - Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel »

Sous-objectif 2.2.3 - Étendre et améliorer l'offre de transports en commun

Action 2.2.3.1 - Inciter les agents de la Ville à utiliser le bus (Action PCAET « 2.6 - Favoriser les pratiques du transport collectif » déclinée)

Action PCAET « 2.6 - Favoriser les pratiques du transport collectif »

Sous-objectif 2.2.4 - Organiser le transport doux en vélo et favoriser les déplacements à pieds

Action 2.2.4.1 - Contribuer à l'élaboration du schéma directeur cyclable avec Niort Agglo et développer les infrastructures Ville (Action PCAET « 2.1 - Aménager un territoire accessible au vélo » déclinée)
 - Stationnements avec recharges électriques
 - Stationnement sécurisé pour les vélos (centre-ville, gares, terminus de bus, arrêts de car en rabattement...)

Action 2.2.4.2 - Repenser l'utilisation de la rue et la place de la voiture en centre-ville sans voiture : navette, piétons, 2 roues et nouvelles formes de mobilité actives, centre-ville à 30km/h
 - Sensibiliser les automobilistes au respect des cyclistes : ateliers vélo parent-enfant par exemple, respect des pistes cyclables, etc...
 - Faire respecter le code de la route pour faciliter la circulation des cyclistes et piétons, faire respecter les zones de stationnement

Action 2.2.4.3 - Poursuite de l'accompagnement des directeurs des écoles et des Associations de Parents d'élèves qui souhaitent créer des lignes pedibus

Action Cit'ergie « 3.5 - Déployer de nouveaux vélos électriques avec le service de Transport public gratuit »

Action PCAET « 2.1 - Aménager un territoire accessible au vélo »

Sous-objectif 2.2.5 - Favoriser l'intermodalité

Action PCAET « 2.2 - Développer des parkings relais ou aires multimodales en entrée de pôle urbain »

Sous-objectif 2.2.6 - Établir un Plan de Circulation et mieux partager la rue

Action Cit'ergie « 3.2 - Agir pour mieux partager la rue »

Action Cit'ergie « 3.3 - Mettre en place un « code de la rue » pour accompagner les démarches de mobilité douce et de partage de l'espace public »

Action Cit'ergie « 3.4 - Relancer la réflexion autour des zones réservées pour le P+R avec les autres autorités aménageuses (CAN - l'Etat) »

Sous-objectif 2.2.7 - Favoriser les véhicules propres

Action 2.2.7.1 - Conversion de la flotte des véhicules et utilitaires de la Ville dans le cadre de la limitation du recours au diesel : motorisations hybrides, électriques et bio GNV (B3 et B9) (Action PCAET « 2.4 - Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel » déclinée)

Action « PCAET 2.4 - Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel »

Objectif stratégique 2.3 - Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique

Sous-objectif 2.3.1 - Maîtriser la construction neuve et viser une exemplarité environnementale

Action 2.3.1.1 - Constructions neuves de la Ville raisonnées et exemplaires :

- De nouvelles constructions uniquement si la rénovation ne permet pas de répondre aux besoins et avec des surfaces définies en fonction de ces besoins
- Des constructions visant les niveaux de performance les plus ambitieux (Bâtiments à énergie passive ou positive...), utilisation de matériaux biosourcés et suivant une approche coût global sur l'ensemble du cycle de vie

Action Cit'ergie « 4.1 - Partager avec les services les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les agents »

Action Cit'ergie « 4.4 - Identifier le budget associé à la politique énergie – développer l'analyse « cout global simplifié : investissement + cout d'entretien + cout de maintenance » »

Sous-objectif 2.3.2 - Prioriser la rénovation thermique, préférer l'isolation et la ventilation naturelle à l'installation de la climatisation

Action 2.3.2.1 - Des bâtiments publics de la Ville exemplaires, durables et résilients : bâtiments tertiaires, écoles

- Aménager et adapter le bâti public de la Ville au changement climatique (Action PCAET « 1.3 - Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique » déclinée)

- Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants Ville (Action PCAET « 3.2- Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants » déclinée)

Action PCAET « 3.1 – Renforcer la plate-forme de la rénovation énergétique ACT'e »

Action PCAET « 3.4 - Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes »

Sous-objectif 2.3.3 - Améliorer la performance énergétique du patrimoine et son suivi

Action 2.3.3.1 - Une stratégie smart city

Action Cit'ergie « 2.1 - Mettre en place un système de management de l'énergie »

Action Cit'ergie « 2.2 - Développer un programme d'intervention pluri-annuel et mettre en place un système de suivi/ traçabilité des actions menées »

Action Cit'ergie « 2.3 - Générer un document cadre des exigences énergétiques par typologie de bâtiment/ par usage »

Action Cit'ergie « 2.4 - Formaliser les actions menées par typologie (chauffage, bâti, etc) »

Sous-objectif 2.3.4 - Optimiser l'éclairage pour un équilibre entre besoins, sécurité et économies

Action 2.3.4.1 - Éclairer de manière raisonnée

- mettre en place l'extinction (trame noire) quand cela est possible
- Sensibilisation face aux craintes liées à l'extinction partielle ou totale de l'éclairage
- éclairer quand l'utilisateur en a besoin
- maîtriser le niveau d'éclairage
- informer sur l'extinction des lumières des commerces

Action 2.3.4.2 - Réduire les consommations éclairage des équipements publics

- Faire respecter les extinctions d'éclairage par les utilisateurs d'équipements
- Généraliser les projecteurs LED dans les équipements communaux

Objectif stratégique 2.4 - Développer les énergies renouvelables

Sous-objectif 2.4.1 - Travailler les 4 pistes d'énergie renouvelable : photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, biomasse

Action 2.4.1.1 - Intégrer la géothermie dans les projets de construction Ville (Action PCAET « 1.11 - Établir une cartographie des potentiels géothermiques » déclinée et étendue)

Action 2.4.1.2 - Installer des panneaux photovoltaïques sur les parkings (ombrières) et les bâtiments de la Ville (Action PCAET « 1.13 - Augmenter la production solaire sur les bâtiments privés et publics » déclinée)

- Exploiter la cartographie des potentiels photovoltaïques réalisée par la Ville (Action PCAET « 1.12 - Cartographier les potentiels photovoltaïque et thermique sur les bâtiments et fournir un accompagnement à l'installation » déclinée et étendue)

Action 2.4.1.3 - Développer le biogaz pour remplacer le gaz fossile qui circule dans le réseau de distribution de la Ville

- Développement de la méthanisation
- Station GNV
- Certificats d'origine
- Conversion des chauffages des bâtiments publics de la Ville

Action Cit'ergie « 2.1.4 - Élaborer une stratégie énergétique dans la rénovation du patrimoine et le développement des EnR »

Action PCAET « 1.15 - Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire »

Sous-objectif 2.4.2 - Promouvoir et développer les réseaux de chaleur

Action Cit'ergie « 3.1 - Agir en faveur des réseaux de chaleur »

Objectif stratégique 2.5 - Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation aux changements climatiques

Sous-objectif 2.5.1 - Réduire les îlots de chaleur

Action 2.5.1.1 - Travailler sur les matériaux (ex : enrobés clairs, perméables...), la forme de la ville, la ventilation naturelle

Action Cit'ergie « 5.1 - Agir pour réduire les îlots de chaleur »

Sous-objectif 2.5.2 - Être solidaire avec les territoires les plus touchés, notamment dans les pays pauvres et émergents

Action 2.5.2.1 - Participer aux projets de jumelages et de coopération décentralisée grâce au relais associatif en direction des territoires touchés par le changement climatique

Défi 3 : Une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Privilégier/favoriser le développement d'une agriculture de qualité, bonne pour la santé des producteurs et des consommateurs, créatrice d'emploi et orientée vers l'alimentation de la ville
- ▶ Favoriser la transformation et la consommation locales

Cibles chiffrées



- Dans le cadre de l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial de l'Agglomération, dépasser l'objectif national de 2/3 de la production en agriculture durable, avec des produits issus de l'agriculture biologique, de la certification environnementale ou de produits sous signes officiels de qualité
- Tendre vers l'objectif régional de 80% des exploitations certifiées bio, « Haute Valeur Environnementale » ou équivalent en 2030 sur le territoire de la Ville
- 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective, publique et privée en 2022
- Atteindre au moins 80% dont 40% de bio en 2030

Politiques existantes concernées : SCOT-PADD / Action Cœur de Ville / Action du Syndicat des Eaux du Viviers / PCAET / Plan d'actions biodiversité

Objectif stratégique 3.1 - Privilégier/favoriser le développement d'une agriculture de qualité, bonne pour la santé des producteurs et des consommateurs, respectueuse de la biodiversité, créatrice d'emploi et orientée vers l'alimentation de la ville

Sous-objectif 3.1.1 - Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques pour réduire l'impact environnemental et sanitaire, notamment la pollution de l'eau, et vers une agriculture qui respecte la biodiversité

Action PAB « B-1 - Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux »

Action PAB « B-6 - Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs »

Action PCAET « 4.2 - Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités »

Action PCAET « 4.3 - Développer un circuit-court alimentaire »

Action PCAET « 4.4 - Encourager de nouvelles pratiques culturelles »

Sous-objectif 3.1.2 - Saisir les opportunités foncières pour installer de nouvelles productions agricoles durables orientées vers la consommation locale

- Action 3.1.2.1 - Dans le cadre d'une stratégie foncière (en lien avec Niort Agglo), maintien et développement de terres arables dédiées à l'agriculture à proximité immédiate des zones urbaines
- Préservation des terres à fort potentiel agronomique
 - Création de zones tests pour les agriculteurs autour de la ville et dans la ville sur des parcelles réservées
 - Développement du maraîchage biologique notamment
 - Promotion et développement des AMAP
 - Favoriser l'installation et l'accompagnement des agriculteurs avec un cahier des charges, des contrats de culture, des espaces test maraîchage et des exigences environnementales

- Action 3.1.2.2 - Identification et achat de terres sur zones vulnérables pour installation d'un usage compatible avec les enjeux de biodiversité
- Possibilité de boisement et prairies naturelles
 - Baux environnementaux strictes

Sous-objectif 3.1.3 - Favoriser une agriculture performante et résiliente

A compléter en 2020

Objectif stratégique 3.2 - Favoriser la transformation et la consommation locales

Sous-objectif 3.2.1 - Développer une filière locale de transformation et de commercialisation des produits

- Action 3.2.1.1 - Développement des équipements de transformation de l'agriculture durable
- Lancer une concertation avec les acteurs pour la mise en place d'une légumerie ou conserverie (Action PCAET « 4.3 - Développer un circuit-court alimentaire » déclinée)

Sous-objectif 3.2.2 - Renforcer la sensibilisation des consommateurs à l'intérêt de consommer local et sain

- Action 3.2.2.1 - Campagne de communication, programme d'éducation/sensibilisation
- Introduire la dimension proximité et localisme dans la qualité
- Action 3.2.2.2 - Développement et valorisation de l'offre de "bio" et "local" sur le marché de Niort
- Action 3.2.2.3 - Création de « micro-forêts » et de haies, de préférence avec des arbres fruitiers (Action PCAET « 4.1 - Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies » déclinée et étendue et « 4.5 - Séquestration par plantation productive » déclinée)

Sous-objectif 3.2.3 - Favoriser les circuits courts dans la restauration scolaire et la restauration collective

- Action 3.2.3.1 - Développement des produits bio (label) et locaux dans la restauration collective et événementielle
- Limiter les produits exotiques (ex. banane) et le bio lointain
- Action 3.2.3.2 - Engagement de la Ville de Niort dans la démarche "Mon restaurant responsable"

Défi 4 : Une ville sobre avec des modes de vie, de production et de consommation responsables

Contribue aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Réduire les déchets à la source et améliorer leur taux de recyclage
- ▶ Gérer durablement la ressource en eau
- ▶ Progresser vers des modes de production et de consommation et des achats responsables

Cibles chiffrées



- 65% de déchets valorisés en 2025 et 70% en 2030
- Baisse de 50% des déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport 2010
- Baisser de 50% les biodéchets produits et collectés d'ici 2030
- 10% maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2030
- Atteindre les objectifs du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin :
 - Concentration en nitrates : 40 mg/l en moyenne et 50 mg/l maximum pour les pics
 - Concentration en pesticides : 0,1µg/l par matière active, 0,3µg/l pour la somme des matières actives observée dans un même échantillon d'eau.

Politiques existantes concernées : Programme Education à l'Environnement et au Développement Durable / Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (Agglo) / Action Syndicat des Eaux du Vivier / PCAET (réemploi, achats durables) / SAGE

Objectif stratégique 4.1 - Réduire les déchets à la source et améliorer leur taux de recyclage

Sous-objectif 4.1.1 - Sensibiliser, former, inciter puis pénaliser

Action 4.1.1.1 - Communiquer, former, sensibiliser tous les publics, notamment les enfants
 - Relayer les conseils de tri sélectif auprès des usagers et des salariés, grâce aux ambassadeurs communautaires du tri et augmenter le nombre des ambassadeurs

Action 4.1.1.2 - Lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Extension des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les restaurants scolaires et collectifs et pérenniser les actions

Action 4.1.1.3 - Mise en place d'un plan d'actions de lutte contre les dépôts sauvages de déchets
 - Amélioration du recyclage des déchets dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Action Cit'ergie « 1.7 - Renforcer le travail dans le COPART autour de la gestion des déchets »

Sous-objectif 4.1.2 - Favoriser et promouvoir la réparation, le réemploi et le tri

Action 4.1.2.1 - Amélioration du tri des déchets dans les structures collectives

- Installation de containers de tri sélectifs dans les équipements ville qui seront vidés dans les gros containers ramassés par l'agglo
- Mise en place du tri séparé du papier

Action 4.1.2.2 - Développement des filières de prolongement de la durée de vie des déchets : Banque d'outils, d'objets, de matériaux, soutien aux initiatives locales (repairs café, friperies, recycleries...)

(Action PCAET « 1.16 - Favoriser le réemploi des déchets » déclinée)

Action Cit'ergie « 4.6 - Mettre en place les filières de valorisation des déchets ramassés sur la voirie »

Sous-objectif 4.1.3 - Mobiliser et associer les commerçants et les professionnels pour réduire les emballages et le plastique

Action 4.1.3.1 - Encourager les initiatives de mise en place de consignes pouvant aller jusqu'à la création d'une filière locale

Action 4.1.3.2 - Réduire les emballages lors de l'acte d'achat

- Arrêter collectivement d'acheter du plastique : arrêt des bouteilles d'eau, gobelets, barquettes plastiques
- Travail en lien avec les commerçants : réflexion sur les sacs vraiment réutilisables, réduction des poches, tables de déemballage
- Valorisation des commerces zéro déchet

Sous-objectif 4.1.4 - Renforcer l'exemplarité de la Ville

Action 4.1.4.1 - Réduction des déchets et recyclage dans les chantiers de la Ville, les espaces verts, les bâtiments et travaux publics

- Politique d'impression...

Action 4.1.4.2 - Mise en place d'un système de traçabilité des déchets produits par l'activité de la Ville de Niort

Action 4.1.4.3 - Lors des réunions et des événementiels, être plus respectueux des ressources et des milieux naturels, et en particulier ne plus utiliser de vaisselle plastique, privilégier les produits en vrac et rechercher des produits bio et locaux

Sous-objectif 4.1.5 - Renforcer la collecte sélective des biodéchets et le compostage

Action 4.1.5.1 - Poursuite du déploiement de poulaillers dans l'ensemble des écoles

Action 4.1.5.2 - Améliorer le tri et la gestion des bio déchets de la Ville pour une valorisation sous forme de biogaz

- Améliorer le tri au niveau des espaces verts
- Rationalisation sur un site ou deux
- Réflexion sur une mutualisation du transport avec d'autres acteurs

(Action PCAET « 1.18 - Détournement de la fraction fermentescible des ordures ménagères vers la méthanisation » déclinée)

Action 4.1.5.3 - Favoriser le compostage

- Installation de composteurs collectifs dans tous les quartiers, formation et règlement, jardins collectifs
- Poursuite et déploiement de l'accompagnement des écoles volontaires pour mettre en place le compostage
- Compostage dans les foyers, les collectivités, les entreprises...

Objectif stratégique 4.2 - Gérer durablement la ressource en eau

Sous-objectif 4.2.1 - Réduire la consommation d'eau et maîtriser les prélèvements pour prévenir les pénuries d'eau

Action 4.2.1.1 - Étude de faisabilité pour la mise en place de toilettes sèches dans les lieux publics

Action 4.2.1.2 - Réutilisation et stockage de l'eau pluviale

- Récupérer l'eau des toitures pour l'arrosage des terrains de sport, pour alimenter les toilettes des équipements publics...
- Gestion des eaux de toiture (réserves d'eau pour arrosage, aires de lavage des véhicules, recyclage...)
- Étudier les pistes d'économies d'eau dans les équipements sportifs : eau de drainage des terrains de sport, système d'arrosage des carrières équestres (cf. par capillarité), eau de surfaçage de la patinoire

Action 4.2.1.3 - Incitation à la consommation d'eau du robinet et poursuite de la sensibilisation aux économies d'eau (acteurs, habitants, agents...)

Sous-objectif 4.2.2 - Réduire la pollution des rivières/nappes phréatiques, notamment par la réduction voire la suppression des intrants chimiques

Action 4.2.2.1 - Sensibilisation des niortais pour préserver la qualité de l'eau, vulgarisation à renforcer sur les indicateurs de qualité

- Mobilisation des professionnels concernés et du grand public sur la problématique des résidus médicamenteux dans l'eau
- Question des anti-mousses sur toiture

Action PAB « C-20 - Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide »

Action Syndicat des Eaux du Vivier : Surveillance de la qualité de l'eau

- Programme de recherche appliquée sur les transferts de polluants dans le bassin d'alimentation de captage (préservation de la quantité de la ressource en eau)

Objectif stratégique 4.3 - Progresser vers des modes de production, de consommation et d'achats responsables

Sous-objectif 4.3.1 - Renforcer les achats responsables

Action 4.3.1.1 - Augmenter les pratiques d'achats responsables des acteurs

- Sobriété dans les achats ajouts/fusion
- Des politiques formalisées d'achats responsables
- Développement des clauses sociales, environnementales et de coût global dans tous les marchés alignés avec les priorités de Niort Durable 2030
- Critères d'attribution des impacts carbone des entreprises candidates
- Formation systématique des acheteurs et des services de la Ville, notamment à la rationalisation des achats

(Action PCAET « 1.6 - Guide d'achats durables des communes » déclinée)

Action 4.3.1.2 - Organisation de manifestations et d'animations durables

Action Cit'ergie 4.2 - Développer l'approche en coût global dans les services qui le souhaitent

Sous-objectif 4.3.2 - Systématiser la lecture "développement durable" des actions et projets et progresser vers des pratiques plus responsables

Action 4.3.2.1 - Favoriser et inciter le don matériel à destination d'associations de solidarité

Action 4.3.2.2 - Éduquer, sensibiliser et informer sur les pratiques les plus responsables

- Outiller / informer pour la prise de décision (information et grille de lecture) et partager entre acteurs
- Arbitrer le renouvellement de matériel en fonction de l'impact environnemental net (construction et économies sur la durée de vie. Ex : matériel informatique, parc de véhicules...)

Action 4.3.2.3 - Équipement en matériels d'entretiens plus performants, ergonomiques et économes (exemple : extension à toutes les écoles du "balayage humide" qui réduit la consommation d'eau et de détergents, ainsi que la pénibilité de ce travail de nettoyage)

Sous-objectif 4.3.3 - Rationaliser l'utilisation du numérique pour maîtriser ses impacts environnementaux et sanitaires

Action 4.3.3.1 - Co-construction d'un guide sur une utilisation plus durable du numérique et partage

- Gestion raisonnée des courriels
- Privilégier des moteurs de recherche plus durables (agents, ordinateurs mis à disposition du public...)
- S'interroger sur la pertinence de la dématérialisation

Sous-objectif 4.3.4 - Soutenir la transition des activités économiques vers la durabilité

Action 4.3.4.1 - Soutien à la filière de la construction durable par les marchés de la Ville

Défi 5 : UNE VILLE CITOYENNE, CULTURELLE ET SURE OÙ CHAQUE ACTEUR EST CORESPONSABLE DU BIEN-ÊTRE ET DU BIEN COMMUN

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Prévenir les risques naturels et technologiques et anticiper la gestion des crises
- ▶ Une ville sûre pour tous pour permettre le bien-être, le vivre ensemble et la citoyenneté
- ▶ Créer du lien social et de l'attractivité par la culture et les manifestations
- ▶ Renforcer l'implication citoyenne des habitants par l'action
- ▶ Impliquer l'ensemble des acteurs économiques dans une démarche de RSE
- ▶ Inciter aux coopérations et mutualisations entre acteurs

Cibles chiffrées



- Atteindre 25% de participation citoyenne avec une composition diversifiée

Politiques existantes concernées : Contrat Local Sécurité et la Prévention de la Délinquance / Politique culturelle / Politique Démocratie Participative / Maison et services aux associations / COPART

Objectif stratégique 5.1 - Prévenir les risques naturels et technologiques et anticiper la gestion des crises

Sous-objectif 5.1.1 - Sensibiliser les habitants et les acteurs aux risques naturels et industriels

Action 5.1.1.1 - Sensibilisation des habitants aux risques naturels et industriels, notamment de façon ludique

- Événement festif grand public sur les enjeux liés aux risques naturels et industriels
- Réunions d'information régulières auprès des riverains sur le risque d'inondation à Niort

Action 5.1.1.2 - Sensibilisation des entreprises et identification d'un acteur référent au sein de chacune d'elles

Sous-objectif 5.1.2 - Prévenir et limiter l'impact des catastrophes, notamment les crises liées à l'eau et au climat

Action 5.1.2.1 - Poursuite de la formation d'agents municipaux référents pour la gestion de crise, incluant des exercices de simulation de catastrophes

Action 5.1.2.2 - Élaboration d'un plan de secours "eau potable" communal et intercommunal

Objectif stratégique 5.2 - Une ville sûre pour tous pour permettre le bien-être, le vivre ensemble et la citoyenneté

Sous-objectif 5.2.1 - Assurer la tranquillité publique par la prévention

Action 5.2.1.1 - Développement des patrouilles pédestres et VTT pour favoriser la proximité

Action 5.2.1.2 - Action de prévention situationnelle : occuper les espaces publics connaissant des situations de délinquance

- Travail sur les œuvres d'art, l'éclairage, les espaces verts

Objectif stratégique 5.3 - Créer du lien social et de l'attractivité par la culture et les manifestations

Sous-objectif 5.3.1 - Proposer une offre culturelle diversifiée pour tous

Action 5.3.1.1 - Développement de l'art et de la culture dans l'ensemble de la Ville visant un accès pour tous

- Poursuite des travaux de préservation du patrimoine et actions pour faire vivre les lieux patrimoniaux

Action 5.3.1.2 - Amélioration de l'accès des jeunes à la culture

- Réflexion sur l'inclusion des jeunes (réseaux...)

- Développement des activités en soirée pour les jeunes (hors été)

- Création de lieux festifs pour les jeunes

Sous-objectif 5.3.2 - Sensibiliser au développement durable par la culture

Action 5.3.2.1 - Mobilisation des acteurs culturels et des artistes pour Niort Durable 2030, pour un message appropriable par tous

Objectif stratégique 5.4 - Renforcer l'implication citoyenne des habitants par l'action

Sous-objectif 5.4.1 - Poursuivre les efforts pour inciter à la participation aux élections, notamment dans les quartiers défavorisés

Action 5.4.1.1 - Améliorer l'accessibilité du vote aux personnes en situation de handicap

Sous-objectif 5.4.2 - Améliorer l'accès aux services publics et leur qualité, condition nécessaire à la citoyenneté et à l'attractivité territoriale

Action 5.4.2.1 - Adaptation des services publics aux rythmes de vie des usagers

Action 5.4.2.2 - Développement du Portail citoyen

Action 5.4.2.3 - Publication des "données ouvertes" OPEN DATA / SELF DATA

Sous-objectif 5.4.3 - Maintenir le soutien à la vie associative

A compléter en 2020

Sous-objectif 5.4.4 - Renouveler les modes de participation et de contribution pour un public diversifié, plus nombreux et sur le long terme

Action 5.4.4.1 - Participation des Niortais dans les projets structurants et/ou politiques publiques
 - Consultations citoyennes régulières
 - Consultations numériques, participation en ligne

Action 5.4.4.2 - Revoir la composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Action 5.4.4.3 - Appels à projets et soutien aux initiatives provenant des habitants en matière de développement durable

Action 5.4.4.4 - Actions et manifestations des conseils de quartier orientées vers les ODD et Niort Durable 2030

Action 5.4.4.5 - Stimuler l'activité des conseils de quartier avec des ateliers de travail choisis par les participants

Sous-objectif 5.4.5 - Favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité

Action 5.4.5.1 - Accompagner les initiatives des jeunes
 - Interroger les lycées et collégiens, ainsi que les étudiants et les jeunes actifs, sur la prise de parole qu'ils souhaitent prendre
 - Proposer des actions collectives (chantiers jeunes, jobs d'été)
 - Lancer un appel à projets/défis/challenges sur le DD/climat à destination des jeunes (écoles, collèges, lycées, étudiants) en utilisant leurs langages, leurs outils, leur culture (plateforme numérique, émotions, écologie positive, à l'image des trash challenges)

Objectif stratégique 5.5 - Impliquer l'ensemble des acteurs économiques dans une démarche de RSE

Sous-objectif 5.5.1 - Inciter les entreprises et les organisations à des comportements responsables

Action 5.5.1.1 - Engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises / Organisations, adaptée selon la taille de l'organisation (charte d'engagement DD / RSO, label sectoriel de développement durable, label RSE lié à la norme ISO 26000 de type Engagé RSO d'AFNOR, Lucie, B Corp...)

Sous-action :

- Réaliser une enquête sur les démarches RSO sur le territoire
 - Mettre en réseau les acteurs engagés pour partager les pratiques et valoriser leur engagement : réseau RESONNANCE (démarches RSE des PME Nouvelle Aquitaine)

Action 5.5.1.2 - Mobiliser les leviers de la Ville en tant que donneuse d'ordres pour promouvoir la RSE/RSO

- Eco-conditionnalité des subventions
 - Orienter vers les accompagnements et aides existants

Action 5.5.1.3 - Mobiliser les entreprises (employeurs) au titre de la RSE pour le développement de l'engagement citoyen

- S'inspirer des volontaires du défi inter-entreprises (ex : semaine de marche, semaine sans voiture...)
 - Promouvoir le "bénévolat expert" ou mécénat de compétences des employeurs au bénéfice des acteurs associatifs

Objectif stratégique 5.6 - Inciter aux coopérations et mutualisations entre acteurs

Sous-objectif 5.6.1 - Responsabiliser les acteurs publics et privés vers une gestion mutualisée

Action 5.6.1.1 - Faire évoluer le COPART pour en faire un ambassadeur et un labo de la démarche NIORT DURABLE 2030

- Lien avec le Conseil de Développement CAN
- Partager les bonnes pratiques dans le cadre du pôle métropolitain

Sous-objectif 5.6.2 - Tendre vers de nouvelles coopérations financières durables

Action 5.6.2.1 - Développer le financement participatif et la finance solidaire et trouver les "débouchés locaux" à la générosité y compris le mécénat

Défi 6 : Une ville épanouissante pour les jeunes, par l'éducation et la formation, pour un meilleur accès à l'emploi et de bonnes conditions de vie

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Proposer un parcours éducatif cohérent de la maternelle au supérieur pour une insertion professionnelle réussie
- ▶ Adapter la formation professionnelle pour un meilleur accès à l'emploi

Cibles chiffrées



- Réduire par deux le nombre de décrocheurs sur le territoire en fin de collège et en fin de lycée
- Viser zéro chômeur pour les 16 à 25 ans
- Doubler les effectifs étudiants à Niort d'ici 2030

Politiques existantes concernées : CCAS / Politique jeunesse / Convention cadre Action Cœur de Ville / Projet Educatif Local 2016-2019 / Contrat de Ville 2015-2022 / Contrat Local de Santé / Compétence "Formation professionnelle et enseignement supérieur" (Agglo) / Politique développement économique (Agglo)

Objectif stratégique 6.1 - Proposer un parcours éducatif cohérent de la maternelle au supérieur pour une insertion réussie dans la vie

Sous-objectif 6.1.1 - Permettre l'accès à des services de la petite enfance et à une éducation préscolaire qui assurent l'égalité des chances

- Action 6.1.1.1 - Rendre lisible et accessible l'offre petite enfance à tous les publics
- Réponse spécifique aux besoins des enfants issus de familles aux revenus modestes, notamment les familles monoparentales ou nombreuses présentant les plus forts taux de pauvreté

Sous-objectif 6.1.2 - Lutter contre le décrochage scolaire et améliorer les résultats éducatifs par une éducation scolaire de qualité

- Action 6.1.2.1 - Favoriser les pédagogies innovantes et adaptées
- Déploiement du dispositif de classes flexibles et réponse aux besoins des enseignants volontaires

- Action 6.1.2.2 - Enrichissement des activités périscolaires
- Accès pour chaque enfant, chaque année, à un atelier lié à la santé
 - Travail sur les relations interculturelles dans un objectif de mixité territoriale
 - Accès à la pratique culturelle et sportive
 - Développement d'une offre estivale d'animations : offres séjours

- Action 6.1.2.3 - Formations communes enseignants - agents périscolaires autour des axes partagés prioritaires (Projets pédagogiques Ecole/ Périscolaire, climat scolaire, numérique, ...)

Action 6.1.2.4 - Formation des jeunes en situation de vulnérabilité psychique

Action 6.1.2.5 - Favoriser les démarches des structures de "re-scolarisation" (PAQI : Pôle d'accompagnement à la qualification et à l'insertion)

Sous-objectif 6.1.3 - Impliquer les parents pour rétablir leur confiance dans l'école

Action 6.1.3.1 - Accompagnement des parents à la scolarité et création de lien avec la communauté éducative pour une "école ouverte"

- Généralisation des "espaces parents" dédiés
- Poursuite et élargissement des dispositifs : soirées spéciales parents, cafés parents, appui aux leçons du soir...
- Ateliers de co-développement

Sous-objectif 6.1.4 - Généraliser l'éducation au développement durable pour tous (modes de vie durables, citoyenneté, droits de l'Homme, égalité des sexes, culture et paix, non-violence, diversité culturelle)

Action 6.1.4.1 - Poursuite d'un programme EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) co-construit avec la DSDEN et la Ville pour le premier degré

Action 6.1.4.2 - Poursuite des actions d'éducation au développement durable et à la citoyenneté pour tous les publics

Action PAB « D-4 - Amplifier les actions d'éducation dans les écoles, et notamment par des agents qui expliquent comment ils protègent la biodiversité dans leurs activités »

Objectif stratégique 6.2 - Adapter la formation pour un meilleur accès à l'emploi

Sous-objectif 6.2.1 - Assurer la cohérence avec les débouchés locaux de l'offre de formation et de l'orientation des jeunes

Action 6.2.1.1 - Promotion et développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation

- Organisation par les acteurs locaux d'un forum local "apprentissage » avec un speed dating, pour une bonne appropriation de l'offre de formation/filières
- Élargissement de l'offre d'apprentissage / contrat de professionnalisation dans les entreprises et les collectivités

Sous-objectif 6.2.2 - Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et tout au long de la vie

Action 6.2.2.1 - Facilitation de l'accès à la connaissance et à la formation tout au long de la vie

- Développement des formations en ligne : MOOC, e-learning...

Action 6.2.2.1 - Promotion d'autres approches de recrutement pour mettre en avant les compétences et initiatives de tous

Sous-action :

- Promotion du CV citoyen

Action 6.2.2.2 - Réflexion sur la démarche "territoire zéro chômeur longue durée"

Défi 7 : Une ville solidaire aux pratiques inclusives qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Permettre l'inclusion de tous
- ▶ Tendre vers l'égalité femmes- hommes et mettre fin à toutes les formes de discrimination
- ▶ Permettre l'accès aux ressources et services essentiels pour tous, pour ne pas laisser de côté les plus vulnérables et les plus isolés
- ▶ Renforcer le lien social pour lutter contre l'individualisme et promouvoir les valeurs de respect et de solidarité

Cibles chiffrées



- Rendre la Ville 100% accessible en 2030 pour tous sur le périmètre des établissements et espaces recevant du public
- Faire progresser 100 % des indicateurs d'égalité femmes-hommes
- Zéro inégalité de revenus femmes-hommes

Politiques existantes concernées : Mission inclusion/handicap / Rapport les inégalités femme-homme / Politique RH / PLH 2016-2021 / PLIE / Contrat de Ville 2015-2022 / Gestion urbaine de proximité / CCAS / Accueil des Gens du Voyage (CCAS et Niort Agglo)

Objectif stratégique 7.1 - Permettre l'inclusion de tous

Sous-objectif 7.1.1 - Changer le regard sur les différences

- Action 7.1.1.1 - Éducation et actions de sensibilisation en partenariat avec les acteurs locaux autour des valeurs de respect et de solidarité
- Formation des acteurs pour repérer les situations de handicap invisible

Sous-objectif 7.1.2 - Rendre la Ville plus accessible

- Action 7.1.2.1 - Poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap) sur les bâtiments et les installations recevant du public
- Concertation avec les acteurs locaux et publics cibles
 - Traitement des lieux culturels et patrimoniaux
 - Veiller à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en cas de travaux

Action 7.1.2.2 - Partage de l'espace public de façon intelligente et concertée

- Développement d'une plateforme de recensement des obstacles sur voirie et inaccessibilité des bâtiments.
- Déploiement d'une signalétique urbaine accessible (Ex. de déclinaison de la Charte guide signalisation universelle à Nantes métropole)
- Développement d'outils techniques et numériques pour s'adapter à toutes les situations quand l'inclusion n'est pas possible

Action 7.1.2.3 - Communication et événements accessibles

- Guide, fiches pour des manifestations accessibles et durables
- Création d'un label "manifestation inclusive" donnant des droits supplémentaires (financements plus importants, priorité sur les moyens logistiques...)
- Guide pour des réunions avec documents accessibles
- Documents accessibles à tous (ex. existant : actes des séances du Conseil Municipal en ligne et en audio)

Sous-objectif 7.1.3 - Favoriser la réussite scolaire et l'accueil pour tous

Action 7.1.3.1 - Analyse des pratiques et des besoins en termes de scolarisation de tous les enfants et mise en place de dispositifs adaptés

- Pratiques éducatives intégrant des valeurs de partage et de respect dans les écoles

Objectif stratégique 7.2 - Tendre vers l'égalité femmes- hommes et mettre fin à toutes les formes de discrimination

Sous-objectif 7.2.1 - Renforcer les politiques publiques et l'engagement des acteurs privés pour l'égalité femmes-hommes

Action 7.2.1.1 - Déploiement du volet "politique publique" de la Ville de Niort pour l'égalité femmes-hommes

- Action de la Ville en tant que donneur d'ordre pour influencer les partenaires

Sous-objectif 7.2.2 - Éduquer et agir pour éradiquer les violences faites aux femmes

Action 7.2.2.1 - Extension de la sensibilisation et de la formation des acteurs sociaux et de la police municipale aux violences faites aux femmes, en partenariat avec le CCAS

- Formation des acteurs pour identifier les violences

Sous-objectif 7.2.3 - Éduquer, sensibiliser et agir pour éradiquer les stéréotypes

Action 7.2.3.1 - Sensibilisation des acteurs contre les stéréotypes de genre

- Renforcement de la sensibilisation des acteurs de la petite enfance
- Formation en priorité des recruteurs internes Ville de Niort pour éradiquer les stéréotypes de genres

Objectif stratégique 7.3 - Permettre l'accès aux ressources et services essentiels pour tous, pour ne pas laisser de côté les plus vulnérables et les plus isolés

Sous-objectif 7.3.1 - Poursuivre et cibler les efforts pour l'accès de tous à un logement de qualité : décent, confortable, économe et adapté aux besoins de chacun

Action 7.3.1.1 - Soutien et accompagnement à l'habitat partagé

- Réponse aux besoins en logements des jeunes par une offre diversifiée
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées tout en luttant contre l'isolement : système de parrainage (étudiant chez personne isolée), partenariat avec les mutuelles

Action 7.3.1.2 - Lutte contre le logement insalubre

- permis de louer avec des critères écologiques
- mesures incitatives pour la réalisation de travaux
- continuité des actions du Service Communal Hygiène et Santé sur le logement
- poursuites, en lien avec le Procureur de la République, aux infractions au Règlement Sanitaire Départemental des Deux-Sèvres
- Suivi et résorption du risque de péril

Action Cit'ergie « 1.3 - Mieux intégrer la dimension précarité énergétique et de qualité de l'air dans les projets d'habitat »

Sous-objectif 7.3.2 - Permettre à tous l'accès à une alimentation saine et de qualité

Action 7.3.2.1 - Élargissement de l'offre alimentaire solidaire :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire en développant le don aux associations
- Développement d'une nouvelle offre alimentaire des épiceries sociales, moins stigmatisée

Action 7.3.2.2 - Actions d'éducation pour faire évoluer les habitudes alimentaires

Sous-objectif 7.3.3 - Apporter une réponse sociale adaptée pour tous

A compléter en 2020

Sous-objectif 7.3.4 - Encourager des pratiques économiques plus inclusives

Action 7.3.4.1 - Partenariats avec les acteurs locaux pour les projets d'insertion, notamment dans le numérique et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

- Développement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Action 7.3.4.2 - Accroissement des emplois à temps plein pour faire sortir de la précarité les travailleurs pauvres

Action 7.3.4.3 - Recrutements, stages et apprentissages ouverts à tous, maintien dans l'emploi et adaptations des postes de travail

- sensibilisation des employeurs
- convention d'immersion
- parcours en transition professionnelle
- conditions de travail qui ne créent pas d'inégalités
- développement de compétences pour tous
- politique globale de maintien dans l'emploi (CEP)

Objectif stratégique 7.4 - Renforcer le lien social pour lutter contre l'individualisme et promouvoir les valeurs de respect et de solidarité

Sous-objectif 7.4.1 - Lutter contre l'isolement, stimuler l'entraide et la solidarité entre les habitants

Action 7.4.1.1 - Coordination des "activités séniors" pour une connaissance mutuelle des dispositifs menés par la Ville et par les partenaires

Action 7.4.1.2 - Création de lien social avec les associations et les maisons de retraite (chant, sport, animaux...)

Action 7.4.1.3 - Intervention auprès des personnes les plus vulnérables

- Inclusion des personnes atteintes de troubles psychiques
- Développement du service administratif à domicile pour limiter l'exclusion des personnes dépendantes
- Poursuite et consolidation du travail auprès des personnes en situation de grande vulnérabilité
- Poursuite et réussite du "réseau fraternel"

Action 7.4.1.4 - Développement de l'intergénérationnel

- Faire des personnes âgées un levier d'éducation et de transmission du savoir et d'expérience : interactions entre les jeunes et les séniors, visites d'écoles, projets communs (EHPAD/CSC/écoles...)
- Evénements "les talents d'Achille"

Action 7.4.1.5 - Lutte contre la fracture numérique

- Entraide pour les personnes âgées à domicile
- Action des Centres Sociaux Culturels (ex : Clou Bouchet, Souché...) tout public
- Développement du Wifi public
- Développement d'outils et de lieux pour l'inclusion numérique (dont les Maisons France Service)

Action 7.4.1.6 - Création d'un tiers lieu autour de la solidarité en impliquant les acteurs existants, ainsi que les acteurs culturels et associatifs

Sous-objectif 7.4.2 - Adapter les réponses pour que la mixité sociale soit une réalité, améliorer la solidarité inter-quartier

A compléter en 2020

Défi 8 : Une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ▶ Prévenir les pollutions pour un environnement sain
- ▶ Favoriser la pratique sportive à tous les âges

Cibles chiffrées



- Au moins 80% des agents des collectivités formés aux gestes qui sauvent
- Abaisser d'une classe les infrastructures exposées au bruit

Politiques existantes concernées : Contrat Local de Santé / Politique sportive / Action Cœur de Ville / SCOT-PADD / Programme Education à l'Environnement et au Développement Durable

Objectif stratégique 8.1 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Sous-objectif 8.1.1 - Répondre aux enjeux de santé, physique et mentale, de la population

Action 8.1.1.1 - Formation aux gestes qui sauvent :

- Formation d'au moins 80% des agents de la collectivité aux gestes qui sauvent
- Promotion des applications SAUVLIF, « Staying alive » ou du permis de sauver, ainsi que des formations aux gestes qui sauvent auprès des citoyens

Action 8.1.1.2 - Faire vivre le Conseil Local de Santé Mentale (pour l'accès à la culture, l'emploi, le logement des personnes atteintes, la promotion de la santé mentale, la lutte contre la stigmatisation)

Couverture médicale sur la Ville, offre de santé accessible notamment aux populations les plus fragiles : renvoi au Contrat Local de Santé (CLS)

Sous-objectif 8.1.2 - Répondre au vieillissement de la population, notamment en agissant sur la dépendance des personnes âgées

Action 8.1.2.1 - Développement des actions d'aide au maintien à domicile pour les personnes fragiles

Objectif stratégique 8.2 - Prévenir les pollutions pour un environnement sain

Sous-objectif 8.2.1 - Sensibiliser les habitants et les acteurs à la santé environnementale

Action 8.2.1.1 - Action de prévention, notamment auprès des jeunes et en particulier sur la nutrition, le sommeil, les addictions, la santé sexuelle, la santé environnementale : qualité de l'eau, de l'air, des milieux et leur impact sur la santé

Action Promotion des acteurs de la santé environnementale : renvoi au Contrat Local de Santé (CLS)

Sous-objectif 8.2.2 - Réduire l'exposition au bruit des habitants

Action 8.2.2.1 - Mettre à jour le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) (trafic routier, aérodrome...)

Sous-objectif 8.2.3 - Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

Action 8.2.3.1 - Développement d'outils d'information sur la qualité de l'air à destination des habitants, des professionnels et des services municipaux

- Affichage de la qualité de l'air dans la ville (application PLUME par exemple)
- Délivrance de recommandations aux populations vulnérables,
- Campagne de surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des écoles et des crèches
- Campagne de sensibilisation au contrôle annuel des appareils de combustion au gaz
- Prêts de capteurs d'air
- Mesure de la qualité de l'air et sensibilisation sur les lieux de travail
- Feux de cheminée ouverts
- Faire connaître et respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

Action 8.2.3.2 – Poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air dans les groupes scolaires et les crèches

Sous-objectif 8.2.4 - Lutte contre les perturbateurs endocriniens

Action PAB « B-4 - Engager la Ville dans une démarche de préservation de la biodiversité articulée avec les enjeux de santé humaine, et par exemple signer la Charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » »

Action Cit'ergie « 4.3 - Intégrer la dimension santé/ qualité de l'air dans les critères pour les produits d'entretien, peintures, etc. »

Action Cit'ergie « 1.3 - Mieux intégrer la dimension précarité énergétique et de qualité de l'air dans les projets d'habitat »

Sous-objectif 8.2.5 - Déployer la prise en compte des déterminants de santé dans les équipements, aménagements, projets et achats publics

Action 8.2.5.1 - Protection des ouvriers et usagers face aux polluants lors des travaux (ex. amiante)

- nouvelles formations pour agents les plus exposés (espaces verts, voirie)
- Dans le cadre de la SST, prévoir de nouvelles formations ou des actualisations pour agents les plus exposés (espaces verts, voirie) sur port EPI et tri des produits

Action 8.2.5.2 - Estimer l'impact sur la santé des habitants des projets d'aménagement urbain

- Déploiement du dispositif d'Évaluation d'impact en santé (EIS) et formation des bureaux d'étude

Objectif stratégique 8.3 - Favoriser la pratique sportive à tous les âges

Sous-objectif 8.3.1 - Adapter l'offre d'équipements et d'activités aux besoins

Action 8.3.1.1 - Développement d'activités autour et sur la Sèvre niortaise, véritable vecteur de sports : paddle, voile légère, aviron, piste cyclable, roller, course à pied.

- Sensibilisation à la préservation de la Sèvre niortaise

Action 8.3.1.2 - Mise à disposition des équipements sportifs en concordance avec les besoins (cf. transformation de Noron, création d'un terrain synthétique, transformation des Gardoux, création d'une salle de boxe supplémentaire, reprise du roller dans les équipements municipaux, création d'un terrain de beach-volley, ...)

Sous-objectif 8.3.2 - Faire de la pratique sportive un exemple pour la cohésion sociale et le respect de l'environnement

Action 8.3.2.1 - Développer le sport extérieur dans les quartiers :

- Création d'agrès musculation dans les parcs

- Création de parcours santé (au moins un par quartier) avec des niveaux de difficulté

- Les rendre accessibles à tous, éventuellement par des accompagnements ponctuels

Action 8.3.2.2 - Favoriser les activités de développement personnel (yoga, méditation, jardinage, cercle de parole...)

- en entreprise : qu'elles ne soient pas uniquement organisées par les CE mais par la Direction sur le temps de travail

- entre citoyens : via des associations avec le soutien financier de la Ville et autres subventions (accessibilité des activités / QF)

Ce document programmatique issu d'une co-construction sera régulièrement évalué et donnera lieu à des évolutions afin de garantir son adaptation et sa mise en œuvre

2020 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

2020 Rapport d'orientations Budgétaires

Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales

I. Le contexte économique et budgétaire :

- A) Environnement macroéconomique**
- B) La situation financière de la Ville de Niort**

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2020

- A) Budget principal**
- B) Budgets annexes**

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2020

IV. La situation au regard de la dette

V. Les ressources humaines

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

I. Le contexte économique et budgétaire :

A) Environnement macroéconomique

Malgré un environnement international perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté en 2019 en comparaison à celles de nos partenaires européens. Les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des ménages et les baisses de cotisations sociales pour les entreprises ont permis de soutenir les investissements et l'emploi.

Les prévisions d'évolution du PIB s'établissent selon l'INSEE à 1,3 % en 2019 et en 2020. Le Projet de Loi de Finances 2020 se fonde actuellement sur une progression quasi similaire à 1,4 % en 2019, et 1,3 % en 2020, avec une projection d'un niveau d'inflation à 1,4 %.

L'hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2020 se situe à + 0,7 %, comme pour 2019.

Dans ce contexte, les taux longs sont restés stables (oscillant autour de - 0,35 % pour la référence Euribor 3 mois sur 1 an et de + 0,16 % pour l'OAT 10 ans). Par ailleurs, la BCE prévoit le maintien de ses taux actuels au moins jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2020.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)

%	2018	2019p	2020p
Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
Taux d'inflation	1,9	1,1	1,4
Taux de chômage	8,8	8,2	7,8

p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale.

Le projet de loi de finances pour 2020 ne comprend pas à ce stade de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales.

Les objectifs de réduction du déficit public au niveau national sont maintenus, ce qui implique d'une part une limitation des dépenses et d'autre part des actions de modernisation via une optimisation des moyens. Pour les collectivités locales les principales mesures concernent :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des ménages (3ème tranche en 2020), l'État se substituant au contribuable local (suppression en 2023 pour tout contribuable). A partir de 2021, les recettes issues de la taxe d'habitation seront remplacées par les recettes issues de part départementale de la taxe foncière bâtie auxquelles sera ajouté un complément permettant de garantir le niveau de recettes. Quelques incertitudes demeurent au niveau des compensations prévues par l'Etat.

- **Le respect des contrats financiers** conclus entre l'Etat et les collectivités locales ayant les budgets les plus importants devrait permettre une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :

- **La dotation globale de fonctionnement** (DGF) des communes devrait rester stable en 2020, à hauteur de 11,9 milliards d'euros à périmètre constant. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du **renforcement de la péréquation** entre collectivités du bloc communal (210 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles ;

- Le volume des dotations de **soutien à l'investissement** sera également maintenu en 2020 à un haut niveau historique (près de 2 milliards d'euros).

B) La situation financière de la Ville de Niort

La Ville de Niort, dans ce contexte, maintient une stratégie financière qui permet de :

- maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
- préserver sa capacité d'investissement,

en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat.

La collectivité doit en outre :

- Poursuivre l'intégration des mesures exogènes telles que la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) conclu en 2015 dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020 ;
- Prendre en compte des évolutions structurelles liées à des changements de périmètres au niveau des compétences transférées à Niort Agglo ou à des démarches de mutualisation qui touchent son organisation, pour mener à bien les missions de service public.

L'équilibre du budget primitif 2020 devra tenir compte de ces évolutions en dépenses, associées à une faible dynamique des recettes.

II. Les grandes orientations du budget 2020

Les orientations demeurent identiques à la trajectoire définie dès 2014, qui consiste à :

- Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.
- Respecter les engagements du pacte financier signé avec l'Etat pour la période 2018-2020.
- Poursuivre une démarche innovante de repositionnement de ses politiques publiques et de ses pratiques quotidiennes au regard des 17 Objectifs de Développement Durable afin de déterminer un nouveau projet territorial de développement durable à horizon 2030.

A) Caractéristiques du Budget Principal

- **Une politique d'investissement renforcée** en 2020, avec plus de 22 600 K€ d'investissements nouveaux, comprenant :
 - ✓ Plus de 7 165 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain, y compris le projet d'aménagement du Parc naturel urbain (Port Boinot notamment).
 - ✓ Environ 5 900 K€ de travaux et d'intervention sur les bâtiments et l'espace public
 - ✓ Plus de 2 400 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires et péri-scolaires
 - ✓ Près de 1 900 K€ d'investissements destinés à la culture
 - ✓ 1 600 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs

Pour mémoire, 3 projets font l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) : Port Boinot, agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), Eglise Notre Dame.

L'échéancier des crédits de paiement pour ces 3 projets sera redéfini, comme chaque année, en juin de l'année prochaine.

A) Caractéristiques du Budget Principal (suite)

- **La confirmation d'un engagement fort dans l'action sociale** avec une subvention préservée au CCAS de 5 050 K€.
- La prise en compte d'évolutions liées à des **transferts de compétences** vers la CAN (agents et frais liés à l'équipement du complexe de la Venise Verte, contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours).
- Un **recours à l'emprunt maîtrisé** en fonction de la capacité financière de la Ville et des engagements pris dans le cadre du contrat financier avec l'Etat.
- **Un soutien au tissu associatif** conforté.

B) Caractéristiques des budgets annexes

Les activités retracées dans les budgets annexes s'inscrivent dans la continuité de 2019.

- « **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation, structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction, nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.
La subvention vers le budget annexe s'établirait pour 2020 à un niveau légèrement inférieur à celle 2019, soit près de 1 110 K€.
- « **Parc de Noron** » : Le budget 2020 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 1 000 K€** équivalant à celle de 2019.
- « **Crématorium** » : Ce budget se caractérise par la poursuite en 2020 du programme de travaux, lié à l'extension et à la rénovation du bâtiment.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2020 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois les Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public) et son actualisation.

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2020

- A) Les recettes de fonctionnement
- B) Les dépenses de fonctionnement
- C) L'autofinancement dégagé
- D) Les dépenses d'investissement
- E) Les recettes d'investissement

A) Les recettes de fonctionnement

En 2020, les recettes de fonctionnement, compte tenu des changements structurels, devraient atteindre 84 382 K€, contre 85 730 K€ au BP 2019, soit une légère baisse de -1,6%.

Cette évolution comprend :

- Une hypothèse de maintien du niveau de la **Dotation Globale de Fonctionnement** par rapport à 2019, conformément aux dispositions liées au contrat financier signé en 2018 avec l'Etat. Ce maintien du niveau de DGF intègre une baisse de la part forfaitaire compensée par une augmentation des parts péréquatives.
- une diminution de moitié (-391 K€) par rapport au montant notifié en 2019 (782K€) au titre du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** en raison de possibilités de sortie du dispositif, avec une garantie de 50% pour 2020.
- Une évolution de + 1,2 % (soit + 585 K€) des produits des impôts locaux par rapport au BP 2019, fondée sur une hypothèse de revalorisation par l'Etat des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH définitif connu en décembre).
- Une évolution structurelle des recettes issues des services et du domaine (- 418 K€, -6 %) liée au remboursement par la CAN des dépenses assumées par la Ville dans le cadre de la convention de gestion du complexe de la Venise Verte (transféré au 1^{er} mars 2018), reconduite jusqu'à fin juin 2020 (- 500 K€ environ par rapport à 2019).
- Une diminution de l'attribution de compensation perçue, suite au transfert de la compétence de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS – 2 025 K€)

B) Les dépenses de fonctionnement (1/3)

Les dépenses de fonctionnement seraient globalement en diminution, de l'ordre de 1 030 K€ par rapport à 2019, tenant compte de changement structurels. Elles atteindraient 77 900 K€, contre 78 930 K€ au BP 2019, soit - 1,3 %.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent près de 54 % des dépenses de fonctionnement sont programmées à + 1,2% de BP à BP (+ 817 K€), soit 42 100 K€ au BP 2020 contre 41 583 K€ au BP 2019. Cette évolution résulte de plusieurs variables, dont un changement structurel :
 - Un transfert d'agents du service des sports vers la CAN, prévu au 1^{er} juillet 2020
 - Une hypothèse de stabilité de la valeur du point d'indice
 - Une évolution liée au GVT estimée à 247 K€
 - Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 160 K€ pour une année complète
 - Des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents :
 - La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP + 106 K€ (demi année en 2019, augmentation de 8€ brut pour les C2 et application pour les ingénieurs et techniciens)
 - La protection sociale complémentaire renforcée significativement (nouveau contrat de prévoyance et contrat de groupe santé avec participation de l'employeur augmentée)

B) Les dépenses de fonctionnement (2/3)

- L'enveloppe des charges à caractère général est fixée à environ 18 787 K€, soit une augmentation de +1,1% de BP à BP (+ 210 K€).

Cette évolution tient compte d'un changement structurel important.

Dans le cadre de la convention de gestion du complexe de la Venise Verte, reconduite pour 6 mois, les dépenses afférentes sont ajustées sur une demi année (environ - 200 K€).

Par ailleurs, de nouvelles augmentations de tarifs de plusieurs postes de dépenses sont prévues en 2020, comme les fournitures alimentaires de la restauration scolaire (renforcement de l'offre des produits bio, labélisés et issu de circuit court), l'électricité et le carburant.

- La subvention au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€.
- Le montant global de l'enveloppe du volume des subventions aux organismes de droit privé est conforté et s'établit à 4 841 K€ (hors subvention au CASC, résultant d'un calcul prédéterminé), contre 4 770 K€ au BP 2019 soit une augmentation (+ 1,5 %).

B) Les dépenses de fonctionnement (3/3)

- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes :
 - « Stationnement » atteindrait environ 1 110 K€, c'est-à-dire légèrement moins qu'au BP 2019
 - « Parc de Noron » s'établirait à hauteur de 1 000 K€, équivalant au BP 2019
- Les charges financières seront en diminution d'environ 13 % pour atteindre 1 470 K€. Cette évolution est notamment le résultat du refinancement de contrats en 2019.

Les recettes de fonctionnement diminuent de - 1,6 %, et les dépenses de - 1,3%.

C) L'autofinancement

Ces données et orientations devraient permettre un maintien de l'autofinancement brut qui atteindrait 7 880 K€ contre 8 000 K€ au BP 2019.

Cela permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 373 K€), et de tenir compte du montant de la production immobilisée (travaux en régie) augmenté par rapport aux exercices précédents et désormais porté à 1 400 K€.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2020 sera positif pour s'établir à environ 1 510 K€.

Sur la base d'un produit de cessions immobilisées estimé à 800 K€ (hors cessions exceptionnelles), le financement disponible pour l'investissement s'élèverait environ à 2 310 K€.

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent d'efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des Niortais.

D) Les dépenses d'investissement

Les enveloppes de crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2020 au titre des dépenses d'investissement seront de l'ordre de 22 657 K€ (contre 20 453 K€ en 2019).

Les subventions liées aux opérations s'établiraient à plus de 4 000 K€, dont une participation de la CAN ciblée sur des projets au titre du PACT II à hauteur de 1 643 K€ en 2020.

DEPENSES D'EQUIPEMENT - projet de BP 2020	Dépenses	Recettes
URBANISME ET HABITAT	7 546K€	2 916K€
1 PLANIFICATION URBAINE	0K€	
2 ACTION FONCIERE	230K€	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN dont :	7 166K€	2 916K€
Action Cœur de Ville	60K€	
Place et rue de L'Hotel de Ville	80K€	
Les Halles	30K€	
OPAH RU requalification du centre ville	297K€	
OPAH RU Communautaire	60K€	
Verrière passage du commerce	960K€	140K€
ZAC Terre de Sport	40K€	
Ilot Champommier	40K€	
Parc Naturel Urbain	4 580K€	1 840K€
Brèche	110K€	
Contrat de Ville	876K€	83K€
Pact CAN		853K€
4 HABITAT	150K€	
SECURITE PUBLIQUE	155K€	0K€

D) Les dépenses d'investissement (suite)

DEPENSES D'EQUIPEMENT - projet de BP 2020	Dépenses	Recettes
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 863K€	438K€
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	605K€	77K€
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC dont :	3 747K€	
<i>Voirie</i>	2 172K€	
<i>Mobilité et éclairage public - SDAL</i>	550K€	
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	1 129K€	362K€
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	382K€	
EDUCATION ET JEUNESSE	2 422K€	349K€
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE dont :	2 224K€	190K€
<i>Bâtiments scolaire</i>	2 030K€	190K€
<i>Travaux dans les groupes scolaire (Sand et Prévert)</i>	754K€	
11 JEUNESSE	198K€	159K€
SPORT	1 614K€	195K€
CULTURE	1 866K€	136K€
LES RESSOURCES	3 192K€	59K€
14 SYSTÈME D'INFORMATION	998K€	20K€
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	775K€	29K€
<i>Pôle technique</i>	200K€	
<i>Pôle administratif</i>	575K€	29K€
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS dont :	1 419K€	10K€
<i>Flotte de véhicules</i>	650K€	10K€
<i>Engins et matériels</i>	352K€	
Total général	22 657K€	4 094K€

E) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent pour 2020 à 7 313 K€.

Les principales recettes sont :

Le fonds de compensation pour la TVA :	2 000 K€
Le produit de la taxe d'aménagement :	800 K€
Le produit des amendes de police :	400 K€
Les subventions liées aux opérations :	4 094 K€
Les autres immobilisations financières :	19 K€

IV. La situation au regard de la dette

Le budget principal

Au cours de l'année 2019, la Ville aura encaissé 4 500 K€ d'emprunts pour couvrir les restes à réaliser des exercices 2017 et 2018 :

- Un emprunt de 2 000 K€ souscrit en 2017 auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,78 % dont la phase de mobilisation s'est terminée au 30/10/2019.
- Un emprunt de 2 500 K€ souscrit en 2018 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,66 %, dont la phase de mobilisation se termine au 15/12/2019.

Elle a procédé également à un réaménagement d'emprunt pour un montant de 8 030 K€.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 s'élèvera pour le budget principal à 64 738 K€.

Selon les orientations budgétaires exposées, l'équilibre du budget primitif 2020 sera réalisé par l'inscription d'un volume d'emprunt théorique qui se situerait à environ 14 500 K€ (contre 12 815 K€ au BP 2019).

Cependant s'agissant du volume d'emprunt d'équilibre du budget primitif, celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité. Il sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2019. Le volume d'emprunt effectivement mobilisé en 2020 ne devrait pas dépasser 7 000 K€ (conformément au contrat financier).

IV. La situation au regard de la dette

Le budget annexe Stationnement

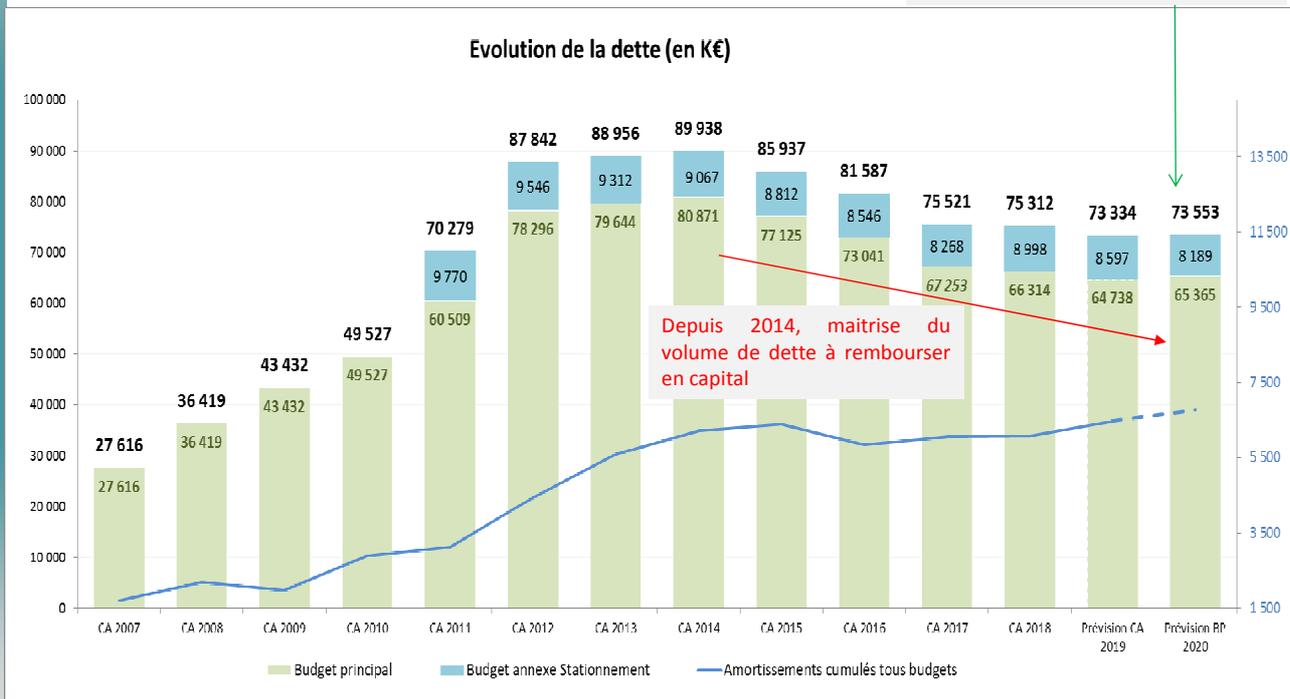
Au cours de l'année 2018, un réaménagement de dette avait été opéré. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2019.

Ainsi le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2020 devrait être de 8 597 K€ (contre 8 998 K€ au 1^{er} janvier 2019).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2020 (410 K€), l'encours de dette sur ce budget annexe sera de 8 187 K€ au 31 décembre 2020.

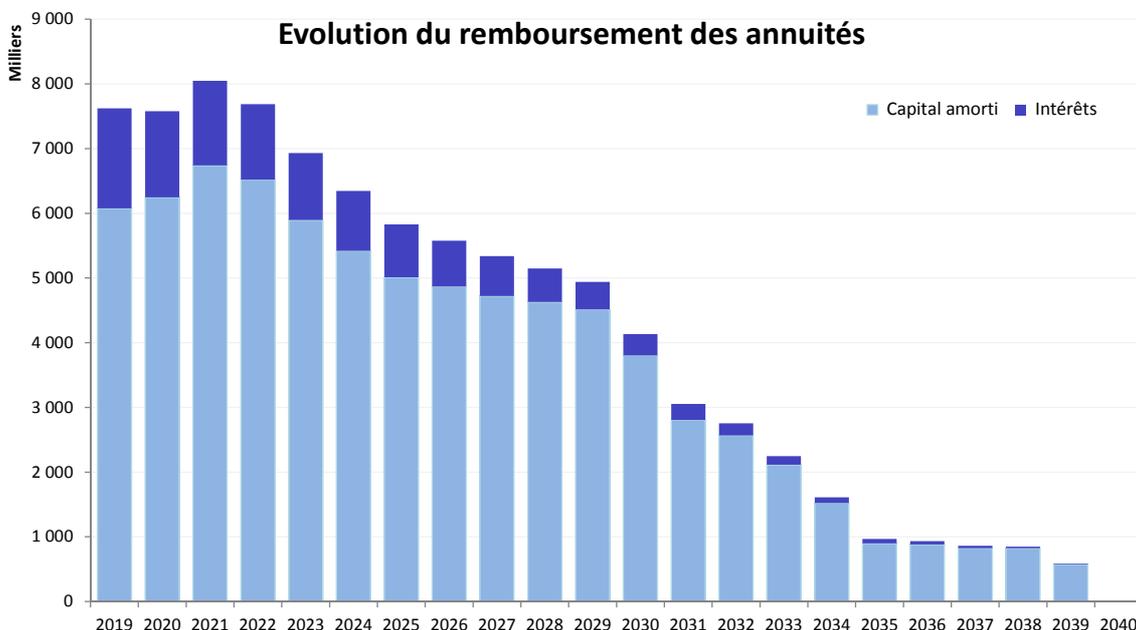
IV. La situation au regard de la dette

Illustration de l'hypothèse maximale de mobilisation de 7 000 K€ d'emprunt en 2020 (budget principal)

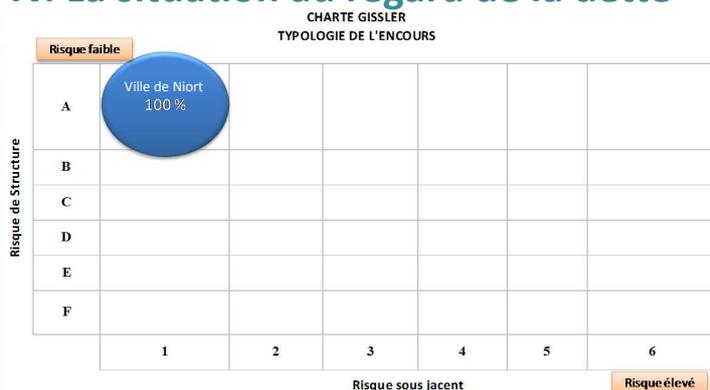


IV. La situation au regard de la dette

Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 7 000 K€ maximum en 2020), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur.



IV. La situation au regard de la dette



La situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler.

Situation de la dette au 31/12/2019

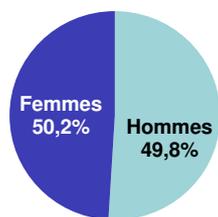
	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	43 190,79	67,42%	674,91	43 865,70	67,76%	8 596,58	100%
Dettes à taux variable	20 871,89	32,58%		20 871,89	32,24%		
Total	64 062,68	100%	674,91	64 737,59	100%	8 596,58	100%

Au 31/12/2019, 68 % de la dette sur le budget principal, soit 43 866 K€, est en taux fixe. Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,20 %.

V. La gestion des ressources humaines

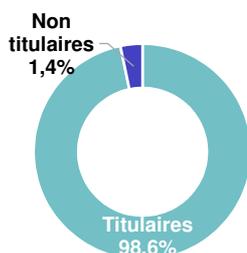
- A) La structure des effectifs
- B) La masse salariale
- C) La durée effective du travail

A) La structure des effectifs en 2018 et prévisions budgétaires 2019, 2020 (agents payés)



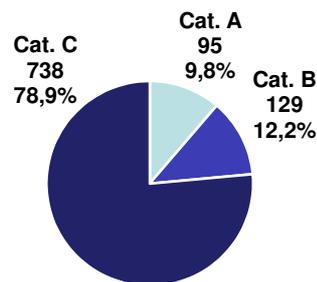
Données 2018
Effectifs permanents : 933
468 femmes, 465 hommes

	2018	Réalisé Prév. 2019	Réalisé Prév. 2020
Hommes	49,8%	49,2%	49,2%
Femmes	50,2%	50,8%	50,8%



Données 2018
920 titulaires
13 contractuels

	2018	Réalisé Prév. 2019	Réalisé Prév. 2020
Titulaires	98,6%	98,1%	98,1%
Non titulaires	1,4%	1,9%	1,9%



Données 2018
736 agents de catégorie C
114 agents de catégorie B
83 agents de catégorie A

	2018	Réalisé Prév. 2019	Réalisé Prév. 2020
Cat. A	83	87	92
Cat. B	114	109	113
Cat. C	736	737	734
Total effectifs Permanents	933	933	939

B) La masse salariale

	CA 2018	Prév. CA 2019	Prév. 2020
Budget	41 288 K€	41 000 K€	42 100 K€

Dont	CA 2018	Prév. CA 2019	Prév. CA 2020
Traitement indiciaire	21 519 K€	21 148 K€	21 657 K€
Charges	10 672 K€	10 548 K€	10 854 K€
Régime indemnitaire	5 256 K€	5 272 K€	5 375 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	182 K€	173 K€	174 K€

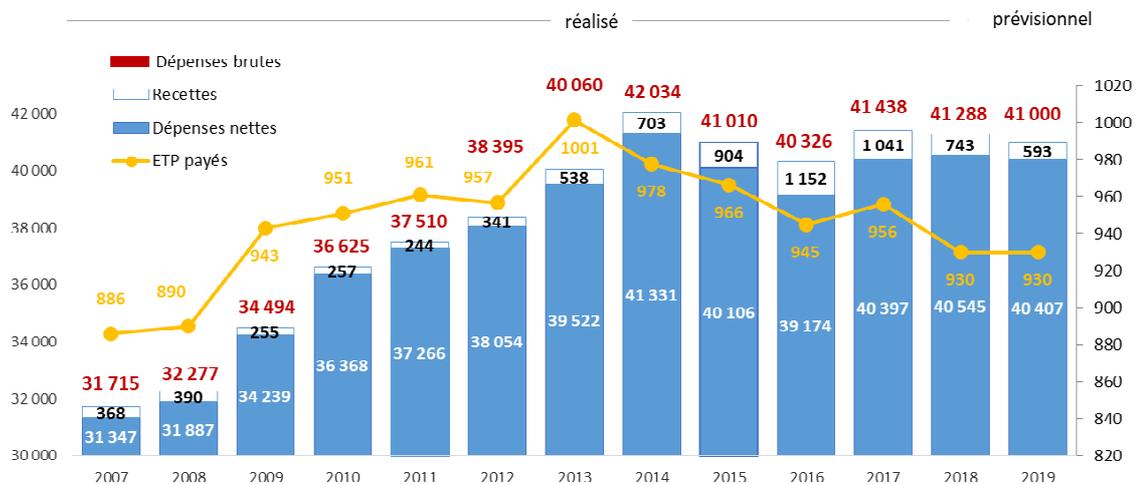
Les recettes perçues en 2018 représentaient 743 K€.

La prévision de perception pour 2019 est de 593 K€ et la prévision 2020 de 645 K€.

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	2018	Prév. CA 2019	Prév. CA 2020
Emplois aidés	32 K€	0 K€	24 K€
Mutualisation RH CCAS	257 K€	257 K€	268 K€
FIPHFP / FNP	106 K€	84 K€	84 K€
Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	348 K€	252 K€	269 K€

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2007 (K€)



- Une forte hausse de la masse salariale jusqu'en 2014 : + 9,5 % de dépenses brutes entre 2012 et 2014 (+ 3 700 K€).
- Un tournant amorcé en 2015 : - 1,4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2017, soit une réduction de 600 K€.
- Une maîtrise des dépenses brutes en 2019 (prévisionnel), malgré la diminution moindre qu'attendue des ETP payés.
- Un montant des recettes en diminution depuis 2017 (fin du dispositif des contrats aidés).

C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.
- ✓ Le temps de travail :
 - Annuel : 1 607 heures
 - Hebdomadaire : 38 heures
 - Journalier : 7 h 36
- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont soumis pour avis en comité technique.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 410 agents (31/12/2017) .

VI. La loi de programmation des finances publiques 2018-2020

A) Le principe

B) Le budget principal

C) Les budgets annexes et la régie à autonomie financière

A) Le principe

L'Etat a contractualisé avec les plus grandes collectivités et leurs groupements à fiscalité propre, sur la base de l'article 29 de la Loi n°2008-32 du 22/01/2018 de Programmation des Finances Publiques (LFPF) 2018-2022.

Il est attendu par ce contrat que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit des comptes publics.

Etant soumise à cette obligation, la Ville de Niort a signé un contrat financier avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2018 à 2020).

Dans ce contrat, il est prévu 3 grands principes qui s'appliquent au budget principal uniquement, à savoir :

- limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % (inflation comprise) de compte administratif à compte administratif entre 2018 et 2020.
- maîtriser le besoin de financement
- limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années)

En outre l'article 13 de la loi du 22/01/2018 prévoit que chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel.

Cette obligation de présentation porte sur le budget principal et ses budgets annexes.

B) Le budget principal

Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2 % par an

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
DRF RETENUES AU CONTRAT	77 883	78 818	79 763,8	80 721

Ainsi, la trajectoire 2018 - 2020 est définie dans une limite de variation maximale des dépenses réelles de fonctionnement

Dans le respect du contrat, les ouvertures de crédits au BP 2020 en dépenses réelles de fonctionnement ne dépasseront pas la limite maximale, soit 80 721 K€ à périmètre constant.

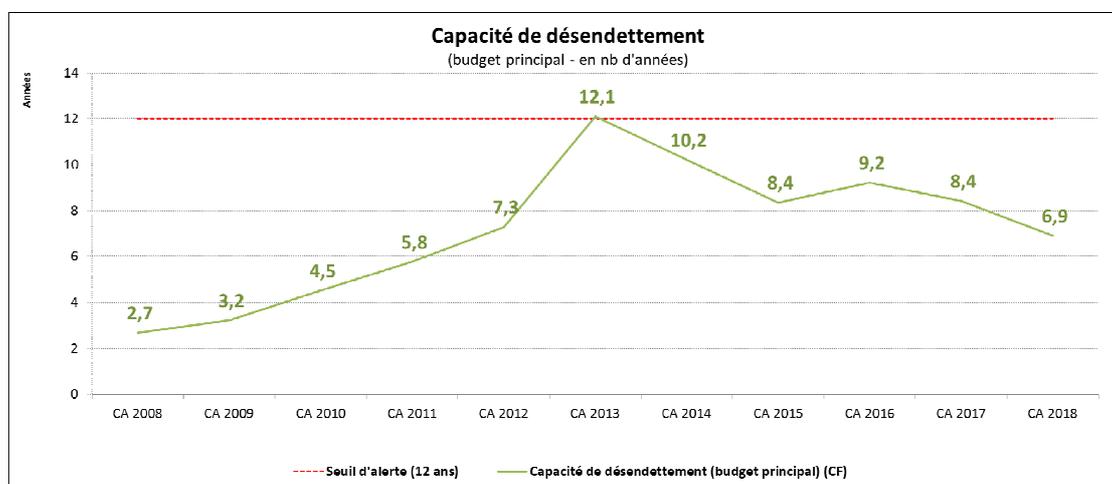
La maîtrise du besoin de financement

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
BESOIN DE FINANCEMENT RETENU AU CONTRAT	- 5 786	- 1 000	0	1 000

Le besoin de financement prévu au BP 2020 reste conforme aux objectifs définis dans le contrat financier.

B) Le budget principal

Limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années) – hors contrat



Le niveau d'ouverture de crédits permettra de respecter la limite à ne pas dépasser en terme d'endettement. En effet, l'encours de dette au 31/12/2020 ne devrait augmenter que de 1 000 K€, et la CAF brute devrait être préservée.

C) Les budgets annexes

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) – hors contrat

en K€	CA 2017	CA 2018	2019	2020
Budget Annexe - STATIONNEMENT	1 842	1 831	1 760	1 780
Budget Annexe - CREMATORIUM	307	411	818	828
Budget Annexe - PARC DE NORON	1 137	980	1 107	1 120
Budget Annexe - POMPES FUNEBRES	46	51	59	59
Budget Annexe - CHAUFFERIE BOIS DES BRIZEAUX	0	0	18	18

Le besoin de financement – hors contrat

en K€	CA 2017	CA 2018	2019	2020
Budget Annexe - STATIONNEMENT	-278	-150	-400	-410

2020 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
ENERGIES RENOUVELABLES

2020 Rapport d'orientations Budgétaires

1. Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »

- **Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès, le CTM de la Chamoiserie, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial** ; un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.
Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier initialement prévu jusqu'en 2023, ramené à 2020 du fait de remboursements plus importants ces deux dernières années.
- **Une étude du potentiel photovoltaïque des équipements de la ville faite par le CRER devrait aboutir à une réflexion globale sur une programmation pluriannuelle des investissements de ce type. Le programme d'études et de travaux déjà identifié sur 2020 concerne les vestiaires Pissardant (travaux) et le groupe scolaire G SAND (études) et pourrait s'étoffer d'études de structures sur les groupes scolaires Pérochon, Pasteur et Mermoz Maternelle.**

● **La section d'investissement :**

- L'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation permettra de financer le remboursement du solde des avances faites par le budget principal pour un montant de 17,4 K€ (projets antérieurs).
- Le programme d'études et de travaux sur les sites « Vestiaires de Pissardant » est estimé à 40 K€ (travaux) et sur le groupe scolaire G SAND (études) 10 K€.
Le financement de ces opérations reste à définir.

2. Les orientations budgétaires

● **La section d'exploitation :**

- Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 35 K€ :

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2020)	Recettes 2020 en €	mise en service
GS Jean Zay	26 000	7 500 €	sept.-13
GS Pasteur	42 000	12 000 €	déc.-13
GS Jean Jaurès	38 000	10 500 €	déc.-13
CTM de la Chamoiserie	38 000	5 000 €	sept.-17
Vestiaires Pissardent	0	- €	déc.-19
GS G Sand	0	- €	déc.-22
TOTAL	144 000	35 000 €	

- Les charges d'exploitation d'un montant de 16,6 K€ serviront, notamment, à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les sociétés.

20
19

DECISION MODIFICATIVE N°1

2019

DM n°1 – Novembre 2019

La décision modificative n°1 - Sommaire

Sommaire

Le budget principal

- Synthèse des grands équilibres de la DM n°1
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Les budgets annexes

- Le budget annexe Stationnement
- Le budget annexe Parc de Noron
- Le budget annexe Crématorium
- Le budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux
- La régie Energies Renouvelables

Synthèse des mouvements proposés à la DM de novembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Cette actualisation de la programmation permet d'ajuster le volume d'emprunt nécessaire au financement des dépenses inscrites au budget.

	En K€	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement		714,7	714,7
Dont Réel		209,2	714,7
Dont Ordre		505,5	
Investissement		-2 454,0	-2 454,0
Dont Réel		-2 454,0	-2 959,5
Dont Ordre		0,0	505,5

Décomposé ainsi : une réduction du volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget de - 2 274 K€ et des recettes d'équipement -685,5 K€ (voir diapo suivante)

3

L'ensemble des mouvements proposés permet d'augmenter les recettes réelles de fonctionnement de + 714,7 K€

Les ajustements principaux :

Impôts et taxes :

Le FPIC est ajusté conformément aux montants notifiés + 237 K€ (brut)

Le produit des contributions directes de TF est ajusté suite à la notification de la part de l'Etat des bases définitives (- 130 K€), compensé par l'inscription des rôles complémentaires et supplémentaires de TH et TF (+140 K€).

Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Inscription des écritures relatives à la gestion du complexe de la Venise Verte pour l'année 2018 (+86 K€)

Produits exceptionnels :

Les droits d'entrée relatifs au nouveau contrat de DSP pour l'Acclameur seront comptabilisés en fonctionnement, soit + 290 K€.

Dotations et participations :

Quelques participations pour des manifestations culturelles et sportives ont été octroyées (+20 K€)

4

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 209,2 K€ est constaté

Les ajustements principaux :

La masse salariale est réduite de 79,3 K€ correspondant à l'enveloppe dédiée aux contrats aidés dits « parcours emploi et compétences » aucun contrat n'ayant été signé (la recette correspondante est dans le même temps abandonnée). En 2020, sont identifiés trois contrats PEC.

Charges à caractère général :

Certaines écritures de régularisation de l'exercice 2018 avec la CAN nécessitent des crédits complémentaires (Complexe sportif de la Venise Verte + 46 K€, garage communautaire + 50 K€).

Des contrats de prestation de services pour des manifestations telles que Niort Plage ou Niort en forme (+12 K€) ou bien la certification AFNOR (+5 K€) conduisent à ajuster les inscriptions budgétaires 2019.

D'autres dépenses sont réduites, telles celle pour le transport scolaire (-9 K€, décalage des travaux), ou celle pour l'étude sur la qualité de l'air (consultation favorable -14,5 K€).

Autres charges :

-Diminution de la contribution aux OGEC pour les élèves scolarisés en maternelle (-50 K€) (les effectifs sont dorénavant connus et permettent d'ajuster le besoin),

-Inscription des admissions en non valeur (170,8 K€) dont une partie sera remboursée par le SEV sur ce même exercice

-Ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du Parc de Noron (- 37,9 K€) et de la subvention exceptionnelle du Stationnement (-32 K€) ainsi que suppression de la subvention exceptionnelle Chaufferie Bois les Brizeaux (-28 K€) (cf. budgets annexes).

-Augmentation des charges d'intérêt de la dette de +125 K€ pour faire face aux remboursements anticipés des 4 prêts refinancés en juillet (dès 2019 ces charges seront en baisse).

Le solde des mouvements proposés en investissement permet de réduire les dépenses de - 2 453,9 K€ et d'ajuster les recettes réelles de – 685,9 K€

En dépenses :

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

Les opérations suivies en AP/CP (Port Boinot et ADAP) verront leur CP 2019 affinés selon le calendrier prévisionnel de dépenses.

Parallèlement, certaines opérations nécessitent l'inscription de crédits avant la fin de l'année 2019, notamment :

- Pour le CTEVN pour la réalisation de travaux d'urgence et d'aménagement des locaux (+116 K€)
- Pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour le restaurant scolaire Ferdinand Buisson (+30 K€)
- Pour les biens de retour de l'Acclameur (+50 K€ correspondant à la TVA)

Le volume des dépenses d'investissement est réduit de 2 453,9 K€.

	En K€	DEPENSES	RECETTES
URBANISME ET HABITAT		-1 841,4	-801,6
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS		-1 841,4	-801,6
OPAH-RU requalification du centre ville		-189,5	
OPAH-RU Communautaire		-9,5	
Verrière passage du commerce		-400,0	-98,0
ZAC Terre de Sport		50,0	-198,7
Ilot Champommier		-40,0	
Parc Naturel Urbain		-1 047,4	-117,0
Port Boinot - AP - Bâtiments et espaces publics		-1 050,0	-117,0
Port Boinot - AP - Etude modes de gestion		27,6	
Concept PNU et CC3M		-25,0	
Brèche		-30,0	
Contrat de Ville		-150,0	-69,0
Pôle Gare - Niort Atlantique		-25,0	
PACT CAN			-318,9
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS		-444,6	31,7
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP		-400,0	31,7
Accessibilité des ERP		-400,0	31,7
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC		-17,1	
Voirie		12,9	
Réfection de voiries et signalisation - PVR		12,9	
Mobilité et éclairage public		-20,0	
Opérations d'aménagement		-10,0	
Coulée Verte Amont		-10,0	
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES		-27,5	

En recettes :

Les **ajustements** correspondent majoritairement à des prévisions qui ne se réaliseront pas en 2019 du fait du décalage des dépenses afférentes, ils seront sollicités en 2020, notamment :

- La verrière passage du commerce (- 98 K€)
- Port Boinot (-117 K€)
- Le Moulin du Roc (-114 K€)
- Le PACT CAN II (-318 K€)

mais aussi à de **nouvelles inscriptions**, notamment :

- Le produit des amendes de police dont la notification permet d'inscrire 216 K€ supplémentaires

Et à des **changements de comptabilisation** :

- Acclameur - droits d'entrée (inscrits en fonctionnement) (-240 K€)

Globalement, le volume des recettes d'investissement diminue de 685,9 K€.

En K€	DEPENSES	RECETTES
EDUCATION ET JEUNESSE	-161,2	-2,3
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	-161,2	-2,3
Restauration scolaire	30,0	
Bâtiments scolaires	-191,2	-2,3
SPORT	-45,0	-16,6
12 SPORT	-45,0	-16,6
Equipements sportifs	-45,0	-16,6
Salles de sport - Pontreau	-45,0	
Stades - Vestiaires Cholette		-16,6
CULTURE		-114,0
13 EQUIPEMENTS CULTURELS		-114,0
Le Moulin du Roc		-114,0
LES RESSOURCES	38,3	
14 SYSTÈME D'INFORMATION	-97,0	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	114,1	
Pôle technique	116,5	
Espaces verts naturels	116,5	
Pôle administratif	-2,4	
Gestion Technique des Bâtiments (GTB)	-40,0	
Travaux de sécurité	37,6	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	21,2	
AUTRES		216,9
Amendes de police		216,9
Total général	-2 454,0	-686,0

Pour mémoire, le volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2019 est le suivant (en K€) :

Emprunt BP 2019	12 815
Emprunt 2017 et 2018 « restant à réaliser »	4 500
Ajustement au BS	-3 525
Ajustement DM n°1	-2 274
Montant inscrit au budget 2019 =	11 517
<i>Dont emprunts nouveaux maximum restant à mobiliser en 2019</i>	<i>7 017</i>

Le montant de 4 500 K€ sera encaissé en fin d'année, correspondant à deux emprunts : 2 000 K€ souscrit en 2017, et le second de 2 500 K€ souscrit en 2018.

La collectivité, en encaissant un volume total d'emprunt de 4 500 K€ en 2019, respecte l'engagement pris dans le cadre du contrat financier pour cet exercice, elle pourrait encore contractualiser et encaisser un prêt de 1 500 K€.

Budget annexe Stationnement

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	19,9	19,9
Dont Réel	30,1	19,9
Dont Ordre	-10,2	0,0
Investissement	-10,2	-10,2
Dont Réel	-10,2	0,0
Dont Ordre	0,0	-10,2

En dépenses d'exploitation, les inscriptions tiennent compte notamment d'un abondement de crédits concernant les lignes relatives aux contrats de prestation des parkings en ouvrages et du différentiel de tarifs. En recettes, il s'agit d'un ajustement au vu du niveau des réalisations, principalement sur le parking de la Brèche (+55 K€).

Les écritures d'ordre correspondent à la diminution du virement de section.

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 32,1 K€ portant son montant total à 782,2 K€.

Budget annexe Parc de Noron

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement	-37,9	-37,9
Dont Réel	-37,9	-37,9
Dont Ordre	0,0	0,0

La DM intègre :

- l'abandon des crédits liés à l'audit accompagnement évènementiel SO SPACE (-18,4 K€) et à l'audit général de l'équipement (-21K€), ces prestations sont réalisées en interne par le service Evènements
- l'intégration des admissions en non valeur pour l'exercice 2019 (+1,5 K€)

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 37,9 K€ portant son montant total à 727,6 K€.

Budget annexe Crématorium

La présente décision modificative ne concerne que le volet comptable de la section d'investissement. Il s'agit de créer un chapitre opération pour les travaux d'extension du site (cela au regard de la pluri annualité du projet).

Budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux

Les ajustements sont principalement des écritures en section d'exploitation :

- abandon partiel des crédits pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la mise en œuvre a pris du retard (33 K€, réinscrit au BP 2020)
- annulation de la programmation de la subvention du budget principal au vu des délais de mise en œuvre de cette étude (à revoir pour le BP 2020).

Régie Energies Renouvelables

Les ajustements concernent notamment l'inscription d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du CRER pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les futurs vestiaires de Pissardant (4,5 K€).